

Conseil d'administration – mardi 14 décembre 2021		
Délibérations signées		
Numéro de la délibération	Titre	Pages
Délibération n° D2021-12-01-ins	Approbation du procès-verbal du CA du 4 mai 2021	3
Délibération n° D2021-12-02-ins	Approbation du procès-verbal du CA du 29 juin 2021	13
Délibération n° D2021-12-03-fin	Approbation du budget rectificatif n°3 de 2021	21
Délibération n° D2021-12-04-fin	Approbation du budget initial 2022	70
Délibération n° D2021-12-05-fin	Approbation du projet annuel de performance 2022	119
Délibération n° D2021-12-06-rh	Additionnel à la campagne d'emploi 2022	172
Délibération n° D2021-12-07-rh	Critères de choix et barème de la PEDR	175
Délibération n° D2021-12-08-ins	Non-reconduction de l'unité d'accueil francophonie, mondialisation et relations internationales	178
Délibération n° D2021-12-09-fin	Restitution des fonds versés suite à la non-constitution de la SCIC	179
Délibération n° D2021-12-10-ins	Nomination au comité exécutif de la Chaire lyonnaise des Droits de l'Homme	181
Délibération n° D2021-12-11-ins	Désignation des représentants étudiants membres du CA aux commissions FSDIE « social » et « initiative »	182
Délibération n° D2021-12-12-fin	Remboursement dans le cadre du programme PAUSE	183
Délibération n° D2021-12-13-fin	Modalités de versement des secours exceptionnels aux agents	200
Délibération n° D2021-12-14-sco	Campagne Trouver Mon Master [TMM] 2022, faculté de droit	201
Délibération n° D2021-12-15-fin	Admissions en non-valeur inférieures à 200 euros	209
Délibération n° D2021-12-16-fin	Admission en non-valeur B.L (2 850 euros)	211
Délibération n° D2021-12-17-fin	Remise gracieuse S E (1 950 euros)	213
Délibération n° D2021-12-18-fin	Remise gracieuse D P (1 750 euros)	215
Délibération n° D2021-12-19-fin	Remise gracieuse dossier A contractuel (1 700 euros)	217
Délibération n° D2021-12-20-fin	Remise gracieuse dossier B contractuel (300 euros)	218
Délibération n° D2021-12-21-sco	Droits d'inscription différenciés	219

Délibération n° D2021-12-22-sco	Projets Tremplin 2022	223
Délibération n° D2021-12-23-sco	Campagne Trouver Mon Master [TMM] 2022	259
Délibération n° D2021-12-24-sco	Attendus, critères et capacités d'accueil Parcoursup 2022	274
Délibération n° D2021-12-25-sco	Modification DU « Droit et techniques de l'assurance », tarifs	332
Délibération n° D2021-12-26-sco	Mise en place d'une inscription en formation continue, tarifs	334
Délibération n° D2021-12-27-sco	« Prix Lucien Poirier » de la faculté de droit	336
Délibération n° D2021-12-28-fin	Tarifs de vente des tickets cinéma aux personnels	338
Délibération n° D2021-12-29-fin	Sorties d'inventaire	340
Délibération n° D2021-12-30-acc	Convention pour approbation	346
Délibération n° D2021-12-31-acc	Conventions pour information	350

Délibération n° D2021-12-01-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 4 mai 2021.

La présente délibération est adoptée à la majorité de ses membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 4 mai 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 4 mai 2021 à 13h30, en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Eric CARPANO, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Dispositif de lutte contre la précarité numérique
2. Désignation des grands électeurs au CA de la COMUE de Lyon
3. Nouvelles modalités de désignation des sièges vacants des grands électeurs au CA de la COMUE
4. Remboursement des frais de transport – Programme PAUSE, laboratoire Magellan
5. Calendrier universitaire 2021-2022
6. Renouvellement de la charte de télétravail
7. Motion de soutien à Tuna Altinel, enseignant-chercheur à Lyon 1
8. Tarif plateforme PIX

Partie B

1. Organisation pédagogique
2. Questions financières
3. Conventions pour approbation

Partie C

1. Conventions pour information
2. Service des marchés – mise à jour des fiches de procédure concernant les marchés publics

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine - BONNET Gilles - CARPANO Eric - DEUMIER Pascale – LEDENTU Marie – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam - BRUNEL Olivier – CORNIC Sylvain – EYQUEM Marie – JOBERT Vanina – NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume – SALMI Rachid – SOY-RAVASSON Séverine – VAUTRIN-VILLOND Véronique

Collège des étudiants : GORY Jules – TROLLIET Arnaud

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine – LONGUEVAL Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : DEPRAZ Samuel par BENNAFLA Karine – HOURS Bernard par BONNET Gilles

Collège des étudiants : GUILLAUME Jade par BONNET Gilles – LELONG Matéo par TROLLIET Arnaud – LEVESQUE Sandra par TROLLIET Arnaud

Collège des personnalités extérieures : HADJAJ Nawel par SOY-RAVASSON Severine – JAKUBOWICZ Alain par CARPANO Eric

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

EYRAUD Coralie, représentante du recteur de l'académie de Lyon – BINET Eugénie, directrice de la communication - BONINCHI Marc, directeur de cabinet – DE BOEVER Eric, directeur du service commun des sports - DE GAUDEMAR Hervé, doyen de la faculté de droit – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières - GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie – JOBERT Manuel, vice-président en charge de l'Europe et des relations internationales - KRIEF Nathalie, vice-présidente en charge de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle - LEBEAU Tifenn, DGS adjointe, directrice des ressources humaines - MARTINEZ Marc, directeur des bibliothèques universitaires – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – PAILLER Ludovic, chargé de mission à la formation - PONSOT Christel, directrice générale des services – SAOUDI Messaoud, vice-président en charge des finances et du patrimoine - TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT –CEGARRA Jean-Jack, directeur général adjoint de l'iaelyon School of Management -

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Margot FERNANE et Soraya TERRA du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Soraya TERRA.

Le quorum étant atteint, M. Gilles BONNET ouvre la séance à 13h33.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. BONNET informe les membres du conseil d'administration du retrait du point 4 de l'ordre du jour.

M. CARPANO introduit le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA4) qui comprend un volet structurel doté d'un fonds de 7,5 milliards pour irriguer les écosystèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au sein de ce volet se trouve un programme spécifique aux universités qui s'intitule « Excellence sous toutes ses formes ». Un projet académique est en cours de réflexion par des établissements lyonnais dont notre université.

M. GIRARD s'interroge sur l'absence de l'Ecole Normale Supérieure (ENS). Il craint une domination de l'université Claude Bernard Lyon 1.

M. CARPANO indique que l'ENS ne souhaite pas intégrer le projet actuellement. Il précise que dans le cas de laboratoires communs avec des établissements qui ne font pas partie du consortium, ceux-ci pourront participer aux projets de recherches.

M. VINOT souhaite connaître la raison de l'absence de l'Université de Lyon (UdL). Il ne comprend pas pourquoi il faudrait créer un consortium alors qu'une structure de coordination existe.

M. CARPANO explique que les établissements ne souhaitent pas de structuration institutionnelle. Un Etablissement Public Expérimental (EPE) serait compliqué pour les Sciences Humaines et Sociales (SHS). Il ajoute que l'UdL n'est pas en état de porter le projet.

M. DE GAUDEMAR rappelle que l'établissement, notamment la faculté de droit, est favorable à la conservation de la personnalité morale. Il pense qu'après l'échec de l'université cible, il est important pour l'établissement de rebondir dans une nouvelle dynamique, inscrite dans le terrain de la recherche, fructueuse pour les universitaires et les universités.

M. CARPANO indique qu'il tiendra le conseil d'administration informé de chaque évolution du projet.

Mme LEDENTU s'interroge sur le texte publié par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui mentionne la formation et non pas la recherche.

M. CARPANO explique que le volet formation n'est pas totalement écarté mais sera présent à la marge. En effet, un certain nombre de masters pourront être labellisés et pluridisciplinaires. Il rappelle que le ministère appuie l'orientation recherche. Enfin, il souligne que les discussions sont toujours en cours entre les différents acteurs.

Partie A - 1. Dispositif de lutte contre la précarité numérique

M. BONNET présente le dispositif de lutte contre la précarité numérique. La métropole de Lyon accorde à Lyon 3 une aide de 49 500 euros. Ce fonds d'urgence va permettre de proposer une aide aux étudiants qui ont fait l'acquisition d'un matériel informatique au premier semestre de cette année.

M. LONGUEVAL explique qu'un premier fonds de 500 000 euros avait été attribué à l'Université de Lyon lors de la première vague. La métropole a souhaité verser un nouveau fonds de 250 000 euros. Il souligne son attachement à l'Université de Lyon qui est acteur majeur pour la Métropole.

M. BONINCHI remercie la Métropole.

M. VINOT se réjouit de disposer de fonds supplémentaire. Il est surpris de ne pas voir de proposition d'aide à la connexion, notamment avec des clés 4G.

M. BONNET explique que le Pôle Accompagnement à la Pédagogie Numérique (PAPN) et la Direction du Numérique (DNUM) ont mis des clés 4G à la disposition des étudiants. Toutes les clés 4G n'ont pas été utilisées. Il souligne que la demande était plus importante pour l'équipement que pour la connexion.

Mme ABRAVANEL JOLY se demande comment l'université va procéder pour que ce soit les étudiants qui ont vraiment besoin d'une aide qui bénéficient de ce dispositif. Elle s'interroge également sur le mode d'information qui va être choisi.

M. BONNET dit qu'un guichet unique avec un personnel dédié va être mis en place afin de traiter les dossiers. S'agissant de la communication, il indique que tous les canaux vont être utilisés. Le dispositif a été présenté en CFVU, ce qui permet aux associations étudiantes de relayer, et les représentants élus des étudiants, les associations étudiantes, les messageries institutionnelles et les réseaux sociaux vont être mobilisés afin de toucher le plus d'étudiants.

M. DE GAUDEMAR souhaite savoir si la logique de distribution sera celle de l'ordre d'arrivée des demandes.

M. BONNET souhaite que tous les étudiants justifient de leur situation financière. Les étudiants devront fournir un courrier explicitant leur situation financière. Quand le nombre de dossiers reçus aura épuisé la somme, alors le dispositif prendra fin.

Mme SOY-RAVASSON demande quel service sera en charge de ce dispositif.

M. BONNET informe de la création d'une adresse mail unique afin de réceptionner les dossiers. Un stagiaire étudiant sera en charge de vérifier que les dossiers sont complets. Il reviendra ensuite à la Direction des Affaires Financières (DAF) et à l'agence comptable de prendre la suite pour le traitement de ces demandes.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le dispositif de lutte contre la précarité numérique est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A – 2. Désignation des grands électeurs au CA de la COMUE de Lyon

M. BONNET présente l'élection des grands électeurs au conseil d'administration de la COMUE de Lyon.

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin, élus au scrutin plurinominal à deux tours, par et parmi les membres du conseil d'administration des catégories 4 (A et B) et 5, sont les suivants :

- Grands électeurs de catégorie 4 :
 - 3 membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés (A)
 - M. VINOT Didier avec 8 voix
 - M. GIRARD Pierre avec 7 voix
 - Mme LEDENTU Marie avec 7 voix
 - 2 membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (B)
 - Mme ABRAVANEL-JOLLY Sabine avec 6 voix
 - M. CORNIC Sylvain avec 6 voix
- Grands électeurs de catégorie 5 :
 - 2 représentants des autres personnels (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, personnels sociaux et de santé : BIATSS)
 - M. SALMI Rachid avec 2 voix
 - Mme VAUTRIN-VILLOND Véronique avec 2 voix

Partie A – 3. Nouvelles modalités de désignation des sièges vacants des grands électeurs au CA de la COMUE

M. BONNET présente les nouvelles modalités de désignation des sièges vacants des grands électeurs au CA de la COMUE.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les nouvelles modalités de désignation des sièges vacants des grands électeurs au CA de la COMUE sont adoptées à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A – 4. Calendrier universitaire 2021-2022

M. BONNET présente le calendrier universitaire 2021-2022. Il indique que ce calendrier a été présenté en comité technique et en commission de la formation et de la vie universitaire.

Mme SOY se demande si le calendrier doit être revoté dans l'hypothèse d'un changement de date.

M. BONNET répond qu'il est difficile de revenir sur un cadre réglementaire qui a été voté en conseil d'administration.

Mme LEDENTU ajoute que le calendrier ne peut être modifié que dans un cadre exceptionnel comme la crise sanitaire.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le calendrier universitaire 2021-2022 est adopté par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

Partie A – 5. Renouvellement de la charte de télétravail

M. BONNET présente la charte de télétravail.

14h48 M. LONGUEVAL se déconnecte.

Mme LEBEAU explique que la charte est identique à celle proposée au vote du conseil d'administration en octobre 2020. S'agissant de la procédure, il sera proposé aux personnels BIATSS une procédure de candidature allégée.

Mme ABRAVANEL JOLY s'interroge sur le pourcentage de personnes qui désirent être en télétravail.

Mme LEBEAU répond que l'appel à candidatures n'a pas été fait, il est donc impossible de donner ce chiffre. Cependant, elle indique qu'entre l'année 2019-2020 et 2020-21 nous sommes passés de 80 télétravailleurs à 200 télétravailleurs réguliers. On peut penser que sur l'année à venir on sera à minima sur un volume de 200 télétravailleurs et qu'une hausse de la demande est envisageable.

Mme ABRAVANEL JOLY souhaite connaître l'impact qu'a eu le télétravail sur le travail.

Mme LEBEAU explique qu'une évaluation a été faite avant la crise sanitaire en 2018 sur les télétravailleurs, leurs managers et leurs collègues qui ne télétravaillent pas. Il en ressort des points positifs mais aussi des points de vigilance comme la cohésion du collectif du travail.

M. VINOT pense que c'est un outil d'avenir très positif. Il souhaite que l'évaluation annuelle soit présentée en conseil d'administration afin d'être informé de l'impact.

Mme SOY informe que le comité technique a demandé la modification de la charte afin de permettre trois jours fixes de télétravail et d'ouvrir l'accès au télétravail aux agents à 70%.

Mme LEBEAU explique que l'établissement souhaite mettre en place une ouverture progressive vers le télétravail. Elle rappelle que ce choix pourra être ajusté dans le temps.

Mme VAUTRIN VILLON regrette que le deuxième jour de télétravail soit systématiquement refusé pour des nécessités de service ou d'organisation de service.

Mme LEBEAU répond que la commission de télétravail n'a jamais refusé une demande à deux jours. Elle souligne que du personnel de l'université bénéficie de ces deux jours de télétravail. Il est possible que des chefs de service aient refusé pour des questions de nécessités de service. Elle explique que la commission de télétravail peut accompagner les chefs de service afin de trouver des solutions d'organisations.

Mme VAUTRIN VILLON souhaite savoir comment établir un recours lors de la demande lorsque le chef de service refuse le deuxième jour.

Mme LEBEAU explique que l'agent n'a pas à modifier sa demande même si le chef de service émet un avis négatif, les deux documents sont transmis à la commission de télétravail qui expertise le dossier.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La charte de télétravail est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	5

Partie A – 6. Motion de soutien à Tuna Altinel, enseignant-chercheur à Lyon 1

M. BONNET présente la motion de soutien de Tuna Altinel, enseignant-chercheur de Lyon 1 retenu en Turquie.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La proposition de motion à Tuna Altinel est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A – 7. Tarifs de la plateforme PIX

M. BONNET présente les tarifs de la plateforme PIX.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les tarifs de la plateforme PIX sont adoptés à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie B - 1. Organisation pédagogique

M. BONNET présente le calendrier universitaire du service des sports.

M. TRAVARD présente les bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'institut universitaire et technologique (IUT). Il évoque l'arrêté de 2019 relatif au BUT qui fixe un quota de 50% de titulaires d'un baccalauréat technologique dans toutes les formations de BUT à partir de septembre 2021. Cependant, il explique que dans certaines spécialités il est extrêmement difficile d'arriver à ce quota.

M. CARPANO ajoute que le rectorat a donné deux informations complémentaires. Dans un premier temps les 50% ne se comptent pas par filière mais pour l'ensemble de l'IUT. De plus, le recteur devrait prendre dans les prochaines semaines un arrêté pour fixer le taux effectif pour chaque établissement.

M. TRAVARD ajoute que le rectorat lui a communiqué des chiffres qui devraient être arrêtés prochainement.

Mme PONSOT demande les chiffres.

M. TRAVARD dit que le taux est de 54% pour le BUT Carrières juridiques, de 45% pour le BUT GACO et de 33% pour le BUT Infocom. Il souligne que le BUT Infocom est une spécialité dérogatoire.

2. Questions financières

M. BONNET introduit le bilan de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

Mme KRIEF explique que deux commissions CVEC ont eu lieu en 2020. Celle du mois de juillet 2020 a permis de financer vingt-trois projets pour un montant d'environ 140 000 euros. Enfin, celle du mois de novembre a permis de financer 13 projets pour un montant d'environ 100 000 euros. Elle explique que la crise sanitaire a mis en difficulté la mise en œuvre de ces projets. La commission CVEC de 2021 a permis de différencier les projets qui pouvaient être réalisés dans le contexte sanitaire actuel et ceux qui devaient être reportés.

Mme CRABOUILLET dit qu'à la lecture du bilan qualitatif, il ressort que les appels à projet ne peuvent être issus que des services de l'université.

Mme KRIEF répond que les projets des associations étudiantes sont financés dans le cadre de la FSDIE. Elle explique que les fonds CVEC sont collectés par le CROUS puis redistribués aux établissements bénéficiaires. Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, 30% des fonds sont consacrés aux projets des associations étudiantes. S'agissant des autres projets, ce sont les textes qui définissent que les appels à projets doivent concerner certaines thématiques afin d'améliorer la qualité de vie des étudiants. Les services sont souvent porteurs de ces projets, ce qui n'empêche pas les professeurs d'en être à l'origine.

Partie B - 3. Conventions pour approbation

M. BONNET introduit les conventions pour approbation. Il s'agit d'une convention de mécénat, et de conventions de double diplôme.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les trois éléments constitutifs de la partie B sont adoptés à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie C - 1. Conventions pour information

M. BONNET présente les conventions.

Partie C - 2. Service des marchés – mise à jour des fiches de procédure concernant les marchés publics

M. BONNET présente la mise à jour des fiches de procédure des marchés publics.

Questions diverses

Mme SOY RAVSSON souhaite savoir quand il sera possible de changer de marché pour les voyages.

Mme DESNOUES répond qu'il s'agit d'un dossier en cours. Elle affirme que l'université ne reconduira pas avec le prestataire actuel.

M. VINOT s'étonne du changement de vice-président en charge de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle.

M. BONINCHI rappelle qu'il cumulait deux postes. Il souhaite désormais se consacrer pleinement au poste de directeur de cabinet.

Mme KRIEF se présente en tant que vice-présidente en charge de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle

M. TRAVARD intervient au sujet du décret du 5 mars 2021 qui a augmenté la prime versée aux professeurs et aux maîtres de conférences. Il souhaite savoir quand l'augmentation sera versée et comment elle va être calculée.

Mme LEBEAU l'informe que la prime habituelle a été mise en paiement en janvier. Le versement du complément a été réalisé en mai. Enfin, un versement sera fait en août avec le nouveau taux.

Mme LEDENTU est surprise de ne plus avoir d'information au sujet de la mobilité internationale. Elle explique que des réunions étaient régulièrement organisées à ce sujet par le passé.

M. BONNET propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'une future réunion.

Mme SOY RAVASSON souhaite avoir des informations sur l'organisation de la rentrée.

Mme PONSOT explique que le scénario de rentrée est en réflexion. Le ministère préconise de travailler sur deux scénarios. Elle ajoute que dès le jeudi 6 mai une distribution d'auto-tests va être réalisée auprès des étudiants et du personnel.

Mme SOY RAVASSON demande s'il s'agit d'auto-tests salivaires.

Mme PONSOT explique les auto-tests se font par le nez. Une large communication va être faite à ce sujet, notamment des vidéos de démonstration.

M. BONINCHI ajoute que Mme la ministre Frédérique Vidal a indiqué qu'elle souhaitait une rentrée en présentiel.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 mai 2021

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 16h09.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-02-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2021.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 29 juin 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 29 juin 2021 à 14 heures 30, en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Éric CARPANO, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

- 1. Les axes stratégiques de l'établissement 2021-2026 ;
- 2. Nominations au titre de docteur honoris causa ;
- 3. Demande de remboursement des frais d'adhésion et de publication au journal international MDPI ;
- 4. Plan révisé label Human Resources Excellence in Research.

Partie B

- Organisation pédagogique ;
- Conventions pour approbation.

Partie C

- Conventions pour information ;
- Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine – BONNET Gilles – CARPANO Éric – GIRARD Pierre – LEDENTU Marie

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam – BRUNEL Olivier – CORNIC Sylvain – EYQUEM Marie – JOBERT Vanina – NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume – SALMI Rachid – SOY-RAVASSON Séverine – VAUTRIN-VILLOND Véronique

Collège des étudiants : PLUMEZ Camille – DEBBAGH Ismail

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine – LONGUEVAL Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : HOURS Bernard par BONNET Gilles – DEUMIER Pascale par CARPANO Éric

Collège B des autres enseignants : VINOT Didier par GIRARD Pierre

Collège des étudiants : GUILLAUME Jade par DEBBAGH Ismail

Collège des personnalités extérieures : BARBIERI Laurent par CARPANO Éric – HADJADJ Nawel par SOY-RAVASSON Séverine

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BONINCHI Marc, directeur de cabinet – KRIEF Nathalie, vice-présidente CFVU – JOBERT Manuel, vice-président en charge de l'Europe et des relations internationales – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – MEZZEREB Nacéra – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – VARINARD Christian, directeur de l'IAE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Sophie MONNET et Alice PERRIN du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Alice PERRIN.

Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, Gilles BONNET, ouvre la séance à 14h35.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. BONNET ouvre la séance en annonçant que le point A.2 concernant les nominations au titre de docteur honoris causa sera nécessairement abordé – comme souligné par le rectorat – en commission restreinte. Le CA se terminera donc par un CA restreint. Il partage la réussite de **Mme Marina DI CROSTA** – enseignante-chercheuse faisant partie du groupe MARGE – lauréate du projet Descartes à Singapour. Il s'agit d'un projet sur 5 ans et d'un montant de 35 millions d'euros. Ce projet par et pour la société s'insère dans l'un des axes stratégiques, d'autant plus que Mme DI CROSTA travaille sur des questions de fracture numérique et qu'elle représente l'importance des SHS dans un pôle de recherche qui n'est *a priori* pas toujours ouvert à ces disciplines. C'est un très bon signe de la vitalité de notre recherche.

Partie A – 1. Axes stratégiques de l'établissement

M. BONNET présente ce document en précisant qu'il s'agit d'un document demandé par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). C'est le troisième document qui sera fourni, il est à déposer avant le 9 juillet. Il est aussi destiné à l'ensemble de la communauté de l'université Lyon 3. Ce document a une double source : les 18 groupes qui ont travaillé dessus et les orientations politiques de la nouvelle équipe élue. Il se découpe en 3 temps. Le premier est un préambule qui pose un socle de valeurs pour le prochain contrat (2021 à 2026) et dans lequel deux valeurs centrales, qui sont l'exigence et le partage, se détachent.

Le second réside dans les 7 axes stratégiques : accessibilité, qualité de la vie universitaire, formation et insertion, recherche dans la société, internationalisation qualitative, démocratisation de la gouvernance, université éthique dans un écosystème durable. La troisième dimension consiste en une liste d'actions concrètes qui ancrent dans la réalité et le court terme ce qu'on veut mener à bien en une mise en pratique des orientations politiques. Un ultime document sera présenté à la rentrée en conseil d'administration : il s'agit du projet d'établissement, avec les 100 actions déclinées.

Mme LEDENTU fait une remarque sur la page 9, qui montre à quel point cet axe est stratégique. Elle évoque le point sur l'amélioration de l'articulation Licence-Master et se demande pourquoi limiter à ces deux diplômes et ne pas ajouter le Doctorat.

M. BONNET répond qu'en effet, il serait étrange de s'arrêter à cette articulation. Il précise que si cette articulation a été mise en avant c'est qu'elle est apparue comme sensible dans les groupes de travail et devant donc être particulièrement travaillée. Ce point d'attention est donc devenu le projet d'une action.

Mme LEDENTU dit que l'axe 4 pourrait être l'occasion de faire le lien Master-Doctorat. Des initiatives pourraient être intéressantes, notamment dans l'implication des doctorants dans la formation car il est important de soutenir des parcours de sensibilisation à la recherche dès la licence

M. BONNET répond qu'il y a une réflexion autour de la formation par la recherche avec une volonté d'associer masterants, étudiants de licence et doctorants.

Mme LEDENTU souligne que le programme d'investissements d'avenir (PIA4) avec le projet Lynx y incite.

M. BONINCHI approuve cette remarque.

Mme SOY-RAVASSON souligne le fait qu'elle trouve dommage que les actions ne soient pas détaillées, sans phrases d'explication, car les thèmes sont intéressants.

M. BONNET approuve et précise que le cadre est très contraint. En effet, on ne peut pas déposer un document qui excède les 10 pages auprès de l'Hcéres. Il y a une volonté de montrer que la volonté politique s'incarne dans des actions, qui seront déclinées dans le projet d'établissement.

M. DEBBAGH rejoint l'avis de **Mme SOY-RAVASSON** et demande des précisions sur le point 3.9, notamment sur ce qu'est la 'seconde chance' évoquée.

M. BONNET précise qu'il s'agit de la possibilité d'améliorer la réussite des étudiants et de passer de la logique de rattrapage à une logique de seconde chance. Actuellement, il y a une épreuve de rattrapage si une matière n'est pas validée lors de la première session : une épreuve de substitution doit donc être organisée pour chaque étudiant dans chaque matière non validée. Le principe serait d'alléger ce système et de faire gagner du temps. Pour cela, le nouveau dispositif, qui se trouve dans l'arrêté licence de 2018, peut venir se substituer à cette règle. Il serait possible, hors cas particuliers comme l'IAE, d'avoir une réflexion collégiale à ce sujet.

M. BRUNEL donne un complément d'information car il a participé au groupe de travail. Il explique que le nombre de pages est contraignant et que les membres du groupe de travail ont dû faire des choix pour présenter la structure. C'est un document qui appelle des actions plus concrètes.

M. BONNET remercie pour ces précisions.

M. CARPANO précise qu'antérieurement on s'en tenait à des considérations générales avec des objectifs désincarnés. Ils ont voulu donner des compléments pour donner une idée de ce à quoi pourrait ressembler le projet d'établissement afin de refléter la vision partagée du projet d'établissement. Un débat plus long sera envisageable au moment venu sur ces projets qui seront présentés en temps et en heure.

M. DEBBAGH demande à ce que l'articulation licence-master soit développée.

M. BONNET répond qu'il s'agit de travailler cette articulation Licence-Master et de retravailler la sélection en master avec l'idée que les licences ont été conçues pour permettre à tout étudiant d'acquérir un socle de connaissances adapté à sa poursuite d'étude. Les programmes sont configurés pour garantir une spécialisation des parcours de licence qui va préfigurer l'entrée en master. On va travailler à ce continuum en adaptant les licences aux masters qui suivent et en retravaillant la bonne articulation des maquettes. Il y aura des attendus précis pour

la sélection, qui se référeront à des blocs de connaissances qui figureront dans certaines maquettes de licence. Cela devrait rendre les recrutements plus transparents et objectiver les critères de sélection. Les étudiants pourront repérer en amont les formations de masters qui correspondent à la licence et pourront faire le choix d'options en licence 3 leur permettant d'acquérir les connaissances pour viser le master qui leur plaît. Cela permettra de jouer des deux côtés, tant celui des professeurs chargés du recrutement que des étudiants.

Mme SOY-RAVASSON rebondit en demandant si les plaquettes master seront sur le même modèle que les maquettes de licence, avec des blocs de compétences.

Mme KRIEF répond que l'objectif est de passer à cette logique de compétences à tous les niveaux de diplômes. Il faudra donc engager cette réflexion au niveau master également.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

Partie A – 2. Nominations au titre de docteur honoris causa

Sera abordée en CA restreint. Se référer au procès-verbal.

Partie A – 3. Demande de remboursement des frais d'adhésion et de publication au journal international MDPI

M. BONNET explique qu'il s'agit d'une demande de remboursement des frais d'adhésion et de publication à un journal international. Il précise que le fait que les chercheurs avancent des frais est une pratique courante dans certaines disciplines. La demande émane du laboratoire LIRIS et concerne la situation personnelle de **Mme Faiza LOUKIL**. Cette demande a déjà reçu un avis favorable de la composante, à savoir l'IAE. Il s'agit des frais d'adhésion et de publication à cette revue, soit 1998,07 euros pris en charge par cette collègue pour la publication dans une revue. Le CA de l'IAE du 6 mai a validé cette demande de remboursement au vu des circonstances exceptionnelles, sur les fonds complémentaires 2021 du labo LIRIS. Il demande donc une validation du CA.

Mme GHEDIRA-GUEGAN vient apporter des informations supplémentaires. Elle précise qu'il s'agit d'un journal classé Q1 et qu'il s'agit en effet d'une pratique courante. Il avait été convenu de payer si l'article passait mais du fait des circonstances elles n'ont malheureusement pas eu temps d'en discuter. **Mme LOUKIL** a donc avancé les frais sans que l'on puisse lancer toute procédure habituelle au sein de l'université. Elle remercie le conseil d'administration de considérer la question.

Mme LEDENTU soulève une question sur l'implication de l'université Lyon 3 vis-à-vis du LIRIS, qui est une UMR et demande si Lyon 3 est partenaire.

Mme GHEDIRA-GUEGAN répond qu'en effet le LIRIS est une UMR et il a été convenu par le passé que Lyon 3 soit tutelle mais la question du nombre de personnes outre tutelle CNRS a bloqué. Il y a une convention de site entre l'université Lyon 3 et le LIRIS, donc un partenariat.

Mme LEDENTU dit que l'université Lyon 3 est donc partenaire et non tutelle.

M. BONNET répond que l'axe stratégique s'ouvre en listant 6 UMR. Lyon 3 est titulaire de 5 UMR et partenaire du LIRIS.

Mme LEDENTU précise qu'elle pose la question car elle n'a pas vu le logo de l'université Lyon 3 sur le site du LIRIS, donc que ce serait probablement à valoriser.

M. BONNET assure qu'il sera veillé à ce que cela soit rétabli.

Mme GHEDRA-GUEGAN complète en disant qu'elle a informé une collègue au sujet de ce partenariat car il y a la mise en place d'une nouvelle équipe au sein du laboratoire. Ce point est à l'ordre du jour et le partenariat est mentionné dans les documents pour l'Hcéres.

M. BONNET estime qu'il s'agit donc d'un partenariat clair et actif.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le remboursement est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A – 4. Plan révisé label Human Resources Excellence in Research

M. BONNET explique que l'établissement a joué un rôle pionnier dans la région : il est le premier à avoir obtenu ce label de qualité. Ce label a pour objectif de se traduire en actions concrètes et de devenir plus qu'une simple pétition de principe.

À 15h22 Mme EYQUEM se connecte.

Mme MEZZEREB présente le calendrier des actions avec la stratégie et le label. *Se référer au document fourni.*

M. BONNET la remercie et demande s'il y a des questions.

Mme SOY-RAVASSON dit que cette présentation est très intéressante et demande si on peut la recevoir. Elle souligne la pertinence d'intégrer dans le comité les directeurs et directrices de composantes.

Mme FERRARI-BREEUR remercie pour la présentation. Elle se réjouit que ce document soit demandé car il est fait pour la diffusion la plus large possible. Cela participe à l'amélioration des conditions de travail des enseignants chercheurs, c'est un processus d'amélioration constante. C'est pourquoi ce label n'est pas obtenu une fois pour toutes ; il y aura une nouvelle expertise dans trois ans. Elle remercie toutes les personnes ayant participé à la conception et à la mise en place de ce plan.

Mme MEZZEREB ajoute que ce document a fait l'objet d'un point à la commission recherche. Il sera présenté en comité technique la semaine prochaine.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le plan est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie B - 1. Tarif des diplômes d'établissement

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

Partie B – 2. Tarifs de la formation professionnelle

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

Partie B – 3. Clinique juridique

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

Partie B – 4. SRI

M. BONNET présente le tableau. Pas de remarques ni de questions.

Partie B – 5. Modifications de calendrier

M. BONNET explique que les Langues s'alignent sur l'IAE car tous deux ont des liens étroits. Pas de remarques.

Partie B – 6. M2

M. BONNET présente le descriptif et l'argumentaire de l'ouverture à la formation professionnelle. Il n'y a pas de remarques.

Partie B – 7. Master MEEF Arabe

M. MARTINI explique que l'ouverture de ce master s'inscrit logiquement dans l'offre de formation de la faculté des langues qui propose notamment un master MEEF Italien, Anglais, Allemand, ou la préparation à d'autres concours. Les résultats du CAPES externe sont tombés aujourd'hui et ils sont bons. Contrairement à d'autres langues, il y a une hausse des postes mis au concours en Arabe. En réalité, le département d'Arabe préparait déjà les candidats au CAPES mais sans une formation dédiée, ce qui n'était pas idéal pour les candidats. La formation qui ouvre sera mutualisée avec Lyon 2. Sur le plan national, cette formation s'ajoutera à celle de Paris et celle d'Aix-Marseille. Il a été jugé préférable de miser sur une ouverture cette année car il y a une réforme du CAPES en cours, les maquettes sont donc revues. De plus, il ne sera pas très gourmand en heures du fait de la mutualisation avec Lyon 2.

Mme SOY-RAVASSON approuve l'ouverture d'un master 2 pour permettre une continuité.

Partie B – 8. Tarif des formations de la faculté de droit et modalités de versement des bourses d'études

M. DE GAUDEMAR aborde le versement d'une bourse prévue dans cadre d'un projet tremplin présenté par le centre de droit international. Ce projet a recueilli le soutien du service général de la recherche (SGR). Il vise à familiariser les étudiants avec les organisations internationales, et particulièrement celles basées à New-York. Il s'agit surtout de verser une aide à une étudiante invitée à partir aux Nations unies. C'est un programme ouvert à 15 étudiants, son prix est élevé – 5 500 euros - et cette aide, qui s'est inscrite dans les 7 400 euros de subventions reçues par le service de la recherche pour ce projet, doit faire objet d'une validation par le CA. Il est précisé que les frais de visa, de repas et d'hébergement sont à la charge de l'étudiante.

Mme SOY-RAVASSON demande quelle sera la continuité et quelles seront les conséquences de ce projet tremplin pour l'université Lyon 3.

M. DE GAUDEMAR répond qu'il s'agit d'une aide à un projet tremplin pour favoriser l'émergence de nouveaux projets. Si le bilan est positif, le dispositif sera pérennisé du côté de la faculté de Droit. Il est trop tôt pour cela actuellement notamment car tout ce qui concerne les relations internationales a été affecté par la pandémie. Il espère qu'un bilan pourra être fait rapidement.

M. DEBBAGH remarque que le document précise que l'université Lyon 3 participe à hauteur de 5 000 euros mais que **M. DE GAUDEMAR** a fait mention de 4 500 euros.

M. DE GAUDEMAR confirme qu'il s'agit bien de 5 550 euros. Il précise qu'il s'agit de la validation juridique de l'attribution de cette somme à ce séjour.

À 15h55 Mme PLUMÉZ se déconnecte.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Ces questions sont adoptées à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Suite à un souci informatique à 15h59, ces points repassent au vote : mêmes résultats.

Partie B II – 1. Conventions pour approbation

M. BONNET présente les conventions pour approbation.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Ces documents sont adoptés à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie C. Conventions pour information

M. BONNET présente les conventions pour information. Pas de remarque ni de question.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 16h16.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-03-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1, L. 712-3, L. 719-51 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le budget rectificatif n°3 de l'établissement pour l'exercice 2021 :

- ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) sous plafond : 1204
- ETPT hors plafond : 165

Autorisations d'engagement : 125 429 512€

Dont :

- 98 493 112€ en personnel
- 16 580 911€ en fonctionnement
- 10 355 489€ en investissement

Crédits de paiement : 123 625 929€

Dont :

- 98 493 112€ en personnel
- 16 777 046€ en fonctionnement
- 8 355 771€ en investissement

Prévision de recettes : 123 537 037€

Solde budgétaire : - 88 892€

D'approuver les prévisions budgétaires suivantes :

- 1 027 482€ de variation de trésorerie
- 5 984 704€ de résultat patrimonial
- 7 584 704€ de capacité d'autofinancement
- 1 225 137€ de variation de fonds de roulement

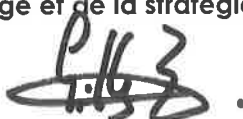
La note d'ordonnateur, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : | 28 |
| ✓ Nombre de voix contre la demande : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.



BUDGET RECTIFICATIF 2021

Conseil d'administration du 14 décembre 2021

[Note ordonnateur](#)

PREAMBULE

Le Budget Rectificatif présenté au Conseil d'administration en sa séance du 14 décembre 2021 est le troisième de l'exercice 2021, il est purement technique et intervient en fin d'exercice budgétaire afin d'ajuster la prévision au plus près de la réalisation qui se dessine pour l'exercice 2021.

En effet dans le cadre de la GBCP, une programmation pluriannuelle des conventions a été effectuée en dépenses comme en recettes.

Dans cette logique de programmation des Opérations Pluri Annuelles (OPA), la bonne pratique consiste donc à remplacer les reports par de la [reprogrammation](#), c'est à dire déprogrammer à ce dernier budget rectificatif de fin d'année 2021 les crédits qui ne pourront pas être consommés (annuler sur 2021 les AE et les CP budgétés) et les reprogrammer dans le budget initial 2022.

Ce budget rectificatif intègre également des réajustements de nos prévisions hors OPA, il intègre, par exemple, la prise en compte des éléments portés dans la notification intermédiaire de SCSP du 5 août 2021.

En termes de volumes financiers, ce BR 3 présente une diminution des Autorisations d'Engagement (AE) de 3 731 956 euros et Crédits de Paiement (CP) de 3 668 324 euros et une augmentation des recettes de 528 930 euros, l'écart ainsi enregistré entre dépenses et recettes se traduit par une amélioration significative de nos ratios initiaux.

Le montant significatif de ces réajustements démontre une meilleure appropriation de cet outil technique mis en place en fin d'exercice et d'une meilleure compréhension de l'intérêt d'améliorer nos taux de performance ; amélioration qui passe nécessairement par une connaissance plus fine de la vie de nos projets.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

La masse salariale augmente de 277 712€ au budget rectificatif N°3 de l'Université et porte ainsi le montant total de masse salariale à 98 493 112€ au niveau de l'établissement.

Cette augmentation de la masse salariale résulte de la contraction de 3 opérations :

- La déprogrammation de dépenses de personnels sur contrats de recherche financés pour 267 138€ : les dépenses prévues sur 2021 n'ont pu être totalement mises en œuvre et sont reportées sur l'année 2022 et suivantes.
- La déprogrammation de dépenses de personnels pour 54 030€ : les mouvements de personnels à la rentrée universitaire ont conduit à une sous exécution et à un ajustement de la masse salariale.
- Le rattachement des recettes supplémentaires acquises au titre de la notification intermédiaire d'août 2021 de SCSP, pour un montant de 598 880€.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau présente une distinction entre les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes issus du compte financier 2020, ceux qui ont fait l'objet de la procédure d'élaboration budgétaire 2021 et ceux qui sont inscrits au titre des réajustements budgétaires 2021 dans le cadre de Budgets Rectificatifs.

Concernant les réajustements objets du BR 3, on trouve dans les tableaux ci-dessous le détail des déprogrammations (équivalent à un rattachement négatif en dépenses et en recettes) par grande nature d'opérations pluriannuelles (contrats de recherche, contrats d'enseignement et PPI) mais aussi hors OPA, ainsi que le rattachement relatif aux nouvelles notifications introduites dans la SCSP.

Les trois enveloppes de dépenses sont ainsi impactées par contraction des opérations de rattachements négatifs et positifs :

- personnel : + 277 712 euros en AE et en CP,
- fonctionnement : - 2 398 041 euros en AE et en CP
- investissement : - 1 611 627 euros en AE et – 1 547 995 euros en CP.

Les recettes font l'objet d'une déprogrammation à hauteur de 1 280 386 euros et d'un rattachement positif de 1 809 316 euros notamment au titre de la SCSP et de la taxe d'apprentissage.

Contrats de Recherche

	Personnel AE = CP	Fonctionnement AE = CP	Investissement AE = CP	Recettes
901 - Faculté de Droit				
ANR GUARDINT - BASILIEN-GAINCHE		-2 000		
ANR NIERI - MERCRO	-4 835	-47 010		
CENTRE D'EXCELLENCE SECURITE DEFENSE	-180 000			
CIFRE PSA - S. PLUMERAND		-20 000		
GIP - Place de la coutume à Mayotte		-2 000		-5 425
GIP Pratiques funéraires en situation de crise - COVID-19		-3 775		
IUF de M. FULCHIRON		-25 000		
PROJET Européen MAPS Network		-2 000		
SCUSI 2018 : GIRER Année 2		-10 000		-10 000
COPING - DROIT - Pascal				-27 209
MARIE CURIE - A. NZAOU - TGL				-51 523
Projet européen EPAPFR				-20 901
TOTAL 901	-184 835	-111 785	0	-115 058
902 - IAE				
CIFRE BNP PARIBAS - HESS V.		-2 500		
CIFRE EVIAN RESORT - NOUARI N.		-925		
CIFRE F.INITIATIVAS		-13 036		
CIFRE LE LEDAN		-3 250		-4 000
CIFRE SANOFI AVENTIS GROUPE - A. BEZIER		-5 900		
MERGING H2020		-10 000		-2 000
TOTAL 902	0	-35 611	0	-6 000
905 - Faculté des Lettres				
CIFRE PLUS2SENS - MAIORE		-700		
PROJET B : ANALYSE IN	2 468	-2 468		
TOTAL 905	2 468	-3 168	0	0
908 - Bibliothèque Universitaire				
FNSO - PROJET REPERES	-2 667	-1 300	-1 500	
TOTAL 908	-2 667	-1 300	-1 500	0
913 - Service de la Recherche				
ADEME MOBEX	-1 109	-8 000		
ADEME VALOR MAILLEFERT	-15 500	-8 000		
ANR GIRARD - EGALIBEX	-21 479	-11 000	-58	
ANR ITHAC - Pare-Rey		-13 581		
ANR LIPOLE - Bourmaud		-1 500	-2 000	
ANR PERIPATOS	-8 326	-8 610	-1 300	
CASDAR RMT Agricultures Urbaines		-2 621		
CD ANSES - L. VAROBIEFF	-1 343			
CD SANOFI - R. RENART	181	-1 000		
CHAIRE UCB Phase 2		-1 346	-2 140	
CONTRAT DROZ		-669		
COPING - SGR - Réserve	-10 000	-56 500	-21 269	
FACE JEFFERSON FUND RENAUDIE		-8 000		
IMPULSION 2020 - SALMON Nolwenn		-4 957	4 957	-22 800
IUF BARATAY Eric		-9 000		
IUF DANA Madalina		-1 628		
IUF ISAIA Marie-Céline		-3 000		
PACK AMBITION INTERNATIONAL Coop-AURA-SHS An1		-7 000		
POIA FEDER		-23 000	2 500	
PRECIPUT ANR 2020			-15 466	
PROJET TIGA		-1 759	-2 500	
ANR VAL USES		-25 000		
IUF FRIGAU				3 619
PARC DES ECRINS 2021				1 833
UDL - LUS				3 240
TOTAL 913	-57 576	-196 171	-37 276	-14 108
914X401 Francophonie				
DICTIONNAIRE DES FRANCOPHONES - DGLFLF	-3 000	-59 000		
TOTAL 914	-3 000	-59 000	0	0
TOTAL Contrats de recherche	-245 610	-407 035	-38 776	-135 166

Contrats d'Enseignement :

	Personnel AE = CP	Fonctionnement AE = CP	Investissement AE = CP	Recettes
Bibliothèque Universitaire				
SUDOC PS CR 70	-754			
TOTAL 908	-754	0	0	0
Francophonie				
GRAND PRIX CULTUREL : création centre documentation	-4 000	-72 727		
REGION ARA: Soutien création centre documentation			-14 000	
TOTAL Francophonie	-4 000	-72 727	-14 000	0
Relations internationales				
ARQUS Université Européenne		-64 426		
ARQUS-ANR	-6 871			
CAPACITY BUILDING ARMDOCT		-20 000		-15 000
CAPACITY BUILDING ICFAL		-4 000		
CAPACITY BUILDING SM_TMC		-7 000		
CAPACITY BUILDING WBL4JOB		-5 000		
COMESUP 2020 : Création DU passerelle		-7 449		
ERASMUS: Mobilité Etude stage Etudiants 19-20		-172 815		-196 829
ERASMUS: Organisation & mobilité personnels 19-20		-112 071		-28 835
IDEA - ERASMUS+		-8 500		
MOBILITE INTERNATIONALE DE CREDITS 19-21		-207 410		-43 546
MOBILITE INTERNATIONALE DE CREDITS 20-23		-136 284		
PACK AMBITION INTERNATIONAL 2019 MAROC		-7 000		-7 000
Projet internActional	-2 491	-46 441		
SCUSI 2017 MAROC Année 3		-9 586		-10 000
TOTAL Relations Internationales	-9 362	-807 982	0	-301 210
CVEC				
CVEC FINANCES CENTRALES		-37 378		
CVEC CULTURE		-3 272		
CVEC POLE VIE ETUDIANTE	-7 412		-25 001	
Total CVEC	-7 412	-40 650	-25 001	0
TOTAL Contrats d'enseignement	-21 528	-921 359	-39 001	-301 210

Programme pluriannuel d'investissement :

	Investissement AE	Investissement CP	Recettes
Opérations			
AMENAGEMENTS FONCTIONNELS	-100 000	-150 000	
AVANT CORPS	-70 000	-23 323	
CONTRÔLE D'ACCES	-139 000	-147 000	
COUVERTURE DES AMPHIS	-149 650	-149 650	
E-FACTORY	-82 115	-82 115	-559 958
ESPACE RUE	-9 397	-9 397	200 000
MILC	-60 000	-60 000	
MISE EN ACCESSIBILITE	0	-35 065	
PLAN CANICULE	-29 874	-29 874	
PLAN CONFORT THERMIQUE	0	-24 980	
RENOVATION BLOCS SANITAIRES	-150 000	-90 000	
RENOVATION PALAIS ET CHEVREUL	-50 000	-50 000	150 000
TRAVAUX ASCENSEURS	-75 000	0	
TOTAL PPI	-915 036	-851 404	-209 958

Synthèse OPA BR3 2021

	Personnel CP	Fonctionnement CP	Investissement CP	Recettes
Total contrats de Recherche	-245 610	-407 035	-38 776	-135 166
Total contrats d'Enseignement	-21 528	-921 359	-39 001	-301 210
Total PPI			-851 404	-209 958
Total BR3	-267 138	-1 328 394	-929 181	-646 334

Hors OPA, le rattachement négatif des crédits correspond à une prévision de sous exécution budgétaire. Le rattachement positif correspond à l'évolution positive des montants portés dans la dernière notification de SCSP dans sa version du 05/08/21.

Hors OPA	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Recettes
900008 RH	600 000			1 230 797
900010 DNUM		- 221 518	- 310 681	- 135 000
900013 Achat		- 30 000	- 25 000	
900020	- 1 120			185 592
900 - Total	598 880	- 251 518	- 335 681	1 281 389
901 - Droit		- 27 500	- 155 000	
902 - IAE				
903 - IUT		- 230 525	- 87 000	
905 - Lettres			- 33 962	
910X002 FC3	- 27 942,00	- 156 153		- 20 000
910X004 Comm		- 119 500	- 7 000	
910 - Total	- 27 942	- 275 653	- 7 000	- 20 000
908 - BU				- 4 000
913 - Recherche	- 3 500	- 68 480	- 171	- 4 015
2IF				
RI		- 69 456		- 71 110
914 Total	-	- 69 456	-	- 71 110
915X501		- 32 515		
915X502				
915 total	-	- 32 515	-	-
916X601 DEVU	- 22 588	- 88 000		
916X602 SCUIO-IP		- 26 000		- 7 000
916 Total	- 22 588	- 114 000	-	- 7 000
TOTAL hors OPA	544 850	- 1 069 647	- 618 814	1 175 264

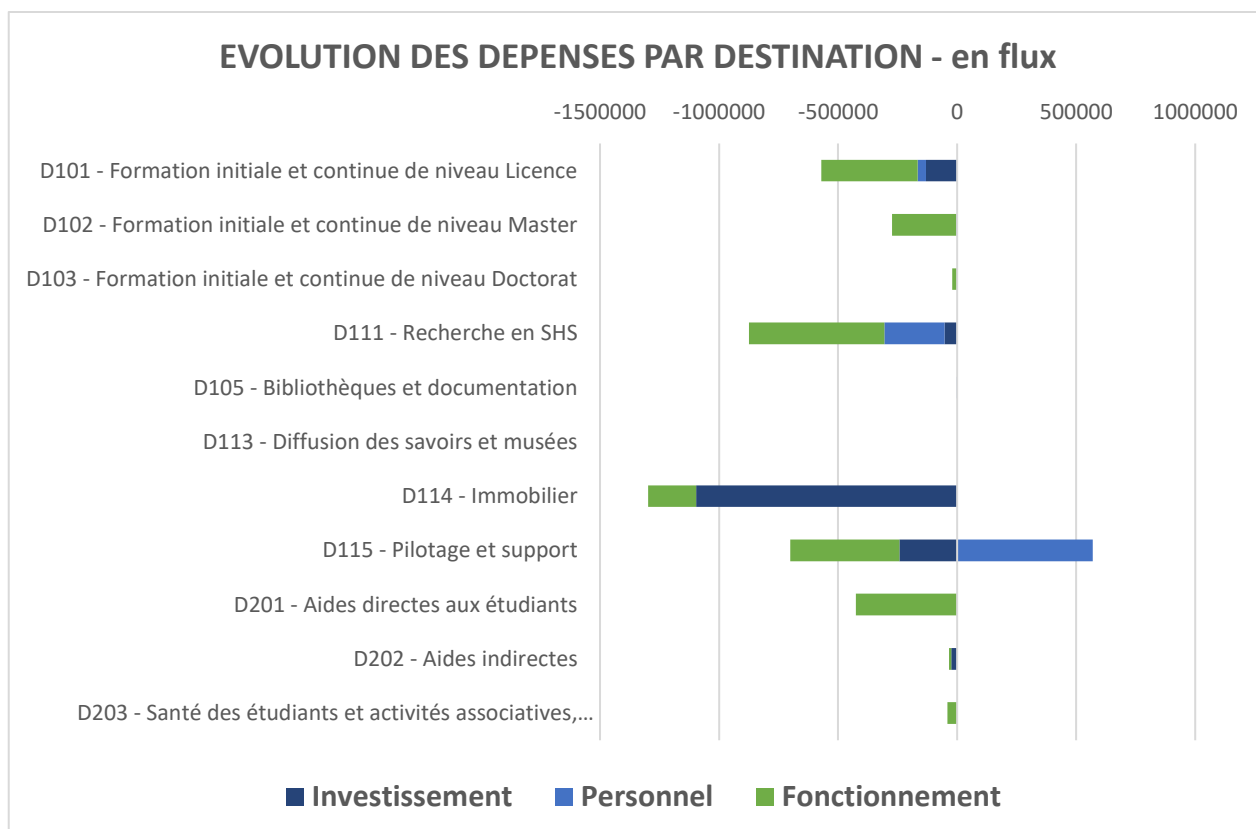
Synthèse BR 3	AE	CP	Recettes
Hors OPA			
Services communs et généraux	- 537 473,00	- 537 473,00	1 179 279,00
Composantes	- 533 987,00	- 533 987,00	-
Recherche	- 72 151,00	- 72 151,00	- 4 015,00
OPA			
Opérations pluriannuelles	- 1 673 309,00	- 1 673 309,00	- 436 376,00
PPI	- 915 036,00	- 851 404,00	- 209 958,00
TOTAL RATTACHEMENTS	- 3 731 956,00	- 3 668 324,00	528 930,00

Le tableau des autorisations budgétaires met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissements et les prévisions de décaissements.

Ce dernier, consolidé au titre de 2021, est déficitaire de **88 892 euros**, ce qui représente une amélioration significative du solde budgétaire issu du dernier budget rectifié (BR2).

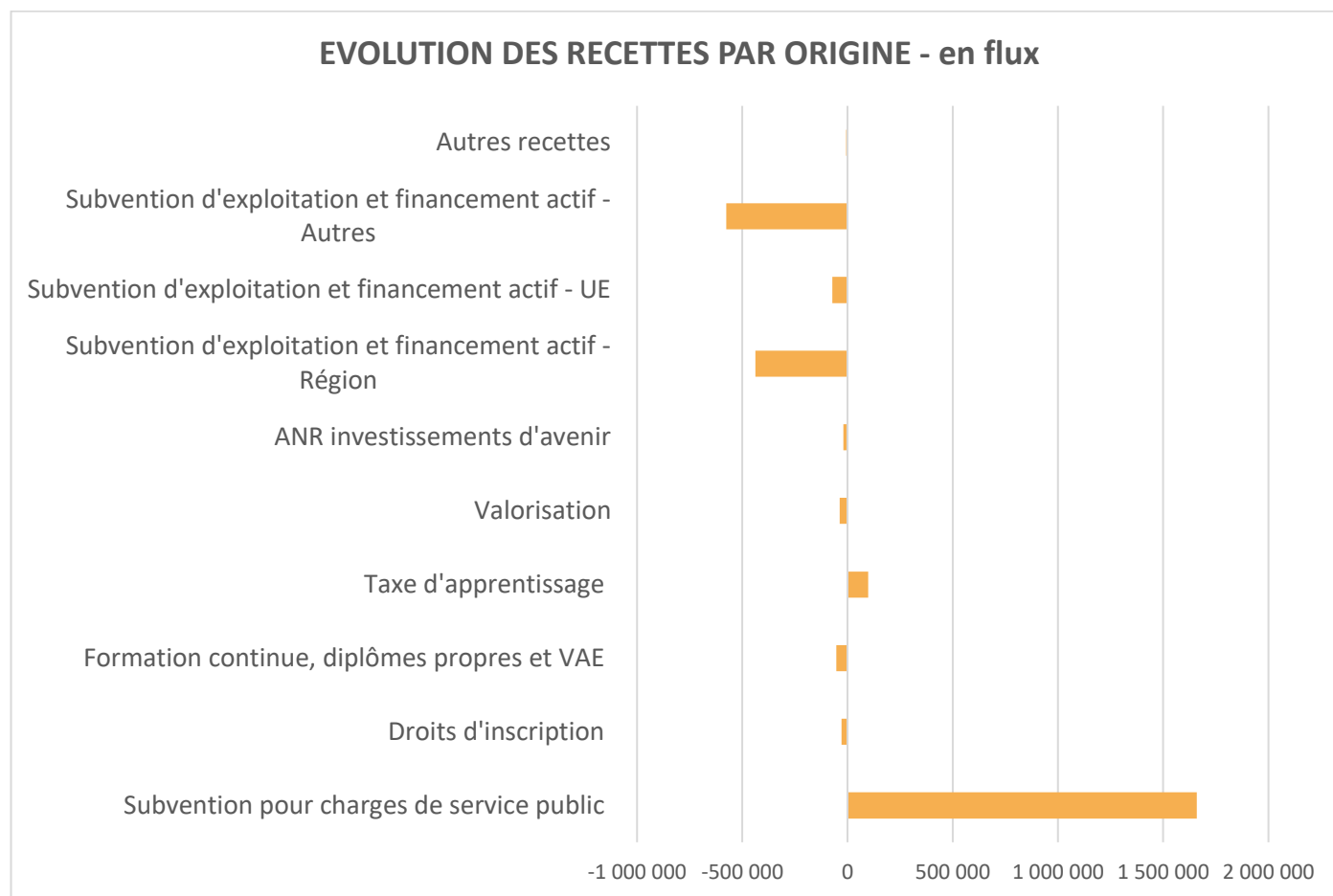
1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

Analyse des dépenses par destination



Le graphique illustre bien les opérations de déprogrammation et laisse apparaître le seul rattachement réalisé au niveau de la masse salariale permis par les notifications nouvelles intégrées dans la notification intermédiaire de SCSP et qui permettent à cette échéance de couvrir des dépenses ponctuelles et non récurrentes.

Analyse des recettes par origine de financement



La réalisation des recettes sur les OPA contractuelles ou celles du PPI correspond bien souvent au niveau d'avancement des projets et marque un temps de décalage avec le niveau d'exécution des dépenses.

Le nouveau flux de SCSP s'illustre dans le graphique.

2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2019. Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Ce BR 3 présente un solde budgétaire en amélioration sensible depuis le BR 2 et intègre un flux nouveau de trésorerie **non budgétaire** (ex variation sur des opérations pour compte de tiers) qui correspond au remboursement de 500 000 euros de TVA de l'opération MILC. Ces éléments de flux permettent d'abonder notre trésorerie de **1 027 482 euros**.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau qui retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers, intègre à ce BR 3 l'encaissement du remboursement partiel de crédit de TVA de l'opération MILC d'un montant de 500 000 euros et pour lequel la convention liée à l'opération prévoit un reversement auprès de l'UDL.

Sont aussi retracés dans ce tableau mais sans flux nouveaux, deux types d'opérations :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat,
- Le contrat européen MERGING.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires et participe, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Ces flux non budgétaires figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier car ils participent à l'abondement ou au prélèvement sur la trésorerie.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, qui permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement. Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions dont le montant reste à **3 700 000 euros** dans le cadre de ce BR ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs dont la prévision est maintenue à **2 100 000 euros**.

Il permet de déterminer que le budget rectifié 2021 génère **un résultat prévisionnel positif de 5 984 704 euros**.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Pour l'exercice 2021, elle est ainsi revalorisée à **7 584 704 euros**, elle constitue un surplus de trésorerie et permet de financer des dépenses d'investissement.

Ce montant de CAF est porté en ressources **au tableau de financement prévisionnel abrégé**, qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources qui s'élève à **9 580 908 euros** permet de couvrir les emplois en investissement qui se montent à **8 355 771 euros** dont **5 998 808 euros** au titre du PPI ce qui génère un abondement de notre fonds de roulement à hauteur de **1 225 137 euros**.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.

Le solde initial correspond au solde final issu du compte financier 2020, à savoir **23 222 243 euros**. Au regard de la prévision annuelle de variation de la trésorerie soit + 1 027 481 euros, la trésorerie de fin d'exercice devrait s'établir, au cas de parfaite adéquation entre les prévisions et la réalisation, à la somme de **24 249 725 euros** soit 76 jours de dépenses décaissables.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement seules les recettes **ERASMUS, le contrat européen MERGING et le centre d'excellence sécurité défense – label DGRIS sont fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements est amoindri par le fait que coexistent les financements de plusieurs cohortes en même temps. Sur 2021, le décalage est positif à hauteur de 767 516 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 9 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement. Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires, et ce, sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2021 et de l'exercice 2021 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2022 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2021 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération. Ainsi au-delà de 2021, notre programmation au titre d'opérations pluriannuelles de recherche, d'enseignement et d'investissement prévoit des autorisations d'engagement à hauteur de 27 220 366 euros pour des financements extérieurs à venir de 9 768 523 euros.

3.4.1. Focus Gestion de sites et Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Pour l'investissement, au titre du BR3, il y a différents traitements budgétaires selon l'évolution des opérations :

- Opération soldée et terminée en 2021 (AE et CP restants ne demandant pas de reprogrammation)
- Décalage dans l'exécution avec reprogrammation en 2022
- Décalage dans l'exécution avec reprogrammation 2023 ou années suivantes

Pour les recettes, il s'agit d'un ajustement par rapport à la possibilité de justifier les travaux auprès des financeurs.

Les détails sont précisés dans les tableaux et commentaires ci-dessous

I. OPERATIONS IMMOBILIERES

En 2021 le service a été mobilisé sur :

- le plan de relance issu de la crise du CoVid avec 2 projets lauréats pour un montant de travaux de 4,7 M€ jusqu'en 2023, il restera un enjeu essentiel de l'activité car il y a un contrôle régulier de la DIE pour le versement des crédits,
- la fin de l'opération campus avec les derniers aménagements dans Palais Nord avec le retour des usagers occupant des locaux provisoires,
- la fin des travaux et la réception de la E-Factory,
- la mise en œuvre opérationnelle du CPER du site de Bourg en Bresse (maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental 01),
- les interventions en GER (Gros Entretien Renouvellement) : clos/couvert, VRD et installations techniques, fontaine Ciesla, contrôle d'accès,
- les mises en sécurité (clapets coupe-feu),
- la réponse aux divers besoins fonctionnels des composantes et services

SITE DE LA MANUFACTURE

1. ESPACE RUE MANUFACTURE – 15PESPACER

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Reprogrammer AE et CP en 2022 : AE = 9 397€ CP = 9 397 €	Le premier projet à mener est un des objectifs 2022 de la lettre d'orientation budgétaire avec le projet BASE (Bureau d'Accompagnement Social des Etudiants)

2. AVANT CORPS – 16PAVANTCO

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Reprogrammation en 2025 AE = 70 000 € CP = 23 323 €	Une démarche commune est engagée avec le CROUS pour définir les contours d'un tiers lieu étudiant. La première étape est le financement d'une mission de programmation commune avec le CROUS. Budget inscrit au BI 2022, 100 000 € sont fléchés du précédent DSG sur ce projet.

L'aménagement complet de l'avant corps est proposé au CPER 2021-2027 comme aménagement de tiers lieu étudiant. A ce jour l'arbitrage à l'échelle lyonnaise n'est pas fait.

3. MAISON DU DIRECTEUR E-FACTORY – 15PEFABRIK

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Travaux terminés, début de la période de GPA. la fin d'année 2021 permettra de gérer la fin des décomptes généraux définitif (DGD). Reprogrammer AE et CP en 2022 : AE = 31 115 € CP = 31 115 € Rattachement négatif : AE= 100 000 € CP= 100 000 €	En 2022, sur le projet initial, il faudra gérer les révisions de prix de la phase DGD (publication en janvier 2022 de l'indice de révision des prix d'octobre 2021) Si de nouveaux besoins des travaux sont nécessaires, ces derniers seront traités par les EOTP récurrents

La clôture des comptes permettra de faire les demandes de reliquats de subvention auprès de la Région et de la Métropole début 2022.

4. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS – 17PTHERMIQ

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Thématique traitée par le plan de relance sauf pour la CTA 4 en engagement en cours (subvention TIGRE restant à engager en 2021) Reprogrammation 2022 AE = 0 CP = 24 980 €	Travaux sur CTA 4 en 2022. Au-delà, traitement des CTA en tranches optionnelles du marché de travaux Relance fin 2023 et ou 2024.

5. COUVERTURE DES AMPHIS – 17PCOUVERT

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de travaux anticipés en 2021 pour cause de nuisance sonore après essai, calendrier identique au plan de relance des amphithéâtres Reprogrammation 2022 AE = 100 000 € CP = 100 000 k€ Reprogrammation 2023 AE = 49 650 € CP = 49 650 k€	Les travaux sur la toiture des amphis seront réalisés par phases successives. La toiture de la BU sera aussi traitée sur cet EOTP

6. TOITURE HISTORIQUE ARDOISE ET ZINC – 20PTOITURE

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	Travaux de maintenance curative sur les désordres connus en toiture (Manufacture) et étanchéité (Chevreul). Possibilité de mise en peinture des gardes corps de la toiture zinc.

7. FAUX-PLAFONDS DES AMPHIS – 18PFAUXPLA

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Thématique traitée par le plan de relance Pas de reprogrammation des AE et CP	En 2022 et 2023 des travaux de faux plafond sont traités par le plan de relance (Tranche Ferme). Un financement sur fonds propres ou CPER sera nécessaire pour les tranches optionnelles (fin 2023/2024)

8. TEE BN MANU

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Sans objet	Une demande est faite au titre du CPER 2021-2027. Ce projet est largement pris en charge par le Plan de Relance.

9. AMELIORATION ENERGETIQUE CVC/LED – 21PPLEDCVC

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Ensemble des travaux engagés avant fin 2021. Les travaux pour les salles de cours sont terminés Pas de reprogrammation des AE et CP	Les marchés des travaux sont prévus pour les années 2022 et 2023 (tranche ferme) et sont financés. Un financement sur fonds propres ou CPER si favorable sera nécessaire pour les tranches optionnelles (fin 2023/2024)

SITE DES QUAIS

10.PLAN CAMPUS – 15PPCAMPUS

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	L'EOTP restera pour gérer et financer en 2022 (80 %) le remboursement UDL selon les termes/montants de la convention sur les travaux supplémentaires et solder en 2023 (20%)

11.MILC – 11S9002A04

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Les travaux de remplacement du contrôle d'accès ont commencé ainsi que la reprise des défauts sur les cloisons Reprogrammation des AE et CP en 2022 AE =60 000€ CP = 60 000€	Les services de la Recherche des 2 universités demandent la création d'une seconde salle de visioconférence et un espace pour préparation des pots de thèses. Une étude est en cours pour connaître le montant de l'opération et couvrir le solde des 8,5M€ des fonds ANR. Les futurs travaux à la MILC seront traités sur les autres EOTP de travaux et refacturés pour moitié à Lyon 2 si mutualisation.

12. RENOVATION PALAIS R+1 / CHEVREUL – 20PRENOPAL

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Reprogrammation des AE et CP en 2022 AE = 50 000 € CP = 50 000 €	Les travaux prévus pour aménager le pôle recherche (SGR et tiers lieu recherche) débutera par une étape de faisabilité avec un travail collaboratif avec les acteurs de la Recherche.

Au DSG2, ce projet a reçu les dotations suivantes :

- 150 k€ en 2021
- 150 k€ en 2022

13. TEE CHEVREUL – 20PTECHEVR

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Opération du raccordement au réseau de chauffage urbain terminée Pas de reprogrammation des AE et CP	Pour l'opération complète de performance énergétique (fenêtres isolation,...), une demande est faite au titre du CPER 2021-2027.

14. TEE CAVENNE – 21PTECAVEN

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Sans objet	Une demande est faite au titre du CPER 2021-2027.

SITE DE BOURG EN BRESSE

15. CPER BOURG EN BRESSE

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Sans objet	La phase 2 du CPER du site de la Charité est entrée en phase opérationnelle. Le département de l'Ain assurera le portage de la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation. La phase 3 est en préparation pour intégrer l'INSPE (CPER 2021-2027). L'UdL portera la faisabilité/programmation et la mobilisation des acteurs.

16.SALLES INFORMATIQUES PEDAGOGIQUES – 21PSINFOBB

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Sans objet	La rénovation des salles pédagogiques informatiques n'est pas inscrit dans les projets prioritaires

ETABLISSEMENT TOUS SITES

17.ACCESSIBILITE AD'AP – 13S9002A02

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
L'accessibilité 2021 concernait une mise aux normes de 4 ascenseurs (exécution fin 2021, CP en 2022) Reprogrammation de CP en 2022 CP = 35 065 k€	Le projet n'est plus dans le cadre temporel fixé à 2021 pour la fin des Ad'ap. Il reste encore des travaux comme : - La prise en compte des prescriptions pour le bâtiment Chevreul, - Des travaux sur les sanitaires.

18.CONTROLE D'ACCES – 17LCONTRACT

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Reprogrammation des CP en 2022 CP = 30 k€ Reprogrammation des AE et CP en 2024 AE = 40 k€ CP = 40 k€ Reprogrammation des AE et CP en 2025 AE = 40 k€ CP = 40 k€ Reprogrammation des AE et CP en 2026 AE = 59 k€ CP = 37 k€	En 2022 les actions seront majoritairement sur les bâtiments du site des Quais avec ajustements et compléments sur la Manufacture des Tabacs.

19. SIGNALÉTIQUE – 18PSIGNALE

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	Arrêt de cet EOTP, mise à zéro de ce dernier Au r regard des montants et objet de dépense suppression de cet EOTP c'est à gérer en investissement ou en fonctionnement.

20. AMÉNAGEMENTS FONCTIONNELS - 18PAMENFCT

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pour cause de mobilisation du plan de relance, les aménagements fonctionnels non prioritaires en 2021 ont reprogrammés Reprogrammation des AE et CP en 2022 AE =100 k€ CP = 150 k€	Les travaux 2022 seront priorisés selon les objectifs de la lettre de cadrage budgétaire et aussi par rapport aux exigences réglementaires (locaux syndicaux) ou organisationnelles (logement gardien Athéna)

21. MISE EN SECURITE – 19PSECURIT

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	Campagne de remplacement des BAES et clapets coupe-feu

22. GER – 17PGER

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	Prise en compte des désordres sur les installations techniques, remplacements de sol et rénovation de circulations

23. RENOVATION BLOCS SANITAIRES – 18 BLOCSSA

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Reprogrammation des AE et CP en 2027 : AE = 150 k€ CP = 90 k€	En 2022 traitement des sanitaires de la BU avec les accords-cadres existants et poursuite de rénovation des sanitaires les plus anciens à la Manufacture.

24. RENOVATION DES STORES – 18 POPSTORE

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	En 2022 seront traitées les grandes salles du RDC amphis, salles 4, 6 et 7 ainsi que les changements complets de stores des amphis H et I en Mezzanine et O et P en Sous-sol.

25. RENOVATION DES SALLES DE COURS – 18 PSALCOUR

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	Priorisation des labos de langues suivant arbitrage et espace de co-working après 2022 (évaluation préalable des solutions déjà en place) Salle de coworking des quais dès 2022

26. TRAVAUX ASCENSEURS – 19 PTXASCEN

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Programmation selon phasage marché OTIS Reprogrammation des AE en 2024 AE = 75 000 k€	Accord cadre de travaux avec la société OTIS avec la réalisation de 3 tranches optionnelles 2022, TO1 2023, TO2 2024, TO3

27. PLAN CANICULE – 20PPLANCAN

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
En 2021 paiement des honoraires d'étude de la clim IUT Reprogrammation des AE et CP en 2022 : AE = 29 874 € CP = 29 874 €	Abandon du projet de climatisation de l'IUT, en 2022 seront prévus sur cet EOTP les percements de fenêtres pour climatisation mobile et climatisation du poste de sécurité des quais.

28. REMPLACEMENT DU CMSI – 20SCMSIMAN

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	Un accord-cadre avec la société SPIE notifié en 2020 pour 4 ans de travaux

29. MODERNISATION D'AUTOMATES GTC – 21PPRELGTC

BR3	Evolution 2022 et années suivantes
Pas de reprogrammation des AE et CP	En 2022 seront traités les derniers CP du plan de relance (c.a.d. reports 2021) s'il y a un décalage d'exécution de la dernière phase de travaux sur les quais

II. RECETTES

1. MAISON DU DIRECTEUR E-FACTORY – 15PEFABRIK

Après versement des premiers crédits de la Région et de la Métropole reçus en 2021, les crédits restants seront perçus en 2022 sur présentation des justificatifs de dépenses :

- Métropole = 150 000 €
- Région = 409 958 €

2. ESPACE RUE MANUFACTURE – 15PESPACER

Au titre du Dialogue Stratégique de Gestion (DSG), il a été obtenu en août 2021 la recette de 200 000 € sur ce projet

3. RENOVATION PALAIS R+1 /CHEVREUL – 20PRENOPL

Au titre du Dialogue Stratégique de Gestion (DSG), il a été obtenu en août 2021 la recette de 150 000 € sur ce projet.

4. MILC – 11S9002A04

En 2021, il a été engagé des travaux de contrôle d'accès (108 k€) et de traitement de fissures (18 k€). Les travaux sont en cours. En 2022, un équipement de visioconférence et d'un espace tisanerie pour les thèses sont attendus. A la demande de l'UDL, la justification de ces dépenses sont à regrouper dans la dernière demande de crédits 2022 pour solder le projet MILC.

5. PLAN DE RELANCE GTC - 21PPRELGTC

En 2021, il a été perçu 400 k€ pour ce projet, le solde de 170 k€ sera versé en 2022 sur présentation de justificatif de dépenses

6. AMELIORATION ENERGETIQUE CVC/LED – 21PPLEDCVC

En 2021, il a été perçu 815 k€ pour ce projet Pour le solde de 3 260 417 €, 95% sera perçu via 2 versements annuel en 2022 et idem en 2023 et les 5 % restants en 2024 sur présentation des justificatifs.

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le budget rectifié 2021.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

La variation du fonds de roulement prévisionnel sur 2021 étant de **1 225 137 euros**, le montant final du fonds de roulement devrait s'établir en fin d'année à **24 626 744 euros, soit 77 jours de dépenses décaissables**.

La trésorerie initiale à hauteur de 23 222 243 euros est ainsi portée à **24 249 724 euros**.



En conclusion, avec un solde budgétaire excédentaire, et des variations de fonds de roulement et de trésorerie positifs, la situation financière de notre établissement est saine.

Les opérations Pluriannuelles peuvent avoir une incidence forte sur les variations de Trésorerie voire sur le fond de roulement sur certaines tranches annuelles d'exécution des projets.

Concernant les OPA financées, il faudra que nous ayons une vigilance particulière sur la qualité de la facturation et sur le recouvrement des recettes liées aux contrats et conventions en cours.

Sur le sujet spécifique du PPI, une attention particulière doit également être portée sur la programmation et l'échelonnement soutenable financièrement de la conduite de nos opérations de travaux.



Direction des Affaires Financières et des Achats

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N°3 EXERCICE 2021

V2

Présenté pour vote au Conseil d'administration du 14 décembre 2021

SOMMAIRE

Tableau 1 : Tableau des emplois	page 1
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 2-1
Focus flux BR2 des autorisations budgétaires : ventilation eotp/hors eotp	page 2-2
Tableau 3 : Dépenses par destination - variation BR1	page 3
Recettes par origine - variation BR1	page 4
Dépenses par destination - version consolidée	page 5
Recettes par origine - version consolidée	page 6
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	page 7
Tableau 4 : Equilibre financier	page 8
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 9
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 10
Focus flux BR2 de la situation patrimoniale : ventilation eotp/hors eotp	page 11
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 12
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 13
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 14
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 15
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 16
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 17

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif 2021

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur	
Catégories d'emplois		Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	490 (1)		490
		CDI	5,0		5,0
	Non permanents	CDD	149	18	167,0
	S/total EC		644	18	662
			647		
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412 (2)		412
		CDI	42	55	97
	Non permanents	CDD	106	92	198
	S/total Biatoss		560	147	707
Totaux		1 204 (3)	165	1 369 (4)	
					Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 204 (5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BR3 - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES								
	Compte financier 2020		Budget 2021 (BI+ BR1+ BR2)		BR 3 2021		Ecart entre le BR3 et le BR2 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	94 467 999	94 424 337	98 215 400	98 215 400	98 493 112	98 493 112	277 712	277 712
dont contribution employeur au CAS pension	25 297 571	25 297 571	25 792 497	25 792 497	25 829 174	25 829 174	36 677	36 677
Fonctionnement	12 840 770	12 097 471	18 978 952	19 175 087	16 580 911	16 777 046	-2 398 041	-2 398 041
Investissement	4 721 151	5 277 572	11 967 116	9 903 766	10 355 489	8 355 771	-1 611 627	-1 547 995
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	112 029 919	111 799 381	129 161 468	127 294 253	125 429 512	123 625 929	-3 731 956	-3 668 324
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		1 104 096						4 197 254

RECETTES				
Compte financier 2020	Budget 2021 (BI+ BR1 + BR2)	BR 3 2021	Ecart entre le BR3 et le BR2 2021	
112 902 567	121 223 921	121 978 515	754 594	Recettes globalisées
91 729 804	92 485 897	94 145 929	1 660 032	Subvention pour charges de service public (SCSP)
202 534	1 341 252	1 341 252	-	Autres financements de l'Etat
1 413 967	1 393 613	1 418 290	24 677	Fiscalité affectée
3 329 547	4 777 383	3 898 514	878 869	Autres financements publics
16 226 714	21 225 776	21 174 530	51 246	Recettes propres
910	1 784 186	1 558 522	-225 664	Recettes fléchées
	300 000	300 000	-	Financements de l'Etat fléchés
	1 484 186	1 258 522	225 664	Autres financements publics fléchés
910		0	-	Recettes propres fléchées
112 903 477	123 008 107	123 537 037	528 930	TOTAL DES RECETTES
	4 286 146	88 892	-	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

FOCUS SUR LE FLUX DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BR3 - 2021

Flux BR3 : Ventilation OPA / hors OPA

DEPENSES						
	Hors OPA		OPA		TOTAL FLUX BR3	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	544 850	544 850	-267 138	-267 138	277 712	277 712
dont contribution employeur au CAS pension					36 677	36 677
Fonctionnement	-1 069 647	-1 069 647	-1 328 394	-1 328 394	-2 398 041	-2 398 041
Investissement	-618 814	-618 814	-992 813	-929 181	-1 611 627	-1 547 995
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	-1 143 611	-1 143 611	-2 588 345	-2 524 713	-3 731 956	-3 668 324
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		2 318 875,00		1 878 379		4 197 254

OPA : opération pluriannuelle (eotp)

RECETTES			
Hors OPA	OPA	TOTAL FLUX BR3	
1 175 264	- 420 670	754 594	Recettes globalisées
1 310 032,00	350 000,00	1 660 032,00	Subvention pour charges de service public (SCSP)
		-	Autres financements de l'Etat
24 677		24 677	Fiscalité affectée
- 145 000	- 733 869	- 878 869	Autres financements publics
- 14 445	- 36 801	- 51 246	Recettes propres
-	225 664	225 664	Recettes fléchées
	- 225 664	-	Financements de l'Etat fléchés
		225 664	Autres financements publics fléchés
		-	Recettes propres fléchées
1 175 264	- 646 334	528 930	TOTAL DES RECETTES
-	-	-	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

Tableau 3 des dépenses par destination - Variation BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme Budget Rectificatif n°3 - 2021							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	277 712	277 712	- 1 923 492	- 1 923 492	- 1 586 626	- 1 522 994	- 3 232 406	- 3 168 774
Formation initiale et continue	- 37 845	- 37 845	- 695 749	- 695 749	- 131 000	- 131 000	- 864 594	- 864 594
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	- 35 354	- 35 354	- 404 728	- 404 728	- 131 000	- 131 000	- 571 082	- 571 082
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	- 2 491	- 2 491	- 271 021	- 271 021			- 273 512	- 273 512
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			- 20 000	- 20 000			- 20 000	- 20 000
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							-	-
D111 - Recherche en SHS	- 253 110	- 253 110	- 568 242	- 568 242	- 52 947	- 52 947	- 874 299	- 874 299
D112 - Recherche Transversale							-	-
Soutien et support	568 667	568 667	- 659 501	- 659 501	- 1 402 679	- 1 339 047	- 1 493 513	- 1 429 881
D105 - Bibliothèques et documentation	- 754	- 754					- 754	- 754
D113 - Diffusion des savoirs et musées							-	-
D114 - Immobilier			- 201 275	- 201 275	- 1 159 717	- 1 096 085	- 1 360 992	- 1 297 360
D115 - Pilotage et support	569 421	569 421	- 458 226	- 458 226	- 242 962	- 242 962	- 131 767	- 131 767
D2 Étudiants	-	-	- 474 549	- 474 549	- 25 001	- 25 001	- 499 550	- 499 550
D201 - Aides directes aux étudiants			- 423 899	- 423 899	- 842	- 842	- 424 741	- 424 741
D202 - Aides indirectes			- 10 000	- 10 000	- 24 159	- 24 159	- 34 159	- 34 159
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			- 40 650	- 40 650	-	-	- 40 650	- 40 650
D3 Autres programmes								
Total	277 712	277 712	-2 398 041	-2 398 041	-1 611 627	-1 547 995	-3 731 956	-3 668 324
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								4 197 254

Tableau 3 Recettes par origine de financement - Variation BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées BR 3 - 2021					Recettes fléchées BR 3 - 2021			Total
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	1 660 032								1 660 032
FD020	Droits d'inscription					-28 250				-28 250
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					-53 240				-53 240
FD040	Taxe d'apprentissage					98 915				98 915
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					0				0
FD060	Valorisation					-36 801				-36 801
FD070	ANR investissements d'avenir				-19 560					-19 560
FD080	ANR hors investissements d'avenir									0
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				-436 958					-436 958
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				-72 424					-72 424
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres				-349 927			-225 664		-575 591
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs									0
FD130	Autres recettes			24 677		-31 870				-7 193
		1 660 032	0	24 677	-878 869	-51 246	0	-225 664	0	528 930

Solde budgétaire (déficit)	0
----------------------------	---

Tableau 3 des dépenses consolidées par destination - BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme Budget Rectificatif n°3 - 2021							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	96 627 832	96 627 832	14 932 745	15 117 845	10 167 049	8 167 331	121 727 626	119 913 008
Formation initiale et continue	46 991 438	46 991 438	3 065 063	3 065 306	783 069	783 069	50 839 570	50 839 813
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	27 345 752	27 345 752	1 176 254	1 176 254	708 269	708 269	29 230 275	29 230 275
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	19 645 686	19 645 686	1 754 882	1 754 950	70 800	70 800	21 471 368	21 471 436
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			133 927	134 102	4 000	4 000	137 927	138 102
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	24 434 494	24 434 494	1 649 195	1 829 876	188 137	204 368	26 271 826	26 468 738
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	25 201 900	25 201 900	10 218 487	10 222 663	9 195 843	7 179 894	44 616 230	42 604 457
D105 - Bibliothèques et documentation	3 777 019	3 777 019	1 430 261	1 430 261	60 499	60 499	5 267 779	5 267 779
D113 - Diffusion des savoirs et musées	18 537	18 537	0	0	0	0	18 537	18 537
D114 - Immobilier	3 625 057	3 625 057	4 620 476	4 620 476	8 588 441	6 572 492	16 833 974	14 818 025
D115 - Pilotage et support	17 781 287	17 781 287	4 167 750	4 171 926	546 903	546 903	22 495 940	22 500 116
D2 Étudiants	1 865 280	1 865 280	1 648 166	1 659 201	188 440	188 440	3 701 886	3 712 921
D201 - Aides directes aux étudiants	28 323	28 323	963 511	973 446	117 869	117 869	1 109 703	1 119 638
D202 - Aides indirectes	138 456	138 456	202 643	202 643	7 131	7 131	348 230	348 230
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 698 501	1 698 501	482 012	483 112	63 440	63 440	2 243 953	2 245 053
D3 Autres programmes								
Total	98 493 112	98 493 112	16 580 911	16 777 046	10 355 489	8 355 771	125 429 512	123 625 929
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								0

Tableau 3 Recettes consolidées par origine de financement - BR3 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées BR 3 - 2021					Recettes fléchées BR 3 - 2021			Total Budget 2021
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	94 145 929								94 145 929
FD020	Droits d'inscription					3 480 549				3 480 549
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					13 777 668				13 777 668
FD040	Taxe d'apprentissage					810 724				810 724
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 000				1 000
FD060	Valorisation					170 514				170 514
FD070	ANR investissements d'avenir				514 503					514 503
FD080	ANR hors investissements d'avenir				428 475					428 475
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				821 663					821 663
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				173 844			363 861		537 705
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres		1 341 252		1 960 029	182 895	300 000	894 661		4 678 837
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs					316 290				316 290
FD130	Autres recettes			1 418 290		2 434 890				3 853 180
		94 145 929	1 341 252	1 418 290	3 898 514	21 174 530	300 000	1 258 522	0	123 537 037

Solde budgétaire (déficit)	-88 892
-----------------------------------	----------------

Flux Dépenses Budget Rectificatif n°3 - 2021 par CRB

Budget	Dépenses CRB						
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE CP
900 - Services Centraux	598 880	598 880	-288 896	-288 896	-335 681	-335 681	-25 697 -25 697
901 - Faculté de Droit	-184 835	-184 835	-139 285	-139 285	-155 000	-155 000	-479 120 -479 120
902 - IAE			-35 611	-35 611			-35 611 -35 611
903 - IUT			-230 525	-230 525	-87 000	-87 000	-317 525 -317 525
904 - Faculté des Langues							0 0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	2 468	2 468	-3 168	-3 168	-33 962	-33 962	-34 662 -34 662
906 - Faculté de Philosophie							0 0
908 - Bibliothèque universitaire	-3 421	-3 421	-1 300	-1 300	-1 500	-1 500	-6 221 -6 221
910 - Gouvernance	-27 942	-27 942	-278 925	-278 925	-7 000	-7 000	-313 867 -313 867
913 - Recherche	-61 076	-61 076	-264 651	-264 651	-37 447	-37 447	-363 174 -363 174
914 - RI et Francophonie	-16 362	-16 362	-1 009 165	-1 009 165	-14 000	-14 000	-1 039 527 -1 039 527
915 - Gestion des sites			-32 515	-32 515	-915 036	-851 404	-947 551 -883 919
916 - Sclarité et vie Etudiante	-30 000	-30 000	-114 000	-114 000	-25 001	-25 001	-169 001 -169 001
Total	277 712	277 712	-2 398 041	-2 398 041	-1 611 627	-1 547 995	-3 731 956 -3 668 324

Flux Recettes Budget Rectificatif n°3 - 2021 par CRB

Budget	Recettes							TOTAL
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
900 - Services Centraux	1 285 797		24 677	-145 000	115 915			1 281 389
901 - Faculté de Droit				-82 424	-32 634			-115 058
902 - IAE					-6 000			-6 000
903 - IUT								0
904 - Faculté des Langues								0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations								0
906 - Faculté de Philosophie								0
908 - Bibliothèque Universitaire					-4 000			-4 000
910 - Gouvernance					-20 000			-20 000
913 - Recherche	24 235			-15 941	-26 417			-18 123
914 - RI et Francophonie				-75 546	-71 110		-225 664	-372 320
915 - Gestion des sites	350 000			-559 958				-209 958
916 - Sclarité et vie Etudiante					-7 000			-7 000
Total	1 660 032	0	24 677	-878 869	-51 246	0	-225 664	528 930

Dépenses Budget rectifié consolidé - 2021 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
900 - Services Centraux	2 497 121	2 498 831	1 654 979	1 512 479	87 295 075	87 295 075	91 447 175	91 306 385
901 - Faculté de Droit	845 371	872 033	143 600	143 600	2 165 881	2 165 881	3 154 852	3 181 514
902 - IAE	3 602 335	3 611 862	175 730	181 709	4 385 671	4 385 671	8 163 736	8 179 242
903 - IUT	469 397	469 397	30 000	30 000	1 292 873	1 292 873	1 792 270	1 792 270
904 - Faculté des Langues	57 750	57 750	58 639	58 639	102 525	102 525	218 914	218 914
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	173 119	175 148	19 753	21 938	309 975	309 975	502 847	507 061
906 - Faculté de Philosophie	24 644	24 644	10 000	10 000	18 084	18 084	52 728	52 728
908 - Bibliothèque universitaire	1 436 974	1 436 974	60 499	60 499	332 947	332 947	1 830 420	1 830 420
910 - Gouvernance	592 430	593 530	32 650	32 650	818 022	818 022	1 443 102	1 444 202
913 - Recherche	748 443	768 456	118 715	126 782	512 330	512 330	1 379 488	1 407 568
914 - RI et Francophonie	1 226 363	1 361 457	50 187	50 187	673 166	673 166	1 949 716	2 084 810
915 - Gestion des sites	4 028 343	4 028 343	7 930 797	6 057 348			11 959 140	10 085 691
916 - Sclolarité et vie Etudiante	878 621	878 621	69 940	69 940	586 563	586 563	1 535 124	1 535 124
Total	16 580 911	16 777 046	10 355 489	8 355 771	98 493 112	98 493 112	125 429 512	123 625 929

Recettes Budget rectifié consolidé - 2021 par CRB

Budget	Recettes							TOTAL
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
900 - Services Centraux	89 853 733	60 000	1 418 290	455 664	3 786 011			95 573 698
901 - Faculté de Droit	403 893	8 037		180 844	2 801 222	300 000		3 693 996
902 - IAE	135 230			297 878	9 676 835		363 861	10 473 804
903 - IUT	813 761				1 348 277			2 162 038
904 - Faculté des Langues	125 970			14 552	69 030			209 552
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	123 614			182 198	244 076			549 888
906 - Faculté de Philosophie	36 800				6 073			42 873
908 - Bibliothèque Universitaire	1 270 558			257 604	603 418			2 131 580
910 - Gouvernance				283 200	681 158			964 358
913 - Recherche	620 895	13 111		722 108	441 609			1 797 723
914 - RI et Francophonie	221 475			724 466	807 155		894 661	2 647 757
915 - Gestion des sites	505 000	1 215 104		700 000	450 000			2 870 104
916 - Sclolarité et vie Etudiante	35 000	45 000		80 000	259 666			419 666
Total	94 145 929	1 341 252	1 418 290	3 898 514	21 174 530	300 000	1 258 522	123 537 037

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BR3 - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				
	Compte financier 2020	Budget 2021 (BI+ BR1+ BR2)	BR3	Ecart entre le BR3 et le BR2
Solde budgétaire (déficit)		4 286 146	88 892	
Remboursement d'emprunts (capital)	90			
Nouveaux prêts (capital)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers	462 800	1 551 948	1 551 948	
Autres décaissements sur comptes de tiers	76 712			
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	539 602	8 244 846	1 640 840	-
Abondement de la trésorerie	1 288 152		1 027 482	4 697 254
dont abondement de la trésorerie fléchée		475 041	767 516	292 475
dont abondement de la trésorerie non fléchée	1595334,68		259 966	4 404 779
TOTAL des besoins	1 827 754	8 244 846	2 668 321	4 697 254

FINANCEMENTS				
Compte financier 2020	Budget 2021 (BI+ BR1+ BR2)	BR3	Ecart entre le BR3 et le BR2	
1 104 096			4 197 254	Solde budgétaire (Excédent)
-	-		-	Nouveaux emprunts (capital) Remboursement de prêts (capital)
319 200	2 168 321	2 668 321	500 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers
404 458	-		-	Autres encaissements sur comptes de tiers
1 827 754	4 575 073	2 668 321	4 697 254	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	3 669 773	-	-	Prélèvement sur la trésorerie
307 183			-	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
-	4 144 814	259 966		dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
1 827 754	8 244 846	2 668 321	4 697 254	TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI+BR1+BR2	Prévisions de décaissements BR 3	Total prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements BI + BR1 + BR2	Prévisions d'encaissements BR 3	Total prévisions d'encaissements
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	319 200,00	-	319 200,00	319 200,00	-	319 200,00
Contrat européen MERGING		1 232 747,50	-	1 232 747,50	1 849 121,00		1 849 121,00
Remboursement partiel crédit TVA MILC						500 000,00	500 000,00
TOTAL		1 551 947,50	-	1 551 947,50	2 168 321,00	500 000,00	2 668 321,00

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE BR3 - 2021

Compte de résultat prévisionnel									
CHARGES					PRODUITS				
	CFI 2020	Budget 2021 (BI + BR1 + BR2)	BR3	Ecart entre BR3 et BR2		CFI 2020	Budget 2021 (BI + BR1 + BR2)	BR3	Ecart entre BR3 et BR2
Personnel	93 222 546	97 025 940	97 322 780	296 840	Subventions de l'Etat	92 465 709	92 900 355	94 377 766	1 477 411
dont charges de pensions civiles	25 297 571	25 792 497	25 829 174	36 677	Fiscalité affectée	1 413 967	1 393 613	1 418 290	24 677
					Autres subventions	1 615 765	4 252 162	2 638 299	- 1 613 863
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 394 840	24 564 547	22 147 378	- 2 417 169	Autres produits	23 616 203	27 077 342	27 020 507	- 56 835
TOTAL des charges	112 617 386	121 590 487	119 470 158	- 2 120 329	TOTAL des produits	119 111 644	125 623 472	125 454 862	- 168 610
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	6 494 258	4 032 985	5 984 704	1 951 719	Résultat prévisionnel (PERTE)	-	-		-
Total équilibre du compte de résultat prévisio	119 111 644	125 623 472	125 454 862	- 168 610	Total équilibre du compte de résultat p	119 111 644	125 623 472	125 454 862	- 168 610

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	Budget 2021 BI + BR1 + BR2	BR3	Ecart entre BR3 et BR2
Résultat prévisionnel de l'exercice	6 494 258	4 032 985	5 984 704	1 951 719
+ dotation aux amortissements, dépréciations	3 414 290	3 700 000	3 700 000	-
- reprises sur amortissements, dépréciations	29 380	-		-
+ val nette comptable des élt d'actif cédés	-	-		
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-		
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1935933,77	2 100 000	2 100 000	
= capacité d'autofinancement	7 943 234	5 632 985	7 584 704	1 951 719

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Compte financier 2020	Budget 2021 (BI + BR1 + BR2)	BR3	Ecarts entre BR3 et BR2		Compte financier 2020	Budget 2021 (BI + BR1 + BR2)	BR3	Ecarts entre BR3 et BR2
Insuffisance d'autofinancement		-		-	Capacité d'autofinancement	7 943 234	5 632 985	7 584 704	1 951 719
Investissements	5 548 711	9 903 766	8 355 771	- 1 547 995	Financement de l'actif par l'Etat	-	1 215 104	1 215 104	-
					Financement de l'actif par des tiers aut	612 333	1 341 058	781 100	- 559 958
					Autres ressources		-		-
Remboursement des dettes financières	240			-	Augmentation des dettes financières	60			-
TOTAL des emplois	5 548 951	9 903 766	8 355 771	- 1 547 995	TOTAL des produits	8 555 627	8 189 147	9 580 908	1 391 761
Apport au fonds de roulement	3 006 676	-	1 225 137	2 939 756	Prélèvement sur fonds de roulemen	-	1 714 619	-	-

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2020	Budget 2021 (BI + BR1 + BR2)	BR3	Ecarts entre BR3 et BR2
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	3 006 676	- 1 714 619	1 225 137	2 939 756
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	1 718 525	1 955 154	197 656	- 1 757 498
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	1 288 152	- 3 669 773	1 027 482	4 697 254
Niveau du fonds de roulement	23 401 607	21 686 988	24 626 744	
Niveau du besoin en fonds de roulement	179 364	2 134 517	377 019	
Niveau de la trésorerie	23 222 243	19 552 471	24 249 725	

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BR3 - 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	23 222 243	40 456 469	29 431 649	21 069 086	37 109 143	29 410 907	18 462 297	44 885 834	39 431 291	33 080 057	40 801 546	30 748 025	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	23 827 573	796 156	884 030	24 653 101	678 370	1 092 488	34 906 384	1 759 413	3 557 655	18 145 763	2 737 325	8 940 256	121 978 515
Subvention pour charges de service public	23 012 794			23 012 794			32 204 941			15 759 194		156 206	94 145 929
Autres financements de l'Etat	10 000		33 037	60 000			400 000	815 104				23 111	1 341 252
Fiscalité affectée							980 965				437 325		1 418 290
Autres financements publics	26 689	55 000	204 487	577 900	90 574	100 749	142 025	188 107	319 798	811 942	800 000	581 242	3 898 514
Recettes propres	778 090	741 156	646 506	1 002 407	587 796	991 735	1 178 454	756 202	3 237 856	1 574 627	1 500 000	8 178 697	21 174 530
Recettes budgétaires fléchées	363 862	-	-	-	300 000,00	-	-	-	-	236 615,20	-	658 045,24	1 558 522,00
Financements de l'Etat fléchés					300 000								300 000
Autres financements publics fléchés	363 862									236 615		658 045	1 258 522
Recettes propres fléchées													0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	1 849 121	95 760	0	0	0	223 440	0	500 000	0	0	0	0	2 668 321
TVA encaissée								500 000					500 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		95 760				223 440							319 200
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	1 849 121												1 849 121
TOTAL	26 040 556	891 916	884 030	24 653 101	978 370	1 315 928	34 906 384	2 259 413	3 557 655	18 382 378	2 737 325	9 598 302	126 205 358
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	8 704 658	10 643 048	9 218 730	8 594 786	8 665 879	12 238 880	8 457 681	7 708 888	9 870 301	10 634 527	12 619 524	15 478 022	122 834 923
Personnel	7 731 107	9 379 663	7 317 595	7 430 435	7 236 968	10 949 424	7 146 402	7 568 965	6 717 469	8 768 792	8 606 356	9 486 076	98 339 250
Fonctionnement	666 491	1 005 434	1 448 141	949 985	936 707	1 006 310	885 418	61 253	1 253 386	1 387 812	2 513 168	4 035 796	16 149 902
Investissement	307 060	257 951	452 993	214 366	492 204	283 147	425 862	78 669	1 899 446	477 922	1 500 000	1 956 150	8 345 771
Dépenses sur recettes fléchées	12 473	36 940	19 464	15 057	9 326	25 658	25 166	5 068	38 588	26 362	155 322	421 581	791 006
Personnel		4 942	2 471	2 471	2 471	6 280	5 101	5 068	5 322	5 322	5 322	109 092	153 862
Fonctionnement	12 473	31 998	16 993	12 586	6 855	19 378	20 066	0	29 942	21 040	150 000	305 814	627 144
Investissement									3 325			6 675	10 000
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations gérées en compte de tiers	89 200	1 236 748	8 400	3 200	1 400	0	0	0	0	0	16 000	197 000	1 551 948
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	89 200	4 000	8 400	3 200	1 400						16 000	197 000	319 200
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers		1 232 748											1 232 748
TOTAL	8 806 330	11 916 736	9 246 594	8 613 043	8 676 605	12 264 538	8 482 847	7 713 956	9 908 889	10 660 889	12 790 846	16 096 603	125 177 877
SOLDE DU MOIS	17 234 226	-11 024 819	-8 362 564	16 040 057	-7 698 236	-10 948 610	26 423 537	-5 454 543	-6 351 235	7 721 489	-10 053 521	-6 498 301	1 027 481
SOLDE CUMULE	40 456 469	29 431 649	21 069 086	37 109 143	29 410 907	18 462 297	44 885 834	39 431 291	33 080 057	40 801 546	30 748 025	24 249 724	1 027 481

124 646 836,00
124 386 871,00

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2021	N (2021)	N+1 (2022)	N+2 (2023)	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-25 966	741 550	-337 941	-158 495	39 677
Recettes fléchées (b)	658 955	1 558 522	300 000	629 494	968 172	4 115 143
Financements de l'État fléchés		300 000	300 000	300 000	600 000	1 500 000
Autres financements publics fléchés	658 955	1 258 522		329 494	368 172	2 615 143
Recettes propres fléchées						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	684 921	791 006	1 379 491	450 048	770 000	4 075 466
Personnel						
AE=CP		153 862	338 862	316 360	720 000	1 529 084
Fonctionnement						
AE	687 474	624 678	1 040 629	133 688	50 000	2 536 469
CP	684 921	627 144	1 040 629	133 688	50 000	2 536 382
Intervention						
AE						
CP						
Investissement						
AE		10 000	-	-	-	
CP		10 000	-	-	-	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 25 966	767 516	- 1 079 491	179 446	198 172	39 677

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE Flux BR3 - 2021

Flux BR3 : Ventilation OPA/hors OPA

Compte de résultat prévisionnel							
CHARGES				PRODUITS			
	Hors OPA	OPA	TOTAL		Hors OPA	OPA	TOTAL
Personnel	544 850	- 267 138	277 712	Subventions de l'Etat	1 310 032	167 379	1 477 411
dont charges de pensions civiles			36 677	Fiscalité affectée		24 677	24 677
				Autres subventions	-145 000	1 468 863	1 613 863
Fonctionnement autre que les charges de personnel	- 1 069 647	- 1 328 394	- 2 398 041	Autres produits	-14 445	42 390	56 835
TOTAL des charges	- 524 797	- 1 595 532	- 2 120 329	TOTAL des produits	1 150 587	- 1 319 197	- 168 610
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	1 675 384	276 335	1 951 719	Résultat prévisionnel (PERTE)		-	
Total équilibre du compte de résultat prévisio	1 150 587	- 1 319 197	- 168 610	Total équilibre du compte de résultat p	1 150 587	- 1 319 197	- 168 610
Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)							
	Hors OPA	OPA	TOTAL				
Résultat prévisionnel de l'exercice	1 675 384	276 335	1 951 719				
+ dotation aux amortissements, dépréciations	-	-	-				
- reprises sur amortissements, dépréciations	-	-	-				
+ val nette comptable des élt d'actif cédés	-	-	-				
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-				
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-				
= capacité d'autofinancement	1 675 384	276 335	1 951 719				

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés							
EMPLOIS				RESSOURCES			
	Hors OPA	OPA	TOTAL		Hors OPA	OPA	TOTAL
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	1 675 384	276 335	1 951 719
Investissements	- 618 814	- 929 181	- 1 547 995	Financement de l'actif par l'Etat			-
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	559 958	- 559 958
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières			
TOTAL des emplois	- 618 814	- 929 181	- 1 547 995	TOTAL des produits	1 675 384	- 283 623	1 391 761
Apport au fonds de roulement	2 294 198	645 558	2 939 756	Prélèvement sur fonds de roulement	0	0	0

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses													
Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021	Total des AE ouvertes pour l'année 2021	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021	Total des CP ouverts pour 2021	Restes à engager en fin 2021 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2021 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)≤(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)≤(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
2013	220 878	336 193	220 712	166	-	166	338 174	220 712	166	-	166	0	1
2014	137 870	228 042	134 018	8 852	5 000	3 852	254 929	132 242	10 628	5 000	5 628	-	-
2016	511 738	515 357	444 682	16 056	6 000	22 056	514 704	444 682	15 063	6 000	21 063	45 000	994
2017	648 418	608 870	457 230	24 584	115 095	139 679	608 870	425 708	56 106	115 095	171 201	51 509	0
2018	2 333 058	1 843 250	1 284 664	187 223	348 053	535 276	1 862 894	1 149 014	321 610	348 053	669 663	513 118	1 263
2019	1 491 383	534 805	278 892	179 327	301 920	481 247	538 684	262 176	195 595	301 920	497 515	731 244	448
2020	1 226 855	135 426	112 291	22 730	500 873	523 603	135 426	98 944	36 078	500 873	536 951	590 961	1
2021	3 817 701	-	-	-	456 324	456 324	-	-	-	456 324	456 324	3 361 377	-
total contrats de recherche	10 387 901	4 201 943	2 932 489	438 938	1 723 265	2 162 203	4 253 681	2 733 477	635 246	1 723 265	2 358 511	5 293 209	2 703
Région	537 720	215 520	111 557	20 168	120 665	140 833	215 520	111 558	20 167	120 665	140 832	285 330	1
ERASMUS	3 509 868	1 260 195	937 621	243 154	442 810	685 964	1 274 848	925 046	255 730	442 810	698 540	1 886 283	1
Autres	593 617	396 866	218 807	132 172	52 687	184 859	431 918	213 797	134 987	52 687	187 674	189 951	2 195
CVEC	527 654	358 287	227 047	165 980	13 510	179 490	358 287	225 948	167 080	13 510	180 590	121 117	1
Total contrats d'enseignement	5 168 859	2 230 868	1 495 033	561 474	629 672	1 191 146	2 280 573	1 476 349	577 964	629 672	1 207 636	2 482 680	2 194
Maison du gardien	43 774	59 043	43 774	10 000	10 000	-	68 072	43 774	10 026	10 026	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	741 573	807 873	741 572	-	-	-	943 510	719 785	21 787	-	21 787	1	0
Espace Rue	1 150 000	182 381	182 381	90 000	90 603	603	182 381	182 381	90 000	90 603	603	967 016	-
Avant corps	2 725 000	855 766	786 549	70 511	70 000	511	899 901	784 600	50 000	23 323	26 677	1 937 940	24 217
E Factory	4 116 200	5 815 031	3 723 459	413 739	52 113	361 626	3 573 240	2 674 092	863 107	547 886	1 410 993	31 115	0
Confort thermique et sanitaire des amphis	651 249	140 337	140 249	125 000	150 000	25 000	172 173	126 413	111 164	125 020	13 856	486 000	24 980
Chassis ouvrants dans amphis	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000	-
Couverture des amphis	600 000	10 000	9 059	110 940	109 650	1 290	10 000	2 682	117 318	109 650	7 668	589 651	1
Faux plafonds amphis	354 823	86 612	71 184	223 915	223 915	-	94 498	69 001	221 732	223 915	2 183	283 639	-
Rénovation salles de cours	1 380 000	372 952	348 631	45 680	250 000	204 320	376 411	340 420	37 469	250 000	212 531	827 049	0
Toitures ardoise et Zinc	700 000	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	-	700 000	-
CMSI Manu	730 859	724 400	719 491	11 368	-	11 368	209 600	234 105	6 460	140 000	146 460	0	350 294
Plan relance CVC et LED	4 075 522	-	-	630 000	3 445 522	4 075 522	-	-	630 000	-	630 000	-	3 445 522
Désenfumage des amphis	335 000	-	-	35 000	-	35 000	-	-	35 000	-	35 000	300 000	-
Plan Campus	6 121 849	3 854 861	3 804 714	54 613	580 222	634 835	3 829 065	3 775 656	63 893	600 000	663 893	1 682 300	0
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé constr	636 086	378 113	443 509	577	132 000	132 577	370 438	440 086	4 000	132 000	136 000	60 000	-
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	600 000	-	-	150 000	150 000	-	-	-	150 000	150 000	-	600 000	-
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	-	-	24 949	130 000	154 949	-	-	24 949	130 000	154 949	1 845 051	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-
Façade Dugas	110 287	110 287	110 287	-	-	-	110 287	53 053	57 232	-	57 232	0	1
Salles info pédago Bourg	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	-
Travaux tous corps d'état	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	995 988	884 262	210 000	250 000	40 000	1 125 966	843 489	179 891	214 935	35 044	533 838	45 729
Contrôle d'accès	1 082 800	455 531	443 922	7 102	61 000	68 102	507 660	330 959	120 064	53 000	173 064	570 776	8 001
Signalétique directionnelle	35 000	41 254	18 631	13 632	30 000	16 368	41 254	18 631	13 632	30 000	16 368	1	-
Rénovation des sanitaires	955 000	109 386	86 413	306 414	330 000	23 586	109 386	86 413	366 414	390 000	23 586	845 001	0
Travaux ascenseurs	925 000	368 280	16 130	48 094	225 000	273 094	31 929	8 284	80 654	200 000	280 654	635 776	286
A ménagements fonctionnels	1 425 512	497 759	422 371	93 151	250 000	343 151	540 628	369 869	146 083	200 000	346 083	659 990	49 570
Mise en sécurité	625 000	110 875	106 138	10 515	80 000	69 485	112 127	103 268	8 897	80 000	71 103	449 377	1 252
Stores	845 000	289 085	283 110	42 477	150 000	107 523	289 085	283 110	43 646	150 000	106 354	454 367	1 169
Plan Canicule	240 000	50 000	46 827	3 173	120 126	123 299	50 000	4 059	45 941	120 126	166 067	69 874	0
Plan de relance GTC	570 000	-	-	438 000	132 000	570 000	-	-	134 000	436 000	570 000	-	-
Remplacement cellules HT	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-
GER	5 776 000	2 330 109	2 160 234	48	600 000	600 048	2 215 018	1 993 763	90 653	600 000	690 653	3 015 718	75 866
Total programmes pluriannuels d'investissement	42 909 634	18 645 923	15 592 898	633 632	7 238 625	7 872 257	15 862 629	13 487 894	1 178 322	4 820 486	5 998 808	19 444 479	3 978 452
Total	58 466 394	25 078 734	20 020 419	1 634 044	9 591 562	11 225 606	22 396 883	17 697 721	2 391 532	7 173 423	9 564 955	27 220 369	3 983 349
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
\$s total personnel	-	2 057 536	1 750 951	188 000	1 295 972	1 483 972	2 057 536	1 750 951	188 000	1 295 972	1 483 972	3 234 923	-
\$s total fonctionnement et intervention	15 556 760	4 063 594	2 533 713	677 338	1 030 447	1 707 785	4 149 733	2 321 046	873 905	1 030 447	1 904 352	11 315 262	16 100
\$s total investissement	42 909 634	18 957 604	15 735 755	768 706	7 265 143	8 033 849	16 189 614	13 625 724	1 329 627	4 847 004	6 176 631	19 140 030	3 967 249

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n (2021)	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
2013	226 705	-	226 705	226 705	-	-
2014	162 870	-	162 870	162 870	-	-
2016	511 738	-	511 738	495 988	15 750	-
2017	705 520	-	705 520	563 883	107 311	34 326
2018	2 333 058	-	2 333 058	1 275 172	773 034	284 852
2019	1 491 383	-	1 491 383	613 432	487 822	390 129
2020	1 226 855	-	1 226 855	208 948	427 610	590 297
2021	3 817 701	-	3 817 701	-	1 187 157	2 630 544
total contrats de recherche	10 475 830	-	10 475 830	3 546 998	2 998 684	3 930 148
Région	529 500		529 500	-	136 200	393 300
ERASMUS	3 509 868		3 509 868	1 437 633	1 128 031	944 204
Autres	593 617		593 617	441 500	67 154	84 963
CVEC	527 654		527 654	457 169	70 485	-
Total contrats d'enseignement	5 160 639	-	5 160 639	2 336 302	1 401 870	1 422 467
Maison du gardien	43 774	43 774	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	741 573	741 573	-	-	-	-
Espace Rue	1 150 000	950 000	200 000	-	200 000	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-	-
E Factory	4 116 200	2 616 200	1 500 000	340 042	600 000	559 958
Confort thermique et sanitaire des am	651 249	651 249	-	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	300 000	300 000	-	-	-	-
Couverture des amphis	600 000	600 000	-	-	-	-
Faux plafonds amphis	354 823	354 823	-	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 380 000	1 380 000	-	-	-	-
Toitures ardoise et Zinc	700 000	700 000	-	-	-	-
CMSI Manu	730 859	530 859	200 000	-	100 000	100 000
Plan relance CVC et LED	4 075 522	-	4 075 522	-	815 104	3 260 418
Désenfumage des amphis	335 000	335 000	-	-	-	-
Plan Campus	6 121 849	6 121 849	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	636 086	-	636 086	444 086	-	192 000
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	600 000	450 000	150 000	-	150 000	-
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	-
Façade Dugas	110 287	110 287	-	-	-	-
Salles info pédagog Bourg	100 000	100 000	-	-	-	-
Travaux tous corps d'état	300 000	300 000	-	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	908 100	550 000	525 000	25 000	-
Contrôle d'accès	1 082 800	1 082 800	-	-	-	-
Signalétique directionnelle	35 000	35 000	-	-	-	-
Rénovation des sanitaires	955 000	955 000	-	-	-	-
Travaux ascenseurs	925 000	925 000	-	-	-	-
A ménagements fonctionnels	1 425 512	1 425 512	-	-	-	-
Mise en sécurité	625 000	625 000	-	-	-	-
Stores	845 000	845 000	-	-	-	-
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-	-
Plan de relance GTC	570 000	-	570 000	-	400 000	170 000
Remplacement cellules HT	600 000	600 000	-	-	-	-
GER	5 776 000	5 776 000	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	42 909 634	35 028 026	7 881 608	1 309 128	2 290 104	4 282 376
Total	58 546 103	35 028 026	23 518 077	7 192 428	6 690 658	9 634 991

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1

Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2

Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3

En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4

Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle			Prévision 2021										Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2021	AE consommées les années antérieures à 2021	AE reportées ou reprogrammées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021	TOTAL des AE ouvertes en 2021	CP ouverts les années antérieures à 2021	CP consommés les années antérieures à 2021	CP reportés ou reprogrammés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021	TOTAL des CP ouverts en 2021	AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
		(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Maison du gardien	Investissement	43 774	59 043	43 774	10 000	-	10 000	68 072	43 774	10 026,00	-	10 026,00	-	-	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	Investissement	741 573	807 873	741 572	-		-	943 510	719 785	21 787		21 787	-	-	-	-	-	-
Espace Rue	Investissement	1 150 000	182 381	182 381	-	90 000	603	182 381	182 381	-	90 000	603	226 397	176 100	200 000	180 000	540 619	610 916
Avant corps	Investissement	2 725 000	855 766	786 549	70 511	-	70 000	899 901	784 600	50 000	-	23 323	100 000	100 000	569 664	520 749	1 268 276	1 292 974
E Factory	Investissement	4 116 200	5 815 031	3 723 459	413 739	-	52 113	361 626	3 573 240	2 674 092	863 107	547 886	31 115	31 115	-	-	-	-
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	651 249	140 337	140 249	-	125 000	25 000	172 173	126 413	-	111 164	13 856	-	24 980	236 000	236 000	250 000	250 000
Chassis ouvrants dans amphis	Investissement	300 000											150 000	150 000	150 000	150 000		
Couverture des amphis	Investissement	600 000	10 000	9 059	110 940	-	109 650	10 000	2 682	117 318	-	109 650	300 000	300 000	200 000	200 000	89 650	89 650
Faux plafonds amphis	Investissement	354 823	86 612	71 184	-	223 915	-	94 498	69 001	-	221 732	2 183	-	-	73 500	73 500	210 139	210 139
Rénovation salles de cours	Investissement	1 380 000	372 952	348 631	-	45 680	204 320	376 411	340 420	-	37 469	212 531	100 000	100 000	120 000	120 000	607 049	607 049
Toitures ardoise et Zinc	Investissement	700 000	-		-	100 000	-	-		-	100 000	-	100 000	100 000	150 000	150 000	450 000	450 000
CMSI Manu	Investissement	730 859	724 400	719 491	11 368	-	11 368	209 600	234 105	6 460	140 000	146 460	-	330 000	-	20 295	-	-
Plan relance CVC et LED	Investissement	4 075 522	-	-	630 000	3 445 522	4 075 522	-	-	630 000		630 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Désenfumage des amphis	Investissement	335 000			35 000		35 000			35 000		35 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Plan Campus	Investissement	6 121 849	3 854 861	3 804 714	54 613	580 222	634 835	3 829 065	3 775 656	63 893	600 000	663 893	1 345 840	1 345 840	336 460	336 460	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé		636 086	378 113	443 509	577	132 000	132 577	370 438	440 086	4 000	132 000	136 000	60 000	60 000				
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	Investissement	600 000	-		-	150 000	-			-	150 000	-	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Chevreul Transition énergétique	Investissement	2 000 000	-		24 949	130 000	154 949			24 949	130 000	154 949	-	-	800 000	800 000	1 045 051	1 045 051
Cavanne Transition énergétique	Investissement	600 000	-		-		-					-	-	-	240 000	240 000	360 000	360 000
Façade Dugas	Investissement	110 287	110 287	110 287		-	-	110 287	53 053	57 232		57 232	-	-	-	-	-	-
Salles info pédago Bourg	Investissement	100 000	-	-			-	-				-	-	-	30 000	30 000	70 000	70 000
Travaux tous corps d'état	Investissement	300 000											-	-	80 000	80 000	220 000	220 000
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	995 988	884 262	-	210 000	250 000	1 125 966	843 489	-	179 891	35 044	150 000	185 065	210 000	210 000	173 838	184 502
Contrôle d'accès	Investissement	1 082 800	455 531	443 922	7 102	61 000	68 102	507 660	330 959	120 064	53 000	173 064	150 000	180 000	100 000	100 000	320 776	298 777
Signalétique directionnelle	Investissement	35 000	41 254	18 631	-	13 632	30 000	41 254	18 631	-	13 632	16 368	-	-	-	-		
Rénovation des sanitaires	Investissement	955 000	109 386	86 413	-	306 414	330 000	109 386	86 413	-	366 414	23 586	100 000	100 000	150 000	150 000	595 001	595 001
Travaux ascenseurs	Investissement	925 000	368 280	16 130	48 094	225 000	273 094	31 929	8 284	80 654	200 000	280 654	320 000	330 000	220 000	190 000	95 776	116 062
A ménagements fonctionnels	Investissement	1 425 512	497 759	422 371	93 151	250 000	343 151	540 628	369 869	146 083	200 000	346 083	200 000	249 570	100 000	100 000	359 990	359 990
Mise en sécurité	Investissement	625 000	110 875	106 138	-	10 515	80 000	112 127	103 268	-	8 897	71 103	130 000	130 000	120 000	120 000	199 377	200 629
Stores	Investissement	845 000	289 085	283 110	-	42 477	150 000	289 085	283 110	-	43 646	106 354	100 000	100 000	100 000	100 000	254 367	255 536
Plan Canicule	Investissement	240 000	50 000	46 827	3 173	120 126	123 299	50 000	4 059	45 941	120 126	166 067	29 874	29 874	40 000	40 000		
Plan de relance GTC	Investissement	570 000	-	-	438 000	132 000	570 000	-	-	134 000	436 000	570 000						
Remplacement cellules HT	Investissement	600 000				-					-				200 000	200 000	400 000	400 000
GER	Investissement	5 776 000	2 330 109	2 160 234	48	600 000	600 048	2 215 018	1 993 763	90 653	600 000	690 653	400 000	400 000	450 000	450 000	2 165 718	2 241 584
Total Dépenses d'investissement.1		42 909 634	18 645 923	15 592 898	633 632	7 238 625	7 872 257	15 862 629	13 487 894	1 178 322	4 820 486	5 998 808	4 293 226	6 822 544	5 175 624	6 442 526	9 975 627	10 157 860

Prévision pluriannuelle		
Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel	
	Fonctionnement et interven	220 878
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel	
	Fonctionnement	137 870
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2016	Personnel	
	Fonctionnement et interven	511 738
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2017	Personnel	
	Fonctionnement et inter	648 418
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel	
	Fonctionnement et inter	2 333 058
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2019	Personnel	
	Fonctionnement et inter	1 491 383
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2020	Personnel	
	Fonctionnement et inter	1 226 855
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2021	Personnel	
	Fonctionnement et inter	3 817 701
	Investissement	
Total contrat de recherche.2		10 387 901
Région	Personnel	
	Fonctionnement et inter	537 720
	Investissement	
Agence ERASMUS	Personnel	
	Fonctionnement et inter	3 509 868
	Investissement	
AUTRES	Personnel	
	Fonctionnement et inter	593 617
	Investissement	
CVEC	Personnel	
	Fonctionnement et inter	527 654
	Investissement	
Total contrat d'enseignement.4		5 168 859
	Ss total personnel	0
	Ss total fonctionnement et intervention	15 556 760
	Ss total investissement	42 909 634
TOTAL		58 466 394

Prévision 2021										
AE ouvertes les années antérieures à 2021	AE consommées les années antérieures à 2021	AE reportées ou reprogrammées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021	TOTAL des AE ouvertes en 2021	CP ouverts les années antérieures à 2021	CP consommés les années antérieures à 2021	CP reportés ou reprogrammés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021	TOTAL des CP ouverts en 2021	
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	
8 000	-			-	8 000	-			-	
290 752	197 596	166		166	292 733	197 596	166		166	
37 441	23 116			-	37 441	23 116			-	
61 445	55 499			-	61 445	55 499			-	
151 602	73 508	8 852	- 5 000	3 852	178 489	71 732	10 628	- 5 000	5 628	
14 995	5 011			-	14 995	5 011			-	
366 416	330 631		-	-	366 416	330 631		-	-	
146 941	114 052	14 056	8 000	22 056	146 288	114 051	13 063	8 000	21 063	
2 000	-	2 000	- 2 000	-	2 000	-	2 000	- 2 000	-	
256 345	231 283		67 706	67 706	256 345	231 283		67 706	67 706	
298 742	183 086	24 584	47 389	71 973	298 742	151 564	56 106	47 389	103 495	
53 783	42 861			-	53 783	42 861			-	
664 085	596 621	23 829	211 658	235 487	664 085	596 621	23 829	211 658	235 487	
1 143 243	661 470	163 394	132 353	295 747	1 147 583	510 517	291 802	132 353	424 155	
35 922	26 573		4 042	4 042	51 226	41 877	5 979	4 042	10 021	
268 648	174 627	77 657	239 947	317 604	268 648	174 627	77 657	239 947	317 604	
213 312	88 272	74 763	51 354	126 117	217 191	87 400	85 266	51 354	136 620	
52 845	15 993	26 907	10 619	37 526	52 845	149	32 672	10 619	43 291	
85 152	79 381	3 402	340 403	343 805	85 152	79 381	3 402	340 403	343 805	
32 641	17 577	15 988	157 513	173 501	32 641	8 718	24 849	157 513	182 362	
17 633	15 333	3 340	2 957	6 297	17 633	10 845	7 827	2 957	10 784	
			237 790	237 790				237 790	237 790	
-		- 1 400	190 834	189 434			- 1 400	190 834	189 434	
		1 400	27 700	29 100			1 400	27 700	29 100	
4 201 943	2 932 489	438 938	1 723 265	2 162 203	4 253 681	2 733 477	635 246	1 723 265	2 358 511	
113 220	109 427	-	120 551	120 551	113 220	109 427		120 551	120 551	
92 300	914	11 386	- 5 886	5 500	92 300	914	11 385	- 5 886	5 499	
10 000	1 217	8 782	6 000	14 782	10 000	1 217	8 782	6 000	14 782	
			4 948	4 948				4 948	4 948	
1 260 195	937 621	243 154	437 862	681 016	1 274 848	925 046	255 730	437 862	693 592	
				-					-	
109 612	78 495	23 487	84 875	108 362	109 612	78 495	23 487	84 875	108 362	
254 849	140 311	76 280	- 12 188	64 092	289 901	135 302	79 095	- 12 188	66 907	
32 405		32 405	- 20 000	12 405	32 405		32 405	- 20 000	12 405	
124 613	94 988	59 625	- 11 906	47 719	124 613	94 988	59 625	- 11 906	47 719	
179 017	119 305	46 115	28 216	74 331	179 017	118 206	47 215	28 216	75 431	
54 657	12 754	60 240	- 2 800	57 440	54 657	12 754	60 240	- 2 800	57 440	
2 230 868	1 495 033	561 474	629 672	1 191 146	2 280 573	1 476 349	577 964	629 672	1 207 636	
2 057 536	1 750 951	188 000	1 295 972	1 483 972	2 057 536	1 750 951	188 000	1 295 972	1 483 972	
4 063 594	2 533 713	677 338	1 030 447	1 707 785	4 149 733	2 321 046	873 905	1 030 447	1 904 352	
18 957 604	15 735 755	768 706	7 265 143	8 033 849	16 189 614	13 625 724	1 329 627	4 847 004	6 176 631	
25 078 734	20 020 419	1 634 044	9 591 562	11 225 606	22 396 883	17 697 721	2 391 532	7 173 423	9 564 955	

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
5 000	5 000				
38 000	38 000	-	993		
2 000	2 000				
30 000	30 000				
21 509	21 509				
212 697	212 697				
273 289	273 289	16 217	16 217	8 415	9 678
2 500	2 500				
322 913	322 913	44 979	44 979		
239 902	239 902	60 084	60 084	61 225	61 673
2 141	2 141				
286 396	286 396	85 790	85 790		
152 089	152 089	27 395	27 395	15 175	15 175
24 116	24 116				
753 239	753 239	536 328	536 328	853 015	853 015
459 401	459 401	290 144	290 144	408 617	408 617
31 669	31 669	28 964	28 964		
2 856 861	2 856 861	1 089 901	1 090 894	1 346 447	1 348 158
129 636	129 636				
74 092	74 092	67 601	67 601		
14 000	14 000				
2 491	2 491				
1 750 158	1 750 158	133 634	133 634		
62 334	62 334	3 000	3 000		
115 782	115 782	8 835	11 030		-
29 777	29 777				
66 338	66 338				
25 000	25 001				
2 269 608	2 269 609	213 070	215 265	0	0
1 834 483	1 834 483	670 097	670 097	853 015,00	853 015,00
3 190 560	3 190 560	603 910	607 098	493 432	495 143
4 394 652	6 923 971	5 204 588	6 471 490	9 975 627	10 157 860
9 419 695	11 949 014	6 478 595	7 748 685	11 322 074	11 506 018

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

Prévision pluriannuelle		
Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision
		Financement de l'opération
		(18)
ESPACE RUE	Financement de l'Etat*	200 000
	Autres financements	
E-Factory	Financement de l'Etat*	-
	Autres financements	1 500 000
CMSI	Financement de l'Etat*	200 000
	Autres financements	
Plan de relance CVC et LED	Financement de l'Etat*	4 075 522
	Autres financements	
MILC + 1% artistique PUQ	Financement de l'Etat*	
	Autres financements	636 086
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	Financement de l'Etat*	150 000
	Autres financements	
Agenda d'accessibilité prog.	Financement de l'Etat*	550 000
	Autres financements	
Plan de relance GTC	Financement de l'Etat*	570 000
	Autres financements	
Total PPI.1		7 881 608
2013	Financement de l'Etat*	217 705
	Autres financements	
	Autres financements***	9 000
2014	Financement de l'Etat*	75 000
	Autres financements	24 752
	Autres financements***	63 118
2016	Financement de l'Etat*	105 000
	Autres financements	406 738
	Autres financements***	0
2017	Financement de l'Etat*	75 000
	Autres financements	608 182
	Autres financements***	22 338
2018	Financement de l'Etat*	117 537
	Autres financements	2 127 596
	Autres financements***	87 925
2019	Financement de l'Etat*	75 000
	Autres financements	997 049
	Autres financements***	419 334
2020	Financement de l'Etat*	11 250
	Autres financements	789 605
	Autres financements***	426 000
2021	Financement de l'Etat*	1 500 000
	Autres financements	1 957 235
	Autres financements***	360 466
Total contrat de recherche.2		10 475 830
Région	Financement de l'Etat*	
	Autres financements	529 500
	Autres financements***	
Agence ERASMUS	Financement de l'Etat*	
	Autres financements	3 509 868
	Autres financements***	
AUTRES	Financement de l'Etat*	138 955
	Autres financements	454 662
	Autres financements***	
CVEC	Financement de l'Etat*	
	Autres financements	
	Autres financements***	527 654
Total contrat d'enseignement.4		5 160 639
	Ss total financement de l'Etat	8 060 969
	Ss total autres financements publics	13 541 274
	Ss total autres financements	1 915 835
TOTAL		23 518 078

Prévision 2021									
AE ouvertes les années antérieures à 2021	AE consommées les années antérieures à 2021	AE reportées ou reprogrammées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021	TOTAL des AE ouvertes en 2021	CP ouverts les années antérieures à 2021	CP consommés les années antérieures à 2021	CP reportés ou reprogrammés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021	TOTAL des CP ouverts en 2021
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)

Prévision N	
Encaissements des années antérieures à N (2021)	Encaissement prévus en N (2021)
(19)	(20)
	200 000
340 042	600 000
	100 000
	815 104
444 086	
	150 000
525 000	25 000
	400 000
1 309 128	2 290 104
217 705	
9 000	
75 000	
24 752	
63 118	
89 250	15 750
406 738	
-	
48 750	15 000
501 386	85 895
13 748	6 416
109 500	8 037
1 105 172	742 997
60 500	22 000
18 750	15 000
442 598	207 572
152 084	265 250
11 250	
184 698	286 610
13 000	141 000
	300 000
	713 599
	173 558
3 546 998	2 998 684
	136 200
1 437 633	1 128 031
99 500	
342 000	67 154
457 169	70 485
2 336 302	1 401 870
1 194 705	2 043 891
5 229 104	3 968 058
768 619	678 709
7 192 428	6 690 658

Prévisions en N+1 et suivantes		
Encaissements prévus en N+1 (2022)	Encaissements prévus en N+2 (2023)	Encaissements prévus > N+2 (2024)
(21)	(22)	(23)
559 958	-	-
100 000		
1 548 698	1 548 698	163 022
192 000		
170 000		
2 570 656	1 548 698	163 022
11 250		
20 901		
	2 174	
249 889	29 538	
5 425		
15 000	15 000	11 250
197 374	31 671	117 834
2 000		
240 003	64 347	13 947
144 000	128 000	
308 359	300 000	591 641
283 941	214 281	745 414
71 310	54 528	61 070
1 549 452	839 539	1 541 156
139 800	43 000	210 500
205 621	488 037	250 546
	39 455,00	
39 462	3 000	3 046
384 883	573 492	464 092
2 153 307	1 903 153	765 913
2 128 949	873 874	1 341 287
222 735	184 702	61 070
4 504 991	2 961 729	2 168 270

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1 (2022)	CP prévus en N+1 (2022)	AE prévues en N+2 (2023)	CP prévus en N+2 (2023)	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés
** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)
*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Tableau SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE - BR3 2021

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique.

		Compte Financier 2020	BR3	Ecart BR3-BR2
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	4 508 770	4 739 309	
	Niveau initial du fonds de roulement	20 394 930	23 401 607	
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 1 539 161	179 364	
	Niveau initial de la trésorerie	21 934 091	23 222 243	
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-	25 966	
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		23 248 209	
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	112 029 919	125 429 512	- 3 731 956
	Résultat patrimonial	6 494 258	5 984 704	1 951 719
	Capacité d'autofinancement	7 943 234	7 584 704	1 951 719
	Variation du fonds de roulement	3 006 676	1 225 137	2 939 756
	Opérations bilanciellles non budgétaires			
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt			
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé			
	Cautionnements et dépôts	90		
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires			
	Variation des stocks			
	Production immobilisée			
	Charges sur créances irrécouvrables			
	Produits divers de gestion courante			
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires			
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs			
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours			
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs			
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours			
	Solde budgétaire	1 104 096	- 88 892	4 197 254
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	184 144	1 116 373	500 000
	Variation de la trésorerie	1 288 152	1 027 482	4 697 254
	dont variation de la trésorerie fléchée	- 307 183	767 516	292 475
	dont variation de la trésorerie non fléchée	1 595 335	259 966	4 404 779
	Variation du besoin en fonds de roulement	1 718 525	197 656	- 1 757 498
	Restes à payer	230 539	1 803 583	- 63 632
Niveau final du fonds de roulement	Niveau final de restes à payer	4 739 309	6 542 892	
	Niveau final du fonds de roulement	23 401 607	24 626 744	
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	179 364	377 020	
	Niveau final de la trésorerie	23 222 243	24 249 724	
	dont niveau final de la trésorerie fléchée	- 25 966	741 550	
	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	23 248 209	23 508 174	

Moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2021 - Dotations des établissements.

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAL	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Clermont Auvergne	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL
UMR 5648 CIHAM	42 250,00	17 750,00	15 000,00	44 750,00						9 750,00	14 500,00					144 000,00
UMR 5600 EVS	121 514,00	54 000,00	51 700,00	80 640,00	26 000,00	14 000,00	43 823,00	29 000,00	36 600,00							457 277,00
UMR 5189 HISOMA	74 045,00	18 530,00	30 940,00	68 360,00			11 903,00				37 900,00					241 678,00
UMR 5190 LARHRA	58 000,00	21 375,00	19 890,00	40 000,00								37 800,00				177 065,00
UMR 5317 IHRIM	63 500,00	95 000,00	18 200,00	120 000,00			26 450,00						22 000,00			345 150,00
UMR 5205 LIRIS	17 261,00		0,00	125 000,00		25 000,00								20 000,00	160 000,00	347 261,00 -
Total Moyens	376 570,00	206 655,00	135 730,00	478 750,00	26 000,00	39 000,00	82 176,00	29 000,00	36 600,00	9 750,00	52 400,00	37 800,00	22 000,00	20 000,00	160 000,00	1 365 170,00

Montants attribués

Demandes prévisionnelles

Délibération n° D2021-12-04-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1, L. 712-3, L. 719-51 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le budget initial 2021 de l'établissement pour l'exercice 2022 :

- ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) sous plafond : 1204
- ETPT hors plafond : 165

Autorisations d'engagement : 127 567 096€

Dont :

- 102 067 926€ en personnel
- 19 478 817€ en fonctionnement
- 6 020 353€ en investissement

Crédits de paiement : 130 096 414€

Dont :

- 102 067 926€ en personnel
- 19 478 817€ en fonctionnement
- 8 549 671€ en investissement

Prévision de recettes : 122 652 391€

Solde budgétaire : - 7 444 023€

D'approuver les prévisions budgétaires suivantes :

- - 7 494 525€ de variation de trésorerie
- 3 615 258€ de résultat patrimonial
- 5 060 258€ de capacité d'autofinancement
- - 964 157€ de variation de fonds de roulement

La note d'ordonnateur, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	22
✓ Nombre de voix contre la demande :	0
✓ Nombre d'abstentions :	5

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET



BUDGET INITIAL 2022

Conseil d'administration du 14 décembre 2021

[Note ordonnateur](#)

PREAMBULE

Le Budget initial 2022 est le premier Budget initial de l'équipe de gouvernance élue en janvier 2021.

Il s'inscrit dans un contexte post-idex et porte les priorités politique de la nouvelle gouvernance dans le respect du sérieux budgétaire qui s'impose à un établissement en sous-dotation structurelle comme le nôtre. Les dialogues de gestion, temps forts de la procédure budgétaire, ont permis de partager les besoins et les projets des composantes et des services, et de définir les priorités d'action en lien avec le projet d'une université solidaire reposant sur les valeurs d'exigence et de partage.

Temps fort qui a permis notamment de partager les valeurs essentielles comme l'exigence et le partage qui seront le fil conducteur du nouveau projet d'établissement.

Le Budget 2022 est ainsi la traduction d'une politique engagée pour améliorer la « vie universitaire » dans tous ses aspects conformément aux objectifs stratégiques qui avaient été dessinés dans la lettre d'orientation budgétaire présentée au conseil d'administration le 25 mai 2021.

Ayant le souhait de conduire une politique budgétaire responsable, les actions inscrites par la gouvernance dans ce projet de budget concentrent quelques priorités politiques qui portent sur l'amélioration de la qualité de vie de la communauté universitaire, de l'accessibilité des services aux étudiants et la promotion de leur réussite et enfin la mobilisation des moyens au service de la recherche.

Afin de mieux traduire la différence entre les impacts structurels des opérations budgétaires annuelles des impacts plus conjoncturels et surtout pluriannuels qui sont propres à la programmation et à la vie des projets financés ou des opérations de travaux autofinancés, certains tableaux qui portent sur le solde budgétaire, l'équilibre financier et la situation patrimoniale de notre établissement font une présentation en deux colonnes : Budget initial 2022 hors OPA et OPA (Opérations Pluri Annuelles).

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

Le budget de masse salariale au BI 2022 est de 102 067 926€. Il est en augmentation de 3 574 814€ par rapport au dernier budget rectifié 2021. Il est fortement impacté par le coût élevé des campagnes d'emploi 2019-2021 décidées dans la perspective de l'université-cible dont les conséquences contraignent le présent budget.

Les nombreuses mesures d'Etat (LPR, Mutuelle, Smic, Rifssepp), la politique d'établissement en faveur des contractuels, des projets de recherche en augmentation et les impacts de la crise sanitaire génèrent une évolution de la masse salariale très forte au regard des années passées.

Le budget de masse salariale 2022 tient compte de nombreuses mesures d'évolution de la masse salariale par rapport à la prévision d'exécution de la masse salariale 2021. Ces mesures sont réparties en 5 grandes catégories :

1. Les mesures financées par le ministère :

- La loi de programmation de la recherche démarre sa deuxième année et de nombreuses mesures vont entrer en vigueur en 2022. Nous avons également plusieurs actions qui devaient démarrer fin 2021 mais qui seront effectives en 2022.
L'ensemble des mesures LPR générera des dépenses à hauteur de 705 380€
- La réforme de la protection sociale complémentaire : l'évaluation du coût de cette mesure au budget est de 200 000€ pour l'établissement.
- Le repyramidage des enseignants chercheurs 2021 et 2022. Pour cette mesure dont les contours ne sont pas encore définis, nous avons basé notre prévision budgétaire sur le montant notifié de 39 274€.
- Le projet de révision de l'IFSE pour les agents appartenant aux corps ITRF et Bibliothèque.
Ce projet est en instruction auprès de la gouvernance. Nous l'avons valorisé à hauteur de 63 171€ dans le budget.

2. Les mesures obligatoires à financer par l'Université :

Plusieurs nouveaux dispositifs sont ou vont entrer en vigueur pour l'année 2022. Ils vont s'ajouter aux mesures existantes dont les dépenses augmentent structurellement chaque année :

- Le GVT reste une charge importante pour l'établissement. Il est évalué à 360 000€.

- La loi de transformation de la fonction publique prévoit le versement d'une prime de précarité pour certains contractuels à la fin de leur contrat. Cette mesure concerne les contrats établis depuis le 1er janvier 2021 et verra donc son impact être plus important sur l'année 2022.
- La loi mobilité a introduit le forfait mobilité durable. Cette mesure entre dans sa deuxième année et poursuit son développement avec un niveau d'information croissant et un contexte de mobilité d'agglomération favorable.
Pour ces 2 dernières mesures, nous avons budgété une enveloppe de 15 500€.
- L'indemnité de télétravail est entrée en vigueur au 1er septembre 2021 mais le rythme de versement fait que les premières dépenses seront en 2022. L'établissement a évalué le coût de cette mesure à 45 000€
- L'augmentation du SMIC au 1er octobre 2021 a généré, en plus de l'augmentation des taux horaires de vacation, une révision des grilles indiciaires des agents de catégories C et B. Le coût de cette mesure est intégré au budget pour 97 990€
- Les mesures indemnitaires, telles que le SFT, le remboursement domicile-travail, le CET, la compensation CSG voient leur niveau de dépense augmenter de 14 000€.

3. Les mesures de l'établissement

- Le coût des campagnes d'emplois enseignants 2022 et EAP 2021 est de 414 986€. Nous restons sur un niveau de dépenses similaires à l'année passée. La volonté de l'établissement évoquée dans sa lettre de cadrage RH est de remplacer les enseignants sortants.
- Le coût des campagnes d'emplois Biats 2022 et EAP 2021 est de 386 860€. L'impact de nos campagnes d'emplois Biats est en augmentation par rapport à l'année passée en raison d'une campagne d'emploi 2022 dont le volume de postes sortants a très fortement diminué. L'an dernier notre campagne intégrait 12 postes de plus en sorties relatifs à des départs à la retraite. Ces mouvements sont générateurs de baisse de masse salariale sur l'année de réalisation du concours et viennent pondérer en dépense le coût en extension année pleine de la campagne précédente. Cette année la campagne intègre uniquement 2 départs à la retraite. Cette tendance était attendue en raison de la structure de notre pyramide des âges. Les autres mouvements sont liés à des mutations ou à des réussites de concours d'agents dont l'ancienneté à l'Université ne dépasse pas les 6 ans.
- Les mouvements d'entrée et sortie en dehors de la campagne d'emplois concernent les cas de détachement, de disponibilité, de congé parental, de départ de contractuels et génèrent une réduction de dépenses de masse salariale. Nous avons ainsi déterminé une économie de 196 619€.

- Le coût des recrutements de contractuels EAP 2021 et 2022 est évalué à 221 491€. Nous avons réalisé des recrutements dans le cadre du renforcement de certaines activités au sein de l'université : le pilotage de projet transverse, l'aide à l'insertion professionnelle, la création d'une cellule recrutement, le renforcement du pôle juridique, la formation continue.
- Le projet de révision de la rémunération des contractuels à l'ordre du jour de la conférence sociale. Une enveloppe de 150 000€ a été budgétée pour soutenir cette action dont le but est également de favoriser l'attraction de l'établissement pour recruter et fidéliser ses agents.
- Le budget tient compte d'une réserve de précaution de 350 000€ qui n'a pas été mobilisée en 2021.

4. L'offre de formation

Les années 2020 et 2021 ont connu un niveau de dépenses en heures complémentaires en forte baisse par rapport à l'année 2019 du fait de la crise sanitaire et de son impact sur l'organisation de nos formations.

Le montant de consommation d'heures complémentaires prévu au budget initial 2022 prévoit une augmentation de 528 400 € par rapport à ces deux derniers exercices qui correspond ainsi à la consommation de l'année 2019 dans un contexte de réalisation non dégradée de notre offre de formation.

5. Les contrats sur projet de recherche

La dynamique recherche de l'établissement reste très forte avec une prévision de dépenses de masse salariale de 1 834 483€ sur des projets de recherche financés et suivis sous Eotp.

Les projets de l'année 2021 ont connu des difficultés à se réaliser conformément au budget initial en raison de décalages de mise en œuvre avec la crise sanitaire et des recrutements sur des profils spécifiques qui ont pris plus de temps à se faire. Nous avons donc déprogrammé pour 267 138€ de masse salariale sur Eotp lors du dernier budget rectificatif de l'année 2021. Des crédits qui ont été reprogrammés en grande majorité sur le budget 2022.

L'année 2022 va nécessiter un pilotage soutenu de la masse salariale en raison d'un contexte multifactorielle pouvant influencer la trajectoire d'exécution des dépenses de personnels.

La crise sanitaire a fortement impacté les deux dernières années et reste une menace pour la bonne conduite des activités de formation de l'université.

La LPR amène de nombreuses mesures d'augmentation de dépenses pour les personnels et plus fortement chez les enseignants. Cependant à ce jour, l'ensemble des textes pour les mettre en application n'ont pas été produits avec des conséquences négatives sur la gestion budgétaire.

En effet les premiers mois de paie de l'année vont générer des dépenses qui ne tiendront pas compte de certaines mesures alors qu'elles auront été intégrées au budget. Leur apparition en cours d'année en paie occasionnera des rappels augmentant ainsi artificiellement les dépenses sur le mois visé.

La conférence sociale va permettre de traiter des sujets d'importances pour les personnels et notamment la problématique de la rémunération des contractuels. Nous avons élaboré des hypothèses de travail pour le budget et il faudra être attentif aux décisions produites lors de la conférence sociale.

Ce contexte particulier, nous obligera à maintenir une attention forte sur la conduite de nos dépenses de personnels par rapport au budget. Dans la continuité des années passées, nous continuerons à mobiliser les moyens nécessaires pour faire du pilotage de notre masse salariale un engagement de fiabilité.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Le tableau présente une distinction entre les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes qui ont fait l'objet de la procédure d'élaboration budgétaire 2022 et ceux relatifs à l'ensemble des Opérations Pluriannuelles (OPA) qu'il s'agisse de nouvelles conventions ou opérations ou de la reprogrammation sur 2022 des tranches annuelles des conventions ou opérations en cours en 2021.

Il est apparu nécessaire de faire cette distinction de présentation car ce tableau met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissements et les prévisions de décaissements. En effet, si un solde budgétaire déficitaire signifie que la couverture des dépenses à payer n'est pas assurée par les recettes encaissées sur l'exercice, cet indicateur n'a pas le même sens quand il concerne le Budget annuel et structurel que quand il concerne les OPA qui, par définition, connaissent des décalages entre encaissements et décaissements et qui ont, d'un exercice à l'autre, un impact plus ou moins négatif sur notre trésorerie.

En termes de flux, on peut constater les évolutions suivantes par rapport au BR2021.

Concernant l'enveloppe Personnel, l'augmentation en CP de 3 574 814 euros par rapport au BR2021 est largement explicitée dans le précédent paragraphe 1.1.

Quant aux dépenses de fonctionnement, si cette enveloppe enregistre une hausse importante de 2 701 771 euros par rapport au budget rectifié, cette hausse correspond notamment à la reprogrammation sur 2022 des contrats de recherche et formation (OPA) qui n'ont pas pu se dérouler normalement du fait de la crise sanitaire sur le premier semestre 2021 mais aussi à la programmation initiale de nouveaux projets financés qui démontrent la dynamique des équipes. Sur la partie hors OPA, l'enveloppe fonctionnement n'évolue pas malgré l'évolution de l'indice des prix. Cette maîtrise nécessite des efforts soutenus de rationalisation des achats.

Pour maintenir ce niveau contraint, des arbitrages importants ont dû être réalisés sur des projets structurants à termes et dont il faudra envisager l'inscription budgétaire à de prochaines échéances dans le cas de ressources nouvelles ou au prochain BI 2023.

Enfin l'enveloppe investissement reste à un niveau haut après le BR3. Cela tient de la tranche annuelle du PPI, la reprogrammation sur 2022 des opérations de travaux et des dépenses nouvelles d'investissement présente en CP un montant en hausse globale de 923 736 euros par rapport au dernier budget rectifié 2021 (BR3 2021).

Hors OPA, cette enveloppe subit une restriction budgétaire forte de 637 000 euros par rapport au BI2021. Comme pour le fonctionnement, la recherche d'un équilibre budgétaire a contraint à faire des choix d'arbitrages et à ne pas engager à cette phase initiale un certain nombre projets portés notamment par la DNUM. La tranche annuelle 2022 du PPI porte des opérations auto-financées telles que le plan canicule, le plan de rénovation des sanitaires, des salles de cours, les travaux sur les ascenseurs, etc, mais aussi les opérations de travaux financées dans le cadre de plusieurs AAP : Plan de relance, DSG, COMESUP (le détail est donné au point 3.4.1).

Par rapport au BR 2021, nos recettes globalisées enregistrent une hausse prévisionnelle de 373 876 euros qui s'explique notamment par une augmentation des financements de l'Etat, au titre de la SCSP et du Plan de relance.

Nous avons reçu le 29 octobre 2021 la pré-notification de SCSP qui présentait les compensations liées aux mesures prises dans le cadre de la LPR, de la Loi ORE et aux autres mesures nationales, mesures qui ne suffisent pas à rattraper la sous-dotation structurelle de l'établissement

Les recettes fléchées sont en baisse de 1 258 522 euros sur 2022, cette baisse correspond à la vie de projets spécifiques telle que des changements relatifs à la durée et aux échéances de versements des conventions ERASMUS, à l'échéancier de versement du projet européen MERGING dont les prochaines recettes seront encaissées en 2023 .

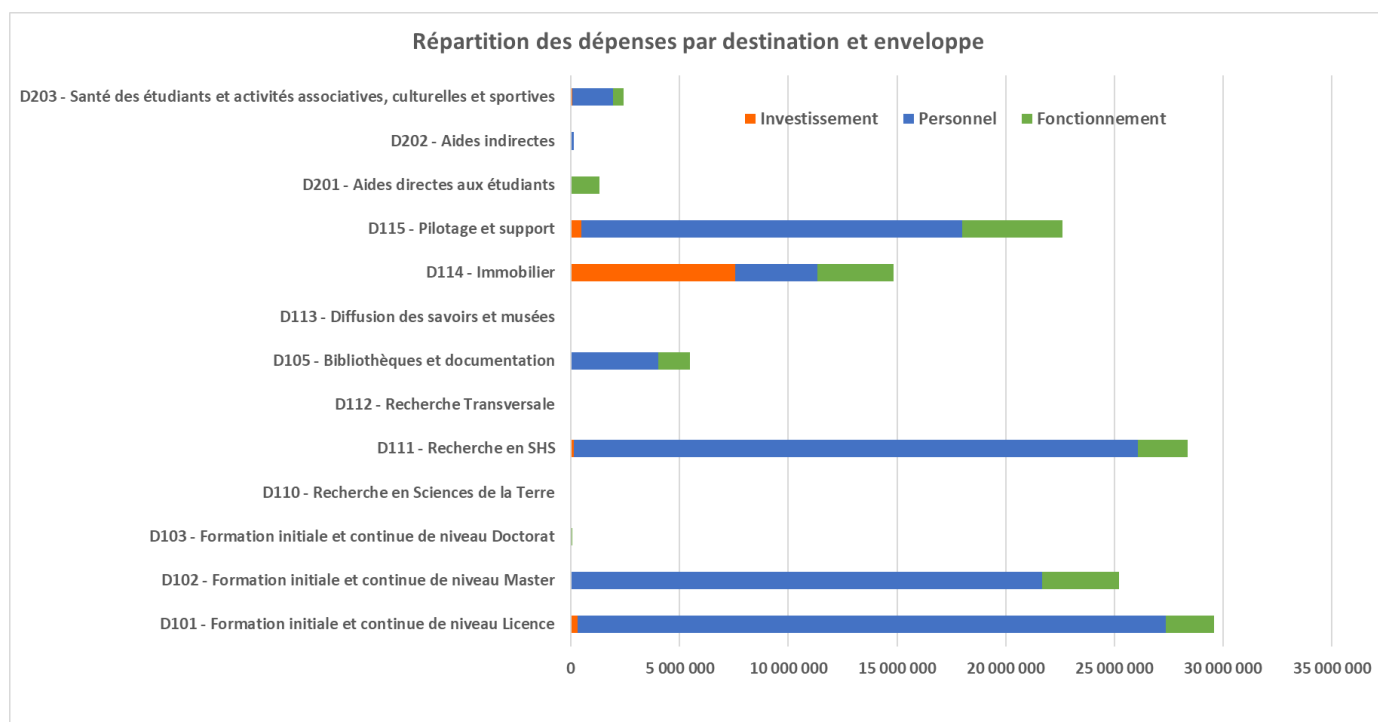
Compte tenu de ces différents éléments, **le budget initial 2022 hors OPA** présente un équilibre parfait entre prévisions d'encaissements et prévisions de décaissements qui se traduit par **un solde budgétaire à 0 euros**. Cet équilibre n'est pas le résultat du hasard mais celui d'un travail d'arbitrages sur des projets institutionnels pourtant importants dont il faut envisager le report et la mise en œuvre si des ressources nouvelles le permettent.

Les OPA quant à elles tendront sur 2022 à impacter négativement notre trésorerie pour un montant de **7 444 023 euros**. Une distinction doit néanmoins être faite entre ce qui est de l'ordre des conventions de formation et de recherche et du PPI dont les opérations de travaux sont pour partie autofinancées et qui participent au solde budgétaire négatif à hauteur de 4 251 888 euros.

Le tableau des autorisations budgétaires ainsi présenté traduit bien les impacts que peuvent générer les OPA sur notre trésorerie, la soutenabilité s'apprécie sur la durée de vie des projets et de la réalité de leur financement.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

Analyse des dépenses par enveloppe et par destination



Masse personnel :

Une vigilance particulière est portée à la maîtrise de notre masse salariale qui représente près de 79% de notre budget global. Le taux de rigidité, ratio mesurant la part des charges de personnel sur le total des produits encaissables et qui indique le poids des charges incompressibles est de 83 % en 2022 et notre budget masse salariale passe à 102 millions d’euros, soit une évolution que de 3,6%.

La capacité de notre établissement à contenir la dynamique de notre masse salariale est due à un pilotage fin, mené depuis plusieurs années pour rationaliser nos moyens. Une analyse fine des demandes de créations, en fonction des besoins, des projets et des priorités, est menée avec les composantes pour ce qui est des emplois d’enseignants-chercheurs. De même pour les personnels BIATS, une analyse précise de l’évolution des métiers et des emplois est effectuée à l’occasion de tout départ, afin de permettre une évolution du profil des postes libérés et une meilleure adéquation à l’environnement.

La recherche continuera d’être fortement soutenue et la part destinée à la recherche (D111), soit 25% du budget masse salariale, connaît une augmentation de 6% et s’établit à près de 26 millions d’euros. Quant à notre offre de formation, elle sera pour l’essentiel reconduite avec une hausse de 4% par rapport à l’exercice 2021. Le budget alloué à la formation pour les trois niveaux (D101 à D103) est de 48,7 millions d’euros, soit 48% du budget masse salariale.

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus d'amélioration de la qualité des services rendus et la mise en cohérence de leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Le développement de nouvelles missions et de nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement très fort de l'établissement, en termes budgétaires comme en moyens humains. Avec une enveloppe de près de 4 millions d'euros, le budget masse salariale des bibliothèques (D105) connaît une progression de 5%. En développant des liens plus étroits avec les composantes et les partenaires publics et privés de l'université, elles concourent au rayonnement de notre établissement et apportent une valeur ajoutée à nos étudiants, à nos chercheurs et à l'Université de Lyon dans son ensemble.

La volonté de notre université est de favoriser les conditions d'une vie étudiante dynamique, permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours. La masse salariale dévolue au programme 231 Vie étudiante (D201 à D203) connaît pour 2022 une progression de 10% et s'établit à 2,1 millions d'euros.

Masse Fonctionnement :

La part des dépenses de fonctionnement représente 15% du budget global de l'établissement. Elle s'élève à 19,5 millions d'euros pour l'exercice 2022, soit une hausse de 16% par rapport au budget précédent.

La qualité de nos formations reste prioritaire et se traduit par le suivi de la réussite de nos étudiants, par la qualité de l'insertion professionnelle et un développement raisonné des formations en alternance et de la formation continue en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

En conséquent, le budget de fonctionnement dédié aux formations s'élève à 5,8 millions d'euros (D101 à D103), soit une hausse de 89% par rapport au budget 2021 et représente 30% du budget global de fonctionnement.

En outre, notre établissement est engagé dans un processus d'amélioration continue de la recherche - HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*) et souhaite développer une recherche soucieuse de qualité et de rigueur et participer au déploiement d'une politique en faveur de la science ouverte. L'université accompagnera ses chercheurs vers une plus grande ouverture à la société civile et associera les acteurs économiques, sociaux et culturels à la recherche. Les moyens fonctionnels actuels des laboratoires de recherche seront donc préservés. De même, les actions de valorisation, de promotion et de développement des chaires continueront à être privilégiées. Le budget de fonctionnement de la recherche augmente de 26% et passe à presque 2,3 millions d'euros (D111), soit 12% du budget global de fonctionnement.

Suite à la pandémie de la COVID-19, de nouvelles natures de dépenses et des besoins nouveaux sont apparus. Les dépenses de fonctionnement liées au pilotage de l'établissement connaissent une hausse de 10% et passent à 4,6 millions (D115), soit environ un quart du budget global de fonctionnement.

Notre établissement privilégie la qualité de la vie étudiante et les mesures en faveur des actions qualitatives auprès de nos étudiants seront également renforcées. On compte environ 80 associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). L'établissement va consacrer près de 1,3 millions d'euros (D201) en aides directes accordées à nos étudiants et 500 mille euros (D203) est budgété pour la santé des étudiants ainsi que pour les activités culturelles et sportives mises à leur disposition. Le budget alloué à l'ensemble des mesures du programme 231, à destination des étudiants, s'élève à 1,8 millions d'euros, soit une hausse de 8%.

Masse Investissement :

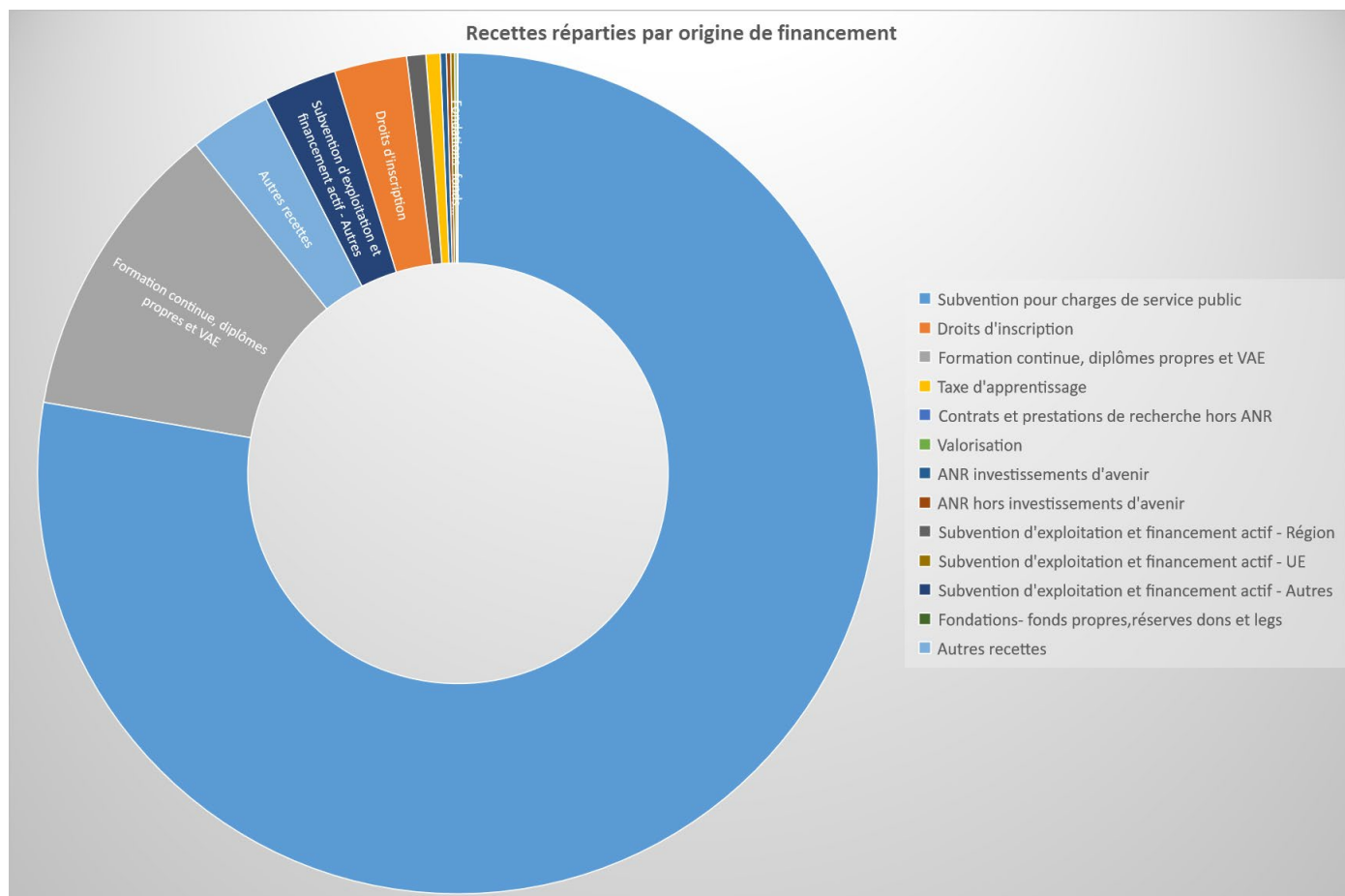
La part des dépenses d'investissement d'un montant de 8,5 millions d'euros représente 6% du budget global de l'établissement, hausse de 2% par rapport au budget précédent.

Afin de faciliter l'accessibilité des services aux étudiants et promouvoir leur réussite et d'intégrer dans de bonnes conditions les nouveaux personnels, la question de l'espace et la préservation d'un patrimoine bâti de très bonne qualité reste une priorité politique. La pression actuelle sur les locaux exige donc le développement de la surface disponible en finalisant des chantiers amorcés et en améliorant l'espace existant. Ainsi, de nouveaux projets immobiliers ainsi que des travaux en cours, budgétés pour 7,5 millions d'euros (D114) seront poursuivis en 2022, notamment :

- L'aménagement de l'avant-corps, en relation avec le CROUS, avec un espace dédié à la vie étudiante.
- La réorganisation de l'espace-rue sur le site de la Manufacture pour faciliter l'accessibilité des services aux étudiants et promouvoir leur réussite avec la mise en œuvre du projet BASE (Bureau d'Accompagnement Social des Etudiants).
- Le confort thermique et la ventilation des amphis.
- La rénovation de la couverture des amphis et des toitures des bâtiments historiques de la Manufacture
- L'amélioration énergétique dans le cadre du plan de relance visant à remplacer les éclairages (LED) des salles de cours et des amphis ainsi que le remplacement des faux plafonds, la mise en place de nouvelles centrales de traitement d'air (CTA) pour les amphis et la rénovation des circuits de chauffage.
- Le désenfumage des amphis.
- La continuité de la rénovation du Palais et Chevreul
- La réhabilitation énergétique des bâtiments Cavenne et Chevreul
- La continuité de la mise aux normes d'accessibilité des ascenseurs
- ... etc

La principale destination fonctionnelle impactée en investissement concerne les actions axées sur l'immobilier (D114) avec une hausse de 15% en 2022.

Analyse des recettes par origine de financement



Financements publics (FD010 – FD070 à FD110) :

Les recettes inscrites au budget initial 2022 doivent correspondre aux encaissements prévus sur l'exercice, indépendamment de la naissance de la créance suite au passage à la GBCP. Lors des notifications budgétaires, les composantes ont été sensibilisées sur le fait qu'une attention particulière doit être apportée aux encaissements de nos recettes et que la soutenabilité de notre budget en dépend. Le travail engagé sur l'exhaustivité de la facturation et le renforcement du suivi du recouvrement de nos recettes sera donc poursuivi.

La dotation ministérielle 2022 allouée pour le programme 150_Formations supérieures et recherche universitaire et le programme 231_Vie étudiante s'élève à 95,3 millions d'euros. Cette subvention pour charge de service public (FD010) représente 78% du budget et 4% des ressources de l'établissement proviennent d'autres subventions publiques (FD070 à FD110 - financements ANR, Région, UE et autres collectivités).

Ressources propres (FD020 à FD060 et FD110 à FD130) :

Les rentrées précédentes ont été caractérisées par le gel des droits d'inscription dans les trois cycles de l'enseignement supérieur. En conséquent, avec un effectif étudiants constant, les recettes liées aux droits d'inscription nationaux devraient rester stables à 3,4 millions (FD020).

Une des orientations de l'équipe présidentielle est donc d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec les partenaires socio-économiques, en accompagnant au mieux ses chercheurs dans le montage de projets spécifiques qui permettront de financer leurs travaux et en faisant du développement maîtrisé de la formation professionnelle l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

L'établissement entend ainsi favoriser le développement des formations en alternance, coconstruites avec le monde professionnel. Toutefois, ces formations doivent se faire dans le respect du plafond d'heures attribué à chaque composante et en tenant compte de leur équilibre économique en coûts complets. Des redéploiements, tant en formation initiale comme en formation continue, sont toutefois encouragés pour favoriser des projets innovants ou des développements nouveaux au sein de diplômes existants. A partir de 2022, l'établissement va pérenniser des dispositifs actuels d'aide à la réussite notamment de l'Ecole de la Réussite de la Faculté de Droit initiée dans le cadre des projets « Nouveaux cursus à l'université » (NCU), visant une meilleure prise en compte de la diversité des étudiants qui arrivent en premier cycle de l'enseignement supérieur.

Quant aux perspectives de développement de la formation continue, celles-ci passeront moins par le développement du chiffre d'affaires mais par l'accroissement des marges et par un arrêt ou un redéploiement des formations à faible impact ou non équilibrées. Ainsi, des formations qualitatives, à haute valeur ajoutée continueront d'être privilégiées. Les ressources propres générées par la formation continue, les diplômes d'établissement et la VAE sont estimées à près de 14 millions d'euros (FD030) et cette évolution de 3% montre le dynamisme de notre modèle de formation continue.

En raison de la situation économique particulière actuelle, l'établissement reste prudent et prévoit une relative stabilité du volume de la taxe d'apprentissage évalué à 672 mille euros (FD040).

L'ensemble des ressources propres de l'établissement s'élèvent à 21 millions d'euros, montant stable par rapport à l'année dernière, représentant 17% des recettes globales de l'établissement.

2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2022.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Les opérations pour compte de tiers qui correspondent aux Bourses AMI se neutralise car la prévision d'encaissements de 319 200 euros est égale à la prévision de décaissements.

En revanche, celles relatives au contrat européen MERGING, dont Lyon 3 est coordinateur, impacte la trésorerie de 50 502 euros. Ce montant correspond aux avances qui seront versées aux partenaires dans le cadre de l'exercice.

Ainsi le déficit budgétaire de 7 444 023 euros corrigé de ces opérations, notre trésorerie non fléchée se trouve prélevée de 6 415 034 euros et notre trésorerie fléchée de 1 079 491 euros. Cette consolidation porte ainsi le montant de prélèvement sur la trésorerie pour l'exercice 2021 à **7 494 525 euros**.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

A ce titre, sont retracées les opérations suivantes :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.
- Le reversement des avances aux partenaires dans le cadre du projet européen MERGING dont nous sommes le coordonnateur.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires et participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier évoqué ci-dessus.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, elle permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 475 000 euros** et aussi d'un volume estimatif de charges à payer de **600 000 euros** et de charges constatées d'avance de 237 000 euros ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour **2 100 000 euros** et d'un volume estimatif de produits à recevoir de **5 240 000 euros** et de produits constatés d'avance de 480 000 euros.

Il permet de déterminer que le budget 2022 génère un résultat prévisionnel positif de 3 615 258 euros.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Pour l'exercice 2022, elle est valorisée à **5 060 258 euros**, elle constitue un surplus de trésorerie et permettra de financer des dépenses d'investissement.

Ce montant de CAF est porté en ressources au [tableau de financement prévisionnel abrégé](#), qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

Parmi les ressources, sont notamment inscrites la subvention au titre du Plan de relance, les recettes du COMESUP et les subventions d'investissement pour les opérations MILC et e-FACTORY.

L'ensemble des ressources qui s'élève à **7 585 514 euros** ne permet cependant pas de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **8 549 671 euros** dont **6 822 544 euros** au titre du PPI ce qui génère un prélèvement sur notre fonds de roulement pour **964 157 euros**.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.

Le solde initial correspond à celui porté au dernier budget rectificatif de l'exercice 2021, à savoir **24 249 724 euros**. La prévision de la variation 2022 s'élevant à **7 494 525 euros**, la trésorerie en fin d'exercice devrait s'établir à **16 755 200 euros**.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en Trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement, seules **les conventions ERASMUS et le contrat européen MERGING, et le contrat associé au Centre d'excellence Sécurité Défense** sont **fléchées** et font donc l'objet d'un suivi particulier. Un décalage entre les décaissements et les encaissements génère en 2022 un solde budgétaire déficitaire de 1 079 491 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 10 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations, regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.

Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2021 et de l'exercice 2022 font apparaître les soldes à engager, à payer et à encaisser totaux sur les exercices 2022 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2025 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

A ce titre, au-delà de 2022, les restes à engager sont de 17 800 669 euros et les restes à payer de 19 254 703 euros dont l'essentiel au titre des opérations patrimoniales.

Les restes à encaisser sont de l'ordre de 5 128 499 euros.

L'écart entre restes à payer et restes à encaisser induit le recours à l'autofinancement, soit 14 126 204 euros.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

I. STRATEGIE PATRIMONIALE

Le patrimoine immobilier constitue un levier essentiel de l'organisation des établissements publics et de la politique d'enseignement supérieur, c'est un levier de développement et de responsabilité sociétale de l'établissement (autoévaluation contrat 2016 2020). La rationalisation de ce patrimoine, souvent hétérogène et dispersé, sa modernisation et sa mise en conformité avec des normes de plus en plus exigeantes, sa capacité de s'adapter aux évolutions de la recherche et de la pédagogie, la maîtrise de ses coûts représentent des enjeux majeurs pour les Universités.

Sans marge de manœuvre et arbitrage sur des plans de financement en cours (dont le CPER 2021-2027), la projection du parc immobilier de l'établissement à Lyon en 2022 est identique à son parc actuel d'un point de vue quantitatif. Le parc burgien aura en 2022 une extension dans le cadre du CPER

2015-2020. Un de nos atouts est de continuer à préserver un patrimoine bâti de bonne qualité. La stratégie d'investissement est principalement guidée par des considérations de préservation et de performance du bâti, technique et énergétique, afin d'accueillir le public sur des horaires étendus tout en garantissant un fonctionnement optimal, avec un pilotage maîtrisé des installations.

L'autoévaluation du contrat 2016-2020 et le travail sur le contrat quinquennal à venir ont permis de faire le bilan de la période écoulée et de préparer les prochaines années en tenant compte des priorités de l'équipe présidentielle. On peut citer les axes suivants (éléments issus du contrat) :

- Assurer l'accessibilité des espaces,
- Déployer une politique immobilière orientée vers des tiers-lieux, espaces de vie ouverts à toutes et tous, avec une volonté claire de privilégier les contacts entre services, composantes et étudiants,
- Développer une politique immobilière en faveur de la recherche,
- Assumer nos responsabilités sociétales et environnementales en s'engageant notamment dans la labellisation DDRS.

II. OPERATIONS IMMOBILIERES

En 2022 le service sera mobilisé sur :

- le plan France Relance issu de la crise du CoVid avec les projets CVC et LED dans les locaux pédagogiques jusqu'en 2023 avec le suivi opérationnel après la notification des marchés travaux avant fin 2021 (montant de travaux estimé à 4,075 M€),
- les projets identifiés à la lettre d'orientation budgétaire et pour certains subventionnés au DSG (BASE, tiers lieux étudiant en relation avec le CROUS, locaux sport et culture, espaces co-working et pédagogie numérique, tiers lieu recherche...),
- la mise en œuvre opérationnelle du CPER du site de Bourg en Bresse (maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental 01) – notification concours de maîtrise d'œuvre fin 2021,
- la poursuite des travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) – fin décalée après 2022,
- le plan de rénovation des sanitaires de la Manufacture des Tabacs (bâtiment principal),
- La rénovation des salles de cours et salles spécifiques incluant une dimension pédagogie numérique,
- les travaux pluri annuels de remplacement des ascenseurs,
- les interventions en GER (Gros Entretien Renouvellement) : clos/couvert, traitement des fuites récurrentes sur les toitures amphithéâtres et BU Manufacture, VRD et installations techniques,
- les mises en sécurité (clapets coupe-feu, BAES),
- la réponse aux divers besoins fonctionnels des composantes et services (logement fonction Athéna, vestiaires personnels Manufacture, vestiaires salon des symboles, travaux des composantes et des services...).

Le plan de charge du service reste mesuré car nous devons faire face au départ de deux ressources en 2021 (IE et tech).

Les demandes en AE et CP sont déclinées dans le PPI.

SITE DE LA MANUFACTURE

1. ESPACE RUE MANUFACTURE – 15PESPACER

La mission de Co-Design par EtrangOrdinaire est terminée. Le premier projet à mener rejoint un des objectifs 2022 présent à la lettre d'orientation budgétaire (faciliter l'accessibilité des services aux étudiants et promouvoir leur réussite) avec le projet BASE (Bureau d'Accompagnement Social des Etudiants).

Pour information, le projet de lieu unique d'accueil (BASE) a été demandé au DSG2 et la dotation reçue est de 200 k€.

Demande BI 2022 suite arbitrage (rééchelonnement sur PPI et mise en cohérence avec le montant des crédits DSG) : AE = 217 000 € / CP = 166 703€

Malgré le lien fonctionnel très fort entre l'espace rue et l'avant corps, les deux eOTP sont conservées, permettant de gérer des dépenses liées aux espaces.

Marché à venir : Accords cadre existants ou marché travaux spécifiques selon contour projet dans le volume actuel de la cafétéria Delisaveurs.

2. AVANT CORPS – 16PAVANTCO

L'aménagement de l'avant corps est proposé au CPER 2021-2027 comme aménagement de tiers lieu étudiant. A ce jour l'arbitrage à l'échelle Lyonnaise n'est pas connu.

Une démarche commune est engagée avec le CROUS pour définir les contours d'un tiers lieu étudiant. La première étape est le financement d'une mission de programmation commune avec le CROUS (Lyon 3 porteur de la convention de groupement de commande) et des différents diagnostics. 100 000 € sont fléchés du précédent DSG sur ce projet.

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE = 100 000 € / CP = 100 000 €

3. MAISON DU DIRECTEUR E-FACTORY – 15PEFABRIK

Le projet E Factory est un projet CPER dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation. Divers aléas ont perturbé la conduite de cette opération entraînant un retard de travaux avec une réception en aout 2021 contre fin 2020 initialement.

La fin d'année 2021permettra de gérer la fin des décompte finaux et 2022 l'année de garantie de parfait achèvement.

La clôture des comptes permettra de faire les demandes de reliquats de subvention auprès de la Région et de la Métropole.

Recettes attendues au BI 2022 : Métropole = 150 000 € / Région = 409 958 €

4. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS – 17PTHERMIQ

Travaux traités dans le cadre du plan de relance CVC-LED sauf les travaux de la CTA des sports ciblés avec la subvention TIGRE.

Pas de demande de crédits au BI2022, l'EOTP n'est pas à clôturer car si le budget initial du plan de relance est dépassé ou le calendrier de réalisation doit être décalé, un complément de financement sur fonds propres pourrait être nécessaire à fin 2023 et/ou pour 2024.

Le CPER pourrait également venir abonder ce poste notamment sur la poursuite de création d'ouvrants dans les amphis, ceci présente un effet relatif sur la baisse de températures mais n'est pas négligeable dans le cadre des enjeux pesant actuellement sur la qualité de l'air.

5. CHASSIS OUVRANT AMPHIS – 17PCHASSIS

Demande BI 2022 suite arbitrage pour réactiver la création d'ouvrants dans les amphithéâtres :
AE = 150 000 € / CP = 150 000 €

Constat de la campagne des mesures CO₂ de septembre, les courants d'air permettent d'assurer et d'obtenir rapidement une concentration en CO₂ inférieure à 800 ppm dans tous les scénarii d'occupation.

L'objectif est de traiter la totalité des amphithéâtres de la Manufacture en 2 ans (2022 et 2023).

Marché à venir : Un nouvel accord est à lancer pour cette opération.

6. COUVERTURE DES AMPHIS – 17PCOVERT

Consécutivement aux défaillances d'étanchéité sur les toitures zinc de la BU et des amphithéâtres de la Manufacture, notre nouveau prestataire du marché UJM 21-09 couverture zinguerie (Sté UTB) propose un bouquet de travaux (500 k€) permettant de s'abstenir d'un remplacement complet de toiture.

Début des investigations et travaux de réparations automne 2021, et poursuite en 2022 par le traitement de la toiture BU et une partie des désordres sur les amphithéâtres traités selon concordance avec l'avancée Plan de Relance CVC-Amphis- Faux-Plafonds.

Après la rénovation de la toiture il pourra être envisagé la mise en place de systèmes d'auto production d'électricité par panneaux PV.

Demande BI 2022 conforme au PPI (avis favorable) : AE = 300 000 € / CP = 300 000 €

7. TOITURE HISTORIQUE ARDOISE ET ZINC – 20PTOITURE

Les toitures, à la Mansart, sur les bâtiments historiques de la Manufacture sont réalisées en ardoise + zinc. Pour les ardoises, selon l'orientation et l'exposition aux intempéries, le degré de dégradation de la couverture est variable. L'objectif est de remplacer sur plusieurs exercices budgétaires, divers éléments de la couverture partiellement ou bien complètement.

Dans cet EOTP seront aussi traités en peinture et rénovation les échelles qui permettent d'accéder aux lignes de vie et les éléments décoratifs en acier oxydé ainsi que les défauts d'étanchéité sur les diverses toitures terrasses.

Pour l'année 2022, le traitement des désordres sera réalisé via les accords cadre existants (lot étanchéité-Zinguerie et lot peinture).

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE = 100 000 € / CP = 100 000 €

8. FAUX-PLAFONDS DES AMPHIS – 18PFAUXPLA

Travaux traités dans le cadre du plan de relance CVC-LED, pas de demande de crédits au BI2022.

L'EOTP n'est pas à clôturer car si le budget initial du plan de relance est dépassé ou le calendrier de réalisation doit être décalé, un complément financement sur fonds propres pourrait être nécessaire à fin 2023 et/ou pour 2024.

9. AMELIORATION ENERGETIQUE CVC/LED – 21PPLEDCVC

Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance avec un financement de 4,2 M€.

Cette opération vise à mettre en place :

- Eclairage performant (LED) dans les salles de cours + remplacement de faux plafonds
- Eclairage performant (LED) dans les amphithéâtres + remplacement de faux plafonds
- Nouvelles centrales de traitement d'air (CTA) pour les amphithéâtres de la Manufacture
- Rénovation des circuits de chauffage radiateurs

Les travaux des salles de cours ont été effectués avec les accords cadre existants (électricité, Faux plafond, ventilation) avec une maîtrise d'œuvre interne DIL.

Les travaux dans les amphithéâtres, CTA et réseau eau chaude sont accompagnés par une maîtrise d'œuvre externalisée (bureau d'étude DBI).

La notification des travaux est prévue à la mi-novembre 2021 pour une exécution des travaux jusque fin 2023.

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE = 0 € / CP = 2 100 000 €

Les recettes attendues seront des versements effectués par le Rectorat :

Recettes attendues au BI : CP = 1 548 698 000 €

10. REMPLACEMENT DU CMSI - 20SCSSIMAN

Cette opération pilotée par le Service Hygiène et Sécurité est gérée dans le SO SHS 915X503.

Il s'agit de faire le remplacement du câblage et des éléments actifs du système incendie de la manufacture sud. Un accord-cadre avec la société SPIE notifié en 2020 pour 4 ans de travaux.

Cet EOTP est inscrit au PPI afin de tracer ce projet.

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE = 0 € / CP = 330 000 €

11. DESENFUMAGE DES AMPHITHEATRES – 21SDESENFU

Les études effectuées et les travaux réalisés dans le cadre du plan de relance auront un impact sur la ventilation de désenfumage des amphithéâtres (adaptation du désenfumage originel aux équipements techniques modernes installés).

Le désenfumage n'ayant pas de critère de performance énergétique, ces travaux ne sont pas inscrits dans ceux du plan de relance mais devront suivre son calendrier d'exécution.

Cette opération est pilotée par le Service Hygiène et Sécurité et gérée dans le SO SHS 915X503.

Cet EOTP sera inscrit au PPI afin de tracer ce projet.

Des recettes pourront être demandées au titre des subventions sur les crédits Sécurité, Sureté et Accessibilité.

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE = 100 000 € / CP = 100 000 €

SITE DES QUAIS

12. PLAN CAMPUS – 15PPCAMPUS

Après une première convention de financement (3,633 M€) soldée en 2021 concernant les travaux optionnels et tranches conditionnelles, une seconde convention (juillet 2020) avec l'UDL gère les travaux supplémentaires.

Pour le financement des travaux supplémentaires (1,7 M€) le premier appel de fond ne sera possible qu'après bilan de l'opération (fin des travaux Plan Cité Campus restant à Lyon 2 pour fin novembre 2021) et après des montants définis entre les parties.

Le décompte final par l'UDL interviendra au terme des mémoires en réclamation et contentieux en cours avec les entreprises (2022).

L'UDL estime qu'un premier appel de fond de 80% sera demandé en 2022 et le complément de 20 % en 2023 à l'issue de la totalité des bilans.

Demande BI 2022 conforme au PPI (avis favorable) : AE = 1 345 840 € / CP = 1 345 840 €

13. MILC – 11S9002A04

Le bâtiment MILC a été réceptionné en octobre 2014. Opération anticipée de l'opération campus la construction de la MILC est financée sur crédits ANR (8,5 M€), versés à l'Université de Lyon.

Il restait 192 k€ de crédits possibles pour atteindre le montant total de 8,5 M€.

Fin 2021, avec le nouveau prestataire du marché UJM 21-29 contrôle d'accès (SNEF), le remplacement du système existant par un système communiquant avec la technologie déployée sur l'université est en cours de remplacement.

En ajout du contrôle d'accès, il est aussi prévu de reprendre les menuiseries défailantes et de réaliser une rénovation des bandes à joint dans certaines salles.

Quelques travaux sont à prévoir en aménagement pour répondre aux besoins des services de recherche des Université Lyon 2 et Lyon 3 sur la tenue des pots de thèse et l'accueil d'équipes de recherche.

Demande BI 2022: AE= 192 000 € / CP= 192 000 €

14. RENOVATION PALAIS R+1 – 20PRENOPAL

En 2021, cette zone était suspendue aux arbitrages de l'Ucible. Depuis l'abandon de l'IDEX, cette surface est de disponible pour un projet Lyon 3 pour la Recherche.

Les travaux prévus pour aménager le pôle recherche débutera par une étape de faisabilité concomitante au travail sur l'avant corps à la Manufacture (consultation unique en design de surfaces pour prestataires identiques ou pas).

Au DSG2, ce projet a reçu les dotations suivantes :

- 150 k€ en 2021
- 150 k€ en 2022

Demande BI 2022 (arbitrage favorable) : AE =150 000 € / CP = 150 000 €

- La teneur des travaux dépendra de la localisation de 2IF pour quitter le bâtiment New Deal, l'occupation de la MILC et l'implantation du tiers lieu recherche au Palais

15. TEE CHEVREUL – 20PTECHEVR

L'audit énergétique conduit sur le bâtiment estime à 2,0 M€ environ le besoin à couvrir pour atteindre une baisse des consommations de 40 % environ. Le projet est envisagé dans le cadre du CPER 2021-2027

Il a été réalisé sur fonds propre en 2021 le raccordement au réseau de chaleur urbain, pas d'autre travaux prévus en 2022, dans l'attente de l'arbitrage du CPER.

Au PPI, la ligne 2022 est mise zéro avec reprogrammation ultérieure.

16. TEE CAVENNE– 21PTECAVEN

Le clos/couvert n'a pas été traité par l'opération campus et un audit énergétique a été conduit en 2018 pour évaluer le besoin financier (entre 250 et 300 k€ HT travaux).

Le projet est envisagé dans le cadre du CPER 2021-2027 et à ce jour l'arbitrage à l'échelle lyonnaise n'est pas connu.

Au PPI, la ligne 2022 est mise à zéro avec reprogrammation ultérieure.

SITE DE BOURG EN BRESSE

17. CPER BOURG EN BRESSE

La phase 2 du CPER du site de la Charité est entrée en phase opérationnelle. Ce projet est financé par les collectivités : Région, Département, Etat et Agglomération de Bourg.

L'Etat a confié au département de l'Ain la maîtrise d'ouvrage de la conception (concours de maîtrise d'œuvre en cours) et de la réalisation. Le calendrier est le suivant :

- Notification du maître d'œuvre en sept. 2021
- Début des travaux en février 2023
- Réception été 2024

La phase 3 est déjà en réflexion pour intégrer l'INSPE (CPER 2021-2027). Il serait pertinent d'ores et déjà de lancer la programmation.

18. SALLES INFORMATIQUES PEDAGOGIQUES – 21PSINFOBB

La DNUM propose de commencer la refonte du matériel des salles informatiques pédagogiques de Bourg en Bresse pour la salle libre-service et une salle pédagogique. Seule la salle pédagogique serait impactée par des travaux. Il est judicieux d'attendre le retour de la phase conception sur le CPER en cours pour valider la consistance et l'emplacement des travaux.

La seconde salle informatique pédagogique serait programmée à l'issue du CPER actuel à Bourg en Bresse.

Au PPI, la ligne 2022 est à zéro avec reprogrammation ultérieure

19. TRAVAUX TOUT CORPS D'ETATS – 22PTVXTCE

Cet EOTP permettra des travaux tout corps d'état spécifiques au CEUBA. Il s'agira principalement des travaux avec les accords cadre existants où le site de Bourg en Bresse est listé dans les lieux d'intervention.

Passage au RCU (Réseau Chauffage Urbain) été 2021, en 2022, les premiers remplacements de luminaire LED seraient programmés sur une opération pluriannuelle en 3ans (80 k€/an).

Le projet est décalé à 2023 :

Au PPI, une nouvelle ligne sera créée en 2023.

ETABLISSEMENT TOUS SITES

20. ACCESSIBILITE AD'AP – 13S9002A02

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) fixait pour 6 ans un panel de travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments avec la fin des actions pour fin 2021.

Il reste encore des travaux comme :

- La prise en compte des prescriptions pour le bâtiment Chevreul,
- Des travaux sur les sanitaires,
- Les équipements divers comme la signalétique adaptée.

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE = 150 000 € / CP = 150 000 €

21. CONTROLE D'ACCES – 17LCONTRACT

Ce projet continue sa dynamique par le déploiement sur les sites (hors IUT) d'une seule technologie. Le nouveau prestataire SNEF (UJM 21-29) commence ses interventions sur la MILC et en 2022 les actions seront majoritairement sur les bâtiments du site des Quais avec ajustements et compléments sur la Manufacture des Tabacs.

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE =150 000 € / CP = 150 000 €

22. SIGNALÉTIQUE – 18PSIGNALE

Les montants sur cet EOTP sont faibles et le besoin de flécher les investissements en signalétique ne sont plus en adéquation avec le plan cité Campus comme demandé initialement.

Suppression de cet EOTP, voir au regard des montants et objet de dépense c'est à gérer en investissement ou en fonctionnement.

Au PPI, la ligne 2022 est mise zéro sans reprogrammation (clôture EOTP)

23. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS - 18PAMENFCT

Cet eOTP permet de gérer les dépenses liées aux demandes concernant des besoins fonctionnels ou organisationnels, des services et composantes (si prise en charge par l'établissement), identifiés en 2021 :

- Logement gardien Athéna,
- Vestiaires du personnel à la Manufacture,
- Locaux associatifs et espace réception au Palais (demande COMESUP),
- Finalisation local vélo à Chevreul,
- Remplacement de cloison Carrel à la BU Manufacture R+2 à R+4

ALERTE : Les projets d'aménagement ont un impact important sur la charge du Pole du Développement Immobilier et sans le remplacement des 2 ressources manquantes les actions seront limitées.

En septembre 2022, le bail de location du NewDeal est prévu d'être arrêté. Une inconnue subsiste sur la nécessité de la remise en état initial du plateau selon futur preneur du bail.

Seront inscrits au BR2 2022 d'autres projets si renfort de l'équipe positif :

- Local multi activités pour le personnel au Palais,
- Création des locaux syndicaux,
- Locaux de la Faculté de Droit au Palais de l'Université R+1,
- Dalle et local poubelle à la Manufacture,
- Vestiaire salon des symboles,
- Création d'ouvrants dans certains locaux (infirmierie).

Demande BI 2022 conforme au PPI (avis favorable) : AE =100 000 € / CP = 99 570 €

Sur cet EOTP, il sera opéré au BR3 une reprogrammation des AE et CP de 2021 car certains projets se poursuivent ou se décalent en 2022.

24. MISE EN SECURITE – 19PSECURIT

Après la campagne de remplacement des BAES de la Manufacture effectuée en 2019 et 2020, les BAES seront de nouveaux remplacés sur 2021 et 2022. Les clapets coupe-feu sont aussi à traiter (hors marché, mise en concurrence).

Demande BI 2022 (avis favorable) : AE =130 000 €
CP = 130 000 €

Marché à venir : Un nouvel accord cadre sera à lancer pour les BAES afin de poursuivre le remplacement des BAES en intégrant un volet maintenance pour l'ensemble des sites y compris Bourg en Bresse.

25. GER – 17PGER

En 2022 sont prévus entre autres :

- Rénovation d'éclairage LED pour économie d'énergie y compris tableaux de commande,
- Changement des batteries de compensation énergie réactive,
- Remplacement de ventilo convecteurs - Ailes A RDC- Manufacture,
- Rénovation de réseaux corrodés de chauffage – BU S/Sol + Aile A & C Manufacture,
- Remplacement moquette locaux IAE,
- Remplacement des automates de GTC,
- Cour et parking du Palais,
- Remise en état sol Chevreul,
- Remplacement d'armoires électriques Palais suite à travaux Opération Campus,
- Rénovation des circulations Palais RDC+ escalier aile Nord et Manufacture,
- Reprise des rails de guidage du compactus BU Palais (devis 2021 Brunzel à 42 k€).

Demande BI 2022 suite arbitrage (rééchelonnement sur PPI) : AE = 400 000 €
CP = 400 000 €

26. RENOVATION BLOCS SANITAIRES – 18 BLOCSSA

Il s'agit désormais de planifier les travaux des blocs du bâtiment principal de la Manufacture et des autres bâtiments (Chevreul, Athéna...).

La priorité 2022 doit porter sur les sanitaires de la bibliothèque et selon plan de charge de réaliser quelques sanitaires dans en aile A ou D RDC et mezzanine.

Demande BI 2022 suite arbitrage (rééchelonnement sur PPI) : AE = 100 000 €
CP = 100 000 €

27. RENOVATION DES SALLES DE COURS – 18PSALCOUR

Cet EOTP doit permettre de tracer les rénovations des salles de cours. Une planification pluri annuelle avec rénovation intégrale est prévue. Les accords-cadres de travaux seront sollicités pour ces travaux. Il s'agit également d'intégrer la transformation de salles de la nouvelle pédagogie des Langues, espaces de co-working et toutes modifications de locaux à destination de la pédagogie.

En 2022 sont prévus principalement :

- 2 à 3 salles de cours R+3 Manu,
- 1 espace co-working sur les quais

Demande BI 2022 suite arbitrage (rééchelonnement sur PPI) : AE = 100 000 € / CP = 100 000 €

28. TRAVAUX ASCENSEURS – 19PTXASCEN

Le marché pluriannuel de travaux avec OTIS (UJM 20-33) permet de traiter le parc d'ascenseurs anciens de l'université (Manufacture, Chevreul et Palais) de mettre à mettre aux dernières normes d'accessibilité certains ascenseurs ne demandant pas de rénovation (Bourg en Bresse, Manufacture, IU et Trévoux).

Pour 2022, la tranche TO2 sera affermée et permettra de traiter :

- 2 ascenseurs à la BU
- Monte-charge au B6
- Ascenseur Est à Chevreul
- Ascenseur en EG
- Remplacement et remise en fonction d'un ascenseur HS au Palais afin de rendre accessible un demi niveau.

Demande BI 2022 conforme au PPI (avis favorable) : AE = 320 000 € / CP = 320 000 €

29. PLAN CANICULE – 20PPLANCAN

Cet EOTP a pour objet de traiter l'évaluation des besoins, la réalisation d'études et l'exécution de travaux afin de gérer les épisodes caniculaires futurs.

En 2021, le confort d'été de l'IUT est à l'étude (groupement de commande avec l'UDL en tant que maître d'ouvrage) et en 2022, les travaux seraient à engager selon préconisations du dossier APD.

Il y aurait aussi la poursuite de remplacement de vitrage dans le bâtiment Chevreul et la climatisation du poste de sécurité au Palais.

Demande BI 2022 arbitrage avis défavorable.

30. STORES – 18POPSTORES

Cet EOTP permet de tracer les campagnes de remplacement et la pose de nouveau stores et protections solaires (films). Un accord cadre existe avec la société Filprotection.

Ceci constitue un EOTP récurrent au PPI

En 2022 seront traitées les grandes salles du RDC amphis, salles 4, 6 et 7 ainsi que les changements complets de stores des amphis H et I en Mezzanine et O et P en Sous-sol.

Demande BI 2022 conforme au PPI (avis favorable) : AE = 100 000 € / CP = 100 000 €

31. MODERNISATION D'AUTOMATES GTC- 21PRELGTC

Cette opération vise à mettre à niveau les automates et éléments actifs en lien avec le nouveau logiciel de pilotage DESIGO CC des circuits d'éclairage, de chauffage, de ventilation et de climatisation.

Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance avec un financement de 570 k€.

La totalité des travaux est engagée en 2021. En 2022 seront traités les derniers CP (reports 2021) s'il y a un décalage d'exécution de la dernière phase de travaux sur les quais.

BI 2022 : AE=170 000 € / CP=170 000 €

32. REMPLACEMENT CELLULE HT

Pour mémoire, il sera à programmer pour 2023 le remplacement des cellules HT du poste de livraison et du TGBT de la Manufacture des tabacs ainsi que celui de Chevreul estimés à 600 k€.

Marché en écriture et phasage sur 3 ans environ. 200 K€/an de travaux

Au PPI, une nouvelle ligne sera créée avec programmation sur 3 ans.

Marché à venir : Poser les bases du marché pour préparation 2023.

FRAIS D'ETUDE (617)

- AMO marché de fourniture d'électricité part 2021 de Studen – Marché RUE,
- Etudes de contrôle technique (diagnostic)
- Etudes et diagnostic sur VMC et réseaux aérauliques Manufacture – 15K€
- VTR électricité _ 13 700 €
- Vérifications techniques Machines à Bois Atelier et Aspirations centralisées – 2 000 €
- SI Patrimoine – relevés géomètre

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le projet de budget 2022.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- *Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...),*
- *Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaires (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).*

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

Le fonds de roulement attendu après le budget rectificatif était 24 626 744 euros. La variation du fonds de roulement prévisionnel sur le budget 2022 étant de - **964 157 euros**, le montant final du fonds de roulement devrait s'établir en fin d'année à **23 662 587 euros**.

La trésorerie initiale à hauteur de 24 249 724 euros subit une variation négative de 7 494 525 euros, elle est ainsi portée à une prévision de **16 755 200 euros** en fin d'exercice.

En conclusion, ce projet de budget initial 2022, comme les précédents, est construit sous la contrainte d'une dotation de fonctionnement historiquement faible et qui n'évolue pas et d'une sous dotation de notre masse salariale et de nos emplois ; cela implique dans l'exercice de sa construction une allocation « rationnée » des moyens et une hiérarchisation des projets mis en œuvre en dépit de certains enjeux d'actualité et d'avenir.

Si l'évolution de nos ressources propres a toujours fortement participé à notre équilibre budgétaire et financier, maintenir leur évolution impliquerait en l'état de dégrader plus encore nos taux d'encadrement EC et Biatss et de trouver des espaces nouveaux, notre capacité d'accueil étant déjà complètement saturée.

Dans ce contexte, la situation financière de notre université est saine. Un pilotage vigilant est assuré pour ce qui concerne les opérations pluriannuelles et la programmation des opérations de travaux qui comportent à termes des enjeux importants de soutenabilité.



Direction des Affaires Financières et des Achats

PROJET DE BUDGET INITIAL EXERCICE 2022

V2

Présenté pour vote au Conseil d'administration du 14 décembre 2021

Sommaire

Tableau 1 : Tableau des emplois	page 1
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 2
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 3
Recettes par origine	page 4
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	page 5
Tableau 4 : Equilibre financier	page 6
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 7
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 8
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 9
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 10
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 11
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 12
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 13
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 14
BPI IAE	page 15
BPI IUT	page 16

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2022

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	490 (1)		490
		CDI	5,0		5,0
	Non permanents	CDD	149	18	167,0
	S/total EC		644	18	662
			647		
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412 (2)		412
		CDI	42	55	97
	Non permanents	CDD	106	92	198
	S/total Biatoss		560	147	707
Totaux		1 204 (3)	165	1 369 (4)	
					Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 204 (5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5) fixé à 1 203.

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BI - 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES										
	BR2 2021 (BI+BR1+BR2) (BR2 voté au CA du 09/07/2021)		Prévision d'exécution 2021 (proposition de BR3 soumise au vote du CA du 14/12/2021)		Budget Initial 2022 hors OPA		OPA		B.I 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	98 215 400	98 215 400	98 493 112	98 493 112	100 233 443	100 233 443	1 834 483	1 834 483	102 067 926	102 067 926
dont contribution employeur au CAS pension	25 792 497	25 792 497							26 916 409	26 916 409
Fonctionnement	18 978 952	19 175 087	16 580 911	16 777 046	16 288 257	16 288 257	3 190 560	3 190 560	19 478 817	19 478 817
Investissement	11 967 116	9 903 766	10 355 489	8 355 771	1 625 700	1 625 700	4 394 653	6 923 971	6 020 353	8 549 671
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	129 161 468	127 294 253	125 429 512	123 625 929	118 147 400	118 147 400	9 419 696	11 949 014	127 567 096	130 096 414
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement				-		-		-		-

OPA : opérations pluriannuelles

RECETTES					
BR2 2021 (BI+BR1+BR2) (BR2 voté au CA du 09/07/2021)	Prévision d'exécution 2021 (proposition de BR3 soumise au vote du CA du 14/12/2021)	Budget Initial 2022 hors OPA	OPA	B.I 2022	
121 223 921	121 978 515	118 147 400	4 204 991	122 352 391	Recettes globalisées
92 485 897	94 145 929	95 176 904	126 250	95 303 154	Subvention pour charges de service public (SCSP)
1 341 252	1 341 252	45 000	1 727 057	1 772 057	Autres financements de l'Etat
1 393 613	1 418 290	1 422 469		1 422 469	Fiscalité affectée
4 777 383	3 898 514	677 014	2 128 949	2 805 963	Autres financements publics
21 225 776	21 174 530	20 826 013	222 735	21 048 748	Recettes propres
1 784 186	1 558 522	-	300 000	300 000	Recettes fléchées
300 000	300 000		300 000	300 000	Financements de l'Etat fléchés
1 484 186	1 258 522			-	Autres financements publics fléchés
					Recettes propres fléchées
123 008 107	123 537 037	118 147 400	4 504 991	122 652 391	TOTAL DES RECETTES
4 286 146	88 892	-	7 444 023	7 444 023	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

Tableau 3 des dépenses consolidées par destination - BI 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme Budget initial 2022							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	100 016 261	100 016 261	17 691 775	17 691 775	5 964 552	8 493 870	123 672 588	126 201 906
Formation initiale et continue	48 750 297	48 750 297	5 791 043	5 791 043	296 700	296 700	54 838 040	54 838 040
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	27 084 565	27 084 565	2 223 813	2 223 813	290 700	290 700	29 599 078	29 599 078
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	21 665 732	21 665 732	3 523 459	3 523 459	6 000	6 000	25 195 191	25 195 191
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			43 771	43 771			43 771	43 771
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	25 926 896	25 926 896	2 312 644	2 312 644	146 226	146 226	28 385 766	28 385 766
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	25 339 068	25 339 068	9 588 088	9 588 088	5 521 626	8 050 944	40 448 782	42 978 100
D105 - Bibliothèques et documentation	3 983 396	3 983 396	1 482 381	1 482 381	24 170	24 170	5 489 947	5 489 947
D113 - Diffusion des savoirs et musées	37 518	37 518	0	0	0	0	37 518	37 518
D114 - Immobilier	3 799 636	3 799 636	3 506 437	3 506 437	5 008 226	7 537 544	12 314 299	14 843 617
D115 - Pilotage et support	17 518 518	17 518 518	4 599 270	4 599 270	489 230	489 230	22 607 018	22 607 018
D2 Étudiants	2 051 665	2 051 665	1 787 042	1 787 042	55 801	55 801	3 894 508	3 894 508
D201 - Aides directes aux étudiants	29 687	29 687	1 286 525	1 286 525	0	0	1 316 212	1 316 212
D202 - Aides indirectes	145 124	145 124	0	0	0	0	145 124	145 124
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 876 854	1 876 854	500 517	500 517	55 801	55 801	2 433 172	2 433 172
D3 Autres programmes								
Total	102 067 926	102 067 926	19 478 817	19 478 817	6 020 353	8 549 671	127 567 096	130 096 414
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								

Tableau 3 Recettes consolidées par origine de financement - BI 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées Budget initial 2022					Recettes fléchées Budget initial 2022			Total Budget 2022
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	95 303 154								95 303 154
FD020	Droits d'inscription					3 419 967				3 419 967
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					14 198 510				14 198 510
FD040	Taxe d'apprentissage					672 270				672 270
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					38 000				38 000
FD060	Valorisation					113 926				113 926
FD070	ANR investissements d'avenir				287 115					287 115
FD080	ANR hors investissements d'avenir				197 676					197 676
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				897 201					897 201
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				179 914					179 914
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres		1 772 057		1 244 057	128 000	300 000			3 444 114
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs					10 000				10 000
FD130	Autres recettes			1 422 469		2 468 075				3 890 544
		95 303 154	1 772 057	1 422 469	2 805 963	21 048 748	300 000	0	0	122 652 391

Solde budgétaire (déficit)

-7 444 023

Dépenses Budget Initial 2022 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
900 - Services Centraux	89 376 648	89 376 648	2 756 145	2 756 145	853 200	853 200	92 985 993	92 985 993
901 - Faculté de Droit	2 317 197	2 317 197	1 017 293	1 017 293	160 000	160 000	3 494 490	3 494 490
902 - IAE	4 770 802	4 770 802	4 708 760	4 708 760	220 500	220 500	9 700 062	9 700 062
903 - IUT	1 333 927	1 333 927	694 271	694 271	118 180	118 180	2 146 378	2 146 378
904 - Faculté des Langues	141 534	141 534	53 436	53 436	10 000	10 000	204 970	204 970
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	418 170	418 170	424 726	424 726	31 500	31 500	874 396	874 396
906 - Faculté de Philosophie	18 088	18 088	18 700	18 700	7 250	7 250	44 038	44 038
908 - Bibliothèque universitaire	384 421	384 421	1 526 289	1 526 289	25 670	25 670	1 936 380	1 936 380
910 - Gouvernance	953 677	953 677	951 562	951 562	56 000	56 000	1 961 239	1 961 239
913 - Recherche	656 523	656 523	1 254 143	1 254 143	84 726	84 726	1 995 392	1 995 392
914 - RI et Francophonie	979 298	979 298	2 614 667	2 614 667	32 000	32 000	3 625 965	3 625 965
915 - Gestion des sites			2 558 670	2 558 670	4 392 526	6 921 844	6 951 196	9 480 514
916 - Sclolarité et vie Etudiante	717 641	717 641	900 155	900 155	28 801	28 801	1 646 597	1 646 597
Total	102 067 926	102 067 926	19 478 817	19 478 817	6 020 353	8 549 671	127 567 096	130 096 414

Recettes Budget Initial 2022 par CRB

Budget	Recettes						TOTAL
	Subvention pour charge de service public SCSP	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financement de l'Etat	Autres financement publics fléchés	
900 - Services Centraux	91 432 155	1 422 469	126 227	3 425 485			96 406 336
901 - Faculté de Droit	374 409		227 360	2 706 177		300 000	3 607 946
902 - IAE	123 730		50 627	9 462 623			9 636 980
903 - IUT	813 761			1 532 468			2 346 229
904 - Faculté des Langues	125 970		40 000	64 000			229 970
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	103 621		144 048	473 750			721 419
906 - Faculté de Philosophie	36 800			9 188			45 988
908 - Bibliothèque Universitaire	1 275 128		146 587	606 836			2 028 551
910 - Gouvernance			202 200	816 458			1 018 658
913 - Recherche	681 122		419 073	119 182	8 359		1 227 736
914 - RI et Francophonie	218 475		617 883	1 085 881			1 922 239
915 - Gestion des sites	100 000		751 958	510 000	1 718 698		3 080 656
916 - Sclolarité et vie Etudiante	17 983		80 000	236 700	45 000		379 683
Total	95 303 154	1 422 469	2 805 963	21 048 748	1 772 057	300 000	122 652 391

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

FINANCEMENTS					
BUDGET 2021		BUDGET INITIAL 2022			
BR2 2021 (BR2 voté au CA du 09/07/2021)	Prévision d'exécution (BR3)	Hors OPA	OPA	TOTAL BI 2022	
2 406 752	-	-	-	-	Solde budgétaire (Excédent)
				-	Nouveaux emprunts (capital) Remboursement de prêts (capital)
2 168 321	2 668 321	761 797		761 797	Opérations au nom et pour le compte de tiers
				-	Autres encaissements sur comptes de tiers
4 575 073	2 668 321	761 797	-	761 797	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
3 669 773	-	50 502	7 444 023	7 494 525	Prélèvement sur la trésorerie
			1 079 491	1 079 491	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
4 144 814		50 502	6 364 532	6 415 034	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
8 244 846	2 668 321	812 299	7 444 023	8 256 322	TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions d'encaissements BI
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	319 200	319 200
Contrat européen MERGING		493 099	442 597,00
TOTAL		812 299	761 797

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE B.I - 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES						PRODUITS					
BUDGET 2021			BUDGET INITIAL 2022			BUDGET 2021			BUDGET INITIAL 2022		
BR2 2021 (CA du 09/07/2021)	Prévision d'exécution (BR3)		Hors OPA	OPA	TOTAL	BR2 2021 (CA du 09/07/2021)	Prévision d'exécution (BR3)		Hors OPA	OPA	TOTAL
Personnel	97 025 940	97 322 780	98 993 676	1 834 483	100 828 159	Subventions de l'Etat	92 900 355	94 377 766	95 221 904	174 064	95 395 968
dont charges de pensions civ	25 792 497	25 829 174	26 916 409		26 916 409	Fiscalité affectée	1 393 613	1 418 290	1 422 469	0	1 422 469
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 564 547	22 147 378	21 366 024	3 190 560	24 556 584	Autres subventions	4 252 162	2 638 299	622 414	3 673 056	4 295 470
						Autres produits	27 077 342	27 020 507	27 616 013	270 081	27 886 094
TOTAL des charges	121 590 487	119 470 158	120 359 700	5 025 043	125 384 743	TOTAL des produits	125 623 472	125 454 862	124 882 800	4 117 201	129 000 001
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	4 032 985	5 984 704	4 523 100	-	3 615 258	Résultat prévisionnel (PERTE)	-		-	907 842,00	-
Total équilibre du compte de	125 623 472	125 454 862	124 882 800	5 025 043	129 000 001	Total équilibre du compte de résu	125 623 472	125 454 862	124 882 800	5 025 043,00	129 000 001

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget 2021 (BR2 voté au CA du 09/07/2021)	Budget 2021 Prévision d'exécution (BR3)	Budget initial 2022	OPA	Total 2022
Résultat prévisionnel de l'e	4 032 985	5 984 704	4 523 100	- 907 842	3 615 258
+ dotation aux amortissemen	3 700 000	3 700 000	3 475 000	-	3 475 000
- reprises sur amortissement	-				-
+ valeur nette comptable des	-				-
- produits de cession d'éléme	-				-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 100 000	2 100 000	2 030 000		2 030 000
= capacité d'autofinanceme	5 632 985	7 584 704	5 968 100	- 907 842	5 060 258

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS						RESSOURCES					
Budget 2021			BUDGET INITIAL 2022			Budget 2021			BUDGET INITIAL 2022		
BR2 2021 (CA du 09/07/2021)	Prévision d'exécution (BR3)		Hors OPA	OPA	TOTAL	Budget 2021 (CA du 09/07/2021)	Prévision d'exécution (BR3)		Hors OPA	OPA	TOTAL
Insuffisance d'autofinancement			-	907 842	-	Capacité d'autofinancement	5 632 985	7 584 704	5 968 100	-	5 060 258
Investissements	9 903 766	8 355 771	1 625 700	6 923 971	8 549 671	Financement de l'actif par l'Etat	1 215 104	1 215 104		1 718 698	1 718 698
						Financement de l'actif par des tie	1 341 058	781 100	54 600	751 958	806 558
						Autres ressources					-
Remboursement des dettes financières					-	Augmentation des dettes financières					
TOTAL des emplois	9 903 766	8 355 771	1 625 700	7 831 813	8 549 671	TOTAL des produits	8 189 147	9 580 908	6 022 700	2 470 656	7 585 514
Apport au fonds de roulem	-	1 225 137	4 397 000	-	-	Prélèvement sur fonds de roulem	- 1 714 619	-	-	- 5 361 157	- 964 157

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget 2021 (BR2 voté au CA du 09/07/2021)	Budget 2021 Prévision d'exécution (BR3)	BI 2022 hors OPA	OPA	B.I 2022
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	- 1 714 619	1 225 137	4 397 000	- 5 361 157	- 964 157
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	1 955 154	197 656	4 447 502	2 082 866	6 530 368
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	- 3 669 773	1 027 482	- 50 502	- 7 444 023	- 7 494 525
Niveau du fonds de roulement	21 686 988	24 626 744			23 662 587
Niveau du besoin en fonds de roulement	2 134 517	377 019			6 907 387
Niveau de la trésorerie	19 552 471	24 249 725			16 755 200

23 662 587

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BI - 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	24 249 724	38 820 642	27 793 328	18 925 620	34 262 418	25 471 368	12 521 080	38 423 968	30 472 806	21 220 637	24 565 915	16 307 185	-7 494 525,00
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	24 699 789	795 000	880 000	25 207 789	885 000	413 000	35 102 608	480 000	1 855 000	15 745 473	3 880 965	12 407 768	122 352 391
Subvention pour charges de service public	23 825 789			23 825 789			33 356 104			14 295 473			95 303 154
Autres financements de l'Etat												1 772 057	1 772 057
Fiscalité affectée							441 504				980 965		1 422 469
Autres financements publics	50 000	100 000	150 000	377 000	300 000	83 000	300 000	50 000	300 000	400 000	400 000	295 963	2 805 963
Recettes propres	824 000	695 000	730 000	1 005 000	585 000	330 000	1 005 000	430 000	1 555 000	1 050 000	2 500 000	10 339 748	21 048 748
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000,00	300 000
Financements de l'Etat fléchés												300 000	300 000
Autres financements publics fléchés													0
Recettes propres fléchées													0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	0	95 760	0	0	0	223 440	442 597	0	0	0	0	0	761 797
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		95 760				223 440							319 200
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers							442 597						442 597
TOTAL	24 699 789	890 760	880 000	25 207 789	885 000	636 440	35 545 205	480 000	1 855 000	15 745 473	3 880 965	12 707 768	123 414 188
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	9 497 333	11 868 835	9 701 069	9 819 551	9 616 411	13 518 489	9 524 078	8 400 923	10 728 930	11 971 956	12 045 596	12 023 752	128 716 923
Personnel	8 117 662	9 853 835	7 686 069	7 804 551	7 601 411	11 503 489	7 509 078	7 952 735	7 058 930	8 971 956	8 845 596	8 823 752	101 729 064
Fonctionnement	1 000 000	1 515 000	1 515 000	1 515 000	1 515 000	1 515 000	1 515 000	348 188	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	18 438 188
Investissement	379 671	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	100 000	1 670 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	8 549 671
Dépenses sur recettes fléchées	49 239	45 239	38 239	48 239	58 239	68 239	118 239	30 239	378 239	428 239	78 099	39 002	1 379 491
Personnel	28 239	28 239	28 239	28 239	28 239	28 239	28 239	28 239	28 239	28 239	28 239	28 233	338 862
Fonctionnement	21 000	17 000	10 000	20 000	30 000	40 000	90 000	2 000	350 000	400 000	49 860	10 769	1 040 629
Investissement													0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0								0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0									0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0							0
Opérations gérées en compte de tiers	582 299	4 000	8 400	3 200	1 400	0	0	0	0	0	16 000	197 000	812 299
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	89 200	4 000	8 400	3 200	1 400								197 000
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	493 099												493 099
TOTAL	10 128 871	11 918 074	9 747 708	9 870 990	9 676 050	13 586 728	9 642 317	8 431 162	11 107 169	12 400 195	12 139 695	12 259 754	130 908 713
SOLDE DU MOIS	14 570 918	-11 027 314	-8 867 708	15 336 799	-8 791 050	-12 950 288	25 902 888	-7 951 162	-9 252 169	3 345 278	-8 258 730	448 014	-7 494 525
SOLDE CUMULE	38 820 642	27 793 328	18 925 620	34 262 418	25 471 368	12 521 080	38 423 968	30 472 806	21 220 637	24 565 915	16 307 185	16 755 199	-7 494 525

TABEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2022	N (2022)	N+1 (2023)	N+2 (2024)	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		741 550	- 337 941	- 158 495	209 677	39 677
Recettes fléchées (b)	2 217 477	300 000	629 494	668 172	300 000	4 115 143
Financements de l'État fléchés	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
Autres financements publics fléchés	1 917 477		329 494	368 172		2 615 143
Recettes propres fléchées						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	1 475 927	1 379 491	450 048	300 000	470 000	4 075 466
Personnel						
AE=CP	153 862	338 862	316 360	270 000	450 000	1 529 084
Fonctionnement						
AE	1 312 152	1 040 629	133 688	30 000	20 000	2 536 469
CP	1 312 065	1 040 629	133 688	30 000	20 000	2 536 382
Intervention						
AE						
CP						
Investissement						
AE	10 000	-	-			
CP	10 000	-	-			
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	741 550	- 1 079 491	179 446	368 172	- 170 000	39 677

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2022	AE nouvelles ouvertes en 2022	Total des AE ouvertes pour l'année 2022	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2022	CP nouveaux ouverts en 2022	Total des CP ouverts pour 2022	Restes à engager en fin 2022 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2022 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2013	220 878	336 359	220 878	-	-	-	338 340	220 879	-	-	-	0	0
2014	137 870	231 894	137 870	-	-	-	260 557	137 870	-	-	-	-	-
2016	511 738	537 413	466 738	39 889	5 111	45 000	535 767	465 745	39 237	5 763	45 000	1	994
2017	648 418	748 549	596 909	46 571	4 938	51 509	780 071	596 909	46 571	4 938	51 509	0	0
2018	2 333 058	2 378 526	1 819 940	343 253	145 233	488 486	2 532 557	1 818 677	343 254	145 232	488 486	24 632	1 263
2019	1 491 383	1 016 052	760 139	221 202	343 754	564 956	1 036 199	759 691	225 953	339 003	564 956	166 288	448
2020	1 226 855	659 029	635 894	23 135	439 466	462 601	672 377	635 895	36 482	426 119	462 601	128 360	1
2021	3 817 701	456 324	456 324	-	1 244 309	1 244 309	456 324	456 324	-	1 244 309	1 244 309	2 117 068	-
total contrats de recherche	10 387 901	6 364 146	5 094 692	674 051	2 182 811	2 856 862	6 612 192	5 091 989	691 497	2 165 364	2 856 861	2 436 347	2 704
Région	537 720	356 353	252 391	86 667	131 060	217 727	356 421	252 390	86 667	131 061	217 728	67 601	-
ERASMUS	3 509 868	1 946 159	1 623 585	322 574	1 430 075	1 752 649	1 973 388	1 623 586	349 802	1 402 847	1 752 649	133 634	1
Autres	593 617	581 725	403 666	145 654	32 461	178 115	609 592	401 471	146 899	31 217	178 116	11 836	2 194
CVEC	527 654	537 777	406 537	114 338	6 778	121 116	537 777	406 537	114 338	6 778	121 116	1	-
Total contrats d'enseignement	5 168 859	3 422 014	2 686 180	669 233	1 600 374	2 269 607	3 477 178	2 683 985	697 706	1 571 903	2 269 609	213 072	2 193
Espace Rue	1 150 000	182 984	182 984	-	226 397	226 397	182 984	182 984	-	176 100	176 100	740 619	50 297
Avant corps	2 725 000	856 277	787 060	69 217	30 783	100 000	926 578	811 277	100 000	-	100 000	1 837 940	24 217
E Factory	4 116 200	6 176 657	4 085 085	31 115	-	31 115	4 984 233	4 085 085	31 115	-	31 115	0	0
Confort thermique et sanitaire des amphis	651 249	165 337	165 249	-	-	-	186 029	140 269	24 980	-	24 980	486 000	0
Chassis ouvrants dans amphis	300 000	-	-	-	150 000	150 000	-	-	-	150 000	150 000	150 000	-
Couverture des amphis	600 000	11 290	10 349	941	299 059	300 000	17 668	10 350	7 318	292 682	300 000	289 651	1
Faux plafonds amphis	354 823	86 612	71 184	-	-	-	96 681	71 184	-	-	-	283 639	-
Rénovation salles de cours	1 380 000	577 272	552 951	24 321	75 679	100 000	588 942	552 951	35 991	64 009	100 000	727 049	-
Toitures ardoise et Zinc	700 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	600 000	-
CMSI Manu	730 859	735 768	730 859	-	-	-	380 565	380 565	-	330 000	330 000	0	20 294
Plan relance CVC et LED	4 075 522	4 075 522	4 075 522	-	-	-	630 000	630 000	-	2 100 000	2 100 000	-	1 345 522
Désenfumage des amphis	335 000	35 000	-	-	100 000	100 000	35 000	35 000	-	100 000	100 000	200 000	-
Plan Campus	6 121 849	4 489 696	4 439 549	50 146	1 295 694	1 345 840	4 492 958	4 439 549	53 408	1 292 432	1 345 840	336 459	-
MILC - 1% artistique PUC+ reliquat	636 086	576 086	576 086	-	60 000	60 000	576 086	576 086	-	60 000	60 000	-	-
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreuil	600 000	-	-	-	200 000	200 000	-	-	-	200 000	200 000	400 000	-
Chevreuil Transition énergétique	2 000 000	154 949	154 949	-	-	-	154 949	154 949	-	-	-	1 845 051	-
Cavanne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-
Façade Dugas	110 287	110 287	110 287	-	-	-	167 519	110 285	-	-	-	0	1
Salles info pédagog Bourg	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	-
Travaux tous corps d'état	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 035 988	924 262	111 726	38 274	150 000	1 161 010	878 533	100 000	85 065	185 065	383 838	10 664
Contrôle d'accès	1 082 800	523 633	512 024	11 609	138 391	150 000	680 724	504 023	100 000	80 000	180 000	420 776	21 999
Signalétique directionnelle	35 000	57 622	34 999	-	-	-	57 622	34 999	-	-	-	1	-
Rénovation des sanitaires	955 000	132 972	109 999	22 973	77 027	100 000	132 972	109 999	22 973	77 027	100 000	745 001	-
Travaux ascenseurs	925 000	641 374	289 224	-	320 000	320 000	312 583	288 938	23 645	306 355	330 000	315 776	9 714
A ménagements fonctionnels	1 425 512	840 910	765 522	75 388	124 612	200 000	886 711	715 952	170 759	78 811	249 570	459 990	-
Mise en sécurité	625 000	180 360	175 623	-	130 000	130 000	183 230	174 371	8 859	121 141	130 000	319 377	1 252
Stores	845 000	396 608	390 633	5 975	94 025	100 000	395 439	389 464	5 975	94 025	100 000	354 367	1 169
Plan Canicule	240 000	173 299	170 126	-	29 874	29 874	216 067	170 126	29 874	-	29 874	40 000	0
Plan de relance GTC	570 000	570 000	570 000	-	-	-	570 000	570 000	-	-	-	-	-
Remplacement cellules HT	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-
GER	5 776 000	2 930 157	2 760 282	169 875	230 125	400 000	2 905 671	2 684 416	221 255	178 745	400 000	2 615 718	75 866
Total programmes pluriannuels d'investissement	42 124 287	25 716 660	22 679 808	573 286	3 719 940	4 293 226	20 922 221	18 701 356	936 152	5 886 392	6 822 544	15 151 253	1 449 134
Total	57 681 047	35 502 820	30 460 680	1 916 569	7 503 125	9 419 694	31 011 591	26 477 330	2 325 354	9 623 659	11 949 013	17 800 673	1 454 031
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	-	3 541 508	3 234 924	261 853	1 572 630	1 834 483	3 541 508	3 234 924	261 853	1 572 630	1 834 483	5 069 407	-
Ss total fonctionnement et intervention	15 556 760	5 771 379	4 241 498	1 038 706	2 151 853	3 190 559	6 053 054	4 225 397	1 080 137	2 110 423	3 190 560	8 124 703	16 100
Ss total investissement	42 124 287	26 189 933	22 984 258	616 010	3 778 642	4 394 652	21 417 029	19 017 009	983 364	5 940 606	6 923 970	14 745 376	1 437 931

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n (2022)	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
2013	226 705	-	226 705	226 705	-	-
2014	162 870	-	162 870	162 870	-	-
2016	511 738	-	511 738	511 738	-	-
2017	705 520	-	705 520	671 195	32 151	2 174
2018	2 333 058	-	2 333 058	2 048 206	255 314	29 538
2019	1 491 383	-	1 491 383	1 101 254	214 374	175 755
2020	1 226 855	-	1 226 855	636 558	384 003	206 294
2021	3 817 701	-	3 817 701	1 187 157	663 610	1 966 934
Total contrats de recherche	10 475 830	-	10 475 830	6 545 683	1 549 452	2 380 695
Région	537 720	8 220	529 500	136 200	139 800	253 500
ERASMUS	3 509 868	-	3 509 868	2 565 664	205 621	738 583
Autres	593 617	1 500	592 117	508 654	39 462	44 001
CVEC	527 654	-	527 654	527 654	-	-
Total contrats d'enseignement	5 168 859	9 720	5 159 139	3 738 172	384 883	1 036 084
Espace Rue	1 150 000	950 000	200 000	200 000	-	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-	-
E Factory	4 116 200	2 616 200	1 500 000	940 042	559 958	-
Confort thermique et sanitaire des am	651 249	651 249	-	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	300 000	300 000	-	-	-	-
Couverture des amphis	600 000	600 000	-	-	-	-
Faux plafonds amphis	354 823	354 823	-	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 380 000	1 380 000	-	-	-	-
Toitures ardoise et Zinc	700 000	700 000	-	-	-	-
CMSI Manu	730 859	530 859	200 000	100 000	100 000	-
Plan relance CVC et LED	4 075 522	-	4 075 522	815 104	1 548 698	1 711 720
Désenfumage des amphis	335 000	335 000	-	-	-	-
Plan Campus	6 121 849	6 121 849	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	636 086	-	636 086	444 086	192 000	-
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	600 000	450 000	150 000	150 000	-	-
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	-
Façade Dugas	110 287	110 287	-	-	-	-
Salles info pédago Bourg	100 000	100 000	-	-	-	-
Travaux tous corps d'état	300 000	300 000	-	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	908 100	550 000	550 000	-	-
Contrôle d'accès	1 082 800	1 082 800	-	-	-	-
Signalétique directionnelle	35 000	35 000	-	-	-	-
Rénovation des sanitaires	955 000	955 000	-	-	-	-
Travaux ascenseurs	925 000	925 000	-	-	-	-
A ménagements fonctionnels	1 425 512	1 425 512	-	-	-	-
Mise en sécurité	625 000	625 000	-	-	-	-
Stores	845 000	845 000	-	-	-	-
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-	-
Plan de relance GTC	570 000	-	570 000	400 000	170 000	-
Remplacement cellules HT	600 000	600 000	-	-	-	-
GER	5 776 000	5 776 000	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	42 124 287	34 242 679	7 881 608	3 599 232	2 570 656	1 711 720
Total	57 768 976	34 252 399	23 516 577	13 883 087	4 504 991	5 128 499

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1

Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2

Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3

En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;
- 4

Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle		
Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
Espace Rue	Investissement	1 150 000
Avant corps	Investissement	2 725 000
E Factory	Investissement	4 116 200
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	651 249
Chassis ouvrants dans amphis	Investissement	300 000
Couverture des amphis	Investissement	600 000
Faux plafonds amphis	Investissement	354 823
Rénovation salles de cours	Investissement	1 380 000
Toitures ardoise et Zinc	Investissement	700 000
CMSI Manu	Investissement	730 859
Plan relance CVC et LED	Investissement	4 075 522
Désenfumage des amphis	Investissement	335 000
Plan Campus	Investissement	6 121 849
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé	Investissement	636 086
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	Investissement	600 000
Chevreul Transition énergétique	Investissement	2 000 000
Cavenne Transition énergétique	Investissement	600 000
Façade Dugas	Investissement	110 287
Salles info pédagog Bourg	Investissement	100 000
Travaux tous corps d'état	Investissement	300 000
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100
Contrôle d'accès	Investissement	1 082 800
Signalétique directionnelle	Investissement	35 000
Rénovation des sanitaires	Investissement	955 000
Travaux ascenseurs	Investissement	925 000
A ménagements fonctionnels	Investissement	1 425 512
Mise en sécurité	Investissement	625 000
Stores	Investissement	845 000
Plan Canicule	Investissement	240 000
Plan de relance GTC	Investissement	570 000
Remplacement cellules HT	Investissement	600 000
GER	Investissement	5 776 000
Total Dépenses d'investissement.1		42 124 287
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	220 878
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel	
	Fonctionnement	137 870
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2016	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	511 738
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2017	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	648 418
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	2 333 058
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2019	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	1 491 383
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2020	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	1 226 855
	Investissement	
Année de démarrage des contrats : 2021	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	3 817 701
	Investissement	
Total contrat de recherche.2		10 387 901
Région	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	537 720
	Investissement	
Agence ERASMUS	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	3 509 868
	Investissement	
AUTRES	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	593 617
	Investissement	
CVEC	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	527 654
	Investissement	
Total contrat d'enseignement.4		5 168 859
	Ss total personnel	0
	Ss total fonctionnement et intervention	15 556 760
	Ss total investissement	42 124 287
TOTAL		57 681 047

Prévision 2022									
AE ouvertes les années antérieures à 2022	AE consommées les années antérieures à 2022	AE reprogrammées en 2022	AE nouvelles ouvertes en 2022	TOTAL des AE ouvertes en 2022	CP ouverts les années antérieures à 2022	CP consommés les années antérieures à 2022	CP reprogrammés ou reportés en 2022	CP nouveaux ouverts en 2022	TOTAL des CP ouverts en 2022
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)
182 984	182 984	-	226 397	226 397	182 984	182 984		176 100	176 100
856 277	787 060	69 217	30 783	100 000	926 578	811 277	100 000	-	100 000
6 176 657	4 085 085	31 115	-	31 115	4 984 233	4 085 085	31 115	-	31 115
165 337	165 249		-	-	186 029	140 269	24 980	-	24 980
			150 000	150 000				150 000	150 000
11 290	10 349	941	299 059	300 000	17 668	10 350	7 318	292 682	300 000
86 612	71 184			-	96 681	71 184			-
577 272	552 951	24 321	75 679	100 000	588 942	552 951	35 991	64 009	100 000
-			100 000	100 000	-			100 000	100 000
735 768	730 859		-	-	380 565	380 565		330 000	330 000
4 075 522	4 075 522		-	-	630 000	630 000		2 100 000	2 100 000
35 000	35 000		100 000	100 000	35 000	35 000		100 000	100 000
4 489 696	4 439 549	50 146	1 295 694	1 345 840	4 492 958	4 439 549	53 408	1 292 432	1 345 840
576 086	576 086		60 000	60 000	576 086	576 086		60 000	60 000
-			200 000	200 000				200 000	200 000
154 949	154 949			-	154 949	154 949	-		-
-				-			-		-
110 287	110 287			-	167 519	110 285	-		-
-	-			-	-		-		-
				-			-		-
1 035 988	924 262	111 726	38 274	150 000	1 161 010	878 533	100 000	85 065	185 065
523 633	512 024	11 609	138 391	150 000	680 724	504 023	100 000	80 000	180 000
57 622	34 999			-	57 622	34 999			-
132 972	109 999	22 973	77 027	100 000	132 972	109 999	22 973	77 027	100 000
641 374	289 224		320 000	320 000	312 583	288 938	23 645	306 355	330 000
840 910	765 522	75 388	124 612	200 000	886 711	715 952	170 759	78 811	249 570
180 360	175 623		130 000	130 000	183 230	174 371	8 859	121 141	130 000
396 608	390 633	5 975	94 025	100 000	395 439	389 464	5 975	94 025	100 000
173 299	170 126		29 874	29 874	216 067	170 126	29 874		29 874
570 000	570 000		-	-	570 000	570 000		-	-
				-					-
2 930 157	2 760 282	169 875	230 125	400 000	2 905 671	2 684 416	221 255	178 745	400 000
25 716 660	22 679 808	573 286	3 719 940	4 293 226	20 922 221	18 701 356	936 152	5 886 392	6 822 544
8 000				-	8 000				-
290 918	197 762			-	292 899	197 763			-
37 441	23 116			-	37 441	23 116			-
61 445	55 499			-	61 445	55 499			-
155 454	77 360			-	184 117	77 360			-
14 995	5 011			-	14 995	5 011			-
366 416	330 631	5 000	-	5 000	366 416	330 631	5 000	-	5 000
168 997	136 108	32 889	5 111	38 000	167 351	135 114	32 237	5 763	38 000
2 000	-	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000		2 000
324 051	298 989	25 062	4 938	30 000	324 051	298 989	25 062	4 938	30 000
370 715	255 059	21 509	-	21 509	402 237	255 059	21 509	-	21 509
53 783	42 861			-	53 783	42 861			-
899 572	832 108	67 464	145 233	212 697	899 572	832 108	67 465	145 232	212 697
1 438 990	957 217	273 289		273 289	1 571 738	934 672	273 289		273 289
39 964	30 615	2 500		2 500	61 247	51 898	2 500		2 500
586 252	492 231	94 021	228 892	322 913	586 252	492 231	94 021	228 892	322 913
339 429	214 389	125 040	114 862	239 902	353 811	224 020	129 791	110 111	239 902
90 371	53 519	2 141		2 141	96 136	43 440	2 141		2 141
428 957	423 186	5 771	280 625	286 396	428 957	423 186	5 771	280 625	286 396
206 142	191 078	15 064	137 025	152 089	215 003	191 080	23 923	128 166	152 089
23 930	21 630	2 300	21 816	24 116	28 417	21 629	6 788	17 328	24 116
237 790	237 790	-	753 239	753 239	237 790	237 790	-	753 239	753 239
189 434	189 434	-	459 401	459 401	189 434	189 434	-	459 401	459 401
29 100	29 100	-	31 669	31 669	29 100	29 100	-	31 669	31 669
6 364 146	5 094 692	674 051	2 182 811	2 856 862	6 612 192	5 091 989	691 497	2 165 364	2 856 861
233 771	229 979	3 792	125 843	129 635	233 771	229 979	3 792	125 844	129 636
97 800	6 414	74 092	74 092	74 092	97 868	6 413	74 092		74 092
24 782	15 999	8 783	5 217	14 000	24 782	15 999	8 783	5 217	14 000
1 948	4 948		2 491	2 491	4 948		2 491		2 491
1 941 211	1 618 637	322 574	1 427 584	1 750 158	1 968 440	1 618 638	349 802	1 400 356	1 750 158
217 974	186 857	31 117	62 334	217 974	186 857	31 117		31 217	62 334
318 941	204 403	114 538	1 244	115 782	356 808	202 209	115 782		115 782
44 810	12 405			-	34 810	12 405			-
172 332	142 707	29 625	152	29 777	172 332	142 707	29 625	152	29 777
253 348	193 636	59 712	6 626	66 338	253 348	193 636	59 712	6 626	66 338
112 097	70 194	25 001		25 001	112 097	70 194	25 001	-	25 001
3 422 014	2 686 180	669 233	1 600 374	2 269 607	3 477 178	2 683 985	697 706	1 571 903	2 269 609
3 541 508	3 234 924	261 853	1 572 630	1 834 483	3 541 508	3 234 924	261 853	1 572 630	1 834 483
5 771 379	4 241 498	1 038 706	2 151 853	3 190 559	6 053 054	4 225 397	1 080 137	2 110 423	3 190 560
26 189 933	22 984 258	616 010	3 778 642	4 394 652	21 417 029	19 017 009	983 364	5 940 606	6 923 970
35 502 820	30 460 680	1 916 569	7 503 125	9 419 694	31 011 591	26 477 330	2 325 354	9 623 659	11 949 013

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1 (2023)	CP prévus en N+1 (2023)	AE prévues en N+2 (2024)	CP prévus en N+2 (2024)	AE prévues > N+2 (2025)	CP prévus > N+2 (2025)
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
200 000	180 000	300 000	250 000	240 619	360 916
569 664	520 749	550 000	550 000	718 276	742 974
-	-	-	-	-	-
236 000	236 000	250 000	250 000		
150 000	150 000				
200 000	200 000	89 650	89 650		
73 500	73 500	210 139	210 139		
120 000	120 000	120 000	120 000	487 049	487 049
150 000	150 000	150 000	150 000	300 000	300 000
-	20 295				
	1 345 522				
100 000	100 000	100 000	100 000		
336 460	336 460				
200 000	200 000	200 000	200 000		
800 000	800 000	600 000	600 000	445 051	445 051
240 000	240 000	240 000	240 000	120 000	120 000
-	-				
30 000	30 000	30 000	30 000	40 000	40 000
80 000	80 000	80 000	80 000	140 000	140 000
210 000	210 000	173 838	184 502		
100 000	100 000	100 000	100 000	220 776	198 777
-	-				
150 000	150 000	120 000	120 000	475 001	475 001
220 000	190 000	95 776	116 062		
100 000	100 000	100 000	100 000	259 990	259 990
120 000	120 000	70 000	70 000	129 377	130 629
100 000	100 000	80 000	80 000	174 367	175 536
40 000	40 000				
200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
450 000	450 000	450 000	450 000	1 715 718	1 791 584
5 175 624	6 442 526	4 309 403	4 290 353	5 666 224	5 867 507
-	993				
16 217	16 217	8 415	9 678		
44 979	44 979				
60 084	60 084	61 225	61 673		
85 790	85 790				
27 395	27 395	15 175	15 175		
536 328	536 328	375 615	375 615	477 400	477 400
290 144	290 144	108 183	108 183	300 434	300 434
28 964	28 964				
1 089 901	1 090 894	568 613	570 324	777 834	777 834
67 601	67 601				
133 634	133 634				
3 000	3 000				
8 835	11 030				
213 070	215 265	0	0	0	0
670 097	670 097	375 615	375 615	477 400,00	477 400,00
603 910	607 098	192 998	194 709	300 434	300 434
5 204 588	6 471 490	4 309 403	4 290 353	5 666 224	5 867 507
6 478 595	7 748 685	4 878 016	4 860 677	6 444 058	6 645 341

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N (2022)	Encaissement prévus en N (2022)	Encaissements prévus en N+1 (2023)	Encaissements prévus en N+2 (2024)	Encaissements prévus > N+2 (2025)
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
ESPACE RUE	Financement de l'Etat*	200 000	200 000				
	Autres financements publics						
E-Factory	Financement de l'Etat*	-					
	Autres financements publics	1 500 000	940 042	559 958		-	-
CMSI	Financement de l'Etat*	200 000	100 000	100 000			
	Autres financements publics						
Plan de relance CVC et LED	Financement de l'Etat*	4 075 522	815 104	1 548 698	1 548 698	163 022	
	Autres financements publics						
MILC + 1% artistique PUQ	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics	636 086	444 086	192 000			
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	Financement de l'Etat*	150 000	150 000				
	Autres financements publics						
Agenda d'accessibilité prog.	Financement de l'Etat*	550 000	550 000				
	Autres financements publics						
Plan de relance GTC	Financement de l'Etat*	570 000	400 000,00	170 000			
	Autres financements publics						
	Total PPI.1	7 881 608	3 599 232	2 570 656	1 548 698,00	163 022,00	-
2013	Financement de l'Etat*	217 705	217 705				
	Autres financements publics						
	Autres financements***	9 000	9 000				
2014	Financement de l'Etat*	75 000	75 000				
	Autres financements publics	24 752	24 752				
	Autres financements***	63 118	63 118				
2016	Financement de l'Etat*	105 000	105 000				
	Autres financements publics	406 738	406 738				
	Autres financements***	0					
2017	Financement de l'Etat*	75 000	63 750	11 250			
	Autres financements publics	608 182	587 281	20 901			
	Autres financements***	22 338	20 164		2 174		
2018	Financement de l'Etat*	117 537	117 537				
	Autres financements publics	2 127 596	1 848 169	249 889	29 538		
	Autres financements***	87 925	82 500	5 425			
2019	Financement de l'Etat*	75 000	33 750	15 000	15 000	11 250	
	Autres financements publics	997 049	650 170	197 374	31 671	117 834	
	Autres financements***	419 334	417 334	2 000			
2020	Financement de l'Etat*	11 250	11 250				
	Autres financements publics	789 605	471 308	240 003	64 347		13 947
	Autres financements***	426 000	154 000	144 000	128 000		
2021	Financement de l'Etat*	1 500 000	300 000	308 359	300 000	300 000	291 641
	Autres financements publics	1 957 235	713 599	283 941	214 281	297 815	447 599
	Autres financements***	360 466	173 558	71 310	54 528	61 070	
	Total contrat de recherche.2	10 475 830	6 545 683	1 549 452	839 539	787 969	753 187
Région	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics	529 500	136 200	139 800	43 000	210 500	
	Autres financements***						
Agence ERASMUS	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics	3 509 868	2 565 664	205 621	488 037	250 546	
	Autres financements***						
AUTRES	Financement de l'Etat*	138 955	99 500		39 455,00		
	Autres financements publics	453 162	409 154	39 462	3 000	1 546	
	Autres financements***						
CVEC	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics						
	Autres financements***	527 654	527 654				
	Total contrat d'enseignement.4	5 159 139	3 738 172	384 883	573 492	462 592	0
	Ss total financement de l'Etat	8 060 969	3 238 596	2 153 307	1 903 153	474 272	291 641,00
	Ss total autres financements publics	13 539 773	9 197 163	2 128 949	873 874	878 241	461 546,00
	Ss total autres financements	1 915 835	1 447 328	222 735	184 702	61 070	-
	TOTAL	23 516 577	13 883 087	4 504 991	2 961 729	1 413 583	753 187

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

4 251 888

Tableau SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE - BI 2022

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique.

		Budget rectifié 2021	BI 2022
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	4 739 309	6 542 892
	Niveau initial du fonds de roulement	23 401 607	24 626 744
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	179 364	377 020
	Niveau initial de la trésorerie	23 222 243	24 249 724
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- 25 966	741 550
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	23 248 209	23 508 174
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	125 429 512	127 567 096
	Résultat patrimonial	5 984 704	3 615 258
	Capacité d'autofinancement	7 584 704	5 060 258
	Variation du fonds de roulement	1 225 137	- 964 157
	Opérations bilanciellles non budgétaires		
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt		
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé		
	Cautionnements et dépôts		
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires		
	Variation des stocks		
	Production immobilisée		
	Charges sur créances irrécouvrables		
	Produits divers de gestion courante		
	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires		
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		
	Solde budgétaire	- 88 892	- 7 444 023
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	1 116 373	- 50 502
	Variation de la trésorerie	1 027 482	- 7 494 525
	dont variation de la trésorerie fléchée	724 263	- 1 079 491
	dont variation de la trésorerie non fléchée	303 219	- 6 415 034
	Variation du besoin en fonds de roulement	197 656	6 530 368
	Restes à payer	1 803 583	- 2 529 318
Niveau final du fonds de roulement	Niveau final de restes à payer	6 542 892	4 013 574
	Niveau final du fonds de roulement	24 626 744	23 662 587
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	377 020	6 907 388
	Niveau final de la trésorerie	24 249 724	16 755 199
	dont niveau final de la trésorerie fléchée	741 550	- 337 941
	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	23 508 174	17 093 140

Moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2022 - Dotations des établissements (Fonctionnement)

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAL	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Clermont Auvergne	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL
UMR 5648 CIHAM	42 250,00	17 750,00	15 000,00	44 750,00						9 750,00	15 500,00					145 000,00
UMR 5600 EVS	117 200,00	32 750,00	51 700,00	113 950,00	26 000,00	14 000,00	38 000,00	29 000,00	49 480,00							472 080,00
UMR 5189 HISOMA	67 390,00	14 864,00	30 940,00	80 168,00			4 420,00									197 782,00
UMR 5190 LARHRA	60 600,00	24 300,00	19 890,00	40 700,00								37 850,00				183 340,00
UMR 5317 IHRIM	63 500,00	95 000,00	18 200,00	120 000,00			26 450,00						22 000,00			345 150,00
Total Moyens	350 940,00	184 664,00	135 730,00	399 568,00	26 000,00	14 000,00	68 870,00	29 000,00	49 480,00	9 750,00	15 500,00	37 850,00	22 000,00	0,00	0,00	1 343 352,00

Montants attribués

Demandes prévisionnelles

Budget propre intégré IAE_2022

Remarques : données en rouge correspondant aux ressources propres de l'IAE

Recettes de l'iaelyon (BO_ Exécution_ Montant Encaissé)						Dépenses de l'iaelyon (BO_ Conso CP)				
9 604 531 €						7 151 812 €				
7 670 493 €						6 603 387 €				
10 479 804 €						8 214 853 €				
9 552 786 €						9 453 397 €				
RECETTES	Origine Fonds	Réalisé 2019 (Encaissements) GBCP	Réalisé 2020 (Encaissements) GBCP	Prévision Exécuté 2021 (selon BR 2021)	Budget 2022(Recettes)	DEPENSES	Réalisé 2019 (Décaissements) GBCP	Réalisé 2020 (Décaissements) GBCP	Prévision Exécuté 2021 (CP_ BR2)	Budget 2022 (CP)
						MASSE SALARIALE				
Masse salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)		20 141 747 €	20 129 087 €	20 343 164 €	20 546 596 €	Personnel administratif BIATS payé sur ressources propres	1 636 190 €	1 870 817 €	2 236 601 €	2 107 782 €
						Personnel BIATS affecté à l'IAE, payé par l'Université	2 043 621 €	1 883 923 €	2 064 057 €	2 084 697 €
Subvention d'exploitation - Ministère de tutelle (cpt 7411)	FD010_ Subvention pour charge service public	138 030 €	126 730 €	135 230 €	123 730 €	Masse salariale personnel Administratif	3 679 810 €	3 754 740 €	4 300 658 €	4 192 479 €
Droits de scolarité aux diplômes nationaux (Cpt 706211)	FD020_ Droits d'inscription			93 547 €			12%	13%	14%	13%
Prestations (cpt 70622 / 70624 / 70625 / 70626)	FD030_ Formation Continue, VAE, Apprentissage	5 497 012 €	6 498 355 €	8 876 875 €	8 701 056 €	Rémunération enseignants sur ressources propres	2 395 679 €	2 121 439 €	2 149 070 €	2 584 158 €
						Rémunération enseignants sur budget de l'Université	12 070 798 €	12 435 722 €	12 191 506 €	12 313 421 €
Taxe d'apprentissage (cpt 7481)	FD040_ Taxe d'apprentissage	662 747 €	649 539 €	500 000 €	547 770 €	Masse salariale personnel Enseignants	14 466 477 €	14 557 161 €	14 340 576 €	14 897 579 €
							47%	49%	45%	45%
Colloques et autres prestations de recherche (cpt 7066)	FD050_ Contrats hors ANR		2 636 €		38 000 €	Participation de l'IAE à la MS des S. Centraux, Gouvernance & Pilotage, Gestion des sites **	3 185 218 €	3 182 517 €	3 217 070 €	3 249 241 €
						Participation de l'IAE à la MS des Bibliothèques Universitaires	868 980 €	888 901 €	877 670 €	886 447 €
Prestations de recherche (cpt 70662)	FD060_ Valorisation (Contrat CIFRE)	9 250 €	25 000 €	59 202 €		Participation de l'IAE à la MS de la Scolarité et de la Vie Etudiante	826 571 €	819 573 €	834 837 €	843 185 €
Prestations de recherche (cpt 741311)	FD070_ ANR Investissements d'avenir	5 000 €		19 290 €		Participation de l'IAE à la MS du Service des Relations Internationales	1 107 278 €	879 407 €	1 118 351 €	1 129 534 €
Subvention d'exploitation_ Région (cpt 7442)	FD090_ Sub & Fin - Région	20 891 €	24 056 €	244 278 €		Participation de l'IAE à la MS du Service Actions Culturelles et Sociales	39 282 €	39 044 €	39 675 €	40 072 €
	FD100_ Sub & Financements - UE			363 861 €		Masse salariale Services Supports	6 027 328 €	5 809 442 €	6 087 602 €	6 148 478 €
Apprentissage (CFA Formasup,BTP CFA AFRA...)(cpt 7488)	FD110_ Sub & Fin - Autres	3 046 747 €	236 250 €	34 310 €		FONCTIONNEMENT	20%	20%	19%	18%
						Fonctionnement sur ressources propres	3 014 160 €	2 464 723 €	3 647 473 €	4 545 457 €
Autres prestations de service (cpt 70682 / 7088)	FD130_ Autres recettes	223 906 €	107 926 €	153 211 €	142 230 €	Participation de l'IAE au fonctionnement des S. Centraux, Gouvernance & Pilotage, Gestion des sites **	2 286 927 €	2 279 988 €	2 309 796 €	2 332 894 €
						Participation de l'IAE au fonctionnement des Bibliothèques Universitaires	286 720 €	273 055 €	289 587 €	292 483 €
Autres prestations de services (cpt 7068/7583)	NA	949 €				Participation de l'IAE au fonctionnement de la Scolarité et de la Vie Etudiante	142 478 €	124 324 €	143 903 €	145 342 €
						Participation de l'IAE au fonctionnement du Service des Relations Internationales	504 525 €	272 686 €	509 571 €	514 666 €
						Participation de l'IAE au fonctionnement du Service Actions Culturelles et Sociales	17 330 €	4 615 €	17 503 €	17 678 €
						Total charges de Fonctionnement	6 252 139 €	5 419 391 €	6 917 833 €	7 848 520 €
							20%	18%	22%	24%
						Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe 6)	30 425 755 €	29 540 734 €	31 646 668 €	33 087 056 €
						INVESTISSEMENT				
Participation de l'Université pour équilibrage du budget intégré		785 261 €	1 887 562 €	1 005 409 €	3 203 674 €	Dépenses d'investissement sur ressources propres (cpt 2)	105 783 €	146 408 €	181 709 €	216 000 €
						Total INVESTISSEMENT	105 783 €	146 408 €	181 709 €	216 000 €
TOTAL RECETTES (classe 7)		30 531 539 €	29 687 142 €	31 828 377 €	33 303 056 €	TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	30 531 539 €	29 687 142 €	31 828 377 €	33 303 056 €

** Présidence, Agence comptable, Dir. des Affaires Financières, Dir. des Ressources Humaines, Dir. Des Systèmes d'Information, Dir. Immobilière et Logistique, Pôle Pilotage, Service des affaires juridiques Etc

Exercice 2020

(1) + (2) : Les dépenses de masse salariale de la composante (personnels Administratifs + Enseignants) représentent 62% du budget global

(2) : dont la part d'enseignement, seule, représente près de 49% du budget global

(3) : Les dépenses de masse salariale des services supports (DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Vie étudiante, la logistique, le patrimoine, les bibliothèques, le SHS ... etc) représentent 20% du budget global

(4) : Les dépenses de frais de fonctionnement (composante + services supports) représentent 18% du budget global

Remarques :

Les encaissements réalisés par l'IAE (7.670 K€) sur l'exercice 2020 sont supérieurs aux dépenses décaissées (6.603 K€).

Cependant, la marge dégagée (1.067 K€) n'est pas suffisante pour couvrir la totalité des frais de fonctionnement des services supports, qui s'élèvent à 2.955 K€.

L'université contribue donc à hauteur de 1.888 K€ pour équilibrer le budget intégré de l'IAE.

BUDGET propre intégré IUT 2022**Remarques : données en rouge correspondent aux Ressources propres de l'IUT**

Recettes composante Ressources Propres					Dépenses composante (MS + Fonc + Inv) Ressources Propres				
2 148 966 €					1 580 616 €				
1 578 017 €					1 605 052 €				
2 162 038 €					2 109 795 €				
2 346 229 €					2 146 378 €				
RECETTES _Origine Fonds	Réalisé 2019 Encaissé (GBCP)	Réalisé 2020 Encaissé (GBCP)	Prévision Exécuté 2021*	Budget 2022 (CP)	DEPENSES	Réalisé 2019 Conso_CP (GBCP)	Réalisé 2020 Conso_CP (GBCP)	Prévision Exécuté 2021	Budget 2022
					MASSE SALARIALE				
Masse Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	4 641 468 €	4 807 576 €	4 855 652 €	4 904 208 €	Personnel administratif (BIATS) payé sur ressources propres	257 620 €	279 601 €	281 530 €	295 789 €
					Personnel administratif affecté à l'IUT payé par l'Université	711 591 €	723 214 €	730 446 €	737 750 €
					Masse salariale personnel Administratif	969 212 €	1 002 815 €	1 011 976 €	1 033 540 €
FD010_Subv. charge de service public	813 761 €	813 761 €	813 761	813 761		14%	14%	13%	13%
					Rémunération enseignants sur ressources propres	1 020 863 €	942 874 €	1 011 343 €	1 038 138 €
					Rémunération enseignants sur budget de l'Université	2 667 404 €	2 820 481 €	2 848 686 €	2 877 173 €
FD030_Prestations de Formation Continue	946 720 €	735 286 €	132 402	98 950	Masse salariale personnel Enseignants	3 688 267 €	3 763 355 €	3 860 029 €	3 915 311 €
FD030_Formations en apprentissage			1 185 875	1 403 518		53%	53%	50%	50%
					Participation masse salariale des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	844 974 €	848 394 €	856 878 €	865 447 €
					Participation masse salariale des Bibliothèques Universitaires	189 990 €	197 288 €	199 261 €	201 253 €
FD040_Taxe d'apprentissage	128 118 €	42 468 €	30 000	30 000	Participation masse salariale de la Scolarité et de la Vie Etudiante	180 718 €	181 901 €	183 720 €	185 557 €
					Participation masse salariale du Service des Relations Internationales (SGRI)	46 790 €	36 298 €	36 661 €	37 027 €
FD110_Subv. Exploitation et autres	253 537 €	-14 920 €			Masse salariale Services Support	1 262 472 €	1 263 881 €	1 276 520 €	1 289 285 €
FD130_Autres recettes	6 829 €	1 423 €							
					FONCTIONNEMENT				
					Fonctionnement sur ressources propres	300 823 €	300 277 €	699 922 €	694 271 €
					Participation au fonctionnement des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	587 902 €	598 473 €	604 458 €	610 502 €
					Participation au fonctionnement des Bibliothèques Universitaires	68 245 €	66 279 €	66 942 €	67 611 €
					Participation au fonctionnement de la Scolarité et de la Vie Etudiante	33 366 €	29 252 €	29 544 €	29 840 €
					Participation au fonctionnement du Service des Relations Internationales	57 514 €	24 587 €	24 833 €	25 082 €
					Total charges de FONCTIONNEMENT	1 047 850 €	1 018 868 €	1 425 699 €	1 427 306 €
						33%	32%	35%	35%
					Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe comptable 6)	6 967 800 €	7 048 919 €	7 574 224 €	7 665 441 €
					INVESTISSEMENT				
					Dépenses d'investissement sur ressources propres	1 310 €	82 300 €	117 000 €	118 180 €
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IUT	178 677 €	745 626 €	673 534 €	533 184 €	Total charges d'INVESTISSEMENT (classe comptable 2)	1 310 €	82 300 €	117 000 €	118 180 €
TOTAL RECETTES (classe 7)	6 969 110 €	7 131 219 €	7 691 224 €	7 783 621 €	TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	6 969 110 €	7 131 219 €	7 691 224 €	7 783 621 €

Commentaires Exercice 2020 :

(1) + (2) : Part de la masse salariale de l'IUT (personnels Administratif + Enseignants) représente environ 67% du budget global, dont environ 53% pour l'enseignement et environ 14% pour le soutien à la formation

(3) : La part d'environnement (masse salariale et charges de fonctionnement des services supports - DRH, DAF, Agence comptable, Service Juridique, Services aux étudiants, patrimoine, logistique, SHS, les bibliothèques, etc) représente environ 32% du budget global
Sur l'exercice 2020, l'IUT a encaissé (1.578 K€) moins que ce qu'elle a décaissé (1.605 K€).

	Réalisé Exercice 2019	Réalisé Exercice 2020
Nombre d'heures équivalent TD de formation	25 111	25 294
Nombre d'étudiants (inscriptions pédagogiques)	935	894
Coût brut d'une heure de formation	125 €	130 €
Coût complet d'une heure de formation	252 €	258 €
Coût horaire environnement	127 €	128 €
COUT MOYEN D'UN ETUDIANT	6 960 €	7 306 €

Délibération n° D2021-12-05-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-55 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le projet annuel de performance au titre de l'exercice comptable 2022, annexé à la présente délibération.

Le projet annuel de performance au titre de l'exercice 2022 peut être consulté, dans son intégralité, auprès de la direction des affaires financières.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	23
✓ Nombre de voix contre la demande :	0
✓ Nombre d'abstentions :	4

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

2022

Université Jean Moulin Lyon 3

Avant-propos

Le projet annuel de performances (PAP), produit en application de l'article 5 du décret 2008-618 du 27 juin 2008 par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE), présente les objectifs poursuivis, les résultats obtenus ainsi que ceux attendus pour les exercices à venir.

Ce document doit être annexé au budget. Sur la base d'un ensemble d'indicateurs d'efficacité, d'efficience et de qualité du service public de l'enseignement supérieur, associés à des objectifs, le PAP permet d'avoir une vision dynamique des éléments d'activité et de suivi de performance de l'université.

Par ailleurs, le PAP concourt à l'information du Conseil d'Administration sur les choix politiques de l'établissement ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement. Il s'inscrit dans la dynamique du plan stratégique de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et du contrat quinquennal qui a pour ambition de faire de notre établissement une université attractive, responsable et fidèle à ses missions de service public.

Une nouvelle équipe présidentielle est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2021 et le projet d'établissement pour la période quinquennale 2021-2026 se structure autour de 7 axes stratégiques dont :

1. L'accessibilité
2. La qualité de la vie universitaire
3. La formation et l'insertion
4. La recherche dans la société
5. Une internationalisation qualitative
6. La démocratisation de la gouvernance
7. Une université éthique dans un écosystème durable

Le PAP de notre établissement est calqué sur le PAP national. Par conséquent, les indicateurs retenus, nationaux et spécifiques à l'établissement, ainsi que les cibles mentionnées restent en cohérence :

- d'une part, avec ceux déclinés dans le projet de loi de finances 2017 du programme ministériel n° 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" et du programme n° 231 "Vie étudiante" et
- d'autre part, avec ceux négociés entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Ainsi, le renseignement des indicateurs prévus au PAP permet d'apprécier la contribution relative de l'université à la performance globale des deux programmes ministériels et de mesurer annuellement l'atteinte des objectifs prévus au contrat pluriannuel d'établissement. Le PAP permet également à l'université de se situer par rapport aux résultats nationaux actuels et ceux visés sur les objectifs définis par le Ministère.

I.	Présentation du projet annuel de performances de l'établissement	5
II.	Objectifs et indicateurs de performance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »	6
	<u>Objectif n° 1 – Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie</u>	7
-	indicateur n° 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale	
	1.2a – Insertion des DUT	8
	1.2b – Insertion des Licences Professionnelles	10
	1.2c – Insertion des Masters	11
-	indicateur n° 1.3 : Formation tout au long de la vie	
	1.3a – La formation continue	13
	1.3b – Part des diplômes délivrés en Formation Continue	14
	1.3c – Part de la validation des acquis de l'expérience (VAE)	15
	1.3d – Part de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)	16
	<u>Objectif n° 2 – Améliorer la réussite des étudiants</u>	17
-	indicateur n° 2.2 : Mesures de la réussite étudiante	
	2.2a - DUT en 2 ou 3 ans	18
	2.2b - Etudiants en 1 ^{ère} année de DUT par type de baccalauréat	19
	2.2c - Licence en 3 ou 4 ans par type de baccalauréat	20
	2.2d - Le devenir des étudiants en fin de L1	21
	2.2e - Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite	22
	2.2f - Réussite en Master - M2	23
	2.2g - Réussite en Doctorat	24
	<u>Objectif n° 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau International</u>	25
-	indicateur n° 3.1 : Enseignants chercheurs produisant	26
	<u>Objectif n° 4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche</u>	27
-	indicateur n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement	27
-	indicateur n° 4.2 : Valorisation des résultats de la recherche	
	4.2a - Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement	28
	4.2b – Ressources propres liées à la recherche – revenus consolidés de la valorisation de la recherche	29

Objectif n° 5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements	31
- indicateur n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat	32
- indicateur n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants-chercheurs	
5.2a – Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	33
5.2b – Professeurs invités	34
- indicateur n° 5.3 : Coopération internationale	
5.3a – Doctorants en cotutelles	35
5.3b – Doctorats délivrés en cotutelles	36

Objectif n° 6 – Améliorer l'efficacité de l'université	37
- indicateur n° 6.1a : Part des mentions à faibles effectifs	39
- indicateur n° 6.1b : Attractivité des Masters	40
- indicateur n° 6.2 : Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit	41
- indicateur n° 6.3 : Qualité de la gestion immobilière – taux d'occupation des locaux	42
- indicateur n° 6.4 : Ressources propres de l'établissement	43

III. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 « Vie étudiante » 45

Objectif n° 1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales	
- Indicateur n° 1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants	46
- indicateur n° 1.3 : Etudiants boursiers	
1.3a – Boursiers sur critères sociaux : effectifs	47
1.3b – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en L3	48
1.3c – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en M2	49

Objectif n°3 – Développer le suivi de la santé des étudiants	50
- Indicateur n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus par le Service Médical de Médecine Préventive	51

I. Présentation du projet annuel de performances de l'établissement

L'Université Jean Moulin Lyon 3, spécialisée en sciences humaines et sociales, propose une offre de formation riche de niveau Bac + 1 à Bac + 8 en Droit, Science politique et relations internationales, Francophonie, Gestion, Management, Comptabilité, Philosophie, Langues, Lettres, Histoire, Géographie et Aménagement, Information et Communication au sein de six facultés et instituts. Pour l'année universitaire 2020-21, elle a accueilli **27 657** étudiants répartis sur 3 sites :

- Campus de Lyon – site de la Manufacture des Tabacs et site des Quais,
- Campus de Bourg-en-Bresse et
- des étudiants en formations délocalisées en France et à l'étranger.

L'Université a accueilli 4 024 étudiants internationaux (étrangers et/ou en échange), soit 24% de moins que l'année précédente du fait de la crise sanitaire.

65% des étudiants (18 079) suivent des formations de niveau Licence, 32% (8 849) de niveau Master et 3% (729) de niveau Doctorat (sont pris en compte les diplômes nationaux mais aussi les préparations et les diplômes d'université).

L'Université Jean Moulin Lyon met l'intégralité de ses moyens humains et financiers pour assurer ses missions, avec un budget de dépenses prévisionnelles de **122,7 millions d'euros** pour 2022 (en CP), 622 enseignants-chercheurs et enseignants, un personnel administratif et technique de 703 personnes, près de 100 contrats étudiants et environ 2 200 vacataires chargés d'enseignement. Ces moyens dont on peut regretter qu'ils soient notoirement très insuffisants et inférieurs à ceux d'établissements de taille et de périmètre équivalent. Cette anomalie engendre une rupture d'égalité des usagers dans leur chance de réussir leur parcours universitaire.

En terme de taux de réussite étudiante et d'insertion, l'établissement se situe dans les meilleurs établissements parmi l'ensemble des universités et ce malgré un taux d'encadrement des étudiants et une dotation publique par étudiant les plus faibles de France.

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) accompagne les étudiants vers leur premier emploi et tisse également des liens étroits avec les partenaires économiques et sociaux. La création d'une Direction de l'Innovation et du développement (DID) en 2014 a également contribué à renforcer nos liens avec le monde socio-économique.

- ✓ Environ 8 000 stages professionnels effectués dont 1/3 des étudiants de 3^{ème} année de licence générale et 3/4 des étudiants de 2^{nde} année de master.
- ✓ 1 098 étudiants en formation continue.
- ✓ 1 738 étudiants en alternance dont 35% de contrats de professionnalisation et 65% en contrats d'apprentissage. Suite à la réforme de la formation professionnelle, il y a eu un transfert des contrats de professionnalisation vers les contrats d'apprentissage.
- ✓ Le taux d'emploi des diplômés à 27 mois est de 67% en DUT, de 72% en Licence Pro et de 82% en Master
- ✓ Création de l'incubateur Manufactory qui soutient, accompagne et encourage les étudiants porteurs de projets afin de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous
- ✓ Création d'un espace de « *co-working* » au sein de l'université pour la communauté des étudiants en projet entrepreneurial

Parce que les différences sont une source de diversité, des dispositifs en faveur de *l'égalité des chances et du mérite* ont été développés avec le Pôle Réussite et le Pôle Handicap. Ainsi pour l'année universitaire 2020-21 :

- ✓ 7.482 étudiants (32%) ont bénéficié d'une bourse sur critères sociaux et 245 étudiants d'un autre type d'aide.
- ✓ 470 étudiants en situation de handicap ont été accompagnés par le Pôle handicap étudiant – 60.000 m² accessibles aux personnes à mobilité réduite

- ✓ 62 collégiens, 212 lycéens, 700 étudiants et 18 professionnels ont bénéficié des actions du Pôle Réussite. Cette année, la crise sanitaire a eu un impact négatif sur le nombre de bénéficiaires de ces actions.

La recherche est également au cœur de la stratégie de notre université avec :

- ✓ 7 écoles doctorales
- ✓ 19 unités de recherche labellisées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- ✓ 522 doctorants, 9 HDR soutenues en 2020
- ✓ Des thématiques de recherche non exhaustives (Humanités environnementales – Santé – Démocratie – Sociétés en mutation – Numérique en SHS – Mémoire et héritage – Religion et laïcité – Entrepreneuriat et innovation – Science et société)

Enfin, un développement international qualitatif de l'Université Jean Moulin Lyon 3 demeure une priorité :

- ✓ 203 partenaires ERASMUS+
- ✓ 223 partenaires hors ERASMUS+
- ✓ 48 programmes de formation délocalisés avec 23 partenaires dans 20 pays
- ✓ 17 double-diplômes avec 14 partenaires dans 8 pays
- ✓ 3 771 étudiants de nationalité étrangère provenant de 124 pays différents (impact de la crise sanitaire → baisse d'environ 800 étudiants par rapport à l'année précédente)
- ✓ 662 étudiants partis en programmes d'échange
- ✓ 249 bénéficiaires de bourses de mobilité à l'étranger dont 183 pour des études et 66 pour des stages
- ✓ 30 cotutelles de thèse avec 11 pays
- ✓ Des partenariats renforcés avec l'Etat de Sao Paulo et les universités de Shanghai mais aussi certains établissements canadiens, japonais et européens (spécialement dans le cadre de l'Alliance européenne « ARQUS » à laquelle notre université participe).

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »

« Le programme 150 de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, intitulé Formations supérieures et recherche universitaire, vise à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent. »

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a décliné ces points dans ses axes stratégiques et dans le contrat quinquennal qui la lie à l'Etat.

Les orientations stratégiques de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » sont découpées en objectifs et mesurées par des indicateurs qui permettent d'en apprécier la progression.

En sa qualité d'opérateur de l'Etat, l'Université Jean Moulin Lyon 3 inscrit son action en totale conformité avec les objectifs définis par l'Etat. Sur les 6 objectifs stratégiques fixés :

- 2 concernent l'activité de formation supérieure : répondre aux besoins de qualification supérieure (objectif 1) et améliorer la réussite des étudiants (objectif 2).
- 2 concernent l'activité de recherche : produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (objectif 3) et améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (objectif 4)
- 2 sont transversaux aux deux domaines : renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (objectif 5) et améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6).

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

L'université doit répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et par la formation tout au long de la vie avec la préoccupation de l'insertion professionnelle. L'insertion professionnelle des diplômés a été consacrée, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), comme l'une des trois missions du service public de l'enseignement supérieur, avec l'enseignement et la recherche. Elle constitue une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et une veille économique est en place sur les marchés du travail (local, national et international) afin d'anticiper l'évolution des besoins et de s'assurer que nos domaines de formation sont en adéquation avec ceux-ci.

L'Université Jean Moulin Lyon 3, veut être une université ouverte à toutes et à tous, en faisant de l'accessibilité à une formation de qualité un devoir démocratique et une responsabilité sociale.

Pour soutenir le développement de ses cursus professionnalisés (DUT, licences professionnelles et masters) qui regroupent près du quart de ses étudiants, l'établissement poursuit ses échanges avec le monde socio-économique.

Par ailleurs, différents leviers sont mis à disposition de nos étudiants par notre établissement pour favoriser l'insertion professionnelle :

- L'intégration progressive dans les maquettes des heures dédiées au Projet Personnel et Professionnel permet aux étudiants de s'informer sur les métiers accessibles. A cela, s'ajoutent des modules dédiés à la technique de recherche d'emploi conduits par les composantes et le SCUIO-IP.
- Des structures spécifiques au sein du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) telles que :
 - Le Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation (CIDO) ;
 - L'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) ;
 - Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)
 - La plateforme U3e facilitant les échanges entre les étudiants, les partenaires socio-économiques et l'Université par la mise à disposition d'un CV thèque aux entreprises et la diffusion de stages et de jobs étudiants.
- Des appuis et incitations à la mise en place de formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat professionnel). La mise en valeur de l'offre de formation en alternance auprès des entreprises par l'intermédiaire de la Direction et l'organisation du forum Entreprises Alternance au sein du campus de la Manufacture permettent à nos étudiants de rencontrer des recruteurs potentiels.
- D'autre part, l'université Jean Moulin Lyon 3 valorise l'esprit d'entreprise et sensibilise les étudiants à l'entrepreneuriat dès leurs premières années d'études. Ainsi, l'incubateur Manufactory, adossé à la Manufacture des Tabacs, héberge, accueille et accompagne des porteurs de projet d'entreprise de tous horizons, à la fois des étudiants ou jeunes diplômés de l'établissement ainsi que des jeunes venant de l'extérieur.
L'incubateur Manufactory est structuré autour de 3 programmes. Les programmes START et UP, accompagnent gratuitement les étudiants et jeunes diplômés, porteurs de projet entrepreneurial. Quant au programme PRO, il est ouvert aux porteurs de projets ayant déjà eu des expériences professionnelles ou les salariés en reconversion.

Indicateur de performance n° 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

La formation de nos diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification.

N° 1.2a : Insertion des DUT

LOLF_150-1-2a		Insertion DUT					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	IUT Jean Moulin						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : DUT (IUT)						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	DUT : Enquête d'insertion - Situation 2 ans après l'obtention du DUT						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Taux de poursuites d'études - Taux de reprises d'études - Taux d'insertion : ces 3 taux sont calculés par rapport aux répondants Taux d'emploi = répondants en Emploi / répondants en Insertion Adéquation 1er emploi/spécialité DUT : pour tous les répondants hors poursuite d'études - Modalités retenues : "Tout à fait d'accord" et "Plutôt d'accord"						
Mode de calcul détaillé	Au moment de l'enquête les étudiants sont : en poursuite d'études (depuis l'obtention du DUT) ou en reprise d'étude (après une période d'insertion) ou encore en situation d'insertion. Les situations d'insertion sont : en emploi, en recherche d'emploi ou inactifs.						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3						
		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Cible - 2022
Répondants	UJM - Lyon 3	139	198	149	145	114	
Taux de Réponse	UJM - Lyon 3	51%	66%	55%	52%	46%	60%
	Ref. Nationales	57%	60%	61%	59%		
En poursuite d'études	UJM - Lyon 3	82	128	94	87	71	
Taux de poursuites d'études	UJM - Lyon 3	59%	65%	63%	60%	64%	
	Ref. Nationales	56%	57%	57%	59%		
En reprises d'études	UJM - Lyon 3	7	8	12	11	6	
Taux de reprises d'études	UJM - Lyon 3	5%	4%	8%	8%	5%	
	Ref. Nationales	6%	5%	6%	6%		
En insertion (=emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	50	62	43	47	34	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	36%	31%	29%	32%	31%	
	Ref. Nationales	38%	38%	37%	35%		
En emploi	UJM - Lyon 3	38	48	38	37	29	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	76%	77%	88%	79%	85%	90%
	Ref. Nationales	79%	77%	83%	80%		91%
Adéquation 1er Emploi / Spécialité DUT	UJM - Lyon 3	68%	63%	69%	67%	69%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	3	3	2	2	4	

On distingue 2 notions :

- Le taux d'insertion correspond à la proportion de diplômés qui sont sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) et aux inactifs (qui ne recherchent pas d'emploi)
- Le taux d'emploi, quant à lui, indique la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles qui sont en situation d'insertion.

Précision :

Dès la rentrée 2021, le BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) remplace le DUT ainsi que la majorité des licences professionnelles des IUT à partir de la rentrée 2024. Certaines licences professionnelles vont donc perdurer dans le format actuel. La dernière promotion de diplômés de DUT sera celle de l'année 2021/2022, c'est pourquoi la cible est fixée à l'horizon 2022.

Commentaires :

Un peu moins de la moitié des étudiants interrogés ont répondu à cette enquête, soit 114 répondants pour la session 2018. Le taux de réponse est en baisse par rapport aux années précédentes au vu du contexte actuel de crise sanitaire. Le MESRI s'attend à une baisse conséquente des taux de réponse qu'il souhaite allonger la période d'interrogation des diplômés.

Au global 2 ans après l'obtention de leur DUT, environ un tiers des étudiants de Lyon 3 sont sur le marché du travail. Cette proportion reste proche des références nationales. Cependant, une majorité des étudiants, 64% pour la dernière session, ont poursuivi leurs études dès l'obtention du DUT et ce taux est en constante progression. La poursuite d'études est plus fréquente qu'en moyenne nationale.

La proportion d'étudiants qui ont repris des études après une interruption est de 5%.

Parmi les diplômés en situation d'insertion, près de 81% ont trouvé un emploi et ce dans un délai relativement court après la fin de leurs études. On constate une amélioration de la durée d'accès à l'emploi qui est passé de 3 à 2 mois. Ce taux d'emploi est assez comparable à la moyenne nationale.

Presque 70% des répondants à l'enquête déclarent que leur diplôme est en adéquation avec leur spécialité de DUT.

Pour améliorer la réussite et l'insertion de ses diplômés (DUT, licences professionnelles), l'IUT mobilise plusieurs leviers :

- Créer des cours de soutien en faveur de la réussite des étudiants de premier cycle, notamment ceux issus de la filière technologique.
- Mettre en œuvre une politique de communication très active à la fois pour promouvoir ses formations auprès des futurs bacheliers technologiques mais aussi à l'égard des entreprises, sources de partenariats pédagogiques précieux pour nos étudiants.
- Ouverture systématique des licences professionnelles à l'alternance.
- Engagement de l'IUT dans une démarche qualité collective avec les quatre autres IUT de l'Académie de Lyon.

N° 1.2b : Insertion des Licences Professionnelles

LOLF_150-1-2b		Insertion Licence professionnelle					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	OFP SCUIO-IP						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Licence Professionnelle						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Licences Professionnelles : Enquête d'insertion à 27 mois						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres (y compris professions intellectuelles) et de professions intermédiaires Taux d'insertion en Rhône-Alpes Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi						
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français Calcul national : - Etudiants de nationalité française						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3						
		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Cible - 2026
Répondants	UJM - Lyon 3	497	481	474	514	489	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	70%	73%	67%	70%	71%	70%
	Ref. Nationales	67%	68%	68%	68%		
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	340	342	323	346	327	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	68%	71%	68%	67%	67%	
	Ref. Nationales	70%	64%	63%	62%		
En emploi	UJM - Lyon 3	310	319	303	325	299	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	91%	93%	94%	94%	91%	93%
	Ref. Nationales	93%	94%	93%	94%		93%
% Cadres & Prof Intermédiaires	UJM - Lyon 3	96%	95%	96%	98%	97%	
	Ref. Nationales	70%	69%	76%	78%		
% Insertion en Auvergne-Rhône-Alpes (à partir de la session 2016)	UJM - Lyon 3	67%	69%	72%	72%	72%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	1	1	1	1	1	
Satisfaction des diplômés vis-à-vis de leur formation (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,4	3,4		
Avis des diplômés sur stage = élément déterminant dans leur insertion (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,5	3,5		

Commentaires :

Le taux de réponse à l'enquête reste élevé et la cible fixée à 70% est atteinte.

Au moment de l'enquête, 67% des répondants étaient en situation d'insertion, en emploi ou en recherche d'emploi sur le marché du travail. 91% d'entre eux étaient en emploi, ce qui traduit une très bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi. Depuis quelques années, le taux d'emploi de notre établissement est supérieur à 90% et est très proche de la cible fixée.

Globalement, 3/4 des diplômés exercent un emploi en Rhône Alpes et 97% appartiennent aux catégories cadres et professions intermédiaires. Les diplômés sont globalement satisfaits de leur formation et la durée moyenne d'accès à l'emploi reste courte, environ un mois.

N° 1.2c : Insertion des Masters

LOLF_150-1-2c		Insertion Master					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	ORF SCUO-IP						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Master à finalité professionnelle ou recherche						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés.						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Master Professionnel et Recherche : Enquête d'insertion à 27 mois						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en Insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres y compris professions intellectuelles supérieures Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi						
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en insertion et non en poursuite d'études Calcul national : - Etudiants de nationalité française - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en poursuite d'études						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3 - Le suivi de la qualité de l'insertion fait l'objet d'un suivi par filière et diplôme accessible sur le site institutionnel de l'université.						
		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Cible - 2026
Répondants	UJM - Lyon 3	1 329	1 438	1 442	1 535	1 616	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	72%	73%	70%	71%	72%	70%
	Ref. Nationales	71%	71%	70%	70%		
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	1 140	1 252	1 235	1 375	1 419	
Taux d'insertion Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	86%	87%	86%	90%	88%	
En emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	972	1 088	1 043	1 161	1 206	
Taux d'emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	85%	87%	84%	84%	85%	
Taux d'emploi Calcul national	UJM - Lyon 3	92%	92%	92%	93%		92%
	Ref. Nationales	91%	91%	92%	92%		92%
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	2	2	2	2	
% Cadres	UJM - Lyon 3	80%	80%	81%	82%	84%	
	Ref. Nationales	61%	62%	67%	68%		
Satisfaction des diplômés vis-à-vis de leur formation (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,2	3,2		3,6
Avis des diplômés sur stage = élément déterminant dans leur insertion (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,3	3,3		3,7

Commentaires :

1.616 étudiants ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de plus de 70%. Suite à l'obtention de leur master une majorité de diplômés arrête leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi : le taux d'insertion pour la session 2018 reste élevé et est proche de 90%.

Parmi les étudiants en insertion, le taux d'emploi est en moyenne de 85% sur les 5 dernières années. Les modes d'accès à l'emploi sont par ordre de priorité : les stages ou l'alternance, les annonces, les réseaux, la réussite à un concours et l'envoi de candidatures spontanées.

Plus de 3 diplômés sur 4 exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure, ce qui est plus que la moyenne nationale. Les diplômés sont globalement satisfaits de leur formation et la durée d'accès au 1er l'emploi est relativement courte, elle est en moyenne de 2 mois.

Indicateur de performance n° 1.3 : Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs : assurer l'adaptation à l'emploi, aider à l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi, permettre la promotion sociale, participer au développement culturel et lutter contre les inégalités.

Aujourd'hui, à l'image de la plupart des universités, l'Université Jean Moulin Lyon 3 offre des formations adaptées à ces différents objectifs. Ce résultat a été rendu possible grâce à son ouverture au monde de l'entreprise.

Pour optimiser encore ses résultats en matière de formation continue, l'université démarre une politique de large ouverture sur des partenaires nouveaux, tant en France qu'à l'étranger. Dans cette optique, elle soutient les projets transversaux portés par la COMUE, elle cherche à mieux se positionner sur le marché international par la recherche de publics étrangers et elle développe des projets directement liés à l'environnement socio-économique immédiat avec par exemple la participation à des initiatives d'accompagnement d'entreprises de croissance avec la Chambre de Commerce, la mise en place d'un *think tank* en partenariat avec des chefs d'entreprises de PME de Rhône-Alpes ou le développement de formations sur mesure pour des grandes entreprises du territoire ainsi qu'au niveau national.

Afin d'améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, l'université met en place, tant pour les personnes en activité que pour celles qui sont en recherche d'emploi ou en reconversion, différents outils et mécanismes sont mobilisés :

- 1) Contrat de professionnalisation et Contrat d'apprentissage
- 2) Projet de transition professionnelle (PTP, aussi appelé le CPF de transition professionnelle)
Ce nouveau dispositif, en remplacement du CIF depuis le 1^{er} janvier 2019, ne s'adresse qu'aux salariés et permet à tout actif de suivre une formation en vue de changer de métier ou de profession.
- 3) Compte Personnel Formation (CPF), utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante
- 4) Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui constitue une voie d'accès aux diplômes sans retour en formation
- 5) Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) qui conduit à une reprise d'étude
- 6) Ouverture d'une partie accrue de ses formations professionnalisantes à la formation continue

Au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, il existe 4 pôles de gestion de la formation continue :

- un service commun aux Facultés des Langues, Lettres, Philosophie : la **Formation Continue** (FC3)
- et des services de Formation Continue propres à 3 composantes : Droit, IAE, IUT

La coordination des 4 pôles de formation continue, notamment en ce qui concerne la consolidation des résultats, le suivi des indicateurs de performance, la démarche de certification, ainsi que le développement de propositions sur-mesure aux partenaires mobilisant des compétences transverses dans l'établissement, sont réalisés au sein de la Direction de l'Innovation et du Développement.

En outre, pour développer la formation continue, des programmes sur-mesure dédiés aux entreprises ainsi qu'aux organisations sont déployés en réponse à leurs besoins et l'enseignement à distance est accru (*e-learning*). Nos équipes d'ingénieurs (en technologies numériques, pédagogiques, juridiques et financiers) accompagnent nos enseignants-chercheurs et les entreprises dans la conception de programmes partiellement ou intégralement à distance, mobilisant le meilleur des technologies de formation.

Notre établissement s'est également engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et a obtenu en janvier 2019 la Certification de Services FCU, label qualité délivré par le Bureau Veritas Certifications.

N° 1.3a : La Formation Continue

Notre modèle de formation continue est reconnu parmi les meilleurs à l'échelle nationale dans le domaine des sciences humaines et sociales et sa vitalité se traduit par la génération de ressources propres liées à la formation pour un montant de 17.815 K€ en 2020.

LOLF_150-1-3a		FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures par la FTLV						
Responsable de l'indicateur	DID - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Enquête Formation Continue (Enquête 6 de la DEPP) et BPF /Enquête 6 pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb de stagiaires - Euros - Nb d'heures - Nb diplômés						
Date de la mesure	Année civile						
Champ de la mesure	Champ de la formation continue selon l'enquête Formation Continue sur l'ensemble des Universités y compris IUT et HORS Apprentissage						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Activité de la formation continue						
Mode de calcul	Nombre de stagiaires - Volume d'heures stagiaires - Chiffre d'affaires en euros Nombre de stagiaires en formation sur l'année civile considérée (un stagiaire inscrit sur 2 années universitaires peut être comptabilisé 2 fois) Nb de diplômés = diplômés de la formation continue diplômante + DAEU au moment de l'enquête						
Mode de calcul détaillé	Hors Apprentissage						
Commentaires	Enquête menée et données collectées par le service de la formation continue jusqu'en 2013 (pour l'ensemble des données : diplômés, stagiaires, CA ...). A partir de 2014 la gestion de l'enquête est reprise par la DID, les diplômés sont extraits du SI de scolarité. A partir de 2010, les heures stagiaires en stages pratiques de l'IUT sont prises en compte. Les baisses de 2019 s'expliquent par deux facteurs : - transfert de contrats de professionnalisation (alternance FC) vers de l'apprentissage (alternance FI) - baisse du nombre de stagiaires en FC courtes due au réajustement des tarifs suite aux analyses des formations en coûts complets L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire, un certain nombre de formations courtes n'ont pas eu lieu.						
		2016	2017	2018	2019	2020	Cible - 2026
Stagiaires FC	UJM - Lyon 3	6 438	6 533	6 376	5 001	4 007	
Heures Stagiaires milliers d'heures	UJM - Lyon 3	841	858	825	648	616	
	Ref. Nationales	49 392	53 861	50 000			
Evolution annuelle des heures stagiaires	UJM - Lyon 3	-12%	2%	-4%	-21%	-5%	
	Ref. Nationales	-4%	9%	-7%			
Diplômés en formation continue	UJM - Lyon 3	1 191	1 327	1 307	1 315	1 296	
Chiffres d'affaires milliers d'euros	UJM - Lyon 3	7 370 K€	8 105 K€	9 493 K€	8 481 K€	7 862 K€	10 000 K€
Chiffre d'affaires Evolution annuelle	UJM - Lyon 3	0%	10%	17%	-11%	-7%	

Commentaires :

L'activité de formation continue est en croissance régulière et sensible. Les ressources propres liées à cette activité sont passées, sur le dernier contrat, de 7 millions d'euros en 2016 à près de 8 millions d'euros en 2020, soit une progression de 7%. La baisse du chiffre d'affaires de 1 million d'euros constatée entre 2019 et 2018 est liée par un début de transfert des contrats de professionnalisation vers l'apprentissage. En outre, le chiffre d'affaires de la FC doit s'apprécier en pluri annuel, l'impact de la facturation pouvant traduire des décalages de fin d'année. La cible fixée à 10 millions d'euros en 2026 traduit la volonté de continuer à développer cette activité. Le développement de la formation continue fait l'objet d'analyses permettant de suivre les marges dégagées. Ainsi, un pilotage fin de la formation continue permet de proposer un arrêt ou un redéploiement pour les formations à faible impact ou non équilibrées.

Le nombre de diplômes délivrés en FC a également augmenté, soit une hausse d'environ 9% sur le dernier contrat. Cependant l'exercice 2020 ayant été impacté par la crise sanitaire, on constate une évolution négative du chiffre d'affaires, du nombre de stagiaires FC, du nombre d'heures stagiaires dispensées ainsi que du nombre de diplômes délivrés en FC.

N° 1.3b : Part des diplômes délivrés en Formation Continue

LOLF_150-1-3b FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures par la FTLV
Responsable de l'indicateur	Service de la Formation Continue
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et Références Statistiques pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Session : exemple session 2010 correspond à l'année universitaire 2009-10
Champ de la mesure	Tous diplômes hors doctorats et HDR Zoom diplômes nationaux : Capacité, DAEU, DUT, Licence, Master hors diplômes d'établissement (DU)
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Formation continue = étudiants en reprises d'études bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ou administratif spécifique y compris DAEU y compris en alternance (contrats de professionnalisation)
Mode de calcul	On garde tous les diplômes délivrés hors doctorats et HDR (y compris CPGE)
Mode de calcul détaillé	Diplômes délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes délivrés Diplômes nationaux délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes nationaux délivrés
Commentaires	

		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020
Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	1 196	1 342	1 340	1 368	1 300
% Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	13,1%	14,2%	14,1%	14,0%	13,3%
Diplômes Nationaux délivrés en FC	UJM - Lyon 3	1 006	1 121	1 164	1 163	1 125
	Ref. Nationales	56 040	59 731	59 583	56 763	
% Diplômes Nationaux en FC	UJM - Lyon 3	13,3%	14,4%	14,8%	14,4%	13,6%
	Ref. Nationales	11,4%				

Commentaires :

En lien avec le développement de l'activité :

- Le nombre de diplômes délivrés en formation continue financée a augmenté d'environ 9% ces cinq dernières années, passant de 1.196 pour la session 2016 à 1.300 pour la session de 2020.
- La part de diplômes nationaux délivrés au titre de la formation continue financée, reste assez stable sur la période et représente 13.3% du nombre total de diplômes en 2020. La proportion de diplômes nationaux en formation continue dans notre établissement est supérieure aux références nationales.

Un dispositif a été mis en place permettant la création de nouveaux diplômes en formation continue (FC) ou en alternance (FA), tout en veillant à la pertinence économique et à la soutenabilité par rapport au plafond de masse salariale de l'université. Pour les diplômes équilibrés en coûts complets sur le plan financier, de nouvelles heures en sus du plafond existant, peuvent être attribuées à la composante porteuse du nouveau diplôme. Celle-ci est cependant amenée à participer aux frais d'environnement.

N° 1.3c : Part de validation des acquis de l'expérience (VAE)

LOLF_150-1-3c		VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission				
Programme		LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire				
Objectif		LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures par la FTLV				
Responsable de l'indicateur		SCUIO-IP				
Source des données		Enquête VAP-VAE n67 (DEPP) / National : PAP-RAP				
Description de l'indicateur						
Unité de mesure		Nb de dossiers				
Date de la mesure		Année civile de dépôt de dossier ou du jury 1 / année de la session pour les diplômes obtenus (2015 = session 2015)				
Champ de la mesure		Dossiers déposés en Validation des Acquis de l'Expérience - VAE (Loi 2002)				
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données		Nombre de dossiers déposés puis examinés par le jury et type de décision.				
Mode de calcul		Jusqu'en 2014 seules les données sur les dossiers passés en jury étaient collectées. A partir de 2015 le SI a évolué afin de permettre un suivi complet de tous les dossiers de VAE du dépôt du dossier de candidature jusqu'à l'obtention du diplôme en passant par les différents jurys. - Dossiers de recevabilité déposés = nombre total de dossiers déposés sur l'année observée - Dossiers de recevabilité favorables = nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable (=recevabilité administrative) parmi les dossiers déposés sur l'année observée - VAE acceptées (partielles ou totales) en 1er jury = dossiers passés devant un jury sur l'année (ils ont pu être déposés une autre année) et qui ont reçu un avis favorable devant ce jury A partir de 2016 les VAE totale délivrée pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). - Diplômes obtenus suite à VAE partielle = nombre de diplômés de la session N qui ont obtenu le diplôme après une validation partielle devant le 1er jury (ce passage a pu avoir lieu la même année ou l'année précédente)				
Mode de calcul détaillé						
Commentaires		En 2016 la réglementaire a changé suite à la loi El Khomri. Le nombre d'années d'expérience nécessaires pour présenter une VAE est passé de 3 ans à 1 an. Le nombre de dossiers déposés est donc en augmentation. Cependant les requis pour obtenir le diplôme n'ont pas changé, ce qui explique que les nombre VAE attribuées n'a pas augmenté. En 2016 le ministère a changé son mode de calcul, les VAE totale délivrées pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). Ce qui explique en partie la forte baisse des VAE totales (5 VAE totales en M1 ont été délivrées en 2016 et sont donc comptées en VAE partielles)				

		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers de recevabilité déposés	UJM - Lyon 3	141	134	115	74	70
Nombre de dossiers de recevabilité favorables	UJM - Lyon 3	96	129	86	70	66
Nombre de VAE acceptées en 1er jury	UJM - Lyon 3	31	25	38	36	26
	Ref. Nationales	3 192	3 774	3 621	3 631	
dont Validations Totales en 1er jury	UJM - Lyon 3	10	9	10	19	19
	Ref. Nationales	2 276	2 793	2 676	2 680	
% VAE obtenues en totalité en 1er jury	UJM - Lyon 3	32%	36%	26%	53%	73%
	Ref. Nationales	71%	74%	74%	74%	
dont Validations Partielles en 1er jury	UJM - Lyon 3	21	16	28	17	7
	Ref. Nationales	916	981	945	951	
Nombre de diplômes obtenus suite à une VAE partielle	UJM - Lyon 3	15	9	7	6	5

Commentaires :

La VAE constitue une voie d'accès aux diplômes. Ce dispositif permet de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle pour l'obtention d'un diplôme en totalité ou en partie. Les dossiers en VAE sont complexes pour les postulants, du fait notamment de leur difficulté à mettre en correspondance leurs acquis d'expérience avec les attendus de la formation à laquelle ils postulent. D'autre part, la VAE est une procédure très lourde et chronophage, ce qui explique le faible nombre de dossiers déposés et recevables en totalité.

La validation peut être totale et le diplôme délivré si le jury estime que les acquis du candidat sont en adéquation avec les attendus de la certification visée. Si le jury estime que les acquis répondent partiellement aux objectifs, une validation partielle accompagnée de préconisations est délivrée. Le candidat doit compléter son dossier de ces préconisations pour obtenir son diplôme. Le nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE) acceptées en 1^{er} jury, relativement stable jusqu'en 2019, a connu une baisse en 2020 en raison de la crise du COVID. La part de VAE obtenues en totalité en 1^{er} jury ne cesse de croître et on se rapproche des références nationales.

N° 1.3d : Part de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

LOLF_150-1-3d VAPP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures par la FTLV
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb de dossiers - Nb d'étudiants
Date de la mesure	Année Universitaire d'inscription de l'étudiant
Champ de la mesure	Tous les dossiers déposés en Validation des Acquis Professionnels - VAPP (Décret 1985)
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAPP.
Mode de calcul	L'année universitaire retenue est celle de l'inscription de l'étudiant qui a pu obtenir sa VAPP bien avant. Zoom sur les étudiants en reprise d'études (financée ou non financée et contrats pro.) = champs retenu par le ministère pour l'enquête 67
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	La baisse du nombre de VAPP en 2012-13, s'explique par une diminution du nombre d'étudiants qui n'ont pas les diplômes requis pour entrer à l'IFROSS. En effet l'IFROSS accueille toujours autant d'étudiants mais le nombre de ceux qui ont besoin d'une VAP est en baisse sensible. La baisse de VAPP en licence professionnelle en 2016-17 s'explique par la transformation de la LP de l'IFROSS en Master.

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
VAP - Dossiers acceptés	UJM - Lyon 3	348	293	279	233	223
Tous publics	UJM - Lyon 3	316	282	267	219	195
dont contrat pro. et reprise d'études financée ou non	UJM - Lyon 3	321	288	273	225	220
Etudiants inscrits suite à VAP	UJM - Lyon 3	3	7	8	3	14
Toutes formations et tous publics	UJM - Lyon 3	312	281	265	222	205
dont étudiants inscrits	UJM - Lyon 3					
En Licence Prof	UJM - Lyon 3					
dont étudiants inscrits	UJM - Lyon 3					
En Master	UJM - Lyon 3					

Commentaires :

Ce dispositif spécifique à l'enseignement supérieur permet de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle en vue d'intégrer une formation ou une reprise d'étude pour laquelle le candidat ne peut satisfaire les conditions d'accès au diplôme.

La demande de VAPP est gratuite à l'université Jean Moulin Lyon 3 et tous les diplômes nationaux délivrés par notre établissement sont éligibles. Pour l'année universitaire 2020-21, 223 dossiers ont été acceptés pour une entrée en formation. Le nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAPP est relativement stable.

Ces cinq dernières années, plus de 95% des dossiers acceptés se sont inscrits pour une formation dans notre établissement, dont la quasi-totalité en masters. Les restants se sont inscrits en licence professionnelle.

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

La formation et l'insertion professionnelle constituent pour notre université deux de ses missions principales de service public. La réforme du cycle de Licence, qui repose à la fois sur un changement de la structure de notre offre de formation en Majeures/Mineures et sur le développement de l'approche par compétences va permettre à nos étudiants de construire leur propre parcours. Ils seront ainsi étroitement associés aux choix pédagogiques et pleinement acteurs de leur apprentissage et de la construction de leur projet personnel et professionnel. Cette évolution dans notre offre de formation s'inscrit dans les choix stratégiques de l'établissement en termes de qualité et d'attractivité des formations, d'insertion professionnelle des étudiants et de rénovation des pratiques pédagogiques. Elle sera mise en œuvre de manière concertée avec l'ensemble des composantes et des services pour garantir la complémentarité des formations et des dispositifs.

Le soutien à la réussite se traduit aussi par le souci de faire émerger un environnement innovant renforçant l'autonomie étudiante par les mesures suivantes :

- ❖ Consolider l'usage des TIC (extension à tous les cursus) et TICE (appropriation de nouvelles formes d'enseignement) notamment en « industrialisant » la production de contenus pédagogiques numériques. Ainsi, depuis la rentrée 2019, tous les amphithéâtres (23) sont équipés d'un système automatisé d'enregistrement permettant aux enseignants de mettre à disposition de leurs étudiants des podcasts des cours magistraux.
- ❖ Rénover les espaces d'apprentissage. Dans le cadre d'un projet pluriannuel initié en 2015, soutenu financièrement par la Région ARA, un effort conséquent a été réalisé. A la rentrée 2019, les espaces suivants étaient disponibles : 12 salles collaboratives numériques de TD, 2 espaces de coworking étudiants et 1 Learning Lab.
- ❖ Dans le cadre de la réponse CURSUS+ du site Lyon – Saint Etienne à l'appel à projets NCU2, notre université met en œuvre le projet COMPAS (Compétences en Anglais de Spécialités) qui s'ajoute à une réflexion approfondie sur l'apprentissage des langues étrangères, tant en laboratoire de langue qu'en salle co-modale :
 - Création de nouveaux espaces d'apprentissage avec notamment des salles modulaires e-TD fortement connectées et à l'ergonomie pensée pour favoriser le travail en petits groupes et les interactions en face-à-face.
 - Valorisation des compétences avec la création de certificats attestant formellement du niveau B2 du cadre européen, en lien avec la formation disciplinaire des étudiants. Ces certifications seront délivrées à partir de l'année universitaire 2020-21 sous la forme d'un dispositif de badges numériques.
 - Remédiation au travers de la création d'un dispositif de remise à niveau en anglais visant à doter les étudiants d'un kit méthodologique favorisant la révision des fondamentaux de la langue et une pratique intensive sur la base d'un vaste choix de ressources pédagogiques disponibles en ligne ou centre de compétences en langues ouvert en 2020.
- ❖ Organiser les semaines de l'Insertion Professionnelle en partenariat avec le monde socio-économique pour aider les étudiants à bâtir leur projet professionnel : conférences et rencontres avec des professionnels, découverte des métiers, forum emplois-stages, café-débats, ...

De nouveaux projets seront mis en œuvre pour faciliter l'accessibilité des services aux étudiants et promouvoir ainsi leur réussite :

- ✓ Mise en œuvre du projet BASE (Bureau d'accompagnement social des étudiants)
- ✓ Mise en place dès 2022 d'espaces de coworking étudiant sur les quais sur le modèle d'espaces de coworking déjà existants à la Manufacture des Tabacs
- ✓ Pérennisation des dispositifs actuels d'aide à la réussite notamment de l'Ecole de la réussite de la Faculté de droit initiée dans le cadre de « CURSUS + »
- ✓ Mise à disposition et développement de l'application mobile « UnivLyon3 » destinée à faciliter le quotidien des étudiants à l'université
- ✓ Projet d'institution de moniteurs étudiants, doctorants jouant le rôle de conseillers pédagogiques (*faculty advisors*) venant en soutien aux directeurs pédagogiques prévus par la loi Orientation et Réussite des Etudiants de 2018

Indicateur de performance n°2.2 : Mesures de la réussite étudiante

N° 2.2a : DUT en 2 ou 3 ans

LOLF_150-2-2a		DUT en 2 ou 3 ans				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants					
Responsable de l'indicateur		Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel				
Source des données		Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS + PAP/RAP pour Références Nationales				
Description de l'indicateur						
Unité de mesure		% Réussite				
Date de la mesure		Année universitaire d'inscription en 1ère année de DUT				
Champ de la mesure		Universités et assimilés -Inscriptions principales				
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données		Suivi des primo-entrants en DUT pendant 2 ou 3 ans				
Mode de calcul		Suivi de cohorte sur 2 ou 3 ans des primo-entrants : pour la cohorte 2009-10 on retient les diplômés en 2 ans de 2011 et les diplômés en 3 ans de 2012				
Mode de calcul détaillé		Les taux de réussite Lyon 3 ne prennent en compte que les étudiants qui ont obtenu leur DUT à Lyon 3. En revanche les taux nationaux intègrent les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans un établissement différent de la 1ère année.				
Commentaires		Tout au long du contrat quinquennal 2016-20, notre université s'est attachée à une plus large intégration des bacheliers technologiques dans ses D.U.T, ceux-ci étant des formations où ils réussissent mieux qu'en licence. La cible de 40% de bacheliers technologiques en DUT à été atteinte à la rentrée 2020-21.				
		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Réussite DUT en 2 ans	UJM - Lyon 3	66,7%	65,9%	67,9%	67,2%	73,0%
	Ref. Nationales	67,4%	68,4%			
Réussite DUT en 2 ans Bac Général	UJM - Lyon 3	69,9%	74,3%	71,4%	72,3%	77,3%
	Ref. Nationales	75,8%	76,9%			
Réussite DUT en 2 ans Bac Techno	UJM - Lyon 3	61,6%	55,9%	64,2%	62,1%	70,3%
	Ref. Nationales	51,0%	51,2%			
Réussite DUT en 2 ans Bac Prof	UJM - Lyon 3	75,0%	40,0%	41,7%	41,2%	27,3%
	Ref. Nationales	43,3%	47,2%			
Réussite DUT en 2 ou 3 ans Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	77,4%	76,8%	79,3%	76,2%	
	Ref. Nationales	77,2%	77,6%			

Commentaires :

Avec la mise en place des BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) dès la rentrée 2021, il n'est plus pertinent de laisser une cible sur cet indicateur.

Sur le dernier contrat quinquennal, le taux de réussite en 2 ans est assez stable à l'université Jean Moulin Lyon 3, avec un taux moyen de 68%. Notre établissement souhaite voir progresser la réussite en DUT de manière globale pour l'ensemble des bacheliers. Elle en fait un enjeu majeur tout comme celui d'améliorer leur processus d'orientation. Elle porte notamment une attention particulière aux bacheliers technologiques accueillis dans ces filières, adaptées à ce public, avec l'objectif d'avoir un taux de réussite qui s'approche au plus près de celui des bacheliers généraux. L'écart entre les résultats des bacheliers technologiques par rapport aux bacheliers généraux n'est que de 7 points. Concernant les bacheliers professionnels, les universités de Lyon, dont l'université Lyon 3, ont signé une charte d'engagement entre les services académiques du Rhône qui a pour objectif de permettre d'améliorer la qualité de l'orientation des bacs professionnels vers les diplômes les plus adaptés. Enfin, il faut considérer avec la plus grande prudence les évolutions de taux pour les bacheliers professionnels qui sont très peu nombreux (en moyenne 3% des effectifs).

Les diplômes à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les DUT sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologiques et professionnelles. L'existence de programmes pédagogiques nationaux à valeur réglementaire, exigeants, et arrêtant des volumes d'enseignement importants (1620 H par étudiant pour un DUT) et le principe du contrôle continu ont pour but de favoriser la progression de l'étudiant.

N° 2.2b : Etudiants en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat

LOLF_150-2-2b		DUT : part des bac technologiques et professionnels en 1ère année - Primo-Entrants	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Infocentre BO pour primo-entrants Lyon 3 et références		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Nb Etudiants		
Date de la mesure	Année Universitaire		
Champ de la mesure	DUT - 1ère année et Primo-Entrants		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Inscriptions Administratives au 15 janvier		
Mode de calcul	Diplôme d'accès des inscrits en 1ère année : baccalauréat ou autres diplômes Primo-entrants : premières inscriptions en première année de premier cycle (Calcul ministère)		
Mode de calcul détaillé	Part des baccalauréats technologiques et professionnels sur les primo-entrants en 1ère année de DUT		
Commentaires	Tout au long du contrat quinquennal 2016-20, notre université s'est attachée à une plus large intégration des bacheliers technologiques dans ses D.U.T, ceux-ci étant des formations où ils réussissent mieux qu'en licence. La cible de 40% de bacheliers technologiques en DUT à été atteinte à la rentrée 2020-21.		

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Cible - 2026
Ensemble étudiants en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	357	360	381	376	363	
Bac Technologiques en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	114	117	127	126	136	
% Bac Technologiques en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	31,9%	32,5%	33,3%	33,5%	37,5%	
Bac Professionnels en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	15	12	18	12	5	
% Bac Professionnels en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	4,2%	3,3%	4,7%	3,2%	1,4%	
Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	314	324	341	333	327	
Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	102	106	116	118	130	
% Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	32,5%	32,7%	34,0%	35,4%	39,8%	40,0%
	Ref. Nationales	30,2%	30,2%	32,5%	32,8%	33,6%	
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	30,8%	30,8%	33,3%	34,1%	35,3%	
Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	15	12	17	11	2	
% Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	4,8%	3,7%	5,0%	3,3%	0,6%	
	Ref. Nationales	2,0%	1,9%	1,8%	1,7%	1,5%	
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	2,2%	2,2%	2,0%	1,9%	1,8%	

Commentaires :

Cet indicateur donne l'historique du nombre d'étudiants accueillis en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat. Les bacheliers technologiques sont nombreux parmi les primo entrants, environ un tiers pendant les quatre premières années du dernier contrat quinquennal. L'objectif de 40% de bacheliers technologiques a été atteint à la rentrée 2020-21, et correspond à la volonté affichée du ministère de l'enseignement supérieur d'aller vers une part croissante de bacheliers technologiques. La proportion de bacheliers professionnels primo-entrants reste marginale.

N° 2.2c : Licence en 3 ou 4 ans par type de baccalauréat

LOLF_150-2-2c		Licence en 3 ou 4 ans - Par type de baccalauréat - Nouveaux bacheliers					
Programme		LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif		LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants					
Responsable de l'indicateur		Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données		Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales					
Description de l'indicateur							
Unité de mesure		Part des inscrits et % de réussite					
Date de la mesure		Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence					
Champ de la mesure		Nouveaux bacheliers (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE					
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données		Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)					
Mode de calcul		- Lyon 3 = Taux de réussite constaté en N+3 ou N+4 des néobacheliers inscrits à Lyon 3 en L1 l'année N et qui ont fait tout leur parcours à Lyon 3, quelque soit le diplôme d'obtention. - PapESR = Taux de réussite constaté en N+3 ou N+4 des néobacheliers inscrits à Lyon 3 en L1 l'année N, dans la même discipline mais quelque soit l'établissement d'obtention. Dans son calcul le ministère inclut donc les étudiants qui ont quitté Lyon 3 et qui ont réussi dans un autre établissement.					
Mode de calcul détaillé		Les valeurs calculées au niveau national sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante					
Commentaires		En 2020 le ministère a changé son mode de calcul, il inclut maintenant les étudiants sortis en première année. Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années pour la réussite en 3 ans et ils sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale. Cette évolution est d'autant plus notable que le nombre d'étudiants inscrits en cursus 4 ans en Langues ont doublé (60 étudiants en 2011 pour 160 en 2016). Sachant que ces cursus 4 ans font diminuer mécaniquement le taux de réussite en 3 ans. Toutes les composantes de l'université ont connu des évolutions positives. Pour la réussite en 3 ou 4 ans les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (+3 à +5 points selon les années). A noter également, qu'environ la moitié des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).					

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Cible - 2026
Réussite en Licence en 3 ans Taux - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	32,1%	33,2%				
	Ref. Nationales	31,4%	31,8%				
Réussite en Licence en 3 ans Valeur ajoutée - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	-1,1	-2,0				
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans Taux - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	46,0%	46,5%				
	Ref. Nationales	42,5%	42,2%				410%
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans Valeur ajoutée - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	0,8	-0,6				
Inscrits en L1 (N) Néo bacheliers	Bac général	3 010	3 108	3 381	2 857	3 207	
	Bac pro.	278	193	159	108	121	
	Bac techno.	430	375	368	304	298	
	UJM-Lyon 3	3 718	3 676	3 908	3 269	3 626	
Réussite en Licence en 3 ans Taux - Calcul Lyon 3	Bac général	35,7%	35,4%	33,3%	37,4%	41,4%	
	Bac pro.	1,1%	2,6%	1,3%	1,9%	2,5%	
	Bac techno.	5,8%	6,7%	6,3%	5,6%	5,0%	
	UJM-Lyon 3	29,7%	30,7%	29,5%	33,3%	37,1%	
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans Taux - Calcul Lyon 3	Bac général	49,9%	48,8%	50,1%	54,6%		
	Bac pro.	2,5%	3,6%	5,7%	4,6%		
	Bac techno.	10,2%	10,9%	11,7%	9,2%		
	UJM-Lyon 3	41,8%	42,6%	44,7%	48,7%		

Commentaires :

Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années tant pour la réussite en Licence en 3 ans que pour la réussite en Licence en 3 ou 4 ans. Nos taux de réussite sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale et toutes les composantes de l'université ont connu des évolutions positives.

A noter également, qu'environ la moitié des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).

La cible fixée sur cette réussite en Licence en 3 ou 4 ans, à l'horizon 2026, est un taux de 41%. Depuis 2020, le ministère a changé son mode de calcul qui inclut maintenant les étudiants qui sortent de l'établissement en cours ou en fin de 1^{ère} année.

N° 2.2d : Le devenir des étudiants en fin de L1

LOLF_150-2-2d		Devenir des étudiants en fin de L1 - Calcul National + Calcul Lyon 3 - Nouveaux bacheliers					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour Références Nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Ratio en %						
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence						
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)						
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD)						
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes : elles intègrent le suivi d'étudiants qui poursuivent dans d'autres universités. Mais elles arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante.						
Commentaires	Dans le contexte de crise sanitaire, l'année 2019-20 a été marquée par des meilleurs taux de réussite en L1 et donc de passage en L2.						
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Cible - 2026
Taux d'accès en L2 (Calcul Pap ESR)	UJM - Lyon 3	46,7%	47,0%	46,7%			
	Ref. Nationales	410%	43,7%	45,5%			
Nouveaux bacheliers inscrits en L1	UJM - Lyon 3	3 908	3 269	3 626	3 578	3 840	
Taux d'accès en L2 à Lyon 3 (calcul Lyon3)	UJM - Lyon 3	43,4%	43,2%	43,8%	54,8%	48,2%	
% de redoublants à Lyon 3	UJM - Lyon 3	20,2%	20,6%	19,7%	10,8%	13,9%	
% passage des cursus 4 ans	UJM - Lyon 3	2,0%	2,4%	3,0%	3,7%	2,9%	
% de réorientations à Lyon 3	UJM - Lyon 3	5,4%	6,4%	6,1%	5,4%	5,7%	
% de sortants non réinscrits à Lyon 3	UJM - Lyon 3	29,0%	27,3%	27,4%	25,3%	29,3%	

Commentaires :

Le taux moyen des étudiants qui quittent l'université Jean Moulin Lyon 3 en cours ou en fin de L1 est inférieur à 30% sur le dernier contrat. Les sorties de notre université ne correspondent pas nécessairement à des abandons. En effet quand on intègre les étudiants retrouvés dans une autre université, notre taux de sortie passe de 25%. Et encore nous n'intégrons pas là les étudiants qui partent dans des formations relevant d'autres ministères ou du secteur privé. Une étude conjointe des 4 universités du site Lyon-Saint Etienne, montre que 69% des sortants poursuivent des études l'année suivante et que les autres envisagent à 63% de reprendre des études dans les deux prochaines.

Quant au taux de passage en L2, il évolue positivement, même s'il faut relativiser : le niveau constaté sur l'année 2019-20 n'étant pas sans lien avec la crise sanitaire. On note que ce taux approche 50% sur l'année 2020-21.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 va poursuivre ses efforts dans les différentes initiatives déjà mises en œuvre (actions du Pôle Réussite, orientation active sollicitée, développement de tutorats spécialisés, parcours différenciés, contrats pédagogiques ...) pour améliorer davantage le taux de passage en L2. En outre, l'expérimentation « Ecole de la Réussite », déployée à partir de l'année 2019-20 par la Faculté de Droit a pour ambition d'aider les étudiants dont l'orientation ou le cursus dans le secondaire laisse à penser qu'ils risquent d'avoir des difficultés à suivre les enseignements de 1ère année de Licence en droit. Il s'agit de proposer à ces étudiants de valider la 1^{ère} année en 2 ans. Le budget global de cette expérimentation s'élève à 176.000 euros.

N° 2.2e : Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite

LOLF_150-2-2e		Pôle Réussite : Réussite des Etudiants				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants					
Responsable de l'indicateur	Fabien LAFAY & Floriane BUISSON					
Source des données	Pôle Réussite (ex PUP)					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	% Réussite					
Date de la mesure	Session (2016 pour année universitaire 2015-16)					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - hors CPGE et diplômes délocalisés					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Réussite comparée en 1ère année de licence LMD					
Mode de calcul	Réussite en L1 = deux semestres validés. Taux calculés pour les étudiants suivis par le pôle réussite d'une part, pour l'ensemble des étudiants de l'établissement hors CPGE et diplômes délocalisés d'autres part					
Mode de calcul détaillé	Etudiants suivis par le pôle réussite : étudiants ayant suivi au moins un des modules proposés par le pôle réussite et/ou étudiants ayant bénéficié d'un suivi individualisé dans l'année					
Commentaires	Le Pôle Réussite englobe l'ex PUP (Pôle Universitaire de Proximité). Jusqu'en 2018-19 le Pôle Réussite prenait les inscriptions sur la chaîne d'inscription. A partir de 2019-20 les inscriptions se font par les étudiants lorsqu'ils viennent rencontrer le pôle réussite. Ce qui explique la baisse des prises de contact en 1ère année de licence. Pour suivre l'impact de l'accompagnement du pôle réussite on observe la population des étudiants suivant au moins un module ou suivis individuellement.					
		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020
Réussite en L1	UJM - Lyon 3	57%	57%	61%	59%	78%
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	57%	57%	61%	59%	78%
Réussite en L1	UJM - Lyon 3	41%	44%	43%	44%	59%
Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	41%	44%	43%	44%	59%
Nombre d'étudiants de L1 suivis par le Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	122	152	161	180	184
Pourcentage de redoublants	UJM - Lyon 3	6%	9%	9%	9%	5%
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	6%	9%	9%	9%	5%
Pourcentage de redoublants	UJM - Lyon 3	21%	20%	23%	20%	21%
Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	21%	20%	23%	20%	21%
Pourcentage de bac. techno ou pro	UJM - Lyon 3	7%	6%	11%	11%	3%
Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	7%	6%	11%	11%	3%
Pourcentage de bac. techno ou pro	UJM - Lyon 3	17%	15%	15%	14%	13%
Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	17%	15%	15%	14%	13%

Commentaires :

Le rôle du Pôle Réussite est de favoriser la réussite universitaire par le repérage et l'accompagnement des étudiants en difficulté et de contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur. Le Pôle Réussite permet ainsi aux jeunes de participer à un ensemble de formations gratuites qui facilitent la réussite universitaire et l'insertion professionnelle. Il propose un catalogue de modules de formations de 3 heures, portant sur des outils pratiques et des méthodes améliorant l'efficacité du travail personnel (prise de parole en public, gestion du stress, organisation, confiance en soi, intelligence émotionnelle ...).

Depuis 2016, on note une progression du nombre d'étudiants sensibilisés aux actions du Pôle Réussite. Certains de ces étudiants suivent au cours de l'année des modules de formation gratuits proposés par le Pôle Réussite. D'autres bénéficient d'un accompagnement individualisé. La réussite est calculée pour les étudiants qui ont suivi au moins un module et/ou ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans l'année. Le nombre d'étudiants « suivis » par le Pôle Réussite est en constante augmentation et les taux de réussite en L1 des étudiants suivis sont toujours sensiblement supérieurs à la moyenne de l'établissement de plus de 10 points. Ce bon résultat est bien réel, même s'il est relativisé quand on intègre dans l'analyse la structure par bac des étudiants accompagnés

N° 2.2f : Réussite en Master

LOLF_150-2-2f		Master : réussite des étudiants de M2	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / National : PAP-RAP		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% de réussite		
Date de la mesure	Session (2007 pour année universitaire 2006-07)		
Champ de la mesure	Etudiants de M2 y compris en Formations délocalisées		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Diplômés de master 2 - Inscriptions pédagogiques		
Mode de calcul	Diplômés / Inscrits en M2 Calcul sur deux populations différentes : - primo-entrants en master 2 par référence aux indicateurs nationaux - ensemble des étudiants inscrits en année diplômante de master 2 pour le calcul Lyon 3		
Mode de calcul détaillé	Primo-entrants : étudiants inscrits pour la 1ère fois en master 2 Année diplômante de master 2 : pour les cursus en 2 ans on retient la deuxième année, information jusqu'alors non connue par le ministère qui ne les comptabilise pas dans la réussite des primo-entrants		
Commentaires	- Les primo entrants qui effectuent leur master en cursus aménagé sont entre 100 et 150 par an. La prise en compte de ces étudiants dans le calcul du ministère baisse artificiellement notre taux de réussite sur les primo entrants, ce qui peut expliquer notre valeur ajoutée négative. - Le taux de réussite calculé par Lyon 3 sur l'ensemble des inscrits en année diplômante de master intègre des redoublants qui réussissent nettement moins bien que les primo-entrants.		

		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Cible - 2026
PRIMO-ENTRANTS en M2	UJM - Lyon 3	3 435	3 515	3 479	3 644	3 357	
Calculs Lyon3							
Taux de réussite en Master PRIMO-ENTRANTS	UJM - Lyon 3	85,0%	84,7%	85,5%	86,1%	88,8%	
Calcul Lyon 3							
Ensemble des diplômés de Master	UJM - Lyon 3	3 285	3 386	3 436	3 492	3 422	
Calculs Lyon 3							
Taux de réussite en Master Ensemble des inscrits - Calculs Lyon 3	UJM - Lyon 3	81,9%	82,2%	83,5%	82,4%	86,3%	

Commentaires :

L'Université Jean Moulin offre une formation riche avec 51 mentions en Master, proposées aux 8.849 étudiants inscrits en niveau Master pour 2020-21. L'évolution progressive du nombre de primo-entrants en M2 à Lyon 3, hormis la session 2020 impactée par la crise sanitaire, indique l'attractivité de nos masters.

A compter de la rentrée 2020, l'accès à la première année est sélectif pour tous les Masters de notre Faculté de Droit. Les étudiants ayant été sélectionnés pour entrer en 1ère de Master pour l'année 2019-20 sont admis de plein droit en 2^{ème} année de leur parcours pour l'année 2020-21, sous réserve d'avoir validé leurs deux semestres. D'autres accès en 2^{ème} année de Master Droit sont ouverts. Cependant, ils ont un caractère exceptionnel et la capacité d'accueil est limitée.

Le taux de réussite calculé pour les primo-entrants en 2^{ème} année de master, conformément à la définition du ministère, est très élevé avec une moyenne de 86% sur ces cinq dernières années. Alors que le taux de réussite sur l'ensemble des inscrits en master, qui intègre des redoublants réussissant moins bien que les primo-entrants, est inférieur d'environ 2 points au taux de réussite calculé pour les primo-entrants.

N° 2.2g : Réussite en Doctorat

LOLF_150-2-2g		Doctorat : Thèses soutenues					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS - SIREDO pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance						
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Doctorats délivrés. Proportion de doctorats obtenus en moins de 40 mois, en moins de 52 mois et en moins de 72 mois						
Mode de calcul	Pourcentages cumulés						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires	L'objectif de l'établissement est comme dans le PAP national de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3ème année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement. La mise en place des comités de suivi de thèses prévue dans le cadre de l'arrêté sur la formation doctorale a permis de travailler dans le sens d'une diminution de la durée et d'une augmentation de la qualité des thèses. Depuis 2019, les cibles fixées à horizon 2020 étaient déjà atteintes pour les doctorats obtenus en moins de 40 mois ainsi que pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois. En moyenne sur les 5 dernières années, près de 75% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des données de référence en SHS.						
		2016	2017	2018	2019	2020	Cible - 2026
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	81	81	79	66	62	
Durée moyenne des thèses en mois	UJM - Lyon 3	61,0	62,0	62,0	61,0	61,0	
% Doctorats obtenus en moins de 40 mois	UJM - Lyon 3	11%	16%	11%	18%	16%	15%
	Ref. Nationales	43%	43%	43%	43%	43%	
	Ref. Nat. SHH	13%					
% Doctorats obtenus en moins de 52 mois	UJM - Lyon 3	27%	33%	34%	33%	42%	33%
	Ref. Nationales	75%	74%	73%	74%	75%	
	Ref. Nat. SHH	36%					
% Doctorats obtenus en moins de 72 mois	UJM - Lyon 3	74%	73%	73%	74%	71%	
	Ref. Nationales	90%					
	Ref. Nat. SHH	72%					

Commentaires :

L'université Jean Moulin offre 37 spécialités en Doctorat avec sur les 5 dernières années, une moyenne de 75 thèses soutenues par an.

L'objectif de l'établissement est, comme dans le PAP national, de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3^{ème} année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement.

En moyenne, près de 70% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois.

La cible de 15% fixée à horizon 2026 pour les doctorats obtenus en moins de 40 mois est atteinte depuis 2019 et la cible fixée à 33% pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois est également largement atteinte.

OBJECTIF N° 3 : Produire les connaissances scientifiques au meilleur niveau international

L'Université Lyon 3 souhaite mener pour le prochain contrat quinquennal une politique scientifique capable de développer une recherche soucieuse de qualité et de rigueur. Elle compte accompagner les chercheurs vers une plus grande ouverture à la société civile et associer les acteurs économiques, sociaux et culturels à la recherche. Elle souhaite participer au déploiement de la science ouverte, c'est-à-dire, une recherche qui soit au cœur de la société et qui assume sa responsabilité sociétale. Elle a ainsi pour objectif de contribuer plus largement à la diffusion de la culture scientifique.

Afin de réaliser ces orientations, l'université s'engage auprès de tous les acteurs de la recherche pour mener de nombreuses actions, à savoir, entre autres :

- Redonner du temps aux chercheurs
- Soutenir les laboratoires, les gestionnaires de laboratoires et les doctorants
- Développer le Pôle Ingénierie Recherche
- Améliorer le suivi des doctorants
- Soutenir les publications
- Développer une politique volontariste en faveur de la science ouverte
- Gérer les données de la recherche
- Communiquer sur sa recherche et la valoriser
- Effectuer un suivi d'exécution des collaborations et partenariats
- Mener une politique immobilière en faveur de la recherche ... etc.

Lors du précédent contrat, l'établissement a mis en place un système d'information et de pilotage de la recherche, ayant pour but une meilleure connaissance des différentes activités des unités (publications, colloques, contrats) ainsi que de leurs moyens humains et ressources (enseignants-chercheurs, financements). Il a consisté, notamment, en l'implantation du système d'information de la recherche GRAAL, couplé avec une systématisation d'une utilisation de HAL-SHS pour le suivi des publications. Ce système d'information de la recherche est sur un périmètre limité mais donne à l'établissement des moyens de pilotage. Notre établissement, comme beaucoup d'autres, attend la diffusion de Caplab.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à soutenir fortement la recherche en particulier pour lui permettre de répondre à l'ensemble des appels d'offres y compris européens. L'établissement favorise les financements sur projets en accompagnant ses chercheurs dans la construction de leurs réseaux scientifiques et la maturation de leurs projets, pour obtenir des financements externes :

- La reconduction des projets Bourgeon pilotés par le service général de la Recherche
- La reconduction des projets Tremplin aux Relations Internationales (lancement de nouvelles actions à l'international dans le domaine de la formation avec une ouverture possible à la recherche : double diplôme, co-diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.)
- Les actions de valorisation et de promotion des chaires

Afin d'améliorer les pratiques en matière de recrutement, de cadre d'exercice des chercheurs, et de créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau, l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée dans un processus d'amélioration continue HRS4R - Human Resources Strategy for Researchers. Ce processus exige la mise en conformité avec les principes de la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Notre établissement a ainsi obtenu en octobre 2018 le **label « HR Excellence in Research »**, délivré par la Commission européenne. C'est un atout incontestable pour notre attractivité internationale et pour la sécurisation des financements européens. L'évaluation intermédiaire du label a donné lieu à un rapport très positif de la Commission européenne, en date du 10 septembre 2021. Les experts ont souligné « l'engagement de l'Université dans l'amélioration et la mise en pratique de la stratégie RH », et pointé « la qualité des actions, jugées appropriées ».

Indicateur de performance n° 3.1 : Enseignants-chercheurs Productifs

LOLF_150-3-1		Produisants : Proportion parmi les enseignants chercheurs				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-3 - Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international					
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel / PAP-RAP pour références nationales					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Effectifs Physiques d'Enseignants Chercheurs					
Date de la mesure	Année Civile					
Champ de la mesure	Enseignants chercheurs (PR + MCF hors Associés) - Rémunérés par l'établissement					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Enseignants chercheurs présents dans l'unité de recherche au 1er janvier - Produisants au sens de l'AERES au 1er janvier					
Mode de calcul	Nombre d'enseignants chercheurs producteurs / Nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Nombre d'enseignants chercheurs producteurs / Nombre d'enseignants chercheurs affectés dans une unité de recherche de Jean Moulin Lyon 3					
Mode de calcul détaillé	On retient pour les enseignants chercheurs comme pour les producteurs les personnels rémunérés par Jean Moulin Lyon 3 Concernant le nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Lyon 3, il s'agit d'une photographie à une date donnée : le 1er avril de l'année jusqu'en 2014, le 31 décembre de l'année précédente à partir de 2015.					
Commentaires						
		2017	2018	2019	2020	2021
Enseignants chercheurs Productifs	UJM - Lyon 3	310	319	311	323	319
Total enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	399	403	386	388	391
% Productifs parmi enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	78%	79%	81%	83%	82%
Enseignants chercheurs de Lyon 3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	334	344	332	339	335
% Productifs parmi enseignants chercheurs de Lyon3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	93%	93%	94%	95%	95%

Commentaires :

La recherche menée à l'Université Lyon 3 doit assumer son rôle de laboratoire d'idées. Elle veille à la diffusion et à la valorisation de ses résultats comme à leur transfert dans le tissu scientifique, intellectuel et culturel, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Les efforts engagés depuis la dernière contractualisation produisent leurs effets. Ainsi, on observe une augmentation des productifs parmi les enseignants chercheurs de Lyon 3, à la fois en valeur absolue et en proportion. Il s'agit du résultat conjugué de récents recrutements de qualité et de programmes d'incitation à la recherche (CVR, aides aux colloques ...). En 2021, on compte 95% de productifs parmi les enseignants chercheurs affectés dans une unité de recherche de l'université Jean Moulin Lyon 3. Ce taux est minoré car il n'intègre pas les enseignants chercheurs dépendant d'une unité de recherche hors établissement.

Des moyens sont mobilisés par l'établissement pour promouvoir et renforcer l'identité de notre université dans ses activités à l'international à travers notamment :

- le dépôt de projets ANR internationaux
- la création de chaires de recherche (Ex. : Chaire-miroir Ottawa-Lyon signée fin 2019 pour une durée de 3 ans, Chaire « Droit des Contrats Publics signée en juillet 2020 avec Eiffage Génie Civil de 60 K€ sur 3 ans ...)
- une politique d'accueil de professeurs invités et de post-doctorants
- des aides à la mobilité pour des chercheurs de l'université
- le développement de programmes de recherche internationaux structurés, avec un certain nombre de partenaires privilégiés, et en cohérence avec la politique du site (notamment le Brésil et la Chine).

OBJECTIF N° 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Pour accompagner la restructuration de la recherche et améliorer sa performance, des moyens et des procédures sont mis en œuvre :

- dispositifs d'aides à la recherche tels que les contrats de valorisation recherche,
- appui à la recherche de financement et au montage des réponses aux appels d'offre par le service de la recherche,
- développement d'une politique de valorisation ambitieuse : développement et visibilité des publications, la filiale de valorisation (L3V) mais également de nouveaux outils pour une stratégie de communication (usine à site, accompagnement des chercheurs sur HAL, projet BiblioRéf porté par la BU et le SGR),
- participation active à la SATT du site Lyon Saint Etienne (Société d'Accélération du Transfert de Technologie), dans l'optique de créer un environnement porteur pour favoriser la valorisation de ses recherches, en permettant la mise à disposition de moyens pour détecter, faire « mûrir », trouver les partenaires industriels et faire exploiter les résultats de ses chercheurs

Indicateur de performance n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement

LOLF_150-4-1	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Budget de l'Etablissement - Masse fonctionnement
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) pour la masse fonctionnement
Mode de calcul	Recettes constatées (=liquidées) sur le compte budgétaire 751 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes).
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées.

		2016	2017	2018	2019	2020
UJM Lyon3 - Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	6,147 K€	3,320 K€	2,484 K€	0,790 K€	0,104 K€
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 300 K€
% droits d'auteurs et de reproduction / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%

Commentaires :

Les redevances liées à l'exploitation des droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une faible proportion de ressources. Le dépôt de titres de propriétés intellectuelles est peu courant dans notre établissement. Un tel constat est assez fréquent dans les établissements en SHS, peu présents sur le champ de l'exploitation de titres de propriété intellectuelle.

Néanmoins, en 2021, une doctorante de Lyon 3, accueillie dans l'UMR 5600 EVS, sur la base de ses résultats de recherche, a créé une start-up dénommée EnviroConsulting <https://www.lf-enviroconsulting.com/>. De même, un autre doctorant, accueilli au sein de l'UR IRPHIL, a également créé une activité sous le nom de 3/4brut : <http://troisquartbrut.org/>

Indicateur de performance n°4.2 : Valorisation des résultats de la recherche

Le système d'information Graal couplé à HAL-SHS, au-delà de servir au pilotage, est également un outil de valorisation de la recherche qui passe également par la visibilité de la production scientifique.

La valorisation économique des résultats de la recherche se fait en partie à travers notre filiale L3V qui a été restructurée. Cette structure est complémentaire au travail de valorisation en interne, dans la mesure où elle a pour vocation d'accompagner des contrats de recherche avec une forte dimension applicative.

Quelques exemples de collaboration de recherche en cours :

- « Valeurs du soin centré-patient » - chaire inaugurée en octobre 2016 qui a pour perspective d'être développée sur 9 ans avec un financement global de 2 millions d'euros
- « Anticiper et agir » - chaire de recherche pour la police nationale inaugurée en mars 2019
- Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec VINCI Autoroutes pour 60.000 € sur 3 ans
- Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec SNCF Réseau pour 24.000 € sur 3 ans

N° 4.2a : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement

LOLF_150-4-2a		Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC - Filiale de Valorisation - Fondation UDL					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros					
Date de la mesure	Année Civile					
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) pour la masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL					
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : Recettes constatées (=liquidées) sur les comptes budgétaires 7062 et 7441 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes) + compte 7448 du centre financier 913X301 en 2010. Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires)					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"					
		2016	2017	2018	2019	2020
UJM Lyon3 - Prestations de recherche (y compris contrats ANR)	UJM - Lyon 3	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€	354 K€
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 300 K€
% prestations de recherche / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,98%	0,66%	1,50%	1,26%	1,66%
Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	En attente
Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	0 K€

Commentaires :

Les ressources générées par des contrats de recherche passés avec les entreprises y compris les contrats ANR ayant des partenaires représentent 354.000 euros en 2020, soit 1,7% des ressources propres de notre établissement. A ce montant, s'ajoutent les ressources gérées par la filiale Lyon 3 Valorisation, données que nous n'avons pas encore.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 avait signé en novembre 2012, au travers de sa Faculté de Philosophie, une première chaire industrielle de taille significative avec La Lyonnaise des Eaux. Cette chaire philosophique ainsi que la Chaire notariale européenne sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a plus de ressources gérées par la fondation UDL depuis 2018.

N° 4.2b : Ressources propres liées à la recherche

LOLF_150-4-2b Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL + Valorisation conventions CIFRE et des contrats doctoraux des Labex
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires) Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) : Subventions de recherche : comptes 74* avec destination en D111, 111*, 112 ou D103, sauf compte 7411 (ministère), 7481 (taxe d'apprentissage), 7441 (prestations recherches) et chaires / Collaborations, expertises et ANR : comptes 7062, 7068 (destinations 111* ou 112), 7441 (hors destinations formations 101 et 102 mais + 7448 du 913X301 en 2010 pour contrats ANR) et 705 / Colloques, ventes publications, prestations et travaux informatiques, droit d'auteurs ... : comptes 7066 + 7067 + 7064 + 751 / Chaires : EoTP 14S9130611, 14S9130633 (Crédit agricole), 16S9060239/16S9060240/19S9132340 (Valeur du soin), 17S9021210 (Internationalisation), 17S9010736 (CARPANO), 20S9010325 (Ottawa), 20S9010226 (Contrats publics) + compte 7588 dest 1115 (Frais environnement chaire EAU) / Autres ressources propres liées à la recherche : destinations recherche (D111, 111*, 112 ou D103) sur le compte 708 hors chaires
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. □ Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres" En 2015 on constate un montant négatif pour les chaires : en 2014 il s'agissait de produits constatés par avance. Ces produits ont été régularisés sur 2015 à hauteur des dépenses.

		2016	2017	2018	2019	2020
Subventions de recherche (hors MESR et hors ANR)	UJM - Lyon 3	478 K€	806 K€	972 K€	646 K€	1 107 K€
Collaborations, Expertises et ANR	UJM - Lyon 3	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€	354 K€
Droits d'inscription aux colloques	UJM - Lyon 3	148 K€	79 K€	45 K€	30 K€	14 K€
Ventes de publications	UJM - Lyon 3	6 K€	5 K€	7 K€	6 K€	6 K€
Prestations et travaux informatiques	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	6 K€	3 K€	2 K€	1 K€	0 K€
Chaires industrielles ou d'entreprises UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	163 K€	240 K€	100 K€	100 K€	205 K€
Ressources propres Recherche UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	1 066 K€	1 693 K€
Ressources Recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	En attente
Ressources Recherche Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Contrats (doctoraux, post-doc ...) □ gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ressources globales Recherche UJM Lyon 3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	1 402 K€	1 566 K€	1 563 K€	1 186 K€	
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 035 K€

Commentaires :

Il y a une nette progression des ressources propres liées à la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Pour le contrat 2016-20, le renforcement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs en matière d'ingénierie mais aussi de suivi et de gestion des contrats de recherche par le service de la recherche portent leurs fruits. Les ressources propres liées à la recherche ont ainsi augmenté de plus de 50% ces 5 dernières années. Les subventions de recherche regroupent tous les financements versés dans le cadre de la recherche, sans contrepartie pour l'organisme financeur (contrairement aux prestations de recherche). Ces subventions proviennent essentiellement du Ministère de l'Ecologie (Conventions GESOL, PEGAZ ...). Celles-ci sont passées de 478.000 euros en début de contrat à 1.017.000 euros en 2020.

Quant aux recettes des collaborations, des expertises et des contrats ANR, celles-ci ont augmenté de plus de 90%, passant de 183.000 euros en 2016 à 354.000 euros en 2020.

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire et les recettes générées par les droits d'inscription aux colloques ont baissé de plus de 50%, passant de 30.000 euros à 14.000 euros.

Le montant des droits d'auteurs et de reproduction reste faible, l'université n'ayant pas de marque déposée et les droits d'auteurs étant perçus directement par les chercheurs.

Les recettes en provenance des chaires industrielles ou d'entreprises s'élèvent en 2020 à 205.000 euros.

Il n'y a plus de ressources gérées par la Fondation UDL car la chaire philosophique avec La Lyonnaise des eaux et la chaire notariale européenne sont arrivées à échéance.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

C'est par une politique volontariste et qualitative sur des zones géographiques ciblées que l'Université Jean Moulin Lyon 3 mène son ouverture et son action internationales, ce qui lui confère une véritable attractivité. Le programme de mobilité ERASMUS+, les doubles-diplômes, les diplômes délocalisés, les cotutelles de thèse et les LLM (Latin Legum Magister de la Faculté de Droit) sont autant d'ouvertures à l'international.

Pour confirmer la dimension internationale de ses cursus, plusieurs actions seront poursuivies :

- Le soutien à l'apprentissage des langues et le renforcement de l'enseignement des langues pour les non spécialistes par le biais du LANSAD.
- La promotion de formations spécifiquement adaptées aux étudiants internationaux de niveau L ou M (avec des cours dispensés en anglais tels que le SELF – *Study in English in Lyon France*, Bachelor Management & Global Business, Master European Business Realities, Master General Management Program, LLM International and Business Law, ...) dans le but de nourrir une expérience trilingue.
- Le développement ciblé de diplômes délocalisés, cursus qui se déroulent en totalité à l'étranger, sur la base d'une analyse qui intègre la dimension économique des partenariats.
- Le développement des doubles-diplômes avec des partenaires en Europe et hors Europe.
- La participation de Lyon 3 à des réseaux et salons internationaux pour développer les partenariats prioritaires.
- L'internationalisation des écoles doctorales.
- Une promotion soutenue de la mobilité sortante, dans des temps forts comme les journées d'information « International days » et tout au long de l'année par des campagnes de valorisation.
- La diversification des parcours de mobilité pour la rendre accessible à un plus grand nombre.
- L'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux. En octobre 2019, notre établissement a été labellisé « Bienvenue en France » et obtient ainsi la reconnaissance de son engagement dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil des étudiants étrangers.
- L'accompagnement spécifique des étudiants en exil par le développement de deux DU Passerelle et de formations leur permettant de reprendre des études et de s'insérer professionnellement en France.
- L'implication dans 3 projets européens « Capacity Building » visant à encourager la coopération entre l'UE et les pays partenaires hors Europe pour la modernisation de leurs systèmes d'enseignement supérieur et ce pour un budget global de 2.487.074 € d'octobre 2020 à octobre 2023.
- Le déploiement de coopérations renforcées à l'échelle européenne au sein d'alliances comme l'université européenne ARQUS.

La stratégie d'attractivité « Bienvenue en France/Choose France », engagée par le gouvernement français en novembre 2018, prévoit la mise en place de droits d'inscriptions « différenciés » pour les étudiants hors Union Européenne dès la rentrée 2019. Or, notre université, en concertation avec les autres établissements du site, a souhaité différer l'application de cette mesure en exonérant les étudiants du paiement de ces nouveaux droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-22 et ne leur applique que les droits nationaux.

Pour conforter sa dimension internationale, l'Université Jean Moulin Lyon 3, dispose d'un important réseau de relations internationales et poursuit le déploiement de sa politique dans ce domaine. L'établissement veut renforcer ses coopérations avec ses partenaires européens et en raison du Brexit, anglo-américains notamment. L'objectif de la nouvelle gouvernance est de densifier les échanges, notamment les doubles diplômes, en obtenant des labellisations qualitatives de type « Université Franco-Allemande (UFA) », Université Franco-Italienne etc. Ces dispositifs de labellisation s'accompagnent souvent d'une bourse pour les étudiants engagés dans de telles formations. En 2020, notre établissement a été sélectionné pour un financement de 351.168 €, permettant des échanges avec l'Université Ain Shams (Egypte), l'Université Hassan 1^{er} (Maroc) et l'Université Nationale du Laos.

Par ailleurs, appuyée sur plusieurs structures pédagogiques, de recherche et administratives, l'Université Jean Moulin Lyon 3 peut être considérée comme la référence française en matière de francophonie grâce à la mobilisation de l'Institut International pour la Francophonie (2IF). Elle souhaite conforter ce rôle d'acteur majeur selon plusieurs axes :

- développer à Lyon ou par délocalisation les formations sur la francophonie
- retenir la francophonie comme objet de recherche dans une approche multidisciplinaire

- appuyer dans une approche plurilingue les formations délocalisées et codiplômantes francophones dans les universités partenaires, dans le cadre du décret du 11 mai 2005
- développer une coopération universitaire inter chaires

N° 5.1 : Etudiants étrangers

LOLF_150-5-1 Etudiants étrangers : effectifs	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Service général des Relations Internationales
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS + PapESR pour références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb et % d'étudiants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Ensemble des étudiants - Université Jean Moulin Lyon 3
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étrangers au sens PapESR)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers rapporté à l'ensemble des étudiants en : - Niveau Licence : DN + DU + Prépa - Niveau Master : DN + DU + Prépa - Doctorat
Mode de calcul détaillé	Etudiants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère
Commentaires	L'année 2020-21 a été impactée par la crise sanitaire, notamment en cycle licence qui accueille les étudiants en entrants en échange.

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Cible - 2026
Etudiants étrangers Toutes formations	UJM - Lyon 3	4 882	4 980	5 092	4 608	3 771	
% Etudiants étrangers Toutes Formations	UJM - Lyon 3	17%	17%	17%	17%	14%	
Etudiants étrangers Niveau Licence	UJM - Lyon 3	2 338	2 626	2 641	2 366	1 678	
% Etudiants étrangers Niveau Licence	UJM - Lyon 3	13%	14%	14%	13%	9%	
	Ref. Nationales	8%	9%	9%	9%		8%
Etudiants étrangers Niveau Master	UJM - Lyon 3	2 224	2 066	2 106	1 926	1 757	
% Etudiants étrangers Niveau Master	UJM - Lyon 3	22%	20%	21%	22%	20%	
	Ref. Nationales	15%	15%	15%	15%		15%
Etudiants étrangers Doctorat	UJM - Lyon 3	231	211	199	188	171	
% Etudiants étrangers Doctorat	UJM - Lyon 3	38%	36%	36%	36%	33%	
	Ref. Nationales	39%	40%	38%	40%		39%

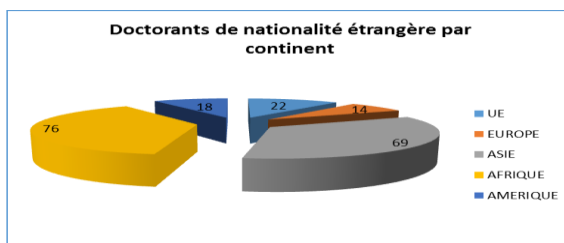
Commentaires :

Le développement international demeure une priorité de l'université et la nouvelle gouvernance compte le rendre plus réaliste et plus qualitatif. L'établissement va œuvrer à offrir de meilleures conditions d'accueil aux étudiants entrants ainsi que des formations plus ciblées à nos étudiants sortants.

La proportion d'étudiants étrangers dans nos formations, tous niveaux confondus, est habituellement d'environ 17% mais l'année 2020-21 a été affectée par la crise sanitaire avec environ 800 étudiants étrangers en moins par rapport à 2019-20 et cette baisse s'est répercutée sur chaque niveau.

Cet indicateur mesure la proportion d'étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, inscrits dans les différents niveaux. L'indicateur a été revu et le champ a été élargi aux diplômes d'établissement et aux préparations de ce niveau. En cycle Licence, les étudiants étrangers représentent généralement un peu plus de 10%. Le fort pourcentage constaté en cycle Master, 20% en moyenne, est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 15% et cet écart est autant dû aux étudiants qui viennent à titre individuel en France qu'au développement de nos masters délocalisés à l'étranger.

La formation à la recherche est au cœur de la stratégie de l'établissement avec 7 écoles doctorales et plus de 500 doctorants. 33% d'entre eux sont de nationalité étrangère pour l'année universitaire 2020-21. Ces données reflètent l'attractivité de notre établissement pour la recherche au regard du monde extérieur.



Cependant, on constate depuis quelques années, une légère baisse des doctorants étrangers en nombre absolu. Cette baisse, qui se retrouve aussi sur les doctorants de nationalité française, s'explique par une sélection plus qualitative des dossiers. On retient trois facteurs : une analyse plus exigeante des dossiers pour les inscriptions en doctorat ; un travail sur la réduction de la durée de la thèse et la volonté de réduire le nombre de doctorants par enseignant chercheur pour favoriser un meilleur encadrement.

Indicateur de performance n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants chercheurs

N° 5.2a : Enseignants chercheurs de nationalité étrangère

LOLF_150-5-2a		Enseignants chercheurs de nationalité étrangère				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines					
Source des données	Harpege - Service Statistique et Décisionnel					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb d'enseignants chercheurs (Professeurs d'université & Maîtres de conférences)					
Date de la mesure	Année universitaire					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Effectifs d'enseignants chercheurs selon la nationalité et la date d'entrée à l'université Lyon 3					
Mode de calcul	Nombre total d'enseignants chercheurs, dont de nationalité étrangère. Zoom sur les nouveaux à Lyon 3					
Mode de calcul détaillé	Nombre d'enseignants chercheurs au 1er avril de l'année n+1 pour l'année universitaire n-n+1 jusqu'en 2013-14 (au 01/04/2014 pour 2013-14) puis au 31 décembre de l'année n pour l'année universitaire n-n+1 à partir de 2014-15 (au 31/12/2014 pour 2014-15) Nouveau à Lyon 3 si date d'arrivée à l'université comprise entre le 1er avril de l'année n-1 et le 31 mars de l'année n					
Commentaires						
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Professeurs d'université	UJM - Lyon 3	134	138	127	128	128
dont professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	7	10	8	9	8
% Professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	5,2%	7,2%	6,3%	7,0%	6,3%
dont professeurs d'université de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0
Maîtres de conférences	UJM - Lyon 3	265	265	259	261	263
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	18	20	19	19	20
% Maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,8%	7,5%	7,3%	7,3%	7,6%
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	1	2	0	1	2
Total enseignants chercheurs	UJM - Lyon 3	399	403	386	389	391
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	25	30	27	28	28
% Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,3%	7,4%	7,0%	7,2%	7,2%
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	1	2	0	1	2

Commentaires :

Sur les 391 enseignants chercheurs de notre établissement, 7,2% sont de nationalité étrangère.
Sur la population des professeurs d'université de notre établissement, en moyenne 7% sont de nationalité étrangère.
Sur la population des maîtres de conférences de notre établissement, en moyenne 7,2% sont de nationalité étrangère.
Ces proportions restent stables.

N° 5.2b : Professeurs invités

LOLF_150-5-2b Professeurs invités	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - Bilan Social
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb de personnes physiques
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Nombre de professeurs invités par nationalité pour déterminer l'origine
Mode de calcul	Professeurs invités rémunérés pendant l'année civile
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Les professeurs invités sont rémunérés en décalage avec leur venue (rappels). L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire.

		2016	2017	2018	2019	2020
Professeurs invités Total	UJM - Lyon 3	38	42	40	37	30
dont originaire d'Europe	UJM - Lyon 3	19	21	19	19	16
dont originaire d'Afrique	UJM - Lyon 3	8	6	8	8	7
dont originaire d'Amérique	UJM - Lyon 3	8	12	9	9	5
dont originaire d'Asie	UJM - Lyon 3	3	3	4	1	2
dont originaire d'Océanie	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0

Commentaires :

Notre établissement accueille chaque année une quarantaine de professeurs invités. Cependant l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, ce qui explique la baisse du nombre de professeurs invités.
La grande majorité est originaire des pays d'Europe (50%) suivis de ceux originaires d'Amérique (23%), d'Afrique (20%), et d'Asie (7%).

Les pourcentages sont calculés en cumulant les effectifs des 5 dernières années pour plus de pertinence.

Indicateur de performance n° 5.3 : Coopération internationale

Le développement international de l'Université Jean Moulin demeure une priorité. L'objectif est de devenir encore plus visible dans nos domaines d'excellence, ce qui implique de se situer dans le cœur de cible des différents appels à projet. La poursuite d'une stratégie proactive de développement de projets coopératifs permettra d'atteindre cet objectif. Lyon 3 est ainsi impliquée dans 2 projets Erasmus+ de « Partenariat stratégique » (renommés « Partenariats de coopération » à partir de 2021), qui permettent de stimuler l'activité internationale des établissements et de développer entre partenaires européens de nouvelles pratiques sur des priorités éducatives. InternACTIONAL (2019-2022) sur l'internationalisation de compétences professionnelles et IDEA (2020-2023) sur l'inclusion dans l'enseignement à distance. Les financements pour les deux projets s'élèvent à 106.435 €. Parallèlement, un effort d'information et de formation est à conduire à destination des enseignants-chercheurs dont la recherche n'est pas suffisamment exploitée et valorisée dans le cadre de projets internationaux.

Notre université souhaite, en lien avec d'autres établissements du site, renforcer ses partenariats existants plutôt que de les multiplier de manière conjoncturelle. Les partenariats avec nos partenaires européens seront consolidés et diversifiés. D'autre part, les réseaux liés à notre Institut de la francophonie seront mis au service d'un développement international encore plus fécond.

Afin de renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'université, plusieurs axes d'amélioration ont été mis en place :

- Développement ciblé de diplômes délocalisés avec une analyse des contributions respectives des partenaires et une vigilance sur l'équilibre économique.
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes.
- Accueil plus orienté des professeurs invités qui doivent constituer pour l'université une vraie plus-value, notamment en matière de recherche.
- Développement des partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

N° 5.3a : Doctorants en cotutelles

Notre établissement a pour objectif de faciliter la mobilité entrante des doctorants pour leur permettre de réaliser leur thèse dans un contexte international et pour développer des coopérations scientifiques avec nos équipes de recherche. Notre Service de la Recherche accompagne ces doctorants.

LOLF_150-5-3a Doctorants en cotutelles	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLIN/ Enquête SIREDO
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb et % doctorants
Date de la mesure	Année Universitaire
Champ de la mesure	Doctorants
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions administratives
Mode de calcul	Nb de doctorants en cotutelles / Nb total de doctorants - Distinction Doctorants en 1ère année
Mode de calcul détaillé	Pour les références nationales : SIREDO - décompte définitif à partir de 2012-13
Commentaires	Voir aussi indicateur sur le suivi des thèses en cotutelles.

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Nb de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	49	48	40	39	32
% de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	7,7%	8,0%	7,1%	7,2%	6,0%
Nb de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	5	8	4	6	5
% de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	4,0%	7,9%	4,3%	6,1%	5,7%

Commentaires :

Le nombre de doctorants inscrits en cotutelle, tous niveaux confondus, est assez stable, en moyenne une quarantaine par an sur le précédent contrat quinquennal. Quant à l'année 2020-21, elle a été impactée par la crise sanitaire et notre établissement comptait 32 doctorants en cotutelle soit 6% des doctorants.

Toutefois, la cotutelle n'est qu'un aspect des collaborations internationales en termes de recherche. D'autres modes non institutionnalisés sont à l'œuvre :

- participation de collègues étrangers dans les jurys
- échange de doctorants et post-doctorants
- participation de post-doctorants à des contrats de recherche internationaux ou européens

N° 5.3b : Doctorats délivrés en cotutelles

LOLF_150-5-3b		Doctorats délivrés en cotutelles				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb et % doctorats					
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance					
Champ de la mesure	Docteurs					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Thèses soutenues					
Mode de calcul	Nb de doctorats délivrés en cotutelles / Nb total de doctorats délivrés					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires						
		2016	2017	2018	2019	2020
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	81	81	79	66	62
Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	3	11	5	7	4
% Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	3,7%	13,6%	6,3%	10,6%	6,5%

Commentaires :

Tout en préparant une thèse en cotutelle à l'université Jean Moulin Lyon 3, les doctorants ont la possibilité d'effectuer des travaux de recherche dans notre établissement. Sur le dernier contrat, on a eu une moyenne de 75 doctorats délivrés chaque année.

On constate que pour la dernière session connue, la proportion de doctorats délivrés en cotutelle a baissé. Quatre thèses ont été soutenues en 2020 par rapport à 7 thèses l'année précédente. Le faible taux de 2016 s'explique par le fait que seulement 3 thèses en cotutelle avaient pu être soutenues et ceux qui n'avaient pas pu soutenir leur thèse en 2016 l'avaient reporté en 2017, ce qui explique un nombre relativement élevé de thèses soutenues en 2017.

OBJECTIF N° 6 : Améliorer l'efficacité de l'université

Afin d'améliorer la qualité de travail et d'optimiser le fonctionnement de notre organisation, plusieurs projets visant à simplifier nos activités sont prévus. Ces projets s'appuient sur plusieurs leviers : dématérialisation, formalisation et simplification des procédures. Ainsi, afin de formaliser et de sécuriser nos procédures, deux projets sont retenus, l'un sur le circuit des procédures et l'autre sur le développement de la signature électronique. Ces actions permettront d'optimiser nos ressources.

Une autre grande priorité de notre établissement pour 2022 est la mobilisation des moyens au service de la recherche. L'objectif est de pérenniser les crédits récurrents de nos laboratoires, de soutenir les projets de collaboration scientifique avec des partenaires externes, de déployer des moyens ciblés dans le cadre du PIA4 lancé par l'Etat et mise en œuvre par l'ANR, d'apporter un appui à la science ouverte et de mettre en place des espaces dédiés à la communauté des chercheurs et en particulier à nos doctorants.

L'université souhaite également affiner les outils lui permettant de mieux piloter. Un projet majeur initialement prévu pour la rentrée 2022, à savoir le remplacement de notre application de gestion de la scolarité SCOLINS par PEGASE, (**P**roduits des **É**tablissements pour la **G**estion, l'**A**ccompagnement et le **S**ervice aux **É**tudes), produit AMUE est reporté à la rentrée 2023. Ce changement induit également celui d'applications satellites à SCOLINS et notamment l'application de gestion des emplois du temps et des moyens d'enseignement GDM par OSE (**O**rganisation des **S**ervices d'**E**nseignement).

Cette application de gestion open-source créée par l'Université de Caen Normandie permet de gérer le recrutement des enseignants vacataires, d'éditer les contrats, de gérer les services d'enseignement (prévisionnels et réalisés), de calculer et de mettre en paiement les heures d'enseignement complémentaires. Cependant OSE ne remplace pas toutes les fonctionnalités de GDM, ni celle de GDS (notre application de gestion des salles, aussi une brique complémentaire est en cours de développement pour gérer les emplois du temps, les salles et retrouver ainsi l'ensemble des fonctionnalités nécessaires au pilotage de notre offre de formation.

D'autre part, l'établissement s'est lancé dans l'implantation de SINAPS, une solution intégrée de gestion des données de référence communes à l'ensemble des applicatifs métiers de l'établissement. La mise en place d'un référentiel Structures (composantes, écoles doctorales, unités de recherche, ...) et Personnes (personnels BIATS et Enseignants) devrait être effectif à la rentrée 2022 et constituera le premier volet de son implantation.

Au niveau formation, Lyon 3 assure le pilotage de son offre de formation et l'évalue sur le plan pédagogique et économique (soutenabilité). Sur ce dernier point, l'établissement a mis en place un processus et dispose d'un système d'information décisionnel des heures d'enseignement (SIDHE) qui repose sur un entrepôt de données de consultation large permettant d'évaluer et de suivre le coût de réalisation de son offre de formation.

Dans le domaine budgétaire et financier, l'université veut se doter des moyens pour accroître son budget de fonctionnement en améliorant sa capacité à générer des ressources propres, notamment :

- en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique
- en accroissant les financements des contrats de recherche/projets par des partenaires extérieurs
- en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources et
- en développant la collecte de la taxe d'apprentissage.

Investissements :

En matière d'immobilier, une politique volontariste, ainsi que la bonne maîtrise et l'optimisation de sa gestion permettent de poursuivre le développement de notre université.

L'une des orientations est de faire de la question de l'espace une priorité en augmentant d'une part la surface disponible par la finalisation des projets en cours, d'autre part en améliorant l'espace existant (aménagement de l'avant-corps à la Manufacture des Tabacs, optimisation d'occupation des surfaces avec le plan Campus, réhabilitation de la « maison du Directeur ») et par la recherche d'espaces nouveaux.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à mener de front ses projets immobiliers en soutenant les investissements, soit dans le cadre du CPER, soit dans celui du plan Campus ou en mobilisant ses ressources propres. D'ailleurs, le plan Campus qui permettait de réaliser des travaux d'envergure liés à l'accessibilité, la sécurité et la performance énergétique est entré dans sa phase opérationnelle courant 2016 pour s'achever en 2019. Pour 2021, les arbitrages attendus du Plan de Relance permettront de répondre à des enjeux énergétiques et environnementaux.

Dans le cadre du Plan France Relance déployé par le Gouvernement, deux projets de l'Université Lyon 3, visant à réduire ses consommations d'énergie et l'empreinte carbone de son parc immobilier ont été retenus pour un financement total de 4,65 M€. Le premier projet a pour objectif la rénovation énergétique des équipements de chauffage et de ventilation des amphithéâtres de la Manufacture des Tabacs, ainsi que le passage en éclairage led des locaux pédagogiques sur ce même site. Le second projet est destiné à améliorer la régulation de l'exploitation, par le changement d'automates. Les travaux seront engagés à partir de 2021 et s'achèveront en 2023. L'université souhaite en effet accentuer son action sur le plan de la transition écologique en adoptant le cahier des charges de la labellisation Développement Durable & Responsabilité Sociétale.

Ce plan de relance serait judicieusement complété du CPER 2021-2027 pour lequel Lyon 3 a déposé un dossier qui reprend ces enjeux. Le site burgien bénéficie également d'une politique favorable d'investissement avec une opération en cours CPER 2015-2020 : fin de réhabilitation du bâtiment existant, construction d'une salle de grande jauge ; et un CPER 2021-2027 soutenu par les collectivités (arrivée de l'INSPE sur le site, lieu dédié à la restauration, à l'entrepreneuriat ...).

N° 6.1a : Mentions à faibles effectifs

LOLF_150-6-1a		Mentions à faibles effectifs					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb Diplômes						
Date de la mesure	Année Universitaire						
Champ de la mesure	Licence LMD Voie Générale et Master LMD						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	On détermine les mentions à faibles effectifs : celles qui comptent moins de 50 étudiants en 3ème année de licence et moins de 30 en 2ème année de master (Inscriptions principales)						
Mode de calcul	Nombre de mentions à faibles effectifs / Nombre de mentions habilitées ouvertes						
Mode de calcul détaillé	Attention on a par exemple la licence MASS co habilité avec Lyon 1 et Lyon 2 sur le contrat 2011-15, qui n'a pas été ouverte et donc qui n'est pas prise en compte						
Commentaires	En 2016-17 la nomenclature SISE des Masters a été revue par le ministère. Avant cette année il existait 2 niveaux d'habilitation : la mention et la spécialité. Cette dernière disparaît en 2016-17 au profit de la notion de parcours qui reste interne à l'établissement. Pour plus de lisibilité au niveau national, de nouvelles mentions sont créées.						
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Cible - 2026
Nb de mentions en L3	UJM - Lyon 3	10	10	10	10	10	
dont mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	1	1	1	1	1	
% mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	
	Ref. Nationales	31,5%	30,8%	29,5%	26,1%		25%
Nb de mentions en M2	UJM - Lyon 3	50	51	50	50	50	
dont mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	19	17	17	17	14	
% mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	38,0%	33,3%	34,0%	34,0%	28,0%	
	Ref. Nationales	36,0%	41,0%	43,4%	38,1%		50%

Commentaires :

Améliorer l'efficacité de l'établissement passe également par la rationalisation de notre offre de formation. L'objectif est que chaque composante puisse se donner des marges pour réaliser les projets les plus pertinents pour nos étudiants. En fonction des spécificités de chacune, après analyse, la vigilance sur les cours à faibles effectifs reste une priorité. L'objectif n'est pas de supprimer systématiquement tous les cours à faibles effectifs mais d'en faire un usage raisonné.

Sur les 10 mentions en 3^{ème} année de Licence, seule une mention compte moins de 50 étudiants. On constate une plus grande proportion de mentions à faibles effectifs niveau Master 2, environ un tiers en début du précédent contrat avec une tendance à la baisse pour l'année 2020-21. Afin de poursuivre l'objectif fixé par notre établissement, les cours dont l'effectif est inférieur à 6 sont systématiquement examinés.

A noter qu'au niveau national, 1/3 des licences ont moins de 50 étudiants (faibles effectifs) et 1/4 des masters ont moins de 30 étudiants.

N° 6.1b : Attractivité des Masters

LOLF_150-6-1b Attractivité des masters	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Université Jean Moulin Lyon3 (SCOLINS) + PapESR pour références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année N : année d'inscription en M1 ou M2 - Année N-1 : situation année précédente
Champ de la mesure	Inscrits des cursus Master LMD - Inscriptions administratives en fin d'année universitaire pour les calculs Lyon 3 et au 15 Janvier pour les calculs PapESR (Calculs nationaux)
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscrits en M1 et M2 en fonction de l'établissement l'année précédente (= Entrants si différent de Lyon 3)
Mode de calcul	Etudiants entrants en M1 ou M2 dans l'établissement / Inscrits hors redoublants de Lyon 3 en M1 ou M2
Mode de calcul détaillé	Entre le 15 Janvier et la fin d'année il y a des inscriptions en formation continue notamment, qui font augmenter le taux d'attractivité (ces étudiants sont nouveaux à Lyon 3). Comme le ministère se base sur les données au 15 janvier les deux calculs sont fournis, pour permettre des comparaisons avec les références nationales.
Commentaires	1) En M1, l'université est passée de 3 415 primo-entrants en 2014-15 à 4 224 en 2017-18, avant de voir ces effectifs fortement baisser pour atteindre 3 001 primo-entrants en 2019-20. Cette baisse s'explique par la mise en place de la réforme des Masters, votée en décembre 2016 et qui donne la possibilité aux universités de sélectionner leurs étudiants dès l'entrée du cycle de Master. L'impact de cette mesure (sélection dès le M1 et non plus en M2) a été particulièrement remarquable sur les masters du domaine Droit-Gestion de l'université où on a observé une forte baisse des primo-entrants sur les deux dernières années. Néanmoins, globalement, le taux d'attractivité de nos M1 s'est maintenu. La part des nouveaux entrants à Lyon 3 en M1 se situe aux alentours des 50%, tout en maintenant un équilibre entre étudiants issus de nos licences et nouveaux à Lyon 3. 2) En M2, l'évolution du taux d'attractivité est dépendante de la croissance des effectifs en M1. Ainsi, la baisse des taux des nouveaux entrants en M2 est plutôt le résultat de la réforme des Masters qu'un défaut d'attractivité.

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Entrants en M1 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	2 017	2 267	1 984	1 625	1 769
% d'entrants en M1 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	51%	54%	51%	54%	55%
Entrants en M2 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 503	1 221	1 176	1 026	1 167
% d'entrants en M2 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	41%	34%	31%	30%	31%

Commentaires :

La réforme des Masters, votée en décembre 2016, permet aux universités de sélectionner leurs étudiants dès le M1 et non plus en M2 et on a observé une forte baisse des primo-entrants dans les masters du domaine Droit – Gestion ces deux dernières années. Cependant, l'attractivité pour nos masters reste élevée car sur les entrants en M1, plus de la moitié sont nouveaux à l'université Jean Moulin Lyon 3. Pour l'année 2020-21, 55% des étudiants en M1 n'étaient pas à Lyon 3 l'année précédente et ce taux est nettement supérieur à celui relevé en moyenne nationale. Cette attractivité est également mesurée à travers les demandes sur la plateforme « Trouver Mon Master ».

On constate cette même attractivité pour nos M2, car malgré la réforme des Masters, près d'un tiers des entrants en M2 sont des nouveaux.

N° 6.2 : Entrées dans les bibliothèques universitaires

L'Université Jean Moulin possède un environnement documentaire de qualité et met à la disposition du public 6 170 m² dans les 3 bibliothèques universitaires. Elles offrent 1 735 places assises et proposent aux usagers 322 000 volumes en format imprimé, 150 000 livres numériques, 314 abonnements à des revues en format imprimé et 82 000 abonnements à des revues numériques. Plus d 7,6 millions de téléchargements des ressources numériques ont été comptabilisés. Nos bibliothèques sont ouvertes 7 jours sur 7, jusqu'à 83 heures par semaine.

L'université Jean Moulin Lyon 3 a fait l'objet d'une rénovation de son campus des Quais entre 2016 et 2020 dans le cadre du Plan campus. Les travaux ont été l'opportunité attendue depuis de nombreuses années de doter le campus d'une bibliothèque universitaire offrant un univers de travail de qualité, tant en termes d'espaces que d'équipements. L'objectif était d'offrir des espaces de travail qui répondent aux besoins universitaires (salles de groupe, espace chercheurs, salle concours) mais aussi aux besoins physiologiques des étudiants et chercheurs passant un temps long en bibliothèque. Cela se caractérise par des espaces différenciés (tables individuelles, grandes tables, fauteuils, assises hautes avec vue) permettant des postures et des ambiances de travail variées. La notion d'accueil a été renforcée dans un hall, espace pivot de la bibliothèque qui offre : espace de détente, places de travail, appareils de reprographie et de reliure, automates de prêt/retour, bureau d'accueil et de renseignement, places de consultation du fonds ancien, meuble à journaux et revues, meuble à bandes dessinées, casiers pour le dépôt d'effets personnels à la journée et écrans vidéo pour de la communication dynamique. La Bibliothèque du Palais-Université Jean Moulin Lyon 3 a ainsi reçu le **Prix de l'espace intérieur 2021** lors de la 12ème édition du Grand Prix des Bibliothèques organisé par Livres Hebdo. La Bibliothèque du Palais s'étend à présent sur 1271 m², dispose de 300 places de lectures (dont 45 dans 10 salles de travail en groupe), de quatre salons, d'une salle de formation de 19 places et d'un espace chercheur.

LOLF_150-6-2		Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit						
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire							
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs							
Responsable de l'indicateur	Service Commun de Documentation - SCD							
Source des données	SCD - ESGBU et Rapport annuel							
Description de l'indicateur								
Unité de mesure	Nb d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés) - Nb d'entrées							
Date de la mesure	Année civile							
Champ de la mesure	Bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 - Tous sites Lyon							
Elaboration et qualité de l'indicateur								
Nature des données	Inscrits à Lyon 3 : étudiants inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger (SISE 15 Janvier) Entrées en BU : entrées physiques (si la même personne entre 10 fois on compte 10 entrées)							
Mode de calcul	Ratio : Nombre d'entrées en BU / Nombre d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés)							
Mode de calcul détaillé	Selon la norme ISO 11620 (indicateurs de performance des bibliothèques), un indicateur proche, mais pas identique : B.2.2.1 : entrées à la bibliothèque par personne. "Personne" représentant la population cible, en l'occurrence : les étudiants Lyon 3.							
Commentaires	La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 a eu un impact très fort sur l'activité du premier semestre 2020 des établissements universitaires et de leurs bibliothèques (BU). Bibliothèques concernées : Manufacture des Tabacs + Bibliothèque Droit & Philosophie (BDP) + jusqu'en octobre 2014 : Bibliothèque Lettres & Langues (BLL) + à partir de Janvier 2015 : MILC							
		2016	2017	2018	2019	2020	Cible - 2026	
Nombre d'inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger	UJM - Lyon 3	25 429	26 301	26 352	26 608	25 133		
Nombre d'entrées en BU : Tous publics	UJM - Lyon 3	1 051 203	1 023 342	1 070 492	1 098 852	452 000		
Nombre d'entrées en BU par inscrit	UJM - Lyon 3	41,3	38,9	40,6	41,3	18,0		
	Ref. Nationales	38,7	40,2	39,0	40,1	15,2	40,0	

Commentaires :

Les missions principales des bibliothèques universitaires de Jean Moulin Lyon 3 sont les suivantes : mettre à disposition des usagers des collections pertinentes, des espaces de travail appropriés et équipés, dispenser une médiation documentaire, accompagner l'excellence de la recherche et être un vecteur d'ouverture au monde. Le seuil du million d'entrées avait déjà été dépassé, ce qui représente une moyenne de 41 entrées en BU par inscrit, moyenne supérieure aux références nationales. Cependant, avec la crise sanitaire, l'accès à nos bibliothèques a été limité et en 2020, seulement 452.000 entrées ont été enregistrées.

N°6.3 : Qualité de la gestion immobilière – Taux d'occupation des locaux

LOLF_150-6-3		Patrimoine : Taux d'occupation des locaux d'enseignement - Tous sites				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'indicateur	Direction du patrimoine - DIRPAT					
Source des données	DIRPAT - Enquête Situation immobilière année n+1 pour année universitaire n/n+1					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Taux d'occupation en %					
Date de la mesure	Année civile					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - Site de Bourg en Bresse inclus à partir de 2013-14					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Taux d'occupation pour un type de salles : rapport entre occupation réelle (= nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles rapporté au nombre de salles) et occupation théorique (= quota horaire de référence) - Salles de cours banalisées seulement à partir de 2014-15					
Mode de calcul	Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (cf. calcul détaillé)					
Mode de calcul détaillé	Formule : $T = (U / S) / H$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)					
Commentaires	A partir de 2014-15, pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière sont prises en compte les salles de cours banalisées quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Avec ce nouveau mode de calcul, l'Université Jean Moulin conserve un taux d'occupation supérieur au taux moyen calculé au niveau national. En 2016-17 travaux site Dugas (fermeture de 8 salles) puis réouverture de 10 salles pour ce site en 2017-18. En 2017-18 travaux site Athena (fermeture de 9 salles et 2 amph), réouverture en 2018-19. En 2019-20, la baisse du taux d'occupation des salles s'explique par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de l'université à partir du mois de mars. A noter aussi la création de salles COMPASS et la fermeture de l'aile Nord du Palais pour travaux En 2020-21, retour des étudiants sur site et nouvelles salles à la Manufacture (création de salles informatiques LANSAD) et sur les quais (fin des travaux Campus au Palais).					
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Cible - 2026
Salles de plus de 100 places						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	45	47	45	48	
Salles de plus de 100 places						
Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	58 323	60 631	49 152	57 707	
Salles de plus de 100 places						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	115,7%	115,2%	97,5%	107,3%	100,0%
Salles de moins de 100 places						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	170	179	176	178	
Salles de moins de 100 places						
Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	191 016	201 611	172 508	161 382	
Salles de moins de 100 places						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	100,3%	100,6%	87,5%	81,0%	85,0%
Toutes les salles						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	215	226	221	226	
Toutes les salles						
Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	249 339	262 242	221 660	219 089	
Toutes les salles						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	103,5%	103,6%	89,6%	86,6%	

Commentaires :

Pour cet indicateur, sont prises en compte les salles de cours banalisées et ce quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Le nombre de salles a diminué en 2016-17 et en 2017-18 du fait des travaux réalisés sur le site des quais. Les travaux, étant terminés courant 2018-19, on retrouve notre nombre initial de salles. En revanche, on constate une hausse des heures d'utilisation des salles en 2016-17, due à notre nouvelle offre de formation.

Le taux d'occupation, tant pour les salles de plus de 100 places (amphithéâtres) que pour les salles banalisées de moins de 100 places, est supérieur à 100%. On continue donc d'avoir un taux d'occupation élevé. Ces taux d'occupation de notre patrimoine bâti montrent que la question de l'espace demeure une priorité et que notre développement passe par la poursuite des projets d'aménagement en cours, du réaménagement de l'espace rue et de zones partagées de la Manufacture. On constate en 2019-20, une baisse du taux d'occupation réel qui est dû à la fermeture de l'université à partir de mars 2020 suite au contexte de crise sanitaire. Par ailleurs, l'année 2019-20 a été marquée par la création de nouvelles salles COMPAS et la fermeture de l'aile Nord du Palais pour travaux. En 2020-21, création de salles informatiques LANSAD à la Manufacture et la fin des travaux Campus sur les quais.

Indicateur de performance n°6.4 : Ressources Propres

LOLF_150-6-4		Ressources propres - Calcul établissement				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL - Fond de dotation IDCOOP					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros					
Date de la mesure	Année Civile					
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL et le fond de dotation + Valorisation conventions CIFRE et contrats doctoraux/post-doc gérés par des structures externes					
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 Fond de dotation IDCOOP : ressources gérées pour Lyon 3 Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)					
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) - Ressources propres Formation et Recherche : cf indicateurs spécifiques - Autres ressources propres : comptes 7068 (hors 70681 VAE) + 708 + 746 + 7096 + 7583 + 7584 + 75882 + 7688 hors recettes sur destinations D111, 111*, 112 et D103 rattachées aux ressources propres liées à la recherche. A partir de 2017 on retrouve dans cette ligne toutes les recettes imputant sur le compte budgétaire RG_RPRO qui n'imputent sur des comptes de RP Formation ou Recherche.					
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) et Notariale sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Voir aussi indicateurs "Ressources propres Formation" et "Ressources propres Recherche" Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"					
		2016	2017	2018	2019	2020
Ressources propres liées à la formation	UJM - Lyon 3	15 745 K€	16 317 K€	17 818 K€	18 309 K€	17 815 K€
Ressources propres liées à la recherche	UJM - Lyon 3	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	1 066 K€	1 693 K€
Autres ressources propres	UJM - Lyon 3	1 964 K€	2 585 K€	2 391 K€	2 238 K€	1 791 K€
Ressources propres Etablissement - UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 300 K€
Ressources liées à la formation Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	27 K€	139 K€	297 K€	82 K€	En attente
Ressources liées à la recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	En attente
Autres ressources propres Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	48 K€	148 K€	160 K€	392 K€	En attente
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	187 K€	465 K€	542 K€	593 K€	En attente
Ressources Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ressources globales UJM Lyon3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	19 186 K€	20 755 K€	22 228 K€	22 206 K€	
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 035 K€

Commentaires :

Malgré le contexte de crise sanitaire, les ressources propres de l'établissement dégagées en 2020 s'élèvent à plus de 21 millions d'euros, presque au même niveau que l'année précédente. Sur le contrat quinquennal 2016-2020, un des enjeux était de se donner les moyens pour accroître le budget de fonctionnement à partir des ressources propres en poursuivant le développement de ses relations avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

Les ressources propres liées à la formation ont augmenté de près de 2 millions d'euros en 5 ans soit une progression d'environ 13% sur cette période.

De même, les ressources liées à la recherche ont presque doublé pendant la même période pour atteindre plus d'un million d'euros.

Les chaires précédemment gérées par la Fondation UDL sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique que les ressources propres sont à zéro.

Quant aux ressources liées aux contrats CIFRE, les doctorants sont rémunérés directement par les entreprises. La valorisation de ces contrats s'élève à un peu plus d'un million d'euros.

III. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 **« Vie étudiante »**

« Le programme 231 a pour objectif de concourir à l'égal accès à l'enseignement supérieur en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes, dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils pourraient être contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En cela, il amplifie les actions développées par le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire comme le plan Réussite en licence, et l'orientation active qui y concourent également. »

Notre université œuvre à favoriser les conditions d'une vie étudiante dynamique. Elle veut être un lieu d'accueil, de vie et de rencontre permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours.

L'établissement offre donc à ses étudiants une vie de campus animée avec :

- ❖ 45 activités sportives et artistiques
- ❖ 3 bibliothèques universitaires
- ❖ 3 restaurants universitaires
- ❖ 4 cafétérias

et souhaite maintenir pour le contrat quinquennal 2021-26 une offre culturelle et sportive riche et variée au service de tous : concerts, expositions, projections-débats, conférences, ateliers d'expression artistique, spectacles, rencontre avec des artistes, visites commentées etc. Elle accueille ainsi des artistes en résidence permettant aux étudiants d'éveiller leur sensibilité artistique.

En juin 2020, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a obtenu la labellisation "Génération 2024" Ce label vise à soutenir le développement de la pratique sportive dans l'enseignement supérieur. Il vise également à renforcer les liens entre l'université et son environnement associatif sportif permettant ainsi à l'établissement de participer à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques, de renforcer son accompagnement et l'accueil de sportifs de haut niveau. L'université s'engage par ailleurs à ouvrir ses équipements sportifs implantés, aux clubs et entreprises locales.

L'établissement compte près de 80 associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). Pour l'année budgétaire 2022, l'université a prévu d'engager en aides directes et indirectes aux étudiants 1.461.336 € (destinations LOF_D201 et D202, en masse salariale, fonctionnement et investissement).

Quant aux dépenses de santé des étudiants, des activités associatives, culturelles et sportives (destination LOF_D203, toutes masses confondues), le montant budgété s'élève à 2.433.172 € pour 2022, soit une hausse de 8% par rapport à l'année précédente.

Divers projets concrets à destination de nos étudiants ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours de réalisation :

- Construction du projet d'une épicerie solidaire portée par l'association L3DD, en partenariat avec les réseaux ANDES et GESRA L'épicerie ouvrira ses portes début 2022. L'université apporte également son appui par la mise à disposition de locaux et divers moyens matériels
- Mise en place en mai 2021 de distributeurs gratuits de produits d'hygiène féminine pour lutter contre la précarité menstruelle
- Création à terme d'un véritable service de santé universitaire mutualisant et rationalisant les moyens humains, mobiliers et immobiliers dans le cadre d'un projet de site avec d'autres établissements de la COMUE
- Aménagement de l'avant-corps à la Manufacture des tabacs avec un espace dédié à la vie étudiante
- Mise en place d'une salle d'activité sportive et/ou culturelle sur le site des quais avec une offre de cours collectifs

OBJECTIF N°1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

« Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue donc un objectif prioritaire qu'un certain nombre de moyens et d'actions doit permettre d'atteindre. »

Dans notre établissement, environ un tiers des étudiants en formation initiale sont des boursiers. En cycle Licence, 33% des inscrits sont des boursiers sur critères sociaux et en cycle Master, le taux est de 30%. Ces proportions varient d'une composante à une autre : L'IUT et la Faculté des Langues comptent respectivement 43% et 44%, la Faculté des Lettres 36%, la Faculté de Philosophie 30%, la Faculté de Droit 30% et l'iaelyon 24% (cf. portrait de nos étudiants 2020-21).

Indicateur de performance n°1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

LOLF_231-1-2		PCS - Représentation des origines socio-professionnelles des étudiants				
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante					
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb Etudiants					
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année					
Champ de la mesure	Etudiants cursus LMD : Licence, Master et Doctorat - Formation Initiale y compris Apprentissage					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Inscriptions Administratives sur l'ensemble de l'université - Inscriptions Pédagogiques par Composante					
Mode de calcul	Professions et catégories Sociales (PCS) du 1er responsable déclaré dans SCOLINS : Part des PCS Ouvriers ou Employés y compris retraités					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires						
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Nb Inscrits Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	13 086	13 559	14 229	14 272	14 773
dont PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	3 681	4 114	4 339	4 322	4 556
% PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	28%	30%	30%	30%	31%
	Ref. Nationales	29%	30%	30%	31%	
Nb inscrits Master	UJM - Lyon 3	5 767	6 167	6 023	4 953	5 245
dont PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	1 497	1 673	1 645	1 411	1 468
% PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	26%	27%	27%	28%	28%
	Ref. Nationales	20%	20%	20%	20%	
Nb inscrits Doctorat	UJM - Lyon 3	528	523	494	479	472
dont PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	107	105	105	106	106
% PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	20%	20%	21%	22%	22%
	Ref. Nationales	17%	14%	14%	14%	

Commentaires :

La proportion d'étudiants, enfants d'ouvriers-employés à l'université Jean Moulin Lyon 3 est en moyenne de 30% en licence. Ce taux est de 28% en master et de 22% en doctorat, et sur ces deux derniers niveaux l'université enregistre des valeurs supérieures aux moyennes nationales.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat contribue à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été conduits à renoncer sans ces aides. En outre, les aides indirectes que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants et favorisent ainsi la réussite des études.

Indicateur de performance n°1.3 : Etudiants boursiers et réussite

N° 1.3a : Boursiers sur critères sociaux : effectifs

LOLF_231-1-3a Boursiers sur critères sociaux : effectifs	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et références statistiques Ministère pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb et % d'étudiants
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Inscriptions en Formation Initiale sur Diplômes Nationaux
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Nb et % de boursiers sur critères sociaux
Mode de calcul	% de boursiers = boursiers sur critères sociaux / public éligible (en formation initiale hors DU et hors doctorats)
Mode de calcul détaillé	Zoom par cycle
Commentaires	Référence nationale - Champ : Universités - France métropolitaine + DOM depuis 2012-13 Rupture de série avec les données des années précédentes où le champ comprenait : universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Intégration des ESPÉ en 2013

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Boursiers sur critères sociaux	UJM - Lyon 3	8 027	8 071	7 916	7 247	7 587
% boursiers	UJM - Lyon 3	34%	33%	32%	31%	33%
	Ref. Nationales	40%	40%	40%	39%	41%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Licence	UJM - Lyon 3	5 577	5 434	5 398	5 183	5 510
% boursiers Cycle Licence	UJM - Lyon 3	36%	34%	33%	32%	34%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Master	UJM - Lyon 3	2 450	2 637	2 518	2 064	2 077
% boursiers Cycle Master	UJM - Lyon 3	29%	32%	31%	30%	30%

Commentaires :

L'Université Jean Moulin accueille et accompagne chaque année près de 8 000 boursiers sur critères sociaux, soit environ un tiers des effectifs étudiants éligibles, proportion un peu plus forte en cycle Licence (34%) qu'en cycle Master (30%) pour l'année 2020-21. Cette différence s'explique en partie par une plus forte proportion d'étudiants inscrits en cycle Licence.

L'établissement poursuit sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique, de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur à la diplomation. Le projet personnel et professionnel se généralise et les actions de soutien à la réussite accompagnent l'ensemble des étudiants qui en ont besoin.

N° 1.3b : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

LOLF_231-1-3b		Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3					
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante						
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP RAP pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07						
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau L3						
Elaboration et qualité de l'indicateu							
Nature des données	Effectifs et admis en 3ème année de cursus licence (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux						
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires							
		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Cible - 2026
Diplômés L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	1 131	1 210	1 162	1 146	1 246	
%réussite L3 Boursiers	UJM -Lyon 3	83,7%	85,6%	84,6%	83,5%	93,5%	
Diplômés L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	2 233	2 264	2 392	2 489	2 631	
%réussite L3 Non boursiers	UJM -Lyon 3	82,0%	83,0%	83,3%	82,4%	87,6%	
Taux de réussite comparé - L3 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	2%	3%	1%	1%	7%	0%
	Ref. Nationales	12%	12%	13%	12%		

Commentaires :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 vise à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et porte une attention soutenue à la réussite des étudiants boursiers dès la première année. Ainsi, l'objectif pour l'université est qu'il n'y ait pas de différence sur ce critère entre les deux populations. De façon globale, l'université accompagne tous les étudiants qui en ont besoin.

On constate que les taux de réussite en 3^{ème} année (L3) sont assez proches entre étudiants boursiers et non boursiers jusqu'à la session 2019. Selon les années, c'est l'une ou l'autre des populations qui réussit le mieux. Cependant, pour la session 2020, le taux de réussite des étudiants boursiers est supérieur au taux de réussite des non boursiers de 7 points.

Le nombre de diplômés de licence générale boursiers est en constante progression, passant de 1.131 en début de contrat à près de 1.246 en fin de contrat, soit une hausse de 10%. Sur la même période le nombre de diplômés non boursiers a progressé plus fortement, soit une évolution de près de 18%.

Ce constat est très différent de celui fait au niveau national où les ratios obtenus montrent un taux de réussite nettement supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers. L'analyse est à relativiser : les résultats portent sur un vivier d'étudiants en troisième année de licence et ne tiennent pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations.

N° 1.3c : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

LOLF_231-1-3c Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau M2
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Effectifs et admis en 2ème année de cursus master (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Cet indicateur n'est plus suivi dans la LOLF que pour les licences

		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Cible - 2026
Diplômés M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	628	680	679	757	659	
% réussite M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	85,6%	85,6%	83,0%	85,2%	86,4%	
Diplômés M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	1 957	1 936	1 933	1 863	1 892	
% réussite M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	81,2%	80,6%	82,4%	78,2%	84,7%	
Taux de réussite comparé - M2 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	5%	6%	1%	9%	2%	0%

Commentaires :

Comme en licence, l'objectif de l'Université Jean Moulin est de permettre une réussite qui ne soit pas déterminée par des facteurs sociaux.

Le taux de réussite en M2 des étudiants boursiers, en moyenne de 85% sur le dernier contrat, est supérieur à celui des étudiants non boursiers. L'université est particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et on constate que l'écart se réduit.

Les aides de l'Etat favorisent donc l'accès à l'enseignement supérieur et les actions mises en place au sein de notre établissement ont contribué à l'égalité des chances en permettant à tous nos étudiants de bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

OBJECTIF N° 3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

« L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été élaboré. Il permet une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. »

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, basé sur le campus de la Manufacture des Tabacs, offre à ses étudiants un accès gratuit à différentes prestations :

- Visites médicales
- Aménagements d'examens
- Avis médicaux, vaccinations, certificats de non contre-indication à la pratique du sport, certificats pour le CROUS, certificats de bonne santé (pour un travail, départ à l'étranger...), etc
- Consultations spécialisées : diététique, psychiatrie, psychologie, gynécologie, sevrage tabagique, médecine du sport
- Séances de gestion du stress
- Service infirmier (sans rendez-vous) pour assurer les premiers soins et les urgences

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'organiser une protection médicale pour tous les étudiants.

En charge de la mise en œuvre de la politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des étudiants inscrits à l'université, le SMPPS organise également des actions de promotion de la santé tout au long de l'année universitaire (sur le thème de la sexualité et des IST, des drogues et dépendances, de la nutrition, de l'activité physique, de la santé mentale...).

Il contribue au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap, en lien avec le Pôle Handicap de l'Université (évaluation, suivi, délivrance de certificats pour l'aménagement des conditions d'examens et d'études).

Il participe à la cellule de veille sanitaire en cas de maladie transmissible en collectivité, organise des cellules d'écoute médico-psychologique en cas de besoin et travaille en réseau avec les partenaires internes et externes à l'Université.

Pendant la pandémie ce service a joué un rôle majeur dans l'accompagnement des étudiants en situation de détresse psychologique. Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour apporter dans le contexte particulier de la crise sanitaire soutien psychologique et conseils santé/prise en charge médicale aux étudiants. Le SMPPS a travaillé sur ces questions avec l'ensemble des établissements du site mais également avec les structures dédiées, notamment le Centre de Prévention du Suicide – CPS du Vinatier. Notre établissement s'est également saisi des moyens mis en place par l'Etat pour mieux accompagner nos étudiants (recrutement de psychologue, dispositif "Santé Psy Etudiants").

Indicateur de performance n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus au Service de Médecine Préventive

LOLF_231-3-1 Santé : Budget et Visites médicales et consultations étudiants	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-3 - Développer la prévention dans le domaine de la santé
Responsable de l'indicateur	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS)
Source des données	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) - Direction des Affaires Financières (DAF) / National : PAP-RAP
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros - Nombre de visites et consultations - Nombre d'étudiants
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin d'année Pour le budget : 2010-11 correspond au budget de l'année civile 2010
Champ de la mesure	SMPPS de l'université Jean Moulin Lyon 3
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Dépenses exécutées par le service de la médecine préventive Visites et consultations public étudiant Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées
Mode de calcul	Comptes financiers : dépenses exécutées sur le centre de coût Santé + Rémunérations des personnels affectés au SMPPS rémunérés sur budget des services centraux Nombre de visites par étudiant faites par le SMPPS ou SIUMPS Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisés
Mode de calcul détaillé	Comptes financiers : dépenses exécutées sur UB 915 jusqu'en 2009 puis sur CF 909903 depuis 2010
Commentaires	Les consultations médicales et paramédicales comprennent les visites médicales systématiques des étudiants de licence, les notifications d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, mais aussi des certificats médicaux plus spécifiques (CROUS, sport, bonne santé...) , des vaccinations, des avis médicaux, ainsi que des consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, psychiatrie, diététique). A partir de 2015-16 le SMPPS s'est doté du logiciel Calcium qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge (et plus les seules demandes d'informations). En 2016-17 : L'infirmière était absente et non remplacée à partir de février 2017 (baisse du nombre de consultations) jusqu'à son retour en septembre 2018. En 2018-19 : baisse du nombre de consultations médicales car absence de 5 mois du médecin-directeur (non remplacée sur ces 2 périodes, ou que partiellement) + absence d'un médecin à partir de janvier 2019 jusqu'à la fin de l'année universitaire. En contrepartie augmentation des temps de consultations des psychologues + prises en compte dans les consultations médicales des actions groupales (psychologie et diététique) qui n'avaient pas été comptabilisées les années précédentes. En 2019-20 : congé maladie d'un médecin à partir du 1er janvier 2020 jusqu'à la fin de l'année universitaire. Confinement à partir du 16 mars 2020, avec consultations par téléphone possibles pendant le confinement jusqu'à début juin 2020 pour le médecin et les psychologues (l'infirmière, la diététicienne, la gynécologue et la psychiatre ne consultaient plus pendant cette période). Puis reprise des consultations pour tous les professionnels en juin 2020. Prolongation des consultations psychologues en juillet 2020.

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Dépenses Santé	UJM - Lyon 3	246 140 €	229 931 €	219 977 €	231 412 €	248 027 €
Nombre total Visites & consultations Etudiants	UJM - Lyon 3	3 593	2 954	3 541	3 337	3 236
Nb total d'étudiants en formation initiale	UJM - Lyon 3	23 277	24 026	24 002	24 124	22 816
Nb de visites pour 100 étudiants	UJM - Lyon 3	15%	12%	15%	14%	14%
	Ref. Nationales	22%	22%	22%	26%	

Commentaires :

Tous les étudiants de Licence sont invités à passer une visite médicale auprès du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS), qui se trouve sur le Campus de la Manufacture des Tabacs. Certaines consultations médicales (*les visites médicales, les aménagements d'examens, les avis médicaux, les vaccinations, les divers certificats, les consultations spécialisées de gynécologie, de diététique, de psychiatrie, de psychologie, des séances de gestion du stress*) sont sur rendez-vous alors que d'autres (service infirmier – les premiers soins et les urgences) sont sans rendez-vous. Toutes les consultations sont gratuites et sont accessibles sans carte vitale. L'équipe pluridisciplinaire du SMPPS met tout en œuvre pour assurer au mieux le bien-être physique et psychique des étudiants.

Depuis son ouverture, le service a investi dans divers appareils médicaux performants (électrocardiographe, audiomètre, spiromètre, testeur CO ...). Le budget consacré à la santé pour 2018-19 a été de 231.412 euros, soit une hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Un budget de 500.517 € est consacré aux dépenses de fonctionnement relatives à la santé et aux activités culturelles et sportives pour 2022.

Cependant, on trouve un taux de visites de 14% qui reste en deçà des références nationales.

Ce plan de relance serait judicieusement complété du CPER 2021-2027 pour lequel Lyon 3 a déposé un dossier qui reprend ces enjeux. Le site burgien bénéficie également d'une politique favorable d'investissement avec une opération en cours CPER 2015-2020 : fin de réhabilitation du bâtiment existant, construction d'une salle de grande jauge ; et un CPER 2021-2027 soutenu par les collectivités (arrivée de l'INSPE sur le site, lieu dédié à la restauration, à l'entrepreneuriat ...).

Délibération n° D2021-12-06-rh

**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-54 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis rendu par le comité technique le 7 décembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver l'additionnel à la campagne d'emplois 2022 annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

Campagne d'emploi 2022 - Postes d'enseignant-chercheur et enseignant ouverts au recrutement

N°	Poste	Nature	Affectation	Section	Profil	Voie de recrutement
1	0116	MCF	Faculté de Droit	01	Droit privé & sciences criminelles	Concours : art.26
2	0720	PRAG	IUT	/	Economie et gestion	Mutation* (2ème mouvement)

**Poste publié sous réserve de sa vacance due à un départ*



CONSEIL D'ADMINISTRATION 14 DECEMBRE 2021

Direction des ressources humaines
Service des personnels BIATS

Campagne d'emploi 2022 - Postes ouverts au recrutement - BIATS

N°	Catégorie	Filière	Corps	Affectation	Profil
1	A	ITRF	IGE	DRH -Service des personnels enseignants	IGE- BAP J - Chargé-e de la gestion des Ressources Humaines

Délibération n° D2021-12-07-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 712-6-1 et L. 954-2 ;

Vu le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2018 précisant le calendrier des opérations de gestion de carrière des enseignants chercheurs de statut universitaire pour l'année 2018-2019, qui renvoie à la circulaire du 28 février 2018 précisant les modalités de mise en œuvre de la campagne 2016 de prime d'encadrement doctoral et de recherche ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable de la commission de la recherche, en formation restreinte aux maîtres de conférences et aux professeurs des universités, en sa séance du 9 novembre 2021,

Sur proposition du président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1^{er} :

Le recours à l'instance nationale d'évaluation est maintenu pour la campagne 2022 d'attribution des Primes de d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).

A compter de la campagne 2022 et dans l'objectif d'encourager les candidatures des MCF, les avis seront attribués par l'instance nationale selon des contingents séparés par corps (pour chaque section qui aura plus de 10 demandes à expertiser dans chaque corps) : les avis relatifs aux PR d'une part, et aux MCF d'autre part, seront chacun répartis en trois groupes à hauteur de 20 %, 30 % et 50 % des demandes respectives de chacun des corps (et non plus tous corps confondus).

L'évaluation menée par l'instance nationale porte sur 4 critères :

- P : les publications et la production scientifique
- E : l'encadrement doctoral et scientifique
- D : la diffusion des travaux (rayonnement et vulgarisation)
- R : les responsabilités scientifiques

Chaque critère est évalué par l'attribution des notes intermédiaires suivantes :

- A : de la plus grande qualité
- B : satisfait pleinement aux critères
- C : doit être consolidé en vue d'une prime
- X : insuffisamment renseigné

L'instance nationale d'évaluation classe ensuite les dossiers de candidatures de chaque corps en 3 groupes, selon les notes globales suivantes :

- Note globale A = 20% des dossiers = 1er groupe
- Note globale B = 30% des dossiers = 2ème groupe
- Note globale C = 50% des dossiers = 3ème groupe

Enfin, un interclassement fondé sur la pondération des notes intermédiaires est établi au niveau national pour tenir compte de la sélectivité relative des différentes sections du CNU dans l'attribution de ces notes.

Article 2 :

S'agissant des critères d'attribution que l'université Jean Moulin Lyon 3 pourrait appliquer après le retour des propositions nationales par corps, la commission de la recherche fait la proposition suivante :

1°) La PEDR est attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national (une seule fois au titre de la même distinction), dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche, ainsi qu'aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France (hors membres honoraires de l'IUF).

2°) La PEDR est tout d'abord attribuée de droit par le Président de l'Université à l'ensemble des enseignants-chercheurs classés dans le 1er groupe (note globale A) par l'instance nationale d'évaluation, après avis de la commission de la recherche en formation restreinte aux maîtres de conférences et aux professeurs des universités.

3°) Dans la limite de l'enveloppe budgétaire déterminée chaque année par le conseil d'administration, qui correspond au montant global des attributions de PEDR se terminant lors de l'année de référence, le Président de l'Université peut, après avis de la commission de la recherche en formation restreinte et si ses membres le jugent opportun, élargir l'attribution de la PEDR à certains des enseignants-chercheurs classés dans le 2ème groupe (note globale B) par l'instance nationale d'évaluation. L'avis de la commission de la recherche en formation restreinte se fonde sur l'interclassement fondé sur la pondération des notes intermédiaires afin de tenir compte de la sélectivité relative des différentes sections du CNU dans l'attribution de ces notes.

Article 3 :

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 30 novembre 2009 fixant les taux de la prime d'excellence scientifique, le barème annuel afférent à la PEDR est fixé comme suit :

- IUF senior : 10 000€
- Enseignants-chercheurs lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national : 7000€
- IUF junior : 7000€
- Niveau standard unique : 7000€

Article 4 :

L'attribution de la PEDR n'ouvre droit à aucune décharge de service (sauf IUF).

Le paiement de la PEDR est suspendu lorsque le titulaire effectue un service statutaire inférieur à 64 HETD.

Les bénéficiaires de la PEDR peuvent effectuer jusqu'à 192 heures complémentaires, comme l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'établissement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-08-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, L. 712-3, L. 712-6-1, L. 713-1 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération du conseil académique dans sa formation plénière n° CAC-2021-06-02-ins du 8 juin 2021 ;
Vu la décision des membres de l'équipe d'accueil francophonie, mondialisation et relations internationales (EA 4586) qui avait présenté un dossier de renouvellement sous l'appellation ESRIC - Etudes Stratégiques, Relations Internationales, Cultures ;
Vu l'avis du conseil académique dans son formation plénière n° CAC-2021-12-04-ins du 14 décembre 2021 sur la non-reconduction de l'équipe d'accueil francophonie, mondialisation et relations internationales,
Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Dans l'attente de l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) de l'équipe d'accueil francophonie, mondialisation et relations internationales (EA 4586) dans le cadre de la campagne d'évaluation 2019-2020, le conseil académique réuni en formation plénière le 8 juin 2021 avait donné un avis favorable pour la prolongation temporaire de cette équipe d'accueil jusqu'à la visite du comité d'experts de l'HCERES et du rendu de son rapport.
Le 28 juillet 2021, en amont de la visite du comité d'experts de l'HCERES, les membres de l'équipe d'accueil, par la voix de leur directeur, ont fait connaître leur décision de ne pas demander son renouvellement.
Le conseil académique réuni en formation plénière le 14 décembre 2021 a rendu un avis favorable à la non-reconduction de l'équipe d'accueil francophonie, mondialisation et relations internationales.

Décide

De ne pas reconduire l'équipe d'accueil francophonie, mondialisation et relations internationales (EA 4586).

La présente délibération est adoptée l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



Délibération n° D2021-12-09-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L 714-1 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n°D2021-03-12-acc retirant la délibération n°D2020-12-34-acc du 17 décembre 2020 par laquelle le conseil d'administration a approuvé la convention 20-CC-1651 d'attribution par l'université Jean Moulin Lyon 3 d'une subvention de fonctionnement à l'orchestre de chambre de Lyon,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Par délibération n° D2020-02-03-ins modifiée par délibération n° D2020-09-03-ins, le conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a autorisé la participation de l'établissement à hauteur de 25 000€ au capital de la SCIC «Orchestre de Chambre de Lyon», société à créer.

En application de cette délibération, l'université a procédé au versement de cette somme sur le compte CARPA ouvert au nom du cabinet AKYLIS, à effet de recevoir les souscriptions.

Par une délibération n°D2021-03-1-acc le conseil d'administration a autorisé le retrait de la délibération n°D2020-12-34-acc relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la SCIC OCL. La SCIC n'a jamais été constituée. En conséquence, il est demandé au conseil d'administration de délibérer sur la demande de restitution des fonds versés par l'établissement sur le compte ouvert à la CARPA afin de réaliser l'opération d'apport.

Décide

De demander le reversement à l'université Lyon 3 des fonds versés au titre de l'apport dans la SCIC au cabinet AKYLIS, cette SCIC n'ayant pas été constituée.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	27
✓	Nombre de voix pour :	27
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstentions :	0



CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2021

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-10-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin

Vu l'article 6 de la convention de création de la Fondation « Chaire lyonnaise des droits de l'Homme » abritée par la Fondation pour l'université de Lyon,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Une convention portant création de la Fondation « Chaire lyonnaise des droits de l'Homme » a été signée entre la Fondation pour l'Université de Lyon (Fondation abritante) et le Barreau de Lyon et l'université de Lyon (membres fondateurs) ainsi que cela a été expressément autorisé par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Lyon réuni en séance le 30 mai 2018 et par le conseil d'administration de la Fondation abritante du 8 juin 2018. La Chaire est créée en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif de promotion des droits de l'Homme.

Au terme de l'article 6 de la convention : « Les représentants des personnes morales siégeant au titre de membres fondateurs, des membres associés et ceux du collège universitaire sont désignés par décision de leur organe délibérant [...] ».

Aucun membre n'ayant été désigné, il convient d'y procéder.

Décide

De désigner Madame Gaëlle MARTI, professeure de droit public à l'université Jean Moulin membre du comité exécutif de la Chaire Lyonnaise des droits de l'Homme.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	0
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-11-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-6-1;

Vu la circulaire n° 2011-1021 du 03 novembre 2011 du ministre de l'éducation nationale sur le développement de la vie association et des initiatives étudiantes ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 28 juin 2005 créant la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu le règlement applicable au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Les étudiants ayant démissionné de leurs mandats au conseil d'administration perdent la qualité du titre auquel ils ont été désignés pour siéger à la commission FSDIE « social » et à la commission FSDIE « initiatives ». Il convient donc de désigner de nouveaux représentants des étudiants membres du conseil d'administration de l'université pour siéger dans ces commissions.

Décide

de désigner en qualité de représentants des étudiants membres du conseil d'administration de l'université afin de siéger à la commission FSDIE « social » :

- M. Alexandre SANDJIAN (titulaire) ;
- Mme Andréa BOJESCOU (suppléante).

de désigner en qualité de représentants des étudiants membres du conseil d'administration de l'université afin de siéger à la commission FSDIE « initiatives » :

- M. Ismaël DEBBAGH (titulaire) ;
- Mme Daniella ZADI (suppléante).

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	19
✓ Nombre de voix contre la demande :	4
✓ Nombre d'abstentions :	4

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-12-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin Lyon 3,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le programme PAUSE, piloté par le Collège de France, est destiné à soutenir les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche publics s'engageant dans l'accueil de chercheurs étrangers menacés en leur versant des subventions de cofinancement pour le recrutement de ces derniers.

Les établissements hôtes s'engagent à contribuer à la prise en charge des frais d'accueil.

En 2020, l'université Jean Moulin a déposé un dossier auprès du Collège de France, dans l'objectif de pouvoir accueillir Madame ABBAS, alors professeur titulaire à l'Institut Supérieur d'Administration des Affaires à Damas (Syrie,) au laboratoire Magellan.

Le dossier déposé par Lyon 3 auprès du Collège de France mentionne la prise en charge, par le service de la recherche de l'université, de « 900 euros de frais de transport international pour l'arrivée de l'enseignant chercheur et de son enfant »

La demande de l'université Jean Moulin a reçu un avis favorable mi-décembre 2020 et une convention portant versement d'une subvention a été signée entre Lyon 3 et le Collège de France le 11 janvier 2021.

Le 16 décembre 2020, Madame ABBAS et sa fille ont obtenu un visa pour se rendre à Beyrouth, d'où elles ont pu prendre un avion pour la France via Frankfort. Compte tenu des circonstances, il n'a pas été possible d'établir des ordres de missions, et Madame ABBAS n'a pas pu acheter elle-même les billets et réserver les nuitées pour le voyage. Madame Camille De Bovis, Maitresse de conférence à l'université Lyon 3, membre du laboratoire Magellan, qui connaît très bien Madame ABBAS, a fait les achats et réservations nécessaires au voyage sur ses propres fonds.

Il est demandé au conseil d'administration de l'université de se prononcer sur la prise en charge par l'université du remboursement à Madame Camille De Bovis de l'intégralité des coûts liés au transport de Madame ABBAS et sa fille, accueillies en France dans le cadre du programme PAUSE. Le montant du remboursement est de 935 euros.

Les membres du conseil d'administration ont reçu les documents justificatifs suivants : copie de la convention signée, budget prévisionnel du programme et copie des billets et réservations d'hôtel.

Décide

D'approuver le remboursement, par l'université Jean Moulin à Madame Camille De Bovis, de l'intégralité des coûts liés au transport de Madame ABBAS et de sa fille, accueillies en France dans le cadre du programme PAUSE. Le montant du remboursement est de 935 euros, selon la répartition suivante : prix du billet avion 821,55 € ; Hôtel à Francfort : 84 € et Hôtel à Beyrouth : 29,66 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	26
✓	Nombre de voix en faveur de la demande :	26
✓	Nombre de voix contre la demande :	0
✓	Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—



Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil

BUDGET PREVISIONNEL

Etablissement d'accueil :

Nom/Prénom du scientifique présenté :

Rappel : Le montant du financement attribué par le programme PAUSE varie en fonction du statut et de l'expérience du bénéficiaire ainsi que l'existence d'un projet d'accompagnement social par l'établissement d'accueil et n'excédera pas 60% du budget total :

- Catégorie 1 (Doctorant, assistant de recherche), jusqu'à 20 000 Euros
- **Catégorie 2 (post-doc, maître de conférences, ingénieur de recherche), jusqu'à 40 000 Euros**
- Catégorie 3 (professeur des universités, directeur de recherche), jusqu'à 60 000 Euros

Postes de dépenses	Montant en euros
Salaire (Cotisations, Charges) - La somme de 79.265 € correspond au montant annuel brut chargé employeur	79 265 €
Accompagnement social : - Transport international pour l'arrivée de l'enseignant-chercheur et de son enfant (pris sur le budget du service général de la recherche)	900 €
Autres postes de dépenses : - Frais d'inscription & de déplacements pour participer à 2 conférences (dont 1 internationale) par an (prise en charge directe par le laboratoire) - Fourniture d'un ordinateur (par le laboratoire)	
TOTAL	80 165 €
Dont : 40 165 € Pris en charge par l'établissement En Euros : 40 165 € En % : 50,1	40 000 € Demandé à PAUSE En Euros : 40 000 € En % : 49,9

Veuillez préciser les autres sources de financements et leurs montants :

Fait à Lyon le 29 septembre 2020

par M. Jacques COMBY

Signature et sceau





A STAR ALLIANCE MEMBER

2203889940219
etix etkt etix etkt

ECO FLEX

049

Bordkarte/Boarding Pass

LUFTHANSA

Name
ABBAS/GHADA

FRA LH 1074 V 18DEC

LYS Carrier Flight No. Class

009B

LH 1074/049

MAX 1 HANDGEPAECK/HANDLUGGAGE

ETKT.No.

74CF8C27

Bitte zur Boardingzeit am Gate sein, sonst kann Ihr Sitz anderweitig vergeben werden. Das Gate schließt 15 Min. vor Abflug.
Please be at the gate at boarding time, otherwise your seat may be given away. Gate closes 15 min. prior to departure.

** **
* * * *
* * * *
* * * *
* * * *Name of passenger
ABBAS/GHADA

ETKT 2203889940219

FRA

LYS

LUFTHANSA

Carrier Flight No./Class Date
LH 1074 V 18DEC

Gate	Boarding time	Seat
B09	0810	009B
GROUP 2		

Kurzfristig Änderung des Flugsteigs möglich.
Gate changes possible at short notice.

Pcs	Ck. Wt.	Unck. Wt.	Pcs	Ck. Wt.	Unck. Wt.



A STAR ALLIANCE MEMBER

2203889940220
etix etkt etix etkt

ECO FLEX

048

Bordkarte/Boarding Pass

LUFTHANSA

Name
ISMAEL/NAYA

FRA LH 1074 V 18DEC

LYS Carrier Flight No. Class

009C

LH 1074/048

MAX 1 HANDGEPAECK/HANDLUGGAGE

ETKT.No.

74CF8C27

Bitte zur Boardingzeit am Gate sein, sonst kann Ihr Sitz anderweitig vergeben werden. Das Gate schließt 15 Min. vor Abflug.
Please be at the gate at boarding time, otherwise your seat may be given away. Gate closes 15 min. prior to departure.

** **
* * * *
* * * *
* * * *
* * * *Name of passenger
ISMAEL/NAYA

ETKT 2203889940220

FRA

LYS

LUFTHANSA

Carrier Flight No./Class Date
LH 1074 V 18DEC

Gate	Boarding time	Seat
B09	0810	009C
GROUP 2		

Kurzfristig Änderung des Flugsteigs möglich.
Gate changes possible at short notice.

Pcs	Ck. Wt.	Unck. Wt.	Pcs	Ck. Wt.	Unck. Wt.

TR: Confirmation de commande n° 2926715

DE BOVIS Camille

mar. 15/12/2020 09:14

À : Ghada ABBAS <ghada.abbas@yahoo.fr>;

De : MisterFly <noreply@misterfly.com>

Envoyé : mardi 15 décembre 2020 09:10

À : DE BOVIS Camille <camille.de-bovis@univ-lyon3.fr>

Objet : Confirmation de commande n° 2926715

		(+33) 1 70 95 80 00	Service gratuit + prix appel
---	---	---------------------	---------------------------------

Confirmation de commande

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir effectué une réservation pour un vol :

- **Beyrouth** - International (Liban) / **Lyon** - St Exupery (France), départ le **17/12/2020** à 17h00

Merci de vérifier que les noms, les dates et les trajets sont conformes à votre demande.

Votre réservation

Votre numéro de réservation : **2926715** du 15/12/2020 à 09h04

Votre référence « Lufthansa » : **Q3AVMV**

[Voir ma commande](#)

Prochains e-mails : **Votre billet électronique (e-ticket).**

Il est IMPERATIF de consulter votre boîte e-mail jusqu'à la veille de votre départ.

Vol Aller

Durée Totale : 17h 55m



jeu. 17 déc. 2020

Lufthansa - LH1307 - airbus a321

Durée : 04h 25m

BEY**FRA****17:00**

Beyrouth International

Classe Economique

20:25

Francfort International - Terminal 1

Escale

à Francfort International - Terminal 1

Durée : 12h 15m

ven. 18 déc. 2020

Lufthansa - LH1074

Durée : 01h 15m

FRA**LYS****08:40**

Francfort International - Terminal 1

Classe Economique

09:55

Lyon St Exupery - Terminal 2

Infos vol

- Votre **vol aller** arrive **vendredi 18 décembre 2020** soit 1 jour après son départ.
- **Longue escale de 12h 15min** à Francfort lors de votre vol aller.

2 Passagers

Civilité / Prénom / Nom

Mme. / Ghada / Abbas

Née le 07/04/1977 (Adulte)

Aller

BEY FRA

☐ 1 pièce de 23 kilos

FRA LYS

☐ 1 pièce de 23 kilos

Civilité / Prénom / Nom

Mme. / Naya / Ismael

Née le 20/08/2013 (Enfant)

Aller

BEY FRA

☐ 1 pièce de 23 kilos

FRA LYS

☐ 1 pièce de 23 kilos

Important !

A l'enregistrement, adulte, enfant et bébé doivent présenter une pièce d'identité individuelle (carte d'identité ou passeport), en cours de validité avec photographie,

conforme aux formalités d'entrée du pays de transit et/ou destination. Tous les passagers doivent être en règle avec les autorités locales: police, douane, santé.

Détail du tarif

Adulte (x1)	389,02 x 1 :	389,02 €
Enfant (x1)	338,02 x 1 :	338,02 €
Adulte : Flex100 (x1)	50,57 x 1 :	50,57 €
Enfant : Flex100 (x1)	43,94 x 1 :	43,94 €
Prix total TTC		821,55 €

** Détail tarifaire :*

Prix Hors Taxes Adulte : 212,90 € x 1 = 212,90 € | Surcharge carburant: 99,00 € x 1 =99,00 € | Taxes aéroport : 77,12 € x 1 = 77,12 €

Prix Hors Taxes Enfant : 161,90 € x 1 = 161,90 € | Surcharge carburant: 99,00 € x 1 =99,00 € | Taxes aéroport : 77,12 € x 1 = 77,12 €

En cas de non-présentation à l'embarquement, les taxes ne sont pas systématiquement remboursables. Les compagnies aériennes se réservent le droit d'appliquer leurs propres frais de service, lesquels s'ajoutent aux frais de service de MisterFly.

En cas d'annulation au plus tard la veille du départ, le client se verra rembourser en bon d'achat 100 % du montant TTC de son (ses) billet(s) d'avion (taxes aériennes incluses). Ce bon d'achat se substitue à tout autre remboursement et en l'acceptant le client ne pourra donc prétendre à des remboursements complémentaires en numéraire.

Votre option souscrite : FLEX100

Votre billet comprend la **FLEX100** vous garantissant 100 % de remboursement de vos billets en bon d'achat, en cas d'annulation avant le jour du départ du vol aller.

[Voir conditions](#)

Vos assurances souscrites

Assurances refusées

Avis de reçu CB

Nous vous confirmons avoir débité la carte bancaire XXXX XXXX XXXX 4444 de De bovis vlahovic

N° d'autorisation - d'un montant de 821,55 € en date du 15/12/2020 à 09h04.

Frais de modification

La modification de vos billets entraîne des frais imposés par la compagnie auxquels s'ajouteront nos 40 € de frais d'intervention par passager. Les assurances ne sont jamais remboursables.

La plupart des billets d'avion à prix avantageux, ainsi que les Low Cost, ont des conditions de Modification extrêmement strictes (100% de frais).

Pour connaître nos conditions particulières de vente : [cliquez ici](#).

Conseils aux voyageurs

Avant de partir :

Vérifiez impérativement selon votre nationalité que vous êtes en règle au niveau des formalités administratives et sanitaires auprès des autorités locales du pays de destination et du/des pays de transit, dans lequel vous vous rendez.

SiteBaseUrls officiels pour les ressortissants français : [Diplomatie.gouv.fr](#), [Douane.gouv.fr](#) et [pasteur.fr](#) et pour les ressortissants d'autres pays, contactez le consulat du pays de destination et du pays de transit.

Pour toute demande d'informations relatives à vos formalités, visas, santé, rendez vous sur notre page: [Formalités](#).

Enregistrement :

Nous vous invitons à vous présenter au comptoir d'enregistrement à l'aéroport, minimum 3 heures avant le décollage pour les vols internationaux, 1h30 pour les vols domestiques France (sauf mention contraire sur votre document de voyage).

Pour gagner du temps, sachez que certaines compagnies aériennes vous proposent aussi de vous enregistrer directement sur leur site, de quelques jours à plusieurs heures avant le départ. Attention, certaines compagnies peuvent vous facturer ces services.

Dans l'avion :

Certains objets sont interdits en bagage cabine comme les ciseaux, couteaux, coupe-ongle mais aussi le transport des liquides, gels, crèmes ou aérosols. Toutes les matières dangereuses ou toxiques sont aussi formellement interdites en cabine. Consultez l'article de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour [plus d'informations](#) .

Code réduction HOTEL

On dort mieux quand on sait qu'on paie moins cher, non ?

Voici donc **une réduction de 5% sur des offres EXCLUSIVES !**



Avec le code

HREDUC5

[Réserver un hébergement](#)

Offre de réduction **non valable pour tout règlement sur place** mais applicable uniquement sur les offres en **prépaiement**.

Pour votre voyage, découvrez notre exclusivité MisterFly



**Restez connectés en wifi pendant vos voyages ! INTERNET ILLIMITE
grâce à un boîtier qui tient dans la poche.**

- Aucune installation, aucun câble
- Votre réseau wifi personnel vous suit partout
- Utilisation simplissime par jour (tranche de 24h)
- Jusqu'à 5 appareils connectés !

A partir de **4,90** € / jour

[Découvrir](#)

Suivez-nous sur les réseaux



Mister Fly SAS - 25 rue de Ponthieu 75008 Paris - RCS Paris 807 712 690 - TVA intracommunautaire: FR 94807712690 - Immatriculation n° IM075140074 auprès d'ATOOUT FRANCE 79/81 rue de Clichy 75009 Paris - RCP: MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9 France - garantie financière auprès l'APST - 15 Avenue Carnot, 75017 Paris, France - IATA n°20265162.

Pour consulter nos conditions générales de ventes, [cliquez ici](#).

100 And Eight s.a.l.

Hamra - Balbaak Street - Beirut - Lebanon

T: +961 1 345676 - F: +961 1 345674 - M: +961 70 444688

stay@35rooms.com - www.35rooms.com

To Ghada Abbas

MOF#

VAT: 2168922-601

16/12/20

Hotel 35 Rooms Beirut

Invoice No. 35771/Page: 1

Ghada Abbas

Room No.: 304

Arrival: 16/12/20

Departure: 17/12/20

Amount	Text	Date	Unit price in LBP	Total in LBP
1	Room Charge 16/12/20/#304	16/12/20	52,500.00	52,500.00
1	Cash Payment	16/12/20	-52,500.00	0.00

Total before VAT	47,297.00
VAT 11% (Acc)	5,203.00
VAT 11% (F&B)	0.00
VAT11% (Paid Out)	0.00
Total VAT 11%	5,203.00
Amount TTC LBP	52,500.00
Payment LBP	-52,500.00
Open	0.00

Cashier

Signature:

Rafi chaaban

16/12/2020 14:36

We thank you for choosing 35 Rooms Beirut Lebanon.

Please confirm your authorization of the charge by signing this statement

35rooms
Confirmed
Date :
Signature:



Hyatt Place Frankfurt Airport
De-Saint-Exupéry-Strasse 4
60549 Frankfurt
Tel.: +49 69 64351 1234
frankfurtairport.place.hyatt.com

Dr Ghada Abbas
9 Rue Fournet
Lyon 69006
France

Room No. / Zimmer : 603
Arrival / Anreise : 17 DEC 20
Departure / Abreise : 18 DEC 20
Page No. / Seite : 1 von 1
Date / Datum : 17 DEC 20
Cashier No. / Kasse : 1722
Invoice / Rechnung : 135621

INVOICE

DATE / DATUM	DESCRIPTION / BESCHREIBUNG	REFERENCE / REFERENZ	DEBIT / SOLL	CREDIT / HABEN
17 DEC 20	Accommodation		84.00	
17 DEC 20	Visa XXXXXXXXXXXX4444	XX/XX		84.00
Total / Gesamt			84.00	84.00
Balance / Offener Betrag			0.00	
World of Hyatt Summary				
Tax Details / MwSt.-Details		Net / Netto	VAT / MwSt.	Gross / Brutto
VAT / MwSt. 05%		80.00	4.00	84.00
Total EUR / Gesamt EUR		80.00	4.00	84.00

No Membership to be credited.

Join World of Hyatt today and start earning points for stays, dining and more.
Visit worldofhyatt.com.

Signature / Unterschrift: _____

Kreditkarten Details

Vertrags Nr. :
Kreditkartennummer : XXXXXXXXXXXX4444
Verfallsdatum : XXXX

Terminal ID :
Beleg Nr. :
Transaktionsbetrag : 84
Genehmigterbetrag : 84

HYATT PLACE FRANKFURT AIRPORT
De-Saint-Exupéry-Strasse 4, 60549 Frankfurt
Europahotel Baufeld 11.3 GmbH & Co. KG
Geschäftsführer: Matthias Lowin, Bardo Feuring - Mainz HRA 42016 Ust-IdNr.: DE292110698
Steuernummer: 6/200/00469, Finanzamt Mainz
Volksbank Alzey-Worms Kontonummer: 0082918949 BIC: GENODE61AZY IBAN: DE21 6509 1200 0082 9189 49



(+33) 1 70 95 80 00

Service gratuit
+ prix appel

Billet Electronique (E-ticket)

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir effectué une réservation pour un vol :

- **Beyrouth** - International (Liban) / **Lyon** - St Exupery (France), départ le **17/12/2020** à 17h00

Merci de vérifier que les noms, les dates et les trajets sont conformes à votre demande.

Références de votre réservation

Référence **compagnie**: **Q3AVMV**

A utiliser si vous souhaitez vous enregistrer et éditer votre carte d'embarquement sur le site de la compagnie. Vous pourrez aussi confirmer votre présence sur le vol et choisir votre siège à bord ou d'autres services.

Il est IMPERATIF de consulter votre boîte e-mail jusqu'à la veille de votre départ.

Vol Aller

Durée Totale : 17h 55m



jeu. 17 déc. 2020

Lufthansa - LH1307 - Airbus A321

BEY

17:00

Beyrouth International

Classe Economique

→ **FRA**

20:25

Francfort International - Terminal 1

Durée : 04h 25m



Escale

à Francfort International - Terminal 1

Durée : 12h 15m



ven. 18 déc. 2020

Lufthansa - LH1074

FRA

08:40

Francfort International - Terminal 1

Classe Economique

→ **LYS**

09:55

Lyon St Exupery - Terminal 2

Durée : 01h 15m

Infos vol

- Votre **vol aller** arrive **vendredi 18 décembre 2020** soit 1 jour après son départ.
- **Longue escale de 12h 15min** à Francfort lors de votre vol aller.

Passager(s) et numéro(s) de billet électronique

Les espaces, tirets et accents ne sont pas supportés par certains systèmes informatiques aériens. Pour cette raison, il se peut que vos prénoms/noms apparaissent sous un format différent dans ce document. Pas d'inquiétude !

Civilité / Prénom / Nom

Mme. / Ghada / Abbas

E-ticket n° : **2203889940219**

Née le 07/04/1977 (Adulte)

Aller

BEY → FRA



1 pièce de 23 kilos

FRA → LYS



1 pièce de 23 kilos

Civilité / Prénom / Nom

Mme. / Naya / Ismael

E-ticket n° : **2203889940220**

Née le 20/08/2013 (Enfant)

Aller

BEY → FRA



1 pièce de 23 kilos

FRA → LYS



1 pièce de 23 kilos

Important !

A l'enregistrement, adulte, enfant et bébé doivent présenter une pièce d'identité individuelle (carte d'identité ou passeport), en cours de validité avec photographie, conforme aux formalités d'entrée du pays de transit et/ou destination. Tous les passagers doivent être en règle avec les autorités locales: police, douane, santé.

Votre garantie souscrite :

Votre billet comprend la vous garantissant 100 % de remboursement de vos billets en bon d'achat, en cas d'annulation avant le jour du départ du vol aller.

[Voir conditions](#)

Frais de modification

La modification de vos billets entraîne des frais imposés par la compagnie auxquels s'ajouteront nos 40 € de frais d'intervention par passager. Les assurances ne sont jamais remboursables.

La plupart des billets d'avion à prix avantageux, ainsi que les Low Cost, ont des conditions de Modification extrêmement strictes (100% de frais).

Pour connaître nos conditions particulières de vente : [cliquez ici](#).

Conseils aux voyageurs

Avant de partir :

Vérifiez impérativement selon votre nationalité que vous êtes en règle au niveau des formalités administratives et sanitaires auprès des autorités locales du pays de destination et du/des pays de transit, dans lequel vous vous rendez.

SiteBaseUrls officiels pour les ressortissants français : Diplomatie.gouv.fr, Douane.gouv.fr et pasteur.fr et pour les ressortissants d'autres pays, contactez le consulat du pays de destination et du pays de transit.

Pour toute demande d'informations relatives à vos formalités, visas, santé, rendez vous sur notre page: [Formalités](#).

Enregistrement :

Nous vous invitons à vous présenter au comptoir d'enregistrement à l'aéroport, minimum 3 heures avant le décollage pour les vols internationaux, 1h30 pour les vols domestiques France (sauf mention contraire sur votre document de voyage).

Pour gagner du temps, sachez que certaines compagnies aériennes vous proposent aussi de vous enregistrer directement sur leur site, de quelques jours à plusieurs heures avant le départ. Attention, certaines compagnies peuvent vous facturer ces services.

Dans l'avion :

Certains objets sont interdits en bagage cabine comme les ciseaux, couteaux, coupe-ongle mais aussi le transport des liquides, gels, crèmes ou aérosols. Toutes les matières dangereuses ou toxiques sont aussi formellement interdites en cabine. Consultez l'article de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour [plus d'informations](#) .

Code réduction HOTEL

On dort mieux quand on sait qu'on paie moins cher, non ?
Voici donc **une réduction de 5% sur des offres EXCLUSIVES !**



Avec le code

HREDUC5

Réserver un hébergement

Offre de réduction **non valable pour tout règlement sur place** mais applicable **uniquement sur les offres en prépaiement**.

Suivez-nous sur les réseaux



Mister Fly SAS - 25 rue de Ponthieu 75008 Paris - RCS Paris 807 712 690 - TVA intracommunautaire: FR 94807712690 - Immatriculation n° IM075140074 auprès d'ATOUT FRANCE 79/81 rue de Clichy 75009 Paris - RCP: MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9 France - garantie financière auprès l'APST - 15 Avenue Carnot, 75017 Paris, France - IATA n°20265162.

Pour consulter nos conditions générales de ventes, [cliquez ici](#).

Délibération n° D2021-12-13-ins

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 714-1 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-03-05-ins du 12 mars 2019 approuvant la réglementation relative aux secours exceptionnels et aux prêts accordés au titre de l'action sociale au bénéfice des personnels dans le cadre de la commission sociale d'établissement ;

Vu l'avis favorable du conseil du service d'action culturelle et sociale (SACSO) lors de sa réunion du 21 février 2020,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Sur proposition de la commission sociale d'établissement, des aides financières d'urgence sont accordées, pour des agents connaissant des difficultés ponctuelles, sous la forme d'un secours exceptionnel ou d'un prêt exceptionnel. **Est ajoutée aux modalités de versement du secours exceptionnel par virement bancaire ou numéraire : la remise de chèques alimentaires.**

Décide

De modifier le point 1 de l'article 1 de la délibération n° D2019-03-05-ins du 12 mars 2019 comme suit :

1. Le secours exceptionnel est d'un montant maximum de 1 200 euros par agent et par an. Ces secours peuvent faire l'objet, selon la situation, d'un virement bancaire ou, dans la limite du montant légal, d'un versement en numéraires. Ces secours pourront également, selon la situation du bénéficiaire, être versés sous la forme de chèques alimentaires.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-14-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1, D. 612-36-1 et D. 612-36-2 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 04 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du directeur des études et de la vie universitaire,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

En application de l'article L. 612-6 du code de l'éducation, la sélection s'effectue à l'entrée en première année de master. Il est demandé cette année de les communiquer au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour publication sur la plateforme : www.trouvermonmaster.gouv.fr.

Le niveau de référence retenue par le ministère est la mention, indépendamment des capacités d'accueil des différents parcours. Les informations demandées sont la capacité d'accueil en master, les critères de sélection à l'entrée en première année de master et les dates d'ouverture et de fermeture des portails de candidature.

Décide

D'approuver, pour les mentions et des parcours de la faculté de droit citées en annexes :

- les capacités d'accueil qui s'appliquent aux deux années de master ;
- les critères de sélection, sur dossier ou entretiens, pour l'accès à la première année du deuxième cycle ;
- les attendus à l'entrée en master1 ;
- les critères généraux d'examen des candidatures ;
- la composition des commissions de recrutement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	27
✓	Nombre de voix pour :	27
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0



CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2021

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Faculté
 de droit

Saisie obligatoire

Saisie Facultative

GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés
MASTER	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	RESTRUCTURATION ET TRAITEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE (M1) N Borgia	15		étude de dossiers et auditions (en présence ou à distance) après présélection du dossier	Bons voire très bons résultats académiques, connaissance des différents métiers de la restructuration (Administrateurs et mandataires judiciaires et leurs collaborateurs ; conseils financiers ; avocats spécialisés ; juristes de banques (banques judiciaires, services des affaires spéciales ou des engagements des banques traditionnelles) ; entreprises d'affacturage ; assureurs-crédits). Appétence pour le monde de l'entreprise, la gestion et les questions économiques. Intérêt marqué pour le droit des affaires (droit commercial, droit fiscal, droit des sociétés) mais également pour les matières fondamentales (droit des obligations notamment), bon niveau d'anglais	Sélection principalement à partir du niveau académique de l'étudiant avec une attention soutenue pour les résultats obtenus dans les disciplines de droit des affaires et l'anglais, projet professionnel en adéquation avec la formation, entretien de sélection qui devra faire ressortir la motivation de l'étudiant, la maturité de son projet et ses qualités humaines et relationnelles	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
	DROIT BANCAIRE ET FINANCIER	DROIT BANCAIRE ET FINANCIER (M1) F Ferrand	15		étude de dossier et auditions après présélection (en présence ou à distance) du dossier	Solidité en droit des obligations et des affaires Intérêt pour le droit des affaires mais aussi pour l'économie et la finance. Suivi de l'actualité en la matière Intérêt pour le secteur bancaire et financier, attesté par exemple par des stages ou emplois saisonniers	Moyennes obtenues aux 3 années précédentes Stages ou emplois saisonniers dans le secteur bancaire et financier, Motivation - Projet professionnel	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
	DROIT DE LA SANTE	DROIT ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SANITAIRES, SOCIALES & MEDICO-SOCIALES (M1) Ch Pascal	25		étude de dossiers et auditions après présélection (en présence ou à distance) du dossier	Étudiants titulaires : d'une licence en droit, d'une licence en sciences de gestion, d'une licence AES mention Gestion des entreprises et éventuellement d'une licence en sciences infirmières.	Moyenne d'obtention de la L1, L2 et 1er semestre de L3, notes des matières juridiques fondamentales d'une part, et, lorsqu'elles existent, notes en droit de la santé, notes de matière de sciences de gestion fondamentales de droit de la santé, droit de la protection sociale, redoublement, réalisation d'un stage volontaire ou obligatoire dans le secteur sanitaire, médico-social ou social, emploi dans le secteur sanitaire, médico-social ou social, projet professionnel	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SANTE	25	0							
	DROIT DES AFFAIRES	DROIT DES AFFAIRES APPROFONDI (M1) J Ch Roda	20		étude de dossiers et auditions. la sélection se fait en deux phases : d'abord une présélection des dossiers, fondés essentiellement sur la cohérence du dossier et l'examen des notes. Puis, une seconde phase, par audition (en présence ou à distance), où la motivation, la curiosité, l'ouverture, le niveau de langue, mais aussi le savoir-être du candidat sont évalués.	De très bonnes notes en droit civil (droit des obligations et responsabilité), d'excellentes notes en droit des affaires (droit des sociétés, droit de l'entreprise, contrats d'affaires, etc.), un bon niveau en langue (anglais, de préférence).	En premier lieu, l'excellence académique du dossier : il s'agit du critère principal. En second lieu, la motivation du candidat, et la cohérence de son projet. Ce second critère ne peut pas compenser un dossier académique faible ou très moyen. NB : Avoir effectué des stages n'est pas indispensable, mais cela peut être un critère pour départager des dossiers équivalents.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE (M1) R Vabres	25		étude de dossiers et auditions (en présence ou à distance) après présélection du dossier	Connaître les outils de recherche documentaire (bases de données juridiques, ouvrages juridiques, revues juridiques) - Savoir lire et comprendre un document de nature juridique (texte, jugement,...) - Savoir rédiger de manière synthétique une note sur la base de recherches documentaires - Savoir résoudre un cas pratique en proposant une solution rédigée - Maîtriser l'anglais tant à l'oral qu'à l'écrit - Maîtriser les techniques de communication écrites et orales	Notes obtenues en introduction au droit, droit des obligations, droit des biens, droit des contrats spéciaux, régime général de l'obligation, droit commercial, droit des sociétés, droit fiscal, droit social et comptabilité, Stages réalisés en cabinet d'avocat ou en entreprise ou administration publique, Niveau d'anglais exigé : Niveau B2 ou Note supérieure à 800 à l'examen TOEIC ou Note supérieure à 95 à l'examen TOEFL, Participation à une activité associative, Pratique du sport ou d'une activité artistique	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		FISCALITE DU MARCHE DE L'ART (M1) Ch Breuer	20		étude de dossiers	Droit de la propriété littéraire et artistique, Droit commercial et des sociétés, Droit fiscal, Droit du numérique, Droit administratif des biens	D'abord et surtout les résultats de l'étudiant, de manière globale et en particulier dans les pré requis, ensuite, de manière subsidiaire, les éventuelles expériences professionnelles en lien avec le marché de l'art, enfin, la maîtrise de l'anglais (voire d'une autre langue). Une formation en histoire de l'art serait un plus	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL (M1) S Merabet	20		étude de dossiers	Droit de la propriété littéraire et artistique, Droit de la concurrence, Droit du numérique, Droit des sociétés, Droit commercial	D'abord et surtout les résultats de l'étudiant, de manière globale et en particulier dans les prérequis et dans les matières qui tiennent au droit des affaires ensuite et de manière subsidiaire les éventuelles expériences professionnelles en lien avec l'audiovisuel	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		INGENIERIE FINANCIERE (M1) JP Viennois	25		étude de dossiers et auditions après présélection (en présence ou à distance)	L'étudiant a obtenu une Licence droit ayant inclus 60H de cours minimum en droit des sociétés et 60H minimum en droit fiscal. L'étudiant a obtenu la moyenne dans ces matières.	Critères académiques sur dossier : Diplôme obtenu (voir supra), notes obtenues en général, notes obtenues dans les disciplines clés. Critères de personnalité sur dossier et lors de la procédure de sélection : stages déjà effectués le cas échéant, expériences professionnelles déjà acquises le cas échéant, comportement lors de la procédure de sélection et notamment de l'audition, détermination et motivation	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT ET PRATIQUE DES CONTRATS (M1) S Porchy-Simon	25		étude de dossiers et auditions après présélection (en présence ou à distance)	maîtrise du droit des obligations, du droit des affaires, et plus généralement du droit privé bon niveau d'anglais, rigueur et maîtrise du raisonnement juridique, autonomie et volonté de s'investir	Bon niveau des résultats académiques, bon niveau d'anglais, expérience professionnelle (stages), pertinence de la lettre de motivation	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		PROPRIETE INTELLECTUELLE (M1) N Bouche	20		étude de dossier	Bon niveau académique, notamment dans les matières suivantes de licence : droit des obligations, droit commercial, droit des biens, procédure civile, droit pénal, droit fiscal	Parcours de Licence validé Moyenne générale sur la Licence Moyenne générale sur chaque semestre et année de licence Mentions obtenues lors des années de licence Notes obtenues dans les matières d'enseignement suivies en Licence (liste des attendus)	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			

GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés
		DROIT INTERNATIONAL ET COMPARE DES AFFAIRES (M1) O Gout	10		étude de dossier	Rigueur et maîtrise du raisonnement juridique	Moyenne obtenue en L3 et pour la totalité de la licence Expériences professionnelles (stages, bénévolat...) expérience d'un séjour à l'étranger	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT INTERNATIONAL DES AFFAIRES ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE (M1) O Gout	10		étude de dossier	Autonomie et volonté de s'investir	Moyenne obtenue en L3 et pour la totalité de la licence Expériences professionnelles (stages, bénévolat...) et expérience d'un séjour à l'étranger	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT PRIVE INTERNATIONAL ET COMPARE (M1) J Heymann	20		étude de dossier	Les étudiant(e)s sont appelées à suivre un cursus en droit comparé et en droit international privé, et plus généralement à recevoir un enseignement du droit dans un environnement international/global. La pratique de la langue anglaise est donc un prérequis attendu (niveau C1), notamment pour pouvoir suivre les différents cours dispensés dans cette langue au cours des deux années de parcours. Par ailleurs, une orientation préalable, dans le cursus de Licence en droit, vers l'international est fortement souhaitée (échange Erasmus, DU de droit comparé et/ou de langue étrangère, stages effectués à l'étranger...).	Prise en compte des prérequis précités, motivation rédigée de façon personnelle par l'étudiant(e) pour justifier de sa volonté d'intégrer le Master auquel il postule, résultats obtenus dans les matières fondamentales (Droit civil et droit commercial) et en lien avec la formation demandée (Droit comparé/Droit de l'Union/Droit international).	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL DROIT DES AFFAIRES	195	0							
	DROIT DES ASSURANCES	DROIT DES ASSURANCES (M1) B Waltz	20 en FI et 20 en alternance		étude de dossiers et auditions après présélection (en présence ou à distance)	Il est attendu des étudiants d'avoir un niveau académique satisfaisant. L'obtention d'une mention est appréciée, mais le fait de ne pas en avoir n'est pas rédhibitoire. Le droit des assurances fait notamment appel à des notions de droit des contrats, de droit de la responsabilité, de droit des personnes, de droit de la famille, de droit des biens suivant le type d'assurance envisagé. Ainsi, une attention particulière est portée aux notes obtenues par les étudiants dans ces matières	lors des sélections, le jury porte une attention particulière aux notes obtenues par les étudiants lors de leur licence, à leur lettre de motivation, qui doit être personnalisée, ainsi qu'aux éventuels stages effectués.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
	DROIT EUROPEEN	DROIT EUROPEEN DES AFFAIRES (M1) E Durand	25		étude de dossier	Les candidat.e.s devront justifier d'un intérêt marqué pour le droit européen, c'est-à-dire : 1. Avoir suivi des enseignements au cours de la Licence en droit de l'Union européenne ; 2. Avoir obtenu de bons résultats dans ces matières ; 3. Démontrer la cohérence de leur parcours et de leur projet universitaire	Moyenne sur les trois années de Licence supérieure à 11/20. Des résultats obtenus dans les matières en lien avec le droit européen (Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Droits fondamentaux, etc.) et idéalement (mais pas obligatoirement) en droit des affaires (droit du marché, concurrence, etc.) supérieurs à 12/20. Une attention particulière sera portée à la qualité de la lettre de motivation, laquelle doit refléter, plus particulièrement, la cohérence entre les projets universitaires/professionnels des candidats et la formation choisie.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT EUROPEEN DES DROITS DE L'HOMME (M1) G Marti	25		étude de dossier	Une bonne moyenne générale témoignant d'une bonne maîtrise du socle de connaissances juridiques de base Une excellente maîtrise du droit de l'Union européenne (institutionnel et matériel) ainsi que du droit des libertés fondamentales Une excellente maîtrise de l'anglais (niveau C1)	Evaluation de la qualité du dossier de l'étudiant par la prise en compte de la moyenne générale en licence ainsi que des moyennes spécifiques en droit de l'Union européenne (institutionnel et matériel), en droit des libertés fondamentales et en anglais Moyenne sur les trois années de Licence supérieure à 11/20. Des résultats obtenus dans les matières en lien avec le droit européen et les droits fondamentaux (Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Droits fondamentaux) supérieurs à 12/20. Une attention particulière sera portée à la qualité de la lettre de motivation, laquelle doit refléter, plus particulièrement, la cohérence entre les projets universitaires/professionnels des candidats et la formation choisie	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT GLOBAL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (M1) B Ferrarese	15		étude de dossier	Les candidat.e.s devront justifier d'un intérêt marqué pour le droit européen, c'est-à-dire : 1. Avoir suivi des enseignements au cours de la Licence en droit de l'Union européenne ; 2. Avoir obtenu de bons résultats dans ces matières ; 3. Démontrer la cohérence de leur parcours et de leur projet universitaire.	Moyenne sur les trois années de Licence supérieure à 11/20. Des résultats obtenus dans les matières en lien avec le droit européen (Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Droits fondamentaux, etc.) et idéalement (mais pas obligatoirement) en droit public (droit administratif) supérieurs à 12/20. Une attention particulière sera portée à la qualité de la lettre de motivation, laquelle doit refléter, plus particulièrement, la cohérence entre les projets universitaires/professionnels des candidats et la formation choisie	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT DE L'ENERGIE (M1) B Ferrarese	5		étude de dossier	Les candidats doivent présenter de solides compétences de juriste, en particulier en : droit européen ; droit public général, droit des contrats administratifs, du domaine public, des collectivités locales, contentieux administratif ; droit des obligations civiles et commerciales, droit des biens, procédure civile et commerciale. Des notions de comptabilité commerciale et de fiscalité des sociétés commerciales, et des notions de micro-économie sont également souhaitables.	Moyenne sur les 3 années de licence supérieur à 12/20. Des résultats obtenus dans matière de droit européen et de droit public idéalement supérieurs à 12/20. Une attention particulière sera portée à la qualité de la lettre de motivation, laquelle doit refléter, plus particulièrement, la cohérence entre les projets universitaires/professionnels des candidats et la formation choisie.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL DROIT EUROPEEN	70	0							
	DROIT FISCAL	DROIT FISCAL (M1) L Stankiewicz et G Cavalier	32		étude de dossier et auditions après présélection (en présence ou à distance)	Les étudiants ont validé leur licence, les étudiants doivent avoir suivi au moins un semestre d'enseignement de droit fiscal, le fait d'avoir suivi deux semestres d'enseignement de droit fiscal ainsi que des travaux dirigés en cette matière est également pris en compte	Moyenne générale de la deuxième et troisième année de licence, note de l'examen terminal de droit fiscal, note de travaux dirigés de droit fiscal	un jury de trois personnes dont les responsables du parcours			
	DROIT INTERNATIONAL	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (M1) P François Laval	30		étude de dossier	compétence, sérieux et régularité dans les résultats, cohérence du parcours et des enseignements suivis, « ouverture à l'international » (séjours étrangers, langue étrangère, expériences diverses...), intérêt pour le droit international	résultats obtenus, motivation exprimée, ouverture à l'international, qualité de la lettre de motivation	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			

GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés
	DROIT NOTARIAL	DROIT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (M1) K Neri	20		étude de dossier et auditions	Un niveau d'anglais suffisant (100 au TOEFL ; 900 au TOEIC ou autre test de langue équivalent) Une L3 de droit ou de sciences politiques	Le dossier académique Le projet professionnel abouti en adéquation avec le parcours La maîtrise des langues étrangères Une ouverture sur l'international	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL DROIT INTERNATIONAL	50								
		DROIT NOTARIAL INTERNE (M1) S Ferré-André	20		étude de dossiers et éventuellement auditions	Bon dossier scientifique avec une très bonne maîtrise du droit des biens, des obligations et de la famille	L'excellence et la motivation (stages notamment).	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT NOTARIAL INTERNATIONAL (M1) Ch Bidaud	15		étude de dossier	Très bon niveau en droit civil Très bon niveau en droit international privé si l'étudiant vient d'une université dispensant des cours de droit international privé en licence 3. Appétence pour l'international dans son projet professionnel et dans les choix d'option qu'il a pu faire antérieurement	Notes Stages déjà réalisés Motivation à vouloir intégrer un parcours de droit notarial international et européen et non de droit notarial interne classique	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL DROIT NOTARIAL	35	0							
	DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	DROIT PENAL FONDAMENTAL (M1) P Mistretta	18		étude de dossier	Être titulaire d'une licence en droit Avoir choisi le maximum d'enseignement en droit pénal et sciences criminelles en Licence y compris en TD	Régularité des bons résultats toute matière confondue Excellence des résultats depuis la L1 et surtout dans les disciplines pénales Qualité de la lettre de motivation Investissement dans la matière pénale dans les études antérieures en Licence (stage, adhésion à des associations etc) Choix des matières pénales dans les 3 années de Licence	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		PENOLOGIE (M1) D Luciani-Mien	20		étude de dossier	De bons dossiers académiques notamment dans les matières mobilisées dans le master (droit pénal, procédure pénale, libertés fondamentales). Capacité de travailler en groupe.	Bons résultats académiques. Motivation Cohérence du parcours et du projet professionnel	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		SECURITE INTERIEURE (M1) ASCL et LO Barriere	20		étude de dossier	Validation d'une licence 3 en droit ou en double parcours (droit-sciences politiques/droit-philosophie, etc.) Bonne maîtrise de la procédure pénale, droit pénal, droit administratif, droit européen, droit international, libertés publiques	Notes et excellence du parcours antérieur Lettre de motivation Existence de stage ou expérience en matière de sécurité publique ou privée	un jury de trois personnes dont les responsables du parcours			
		TOTAL DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	58	0							
	DROIT PRIVE	DROIT DE LA FAMILLE (M1) A Molière	15		étude de dossier	Les étudiants qui candidate nt pour le Master Droit de la famille doivent tout particulièrement faire la preuve d'un très bon niveau de droit civil. Il ne s'agit donc pas uniquement d'avoir obtenu de bons résultats en droit des personnes et de la famille lors de la première année de Licence. Les notes de droit des biens, droit des obligations, régime de l'obligation et droit des contrats spéciaux sont capitales.	La sélection s'opère au terme d'une analyse complète du dossier de candidature : - les résultats obtenus depuis la première année de Licence, en particulier dans les matières de droit civil. De très bons résultats sont attendus ; - la lettre de motivation, rédigée dans un français irréprochable, qui doit exposer le projet professionnel du candidat, les raisons pour lesquelles il candidate dans ce Master en particulier, les qualités qui sont les siennes et qui pourront constituer un atout pour les deux années à venir ; - le curriculum vitae doit présenter de manière synthétique le parcours de l'étudiant, ses expériences professionnelles, ses capacités, mais aussi ses activités extra-universitaires. Cet examen complet du dossier permet de sélectionner d'excellents civilistes, démontrant une appétence particulière pour le droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille, aussi bien en droit interne qu'en droit international.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT IMMOBILIER (M1) S Berre et B Balivet	30		étude de dossiers	Maîtrise des fondamentaux juridiques niveau L3, spécialement en droit des obligations et en droit des biens, maîtrise de la méthodologie des exercices juridiques et de la recherche documentaire	Il est principalement tenu compte de la qualité du dossier académique du candidat et de sa motivation pour le droit immobilier, laquelle passe notamment par la présentation d'un projet professionnel correspondant aux professions de sortie du diplôme. Le Master Droit privé – Droit immobilier ayant pour objectif de former de futurs professionnels, spécialistes de l'immobilier, il peut aussi être tenu compte, pour démontrer la motivation, des stages réalisés dans ce secteur (administrateurs de biens, syndics de copropriété, promoteurs immobiliers, avocats, notaires, collectivités publiques et territoriales, etc.).	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT CIVIL APPROFONDI (M1) W Dross et F Chénéde	20		études de dossiers et auditions à titre exceptionnel	Un très bon niveau général en droit pendant les trois années de licence (même si un accident de parcours n'est pas rédhibitoire) et particulièrement en droit civil. Il est important que les étudiants aient une culture générale et juridique solide, un gout pour la réflexion juridique et une approche critique des choses.	La sélection s'opère avant tout au regard des moyennes générales obtenues pendant les trois années de licence, avec une attention particulière apportée tant à la progressivité des résultats qu'aux notes obtenues sur les matières de droit civil. L'atypicité du parcours (année d'étude à l'étranger, études non juridiques, notamment littéraires, double cursus...) est un plus. L'intérêt pour la réflexion juridique est fondamental si tant est qu'il puisse être apprécié au vu d'un dossier. Les expériences professionnelles sont en revanche tout à fait accessoires dans la sélection.	un jury de trois personnes dont les responsables du parcours			
		DROIT RURAL (M1) F Robbe	15		étude de dossiers et auditions	Connaissances de base en droit des biens, droit des régimes matrimoniaux et droit des sociétés	Notes obtenues par les étudiants durant le parcours de licence, motivation exprimée par les étudiants, adéquation de la formation avec le projet professionnel de l'étudiant	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT PRIVE (à distance) (M1) B Menard	30		étude de dossiers	Il s'agit d'un master de droit privé général, raison pour laquelle les étudiants intégrant ce master doivent o minima faire état d'une licence en droit privé.	La sélection se fera sur dossier. La moyenne générale obtenue par l'étudiant sur chacun des semestres de licence sera prise en considération. Plus spécifiquement, une attention toute particulière sera portée aux notes obtenues dans les matières de droit privé, notamment sur celles dites fondamentales. Enfin, les notes de TD ont une importance non négligeable, en ce qu'elles traduisent la régularité dans le travail, les efforts de recherche ainsi que la motivation.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL DROIT PRIVE	110	0							

GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés
	DROIT PUBLIC	CARRIERES PUBLIQUES (M1) D Catteau	16		étude de dossiers	L'admission au sein du Master Carrières publiques suppose : - la validation des acquis en licence de droit, - une certaine maîtrise des matières fondamentales du droit public dispensées en licence (droit constitutionnel, droit administratif, finances publiques, droit européen) - un projet professionnel cohérent avec les attendus du master et donc une motivation explicite à passer les concours de la fonction publique.	Les critères sont liés d'une part à la validation de la licence et à l'obtention d'une moyenne suffisante par rapport aux attendus du master ainsi que de résultats convaincants dans les matières fondamentales du droit public (droit constitutionnel, droit administratif, finances publiques et droit européen). Ces éléments seront appréciés à partir des relevés de note du candidat. D'autre part, la motivation et la cohérence du projet seront quant à elles essentiellement appréciées au regard de la lettre de motivation fournie par le candidat. Le CV du candidat pourra de manière complémentaire renforcer cette cohérence notamment par rapport aux expériences professionnelles ou aux stages effectués par le candidat.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		CONTRATS, CONSTRUCTION, PROPRIETE PUBLICS (M1) Ch Roux	20		étude de dossiers	Les prérequis sont les suivants : 1- La moyenne générale des étudiants sur la L1 la L2 et la L3 se situe à 12 / 20, quoi qu'il en soit pas en deçà de 11,5 / 20. 2- Cette moyenne de 12/20 est requise pour la L3. 3- Une attention particulière est portée aux notes obtenues par le passé dans les matières relevant du droit public, plus particulièrement le droit administratif général et le droit public économique. 4- Le candidat a eu une formation de publiciste (sauf exceptions, les étudiants issus d'une L3 droit privé sont exclus). 5- Le candidat présente un parcours antérieur cohérent avec son projet d'insertion en droit des contrats publics.	1- Moyenne générale en L1, L2 et L3 2- Formation publiciste antérieure (une L3 spécialisée en « droit public » sauf si le parcours en L3 est indifférencié). 3- Université d'origine 4- Notes obtenues dans les matières relevant spécifiquement du droit public, notamment le droit administratif général et le droit public économique.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT PUBLIC FONDAMENTAL (M1) C Chamard	25		étude de dossier	Les étudiants doivent maîtriser les fondamentaux du droit public, tant interne qu'externe. Une bonne capacité à raisonner est attendue, ainsi qu'une bonne connaissance des bases de données juridiques et une aisance dans leur pratique. Ils doivent faire preuve d'une très bonne capacité rédactionnelle. Les étudiants sélectionnés devront être agiles intellectuellement, curieux et être très autonomes dans leur travail. Ils doivent être capables de travailler en autonomie et d'approfondir par eux-mêmes les différents points des cours.	Critères académiques : - être issu d'une licence en droit, de préférence en droit public, ou d'une licence bidisciplinaire droit public-science politique ou droit public-philosophie - les notes dans toutes les matières de droit public devront être supérieures à la moyenne - avoir obtenu sa licence avec une moyenne d'au moins 12/20 Critères de motivation : - montrer une appétence particulière pour la recherche et la rédaction en droit - être intéressé par les métiers de la juridiction administrative, de l'enseignement supérieur ou de juriste généraliste en droit public - montrer une implication et une motivation dans son parcours universitaire, notamment par une assiduité et un investissement dans ses différents cours et travaux dirigés	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME (M1) Ph Billet	20		étude de dossier	Peuvent être admis dans le Master 1 Droit de l'Environnement et de l'urbanisme les titulaires d'une L3 en droit public ou en droit privé ainsi que les titulaires d'un diplôme admis en équivalence par le Conseil scientifique de l'Université dans le cadre de la réglementation nationale. Le Parcours Droit de l'environnement s'inscrivant dans la mention « Droit public », les étudiants doivent établir avoir une connaissance de base dans les matières de droit public dispensées jusqu'en Licence – en fonction des cours suivis.	Critère principal : excellence du parcours universitaire (au regard de la moyenne générale des 3 premières années et des moyennes dans les matières de référence en lien avec le M1 « Droit public » (droit public général, droit public et droit civil des biens, droit des collectivités territoriales, droit de la responsabilité, droit de l'Union, droit international...) Critère complémentaire : motivation effective pour les questions environnementales ou d'urbanisme, reposant sur des engagements antérieurs ou actuels, des stages, un projet professionnel effectivement exprimé...) Une moyenne relative peut être compensée par l'effectivité de la motivation	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL DROIT PUBLIC	81	0							
	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (M1) M Karpenschif	25		étude de dossiers	Les candidats doivent être titulaires d'une Licence de droit public ou de droit-science po Les candidats doivent avoir obtenu au moins de 12 de moyenne dans les matières suivantes : droit constitutionnel (L1), droit administratif général (L2), finances publiques (L2) droit administratif des biens (L3) et droit public économique (L3-). - Les candidats doivent avoir obtenu au moins 13 de moyenne au S 5	Une première sélection sur les notes des 5 premiers semestres -La lecture de la lettre de motivation des candidats -La présentation de leur profil : expérience à l'étranger, maîtrise des langues étrangères, stages.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
	DROIT SOCIAL	DROIT SOCIAL ET RELATIONS DU TRAVAIL (M1) A Etiennot	25		étude de dossier et éventuellement auditions (en présence ou à distance) après présélection	Être titulaire d'une L3 Droit -Avoir suivi les enseignements de droit du travail en licence droit -Avoir approfondi les enseignements de droit du travail dans le cadre de travaux dirigés. A défaut avoir obtenu une note minimale de 15/20 aux épreuves de droit du travail sans TD.	Avoir obtenu des résultats satisfaisants sur l'ensemble de la L3 Droit -Avoir obtenu de bons résultats en droit du travail tant dans les épreuves terminales de semestre(s) que dans le cadre du contrôle continu -Avoir obtenu des résultats corrects sur l'ensemble des trois années de licence droit. -Avoir un projet professionnel décrit dans une lettre de motivation en lien avec le domaine du droit social -L'exécution d'un stage dans le domaine du droit social constitue un élément d'appréciation parmi l'ensemble des éléments	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE D'ENTREPRISE (M1) D Bailleux	20		étude de dossiers	avoir suivi une licence générale de droit, avec des enseignements en droit du travail de préférence assortis de TD. Motivation.	résultats de bon niveau en TD de droit du travail afin de manifester une appétence en cette matière, résultats de bon niveau dans les différentes matière de Licence, spécialement celles assorties de TD et une expérience de stage en entreprise	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL DROIT SOCIAL	45	0							
	HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS	HISTOIRE DU DROIT (M1) LA Barrière	25		étude de dossiers	Validation d'une licence en droit ou en double-parcours droit - autre discipline (droit-science politique, droit-philosophie, ...). Bonne maîtrise de l'histoire du droit ainsi que des matières fondamentales du droit privé (droit civil...) ou du droit public (droit constitutionnel, droit administratif...) ou du droit pénal.	Seront prises en compte les notes obtenues en licence, notamment en histoire du droit et dans les matières à TD ainsi que les moyennes générales de chaque semestre.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			

GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés
	JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	PROFESSIONS JUDICIAIRES (M1) E Joly Sibuet	20		étude de dossiers et auditions éventuelles (à distance ou en présence)	Licence droit	sans hiérarchie (appréciation globale du dossier) résultats universitaires, cohérence du projet, sincérité et démarche de la motivation, curiosité intellectuelle, ouverture hors de la licence droit (cursus parallèle, cursus antérieur, compétence ou expérience acquise hors étude)	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		CULTURE JUDICIAIRE (M1) P Deumier	15		étude de dossier et éventuellement auditions (en présence ou à distance) après présélection	Licence droit	Sans hiérarchie (appréciation globale du dossier) : - résultats universitaires - cohérence du projet - sincérité de la démarche et de la motivation - curiosité intellectuelle, ouverture hors de la licence droit (cursus parallèle ; cursus antérieur ; compétence ou expérience acquise hors études)	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	35	0							
	RELATIONS INTERNATIONALES	PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET DES CRISES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE (M1) Mme Phan	20		étude de dossiers et auditions (en présence ou à distance) après présélection du dossier	Prérequis attendus : titulaires de la licence des sciences sociales et humaines (science politique/ droit publique/droit international/histoire/sociologie/LEA/langues, littératures et civilisations/géographie)	Notes, motivation, projet professionnel, expériences dans le domaine concerné	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		FRANCOPHONIE, DEVELOPPEMENT CULTUREL ET LINGUISTIQUE (M1) Mme Phan	20		étude de dossiers et auditions (en présence ou à distance) après présélection du dossier	Prérequis attendus : titulaires de la licence des sciences sociales et humaines (science politique/ droit publique/droit international/histoire/sociologie/LEA/langues, littératures et civilisations)	Motivation, projet professionnel orienté vers les métiers de la diplomatie, de la diplomatie culturelle et des coopérations culturelles et linguistiques, note : moyenne des trois années de licence égale ou supérieure à 12/20, expériences professionnelles.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		FRANCOPHONIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (M1) Mme Phan	20		étude de dossiers	Être titulaire d'une licence en sciences sociales et humaines ou en sciences naturelles, ou d'un diplôme étranger équivalent	Motivation, projet professionnel orienté vers les métiers des relations internationales, de la coopération internationale, de la transition écologique, de l'enseignement /recherche, note : moyenne des trois années de licence égale ou supérieure à 12/20, expériences professionnelles, engagements citoyens	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		FRANCOPHONIE, STRATEGIES ET RELATIONS INTERNATIONALES (M1) Mme Phan	20		étude de dossiers et auditions	Prérequis attendus : titulaires de la licence des sciences sociales et humaines (science politique/ droit publique/droit international/histoire/sociologie/LEA/langues, littératures et civilisations)	Motivation, projet professionnel orienté vers les métiers de la diplomatie, des coopérations internationales et de l'enseignement/recherche en Francophonie, note : moyenne des trois années de licence égale ou supérieure à 12/20, expériences professionnelles	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		GESTION DE PROGRAMMES INTERNATIONAUX INTER-GOUVERNEMENTAUX ET NON-GOUV (M1) F David	20		étude de dossiers	Une formation préalable en relations internationales selon	Sur le plan quantitatif : une moyenne en licence, à partir au moins de 13/20, sur le plan qualitatif : une maîtrise des enjeux contemporains en relations internationales. Au choix : diplomatie, problématiques militaires, société civile, Organisations intergouvernementales, Organisations non gouvernementales, Politiques publiques, Aide publique au développement, dossiers humanitaires, questions interculturelles	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		EXPERTISE ET RISQUES INTERNATIONAUX (M1) Ch Le Chapelain	20		étude de dossier	Le Master recrute des étudiants de haut niveau de niveau bac +3 ou bac +4 issus de disciplines variées : Droit, Science Politique, Sciences Economiques, Sciences de Gestion mais aussi Histoire, et Langues Etrangères Appliquées. Pour tout étudiant titulaire d'une 1ère année de Master en Science politique, Droit, Sciences Economiques, Sciences de Gestion, Histoire, LEA, Sciences sociales ou d'un diplôme de niveau Bac+4 reconnu comme équivalent, l'admission en 2ème année de Master est prononcée, après examen, par le responsable du Parcours. Outre un niveau académique d'excellence, il est attendu des candidats qu'ils fassent la preuve de la construction d'un projet professionnel précis, accompagné de stages ou d'expériences en relation avec ce projet.	Les résultats aux examens des trois années de licence sont analysés. Une attention particulière est en outre consacrée aux éléments qui témoignent d'un projet professionnel solide. Des expériences (stages, expériences associatives voire entrepreneuriales...) en relation avec le projet professionnel constituent des atouts importants qui sont valorisés dans le cadre de la sélection. Enfin, les compétences linguistiques constituent un critère de sélection ; la parfaite maîtrise de l'anglais est requise, celle d'une seconde langue étrangère appréciée.	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		INTELLIGENCE STRATEGIQUE ET GESTION DE CRISES (M1) T Meszaros	20		étude de dossier et auditions	Cette formation professionnalisante suppose un bon niveau universitaire, une très forte motivation qui se traduit notamment par des expériences dans le domaine de l'IS et de la gestion de crise, une très forte implication des candidats dans la réalisation des différentes activités de la promotion (organisation d'un colloque, conférences, visites de sites, veille informationnelle, etc.) ainsi que dans la réalisation d'un stage dans les domaines de spécialité du Parcours qui sera valorisé par la rédaction d'un mémoire de fin d'année.	Notes Motivation Projet professionnel Expérience dans le domaine concerné	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE (M1) M Couston	25		étude de dossiers	PRE REQUIS EN = RELATIONS INTERNATIONALES/ DROIT INTERNATIONAL/ DROIT DIPLOMATIQUE / SCIENCE POLITIQUE/ HISTOIRE/ ORGANISATIONS INTERNATIONALES/ INSTITUTIONS DIPLOMATIQUES APPETENCE POUR = LES EVENEMENTS POLITIQUES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX / CRISES / CONFLITS / COOPERATIONS / LES ACTEURS DE LA SOCIETE INTERNATIONALE LES TRANSFORMATIONS TECHNOLOGIQUES ECONOMIQUES ET SOCIETALES	NOTES = MOYENNE Années L1, L2, L3 NOTES DANS LES MATIERES EN LIEN AVEC LES PREREQUIS MENTIONS/ PRIX / CONCOURS / TYPE ET NATURE DU PARCOURS PRECEDENT MOTIVATION/ PROJET PROFESSIONNEL	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			

GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés .
	RISQUES ET ENVIRONNEMENT	SECURITE INTERNATIONALE ET DEFENSE (M1) O Zajec	25		étude de dossiers	Un intérêt profond pour les relations internationales et les études stratégiques, que ce soit dans une perspective professionnelle ou de recherche. Une capacité rédactionnelle forte, la maîtrise parfaite de la langue française et une grande maîtrise de l'anglais. Une autonomie de travail, la capacité à s'intégrer dans une promotion constituée d'étudiants venant d'horizons divers.	Les critères utilisés sont à la fois objectifs et interprétatifs . <i>Objectifs</i> : les notes, <i>Interprétatifs</i> : les thématiques de recherche privilégiées, la cohérence du parcours de l'étudiant en termes d'objectifs professionnels éventuels correspondant à l'orientation du parcours de master à dominante défense et études stratégiques, la richesse de l'équation personnelle que chacun peut apporter à la promotion 2019-2021. Néanmoins, l'un des éléments objectifs que je privilégie assez fortement est celui de la recherche. Je tiens à cette orientation, même si j'accepte quasi-systématiquement que les étudiants effectuent des stages facultatifs durant l'année du Master 2 (à compter de mars-avril). Certains candidats évoquent ainsi dans leur lettre de motivation des thèmes précis de mémoire de recherche qu'ils entendent traiter en M2. Certains thèmes annoncés se révèlent particulièrement pertinents eu égard au contexte stratégique actuel. Cela constitue un point positif, à condition que les notes en L3 soient de bon niveau, et que la lettre de motivation du futur étudiant soit dénuée de fautes d'orthographe à répétition : tout compte. Autre exemple : certains candidats mentionnent un projet professionnel orienté exclusivement vers la sécurité intérieure, ou bien vers les Organisations non gouvernementales. Projets très intéressants, mais concernant prioritairement les parcours proposés par d'autres masters ou parcours de masters de l'université (RID, SI, ISGC, par exemple).	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL RELATIONS INTERNATIONALES	190	0							
		GOUVERNANCE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX (M1) I Michallet	12		étude de dossiers	Licence en droit public ou droit général ou droit privé ou droit science-politique, maîtrise de l'anglais	Le niveau général en licence sur les matières juridiques. Un intérêt particulier pour les enjeux environnementaux. Une ouverture disciplinaire ou vers l'étranger (Erasmus). Un projet professionnel de spécialisation sur le risque environnemental	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		GOUVERNANCE DES RISQUES URBAINS ET AQUATIQUES (M1) I Michallet	6		étude de dossiers	Licence en droit public ou droit général ou droit privé ou droit science-politique Maîtrise de l'anglais	Le niveau général en licence sur les matières juridiques, un intérêt particulier pour les enjeux environnementaux, une ouverture disciplinaire ou vers l'étranger (Erasmus), un projet professionnel de spécialisation sur les thèmes de l'urbain et de l'eau	un jury de trois personnes dont le responsable du parcours			
		TOTAL RISQUES ET ENVIRONNEMENT	18	0							

Délibération n° D2021-12-15-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;

Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,

Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

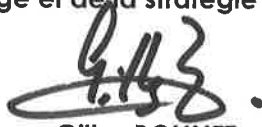
De répondre favorablement aux admissions en non-valeur, inférieures à 200€, présentées en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	26
✓ Nombre de voix contre la demande :	1
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

NB :

- 1- Suivant le CA du 05/02/2013, en ce qui concerne les montants inférieurs à 200€, le recouvrement se fait jusqu'à l'état exécutoire, mais pas de mandatement d'huissier ou de SATD (saisie administrative à tiers détenteur)
- 1-Suivant le CA du 05/02/2013, le recouvrement des montants inférieurs à 200€ se fait jusqu'à l'état exécutoire mais pas de mandatement d'huissier ou de saisie administrative à tiers détenteur.
- 2- Pour chacun de ces dossiers, le recouvrement a été mené à son terme.

N°ORV	Montant	Nom	Nature de la recette	Motivation de la demande	Montant de la non valeur
40000553	469,11 €	G F	Trop perçu précompte	recouvrement mené à son terme	0,01 €
40001200	360,32 €	J F	Trop perçu précompte	recouvrement mené à son terme	0,01 €
40001203	411,71 €	T S	Trop perçu mi temps	recouvrement mené à son terme	0,50 €
40002674	1 997,03 €	R F	Trop perçu HC	recouvrement mené à son terme	0,02 €
4002679	1 731,25 €	T L	Trop perçu précompte	recouvrement mené à son terme	0,01 €
40002330	751,22 €	P S	Trop perçu precomte	recouvrement mené à son terme	0,02 €
40001271	88,28 €	H E	Trop perçu précompte	recouvrement mené à son terme	0,01 €
40001586	0,54 €	G F	Trop perçu indemnité compensatrice CSG	recouvrement mené à son terme	0,54 €
40000697	745,08 €	A P	Trop perçu HC	recouvrement mené à son terme	7,14 €
4000697	575,20 €	C S	Trop perçu HC	recouvrement mené à son terme	3,00 €
40000697	34,66 €	D L	Trop perçu HC	recouvrement mené à son terme	0,01 €
40000697	10,10 €	J L	Trop perçu HC	recouvrement mené à son terme	0,09 €
40000697	186,36 €	T E	Trop perçu HC	recouvrement mené à son terme	0,36 €
	4 122,69 €				11,72 €

Délibération n° D2021-10-12-16-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
 Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
 Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
 Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur suivante :

N°ORV	Montant	Nom	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non valeur	Montant proposé en non valeur
5003450	2 850,36 €	B L	Trop perçu sur rémunération suite demi traitement	Mesures imposées par la commission de surendettement du Rhône. Dépôt du dossier par l'usager auprès de la Banque de France le 09/05/2017. Dossier déclaré recevable par la commission le 22/06/2017 actant d'un moratoire de 24 mois jusqu'au 31/10/2019. Suite à un second dépôt, la commission a décidé d'un effacement global des dettes du débiteur à l'exception de la dette locative afin de lui permettre d'envisager le maintien de son bail d'habitation.	2 850,36 €
					2 850,36 €

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	25
✓ Nombre de voix contre la demande :	2
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-17-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
 Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
 Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
 Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC et composante
1 950 €	210032480	M2 R.I. DROIT-GPI-Année 2016/2017	S.E.	DROIT	Cette personne invoque le manque de ressources pour payer la formation et le fait qu'elle a abandonné la formation sans participer à aucun examen, ni groupe de travail. Son relevé de notes confirme son absence à tous les examens.	1 950 €	1 950 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 26
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 1
- ✓ Nombre d'abstention : 0



Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**

Gilles BONNET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2021-12-18-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
 Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
 Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
 Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC et composante
2 100 €	210053062	M2 R.I. DROIT-	D.P.	DROIT	Cette personne s'est inscrite en 2020/2021 pour une seconde année afin de terminer son mémoire de recherche qui est le seul module qu'elle n'a pas validé en 2019/2020. Cette personne finance elle-même ses frais de scolarité sans aide extérieure. Sachant qu'elle a réglé en 2019/2020 les frais d'inscription de la formation (2 100 euros + droits nationaux). Elle sollicite une exonération de 1 750 euros sur les 2 100 euros (calcul effectué au prorata des crédits ECTS accordés au mémoire).	2 100 €	1 750 €	FAVORABLE pour 1 600 euros



La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	26
✓ Nombre de voix contre la demande :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

**Délibération n° D2021-12-19-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

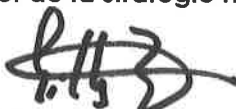
NOM	SITUATION	CATEGORIE	Montant du trop perçu de rémunération	AVIS DAF, AC	Montant de remise proposée
Dossier A	Contractuel	C	2 222 euros	FAVORABLE	1 700 euros

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 25
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 2
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2021-12-20-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

NOM	SITUATION	CATEGORIE	Montant du trop perçu de rémunération	AVIS DAF, AC	Montant de remise proposée
Dossier B	Contractuel	C	514 euros	FAVORABLE	300 euros

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 26
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 1
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2021-12-21-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2, L. 712-3, L. 712-6 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 30 novembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le gouvernement a annoncé en novembre 2018 une stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants internationaux. Cette stratégie intitulée « Bienvenue en France » repose sur trois piliers : l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux, la mise en place de droits d'inscription différenciés acquittés par certains étudiants internationaux, accompagnée d'une politique d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements publics d'enseignement supérieur, qui permettra de financer ces mesures d'accueil, et enfin, le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Pour information, les montants des droits d'inscriptions retenus au niveau national pour 2021-2022 sont les suivants :

	Droits d'inscription nationaux	Droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux
1er grade Licence	170 € / an	2 770 € / an
2 ^{ème} grade Master	243 € / an	3 770 € / an
3 ^{ème} grade Doctorat	380 € / an	380 € / an

Certaines catégories d'étudiants ne sont pas concernées par le paiement de droits différenciés.

Ces étudiants acquitteront, en application des textes réglementaires, les mêmes montants de droits d'inscription que les étudiants français :

- les ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ;
- les ressortissants d'Etats ayant conclu un accord international avec la France prévoyant l'acquittement de droits d'inscription identiques aux étudiants français (par exemple Andorre, Québec) ;
- les doctorants ;

- les personnes préparant l'habilitation à diriger les recherches ;
- les étudiants inscrits en troisième cycle long des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques ;
- les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles ayant une double inscription en licence ;
- les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire (qui pourront, comme aujourd'hui, bénéficier également d'exonérations totales des droits d'inscription) ;
- les étudiants durablement établis en France : les titulaires d'une carte de résident et leurs enfants mineurs, les étudiants ayant déclaré leur foyer fiscal en France depuis plus de deux ans ou les étudiants rattachés à un foyer fiscal en France depuis plus de deux ans ;
- l'ensemble des étudiants inscrits en France en 2018-2019 pour préparer un diplôme national ou un diplôme d'établissement ou pour suivre une formation dans un centre de français langue étrangère ; ces étudiants s'acquitteront des mêmes montants de droits que les étudiants français et étudiants ressortissants de l'Union européenne jusqu'à la fin de leurs études, dès lors que ces dernières sont effectuées sans discontinuité au sein de l'enseignement supérieur français.

La délibération fixant les critères généraux d'exonération ne concerne pas les étudiants pouvant être exonérés en vertu d'autres dispositions.

D'autre part, conformément aux dispositions couvertes par les articles R. 719-49 à R. 719-50-1 du code de l'éducation et selon l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, **certaines étudiants étrangers en mobilité internationale devant être assujettis à ces droits d'inscription différenciés peuvent être totalement ou partiellement exonérés par le chef d'établissement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national.**

Les décisions d'exonérations totales et partielles de droits d'inscription sont accordées par le chef d'établissement dans le respect d'un plafond de 10% des étudiants inscrits hors personnes boursières de l'Etat et pupilles de la Nation.

Les étudiants accueillis dans le cadre d'accords de partenariat, de programmes d'accueil d'étudiants, les étudiants formés à distance et empêchés ne sont pas comptabilisés dans ce plafond.

L'université Jean Moulin Lyon 3 a décidé d'appliquer l'exonération partielle des droits différenciés depuis 2019.

Décide

D'approuver que l'ensemble des étudiants assujettis aux droits d'inscription différenciés sur l'année universitaire 2022-2023 bénéficieront d'une exonération partielle, leur permettant d'acquitter un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers de l'Etat.

Cette exonération est accordée pour la durée de préparation d'un diplôme d'un même grade (DUT, Licence, Master).

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3



CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2021

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Situation au 18 octobre 2021

La variable Exolns n'est renseignée que pour les diplômes nationaux.
Les modalités B classent l'ensemble des étrangers extracommunautaires inscrits en DN.
Un étudiant extracommunautaire est un étudiant de nationalité étrangère hors UE, hors EEE (NORVEGE, ISLANDE et LIECHTENSTEIN), hors SUISSE, ANDORRE et MONACO.

Exolns_Code	Exolns_Lib	Inscrits 2021-22
A1	Etudiant français, ou communautaire et EXONERATIONS D'ETABLISSEMENT (EXONERATIONS TOTALES) ==> Etudiants sans paiement de droits d'inscription, hors contrat pro, hors apprentissage, hors MEEF, hors exonération RI, sans bourse, hors abandons/sortants remboursés, hors cotutelles et hors inscriptions parallèles à l'ENSP.	15
A2	Etudiant étranger communautaire et EXONERATIONS BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (EXONERATIONS TOTALES) ==> Etudiants sans paiement de droits d'inscription avec bourse BGF.	2
B1	Etudiant étranger extracommunautaire hors PERIMETRE D'APPLICATION DES DROITS MAJORES (doctorant ou inscrit en 2018-2019 ou inscrit en CPGE ou réfugié ou membre de famille de l'UE ou résident de longue durée ou résidence fiscale depuis plus de deux ans) ==> Doctorants/HDR OU inscrits à Lyon 3 ou dans un autre établissement du supérieur français en 2018-19 OU inscrits en CPGE OU réfugiés OU alternance OU boursiers hors BGF.	548
B4	Etudiant étranger extracommunautaire et EXONERATIONS BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (EXONERATIONS TOTALES) ==> Etudiants sans paiement de droits d'inscription avec bourse BGF.	18
B5	Etudiant étranger extracommunautaire et EXONERATIONS D'ETABLISSEMENT (EXONERATIONS TOTALES) ==> Etudiants sans paiement de droits d'inscription, hors contrat pro, hors apprentissage, hors inscriptions parallèles à l'ENSP, sans bourse et hors échanges.	3
B6	Etudiant étranger extracommunautaire et EXONERATIONS D'ETABLISSEMENT (EXONERATIONS PARTIELLES) ==> Etudiants avec paiement de droits d'inscription 'traditionnels'.	835
B7	Etudiant étranger extracommunautaire et EXONERATIONS DE PARTENARIAT AVEC UN ETABLISSEMENT ETRANGER OU PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES OU INTERNATIONAUX D'ACCUEIL D'ETUDIANTS (Erasmus+,etc....) ou autre exonération hors plafond (empêché, à distance,...) ... (EXONERATIONS TOTALES) ==> Etudiants sans paiement de droits d'inscription en convention d'échange OU en inscriptions parallèles à l'ENSP.	627
B8	Etudiant étranger extracommunautaire et EXONERATIONS DE PARTENARIAT AVEC UN ETABLISSEMENT ETRANGER OU PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES OU INTERNATIONAUX D'ACCUEIL D'ETUDIANTS (Erasmus+,etc....) ou autre exonération hors plafond (empêché, à distance,...) (EXONERATIONS PARTIELLES) ==> Etudiants avec paiement de droits d'inscription 'traditionnels' et en convention d'échange .	5
		20 768
Total inscriptions principales Université Jean Moulin Lyon 3		22 821

Calcul % exonération (Plafond 10%)	2021-22
Etudiants exonérés par l'établissement (hors BGF, BCS et pupilles, exonération d'ambassades, conventions d'échange, programmes internationaux, formations à distance, publics empêchés) = A1 + B5 + B6	853
Tous étudiants communautaires et extracommunautaires inscrits (y compris DU et autres types d'inscriptions), hors formation continue et auditeurs libres, hors BGF, BCS et pupilles, y compris apprentis en formation initiale	15 515
% exonération établissement	5,5%
<i>POUR INFO : Etudiants exonérés par l'établissement (hors BGF, BCS et pupilles, exonération d'ambassades, conventions d'échange, programmes internationaux, formations à distance, publics empêchés) = A1 + B5 + B6</i> <i>Auxquels on ajoute les étudiants hors périmètre d'application des droits majorés car inscrits en 2018-19.</i>	1 098
POUR INFO : % exonération établissement (avec étudiants extracommunautaires inscrits en 2018-19)	7,1%

Délibération n° D2021-12-22-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2, L. 712-3, L. 712-6 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 30 novembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'appel à projets « Tremplin » est financé par un fond d'aide au développement abondé par le budget de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et administré par le Service Général des Relations Internationales.

L'objectif est de lancer de **nouvelles actions à l'international** dans le domaine de la formation (une ouverture à la recherche étant possible) : mise en place d'un double-diplôme, co-diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.

Les projets doivent être montés **en accord avec la (ou les) composante(s)** ayant vocation à héberger la formation (notamment, dès lors que toute nouvelle formation est susceptible d'avoir un impact sur le plafond des heures). Un projet Tremplin a pour vocation, ensuite, d'être pérennisé par le biais d'un soutien solide des composantes concernées.

Si plusieurs dossiers sont déposés pour une composante, il est demandé à cette dernière de les hiérarchiser.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Cohérence pédagogique et scientifique
- Valeur ajoutée pour l'université, notamment pour la composante
- Caractère stratégique de la coopération et du partenariat
- Transversalité du projet
- Faisabilité du projet
- Caractère novateur du projet

Un **Comité mixte** issu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil des Relations Internationales auditionne les porteurs de projets, établit un classement des dossiers et propose les montants à attribuer. La sélection et les montants sont ensuite soumis à la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** pour validation.

Décide

D'approuver l'octroi de subventions sur les fonds Tremplin 2022 dont les montants et les résumés des projets retenus sont détaillés en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

APPEL À PROJET « TREMPLIN » édition 2022

L'appel à projets « Tremplin » est financé par un fond d'aide au développement abondé par le budget de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et administré par le Service Général des Relations Internationales.

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de lancer de **nouvelles actions à l'international** dans le domaine de la **formation** (une ouverture à la **recherche** étant possible) : mise en place d'un double-diplôme, co-diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.

Les projets doivent être montés **en accord avec la (ou les) composante(s)** ayant vocation à héberger la formation (notamment, dès lors que toute nouvelle formation est susceptible d'avoir un impact sur le plafond des heures). Un projet Tremplin a pour vocation, ensuite, d'être pérennisé par le biais d'un soutien solide des composantes concernées.

Si plusieurs dossiers sont déposés pour une composante, il est demandé à cette dernière de les **hiérarchiser**.

Sont privilégiés, sans avoir toutefois l'exclusivité, les zones suivantes :

- Amérique du Nord (États-Unis, Canada),
- Japon Université de Tokyo et de Tohoku,
- Royaume-Uni,
- Europe avec les universités de l'arc lémanique (Suisse et Italie du Nord) et spécialement Université de Genève, Université de Lausanne, Université de Turin, Politecnico di Torino et Politecnico Milano,
- Europe du Nord (zones anglophones et scandinaves).

En outre, dans le cadre de l'Alliance « **Université européenne ARQUS** » à laquelle notre université participe et qui a été sélectionnée par la Commission européenne, sont également prioritaires les établissements partenaires de ce projet : Universités de Grenade (Espagne), Bergen (Norvège), Graz (Autriche), Leipzig (Allemagne), Padoue (Italie), Vilnius (Lituanie).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Cohérence pédagogique et scientifique
- Valeur ajoutée pour l'université, notamment pour la composante
- Caractère stratégique de la coopération et du partenariat
- Transversalité du projet
- Faisabilité du projet
- Caractère novateur du projet

Voir la grille téléchargeable sur l'intranet du site de l'université, Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un **Comité mixte** issu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil des Relations Internationales auditionne les porteurs de projets, établit un classement des dossiers et propose les montants à attribuer. Le classement et les montants sont ensuite soumis à la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** pour validation.

CALENDRIER

Les porteurs de projets déposent leur projet auprès de leur composante qui transmet ses dossiers de candidature ordonnés jusqu'au **29 octobre 2021** à **Alida SAHLI** à l'adresse : international-projects@univ-lyon3.fr.

Les projets doivent se dérouler entre le **1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022**.

RÈGLES FINANCIÈRES

Le financement s'effectue en deux étapes :

- 75% après la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.
- 25% à la réception du bilan financier et du rapport qualitatif.

La totalité des dépenses devra être effectuée dans l'année comptable 2022. Aucun report ne sera possible l'année suivante.

Les règles financières détaillées, les modèles du bilan financier et du rapport qualitatif sont téléchargeables dans la Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Création d'un Master bilangue avec les universités de Padoue, Grenade, Dublin et Cork.
Composantes(s) concernée(s) :	Faculté des langues
Responsable(s) du projet :	Alice Pantel en lien avec Camille Joly en sa qualité de coordinateur du programme Arqus
Etablissement(s) partenaire(s) à l'international :	Université de Padoue Université de Grenade Université de Dublin Université de Cork
Résumé du projet :	Ouverture du Master Bilangue à la rentrée 2022 grâce à l'alliance d'universités européennes Arqus dont l'un des objectifs de l'Action Line 4 « Université multilingue et multiculturelle » est le développement de parcours communs de formation en langue par une diplomation conjointe.
Actions prévues :	Université de Cork et Dublin (Erasmus) : élargissement de la coopération existante et coordination administrative et pédagogique du projet. Université de Grenade et Padoue (Arqus) : élaboration de la maquette pédagogique et coordination administrative du projet.
Missions projetées :	2 missions en Irlande (Cork et Dublin) 3 et 2 agents respectivement. (1 mission sur fonds Tremplin) 2 missions à Grenade, 3 et 2 agents. (1 mission sur fonds Tremplin) 2 missions à Padoue, 3 et 2 agents. 1 mission de finalisation, 8 agents internationaux accueillis à Lyon. (Financée sur fonds Tremplin)

Montant du financement demandé :	7750€
Budget global :	13150€

DESRIPTIF DU PROJET

Partie A : Résumé du projet

Le Master Bilangue, actuellement en cours de création à la Faculté des langues, accueillera sa première promotion en septembre 2022. À l'origine, il a été pensé pour offrir une poursuite d'études en Master aux étudiants titulaires de la licence trilingue ouverte en 2019. Cette licence, de par son caractère novateur bénéficie du soutien du Programme Cursus +, qui permet notamment de financer des heures complémentaires de cours et le recrutement d'un ingénieur d'études chargé d'accompagner le volet professionnel (partenariats stages notamment). Elle constitue un parcours sélectif unique en France qui répond à une forte demande au niveau national des étudiants en langues d'une professionnalisation plus ample que l'unique débouché des concours de l'enseignement (Master Meef ou Master Recherche et doctorat) qui est actuellement celui qu'offre une licence LLCER simple. Cette [licence trilingue](#) permet d'étudier 2 langues à un même niveau (anglais+ espagnol/italien/allemand) et de commencer l'apprentissage d'une nouvelle langue parmi 15 au choix (UEO adossée à notre offre de [DU](#))¹. Son attrait repose également sur l'inclusion dans la maquette de deux stages de 8 semaines minimum en L2 et en L3, ainsi que l'inscription d'office aux cycles de conférences transdisciplinaires offertes dans le cadre du [Collège des langues](#). Il est encore tôt pour dresser un bilan de cette licence mais nous pouvons déjà nous avancer sur sa forte attractivité² et sur un retour positif des étudiants qui y sont inscrits³.

Si la création du Master Bilangue s'inscrit dans la continuité de la licence trilingue afin de proposer aux étudiants un parcours d'études complet et cohérent, il est également ouvert à tout étudiant ayant une maîtrise avancée (niveau C1) de deux langues (Anglais + espagnol ou italien, allemand envisagé pour 2023). Ce Master s'adosse aux Masters LLCER Recherche existants à la Faculté des langues au sein desquels les étudiants suivent les enseignements académiques traditionnels de ces filières dites « classiques » tels que la traduction, la littérature, la civilisation, la linguistique mais s'en démarque grâce à un module pré-professionnalisant qui s'articule autour d'un enseignement portant sur l'histoire et le fonctionnement des Institutions européennes (en collaboration avec la Faculté de Droit) et d'un module de gestion de projet (en collaboration avec l'IAE). Par ailleurs, un stage (de 5 à 8 mois) sera réalisé en France ou à l'étranger au S4 et constituera un solide pont vers le monde du travail. En termes de sorties métiers, la combinaison d'enseignements fondamentaux et de modules de pré-professionnalisation a pour but d'ouvrir d'autres perspectives professionnelles que les débouchés liés à l'Enseignement (CAPES et Agrégation) et à la Recherche (Doctorat) vers lesquels mènent les Masters LLCER déjà en place à la Faculté des langues. De par leur maîtrise de l'anglais, du français et d'une autre langue européenne au plus haut niveau du cadre européen de référence pour les langues (CECRL), les étudiants recrutés dans ce Master sélectif (une vingtaine de places via un recrutement international) auront des compétences recherchées par les institutions

¹ Les DU sont des formations en trois ans qui s'adossent à la licence, c'est pourquoi le Master ne propose pas une poursuite de l'étude de la troisième langue. Néanmoins, l'étudiant peut tout à fait choisir de commencer une nouvelle langue en ajoutant une inscription DU à son inscription principale.

² 2019-20 : 644 demandes sur parcourcup (capacité d'accueil : 37 places), 2020-21 : 540 demandes sur parcourcup (capacité d'accueil : 75 places), 2021-2022 : 1148 demandes sur parcourcup (capacité d'accueil 75 places).

³ Les enquêtes auprès des étudiants réalisées pour le dernier Comité de perfectionnement (juin 2021) ont révélé que 73% des inscrits étaient totalement satisfaits de la formation.

européennes et les entités sociales, économiques, politiques et culturelles qu'elles soient privées ou publiques qui gravitent autour de ces institutions. Les principaux débouchés visés se trouvent dans les secteurs suivants :

- Services des Relations Internationales d'institutions privées ou publiques
- Centre de formation en langue et culture françaises ou étrangères
- Gestion de projets européens dans des administrations locales, nationales et internationales
- Gestion de missions transfrontalières
- Secteur publications étrangères/traduction dans des maisons d'édition ou des médias (Presse, Internet, Radio, Télévision)
- Gestion de projets en coopération internationale (fonction publique, entreprises, associations)

De par sa conception - alliant une formation linguistique classique et des compétences pratiques issues d'autres domaines universitaires (Droit/Gestion) - le Master Bilangue constitue donc une formation novatrice et inédite sur le plan local et national, notamment parce qu'il est modulable selon le profil de l'étudiant (plusieurs choix de couples de langues et d'options) et à son projet professionnel (préparation à l'insertion dans le monde du travail avec les modules pré-professionnalisants tout au long de la formation et le stage au S4). Les spécificités de cette formation et en particulier la forte ouverture à l'International grâce à la double mobilité obligatoire font par ailleurs fortement écho au concept d'université sans frontière, l'un des piliers d'Arqus, l'alliance d'universités européennes au sein de laquelle s'implique l'université Lyon 3 et sur laquelle se fonde le Master Bilangue.

Partie B : Description du partenariat international et justification sur le choix du partenaire et son implication

Le projet a été conçu dès son origine pour pouvoir s'intégrer à Arqus et nouer ainsi des liens forts avec les universités qui en sont membres. En effet, la spécificité et principale attractivité du Master Bilangue est de reposer sur une double, voire triple mobilité. Par exemple, un étudiant lyonnais recruté dans ce Master pourra étudier à Lyon pendant le S1, à Grenade au S2, à Dublin au S3 et effectuer au S4 son stage dans le pays de son choix selon le projet professionnel envisagé. Les combinaisons de mobilités sont à décliner selon le profil et les aspirations de chaque étudiant. Les langues enseignées dans ce Master (Anglais, Espagnol, Italien et intégration par la suite de l'Allemand), un recrutement international, une offre de mobilité plurielle et pédagogiquement cohérente, la mise en place de doubles diplômes avec des universités prestigieuses, des débouchés orientés vers les instituts et institutions politiques, sociales et culturelles en lien avec l'Union Européenne, sont autant d'aspects qui ancrent fermement le Master Bilangue au cœur d'une stratégie d'ouverture de partenariats internationaux Arqus pérennes.

Au sein des universités partenaires au sein d'Arqus, le choix des établissements espagnols et italiens s'est fait naturellement : l'Université de Grenade et celle de Padoue de par leur prestige, leur offre de formation et leur localisation géographique se sont imposées immédiatement comme des partenaires à privilégier. Par ailleurs, Lyon 3 a déjà soudé des liens administratifs, pédagogiques et scientifiques forts avec ces Universités via des échanges d'enseignants-chercheurs, des accords Erasmus, etc.

Par ailleurs et dans la mesure où l'ensemble de la promotion du Master Bilangue est angliciste, une mobilité dans un pays anglophone est incontournable. Les contraintes liées au contexte politique et économique international nous ont conduits à privilégier la zone celtique et tout particulièrement les Universités de Cork

et de Dublin via le développement des accords Erasmus déjà en place avec Lyon 3. De plus, les universités italiennes et espagnoles ont déjà des liens forts avec les établissements dublinois notamment. En contrepartie, nous avons pris soin d'ajuster notre offre pédagogique aux étudiants internationaux que nous accueillerons dans notre Faculté dans le cadre de cette formation : un choix important de cours de littérature, civilisation et culture françaises dispensés par des enseignants-chercheurs issus de la Faculté des Lettres de Lyon 3 est offert au S2 et au S3. Sur ces semestres d'accueil, le département d'anglais est également disposé à ouvrir un large panel de cours de littérature, civilisation et de traduction pour répondre à la diversité des profils des étudiants en échange qui seront tous anglicistes. Enfin, les cours de pré-professionalisation seront organisés à distance et en anglais afin de créer un esprit de promotion malgré l'éloignement géographique des étudiants inscrits dans ce programme. L'organisation de ces cours sera prise en charge par Lyon 3 au S1 puis par l'Université de Grenade au S2 et l'Université de Padoue au S3 afin de renforcer encore l'engagement pédagogique entre les différentes universités partenaires.

Partie C : Démarche engagée jusqu'à présent pour lancer le projet, description de l'engagement du partenaire international dans ce projet

- Obtention d'un Congé pédagogique de 6 mois pour la coordination du projet (Alice Pantel, MCF études hispaniques porteuse du projet à la Faculté des langues).
- Collaboration étroite de la Faculté des Langues et du SGRI depuis Mai 2021 (conception de la maquette et insertion du projet au sein d'Arqus)
- Mutualisations et collaborations pédagogiques avec d'autres composante de Lyon 3 (IAE, Droit, Lettres).
- Coordination des responsables pédagogiques des différentes formations et directeurs des département des langues concernées (Espagnol, Anglais, Italien, Allemand).
- Réunion Arqus annuelle à Vilnius – prise de contact avec les partenaires latins, confirmation d'un intérêt fort de leur part. Discussions à la fois dans le cadre de l'AL 4 tendant à promouvoir le multilinguisme au sein des universités de l'alliance, mais aussi dans le cadre de réunions dédiées au master multilingue.
- Dépôt de la maquette de cours aux services centraux pour soutenabilité en octobre 2021

Partie D : Programme détaillé du projet (objectifs, actions, acteurs, calendrier et transversalité du projet)

1/Octobre 2021 - Conférence annuelle Arqus – Lancement du projet auprès de nos partenaires latins (Grenade et Padoue) membres d'Arqus.

2/ Novembre 2021 – Rencontre à Padoue des professeurs Musacchio et Henrot. Discussion technique du calendrier de la formation, du recrutement des étudiants, de l'inscription de ce programme au sein des Master de l'Université de Padoue.

3/Décembre 2021 – Rencontre à Grenade des professeurs Schmitt et Sanchez Cuadrado dans le cadre de la visite du président Carpano à Grenade. Discussion technique du calendrier de la formation, du recrutement des étudiants, de l'inscription de ce programme au sein des Master de l'Université de Grenade.

4/ Décembre 2021 – Rencontre de nos partenaires irlandais (Université de Dublin et Université de Cork) afin de présenter le projet et élargissement de la convention dans le cadre d'un programme spécifique.

5/Février/Mars – Universités de Dublin et Cork – Coordination pédagogique : choix des cours, effectifs et critères de recrutement, modalités d'inscription et d'assiduité, coordination des modules de pré-professionalisation à distance, modalités de diplomation.

6/Février/Mars – Université de Grenade - Coordination pédagogique : choix des cours, effectifs et critères de recrutement, modalités d'inscription et d'assiduité, coordination des modules de pré-professionalisation à distance, modalités de diplomation.

7/Février/Mars – Université de Padoue - Coordination pédagogique : choix des cours, effectifs et critères de recrutement, modalités d'inscription et d'assiduité, coordination des modules de pré-professionalisation à distance, modalités de diplomation.

8/Avril - Accueil de délégations de chaque université pour finalisation du programme à Lyon.

9/Janvier/février : Communication lors des différents salons et journées portes ouvertes pour présenter la formation.

10/ Printemps 2022 : Validations des maquettes lors des différents conseils centraux, lancement de la campagne de recrutement (e-candidats) en France et dans les Universités partenaires avant une mise en commun finale des candidats retenus.

Partie E : Résultats attendus

Ouverture en septembre 2022 d'un Master Bilangue offrant une double mobilité et un double diplôme pour une quinzaine d'étudiants français et environ 40 étudiants pour l'ensemble de la promotion.

Développement des partenariats anglophones en zone celtique.

Renforcement de l'alliance Arqus et de l'implication de Lyon 3 dans l'Action Line 4. L'Université Lyon 3 confirmera son rôle moteur dans le projet global et sa fiabilité en tant que porteur de projets.

Partie F : Impact et valorisation pour l'université

- Internationalisation des formations
- Cahier des charges universités européennes
- Attractivité de l'offre de formation de la Faculté des langues et du site lyonnais
- Double/triple diplôme (Grenade/Padoue), certificat académique avec Dublin et Cork
- Reconnaissance internationale de la Formation
- Parcours complet Bilangue de la L1 au M2 qui s'inscrit dans la refonte globale des formations amorcée par la Présidence.
- Meilleure intégration professionnelle des étudiants de langue
- Amorçage pour la coopération européenne
- Démarrage d'une coopération élargie dans le futur à tout Arqus (implication des partenaires germanophones à l'horizon 2023).

Partie G : Budget global détaillé (voir annexe)

Nom et prénom : Alice Pantel

Date : 29/10/21

Signature et cachet :



Partie réservée à la Composante :

(à compléter uniquement si plusieurs demandes sont présentées au sein de la composante)

Classement ou ordre de priorité de la demande du projet : ... /...

APPEL À PROJET « TREMPLIN » édition 2022

L'appel à projets « Tremplin » est financé par un fond d'aide au développement abondé par le budget de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et administré par le Service Général des Relations Internationales.

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de lancer de **nouvelles actions à l'international** dans le domaine de la **formation** (une ouverture à la **recherche** étant possible) : mise en place d'un double-diplôme, co-diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.

Les projets doivent être montés **en accord avec la (ou les) composante(s)** ayant vocation à héberger la formation (notamment, dès lors que toute nouvelle formation est susceptible d'avoir un impact sur le plafond des heures). Un projet Tremplin a pour vocation, ensuite, d'être pérennisé par le biais d'un soutien solide des composantes concernées.

Si plusieurs dossiers sont déposés pour une composante, il est demandé à cette dernière de les **hiérarchiser**.

Sont privilégiés, sans avoir toutefois l'exclusivité, les zones suivantes :

- Amérique du Nord (États-Unis, Canada),
- Japon Université de Tokyo et de Tohoku,
- Royaume-Uni,
- Europe avec les universités de l'arc lémanique (Suisse et Italie du Nord) et spécialement Université de Genève, Université de Lausanne, Université de Turin, Politecnico di Torino et Politecnico Milano,
- Europe du Nord (zones anglophones et scandinaves).

En outre, dans le cadre de l'Alliance « **Université européenne ARQUS** » à laquelle notre université participe et qui a été sélectionnée par la Commission européenne, sont également prioritaires les établissements partenaires de ce projet : Universités de Grenade (Espagne), Bergen (Norvège), Graz (Autriche), Leipzig (Allemagne), Padoue (Italie), Vilnius (Lituanie).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Cohérence pédagogique et scientifique
- Valeur ajoutée pour l'université, notamment pour la composante
- Caractère stratégique de la coopération et du partenariat
- Transversalité du projet
- Faisabilité du projet
- Caractère novateur du projet

Voir la grille téléchargeable sur l'intranet du site de l'université, Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un **Comité mixte** issu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil des Relations Internationales auditionne les porteurs de projets, établit un classement des dossiers et propose les montants à attribuer. Le classement et les montants sont ensuite soumis à la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** pour validation.

CALENDRIER

Les porteurs de projets déposent leur projet auprès de leur composante qui transmet ses dossiers de candidature ordonnés jusqu'au **29 octobre 2021** à **Alida SAHLI** à l'adresse : international-projects@univ-lyon3.fr.

Les projets doivent se dérouler entre le **1^{er} janvier 2022** et le **31 décembre 2022**.

RÈGLES FINANCIÈRES

Le financement s'effectue en deux étapes :

- 75% après la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.
- 25% à la réception du bilan financier et du rapport qualitatif.

La totalité des dépenses devra être effectuée dans l'année comptable 2022. Aucun report ne sera possible l'année suivante.

Les règles financières détaillées, les modèles du bilan financier et du rapport qualitatif sont téléchargeables dans la Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Clinique juridique de l'UFAR
Composantes(s) concernée(s) :	Faculté de droit
Responsable(s) du projet :	Ludovic PAILLER
Etablissement(s) partenaire(s) à l'international :	Université française en Arménie
Résumé du projet :	Disposant d'un modèle efficient de fonctionnement d'une clinique juridique, la faculté de Droit souhaite partager son expérience et son expertise avec la faculté de droit de l'Université française en Arménie pour appuyer cette dernière dans l'ouverture de sa propre clinique juridique et entretenir avec elle ensuite des échanges pédagogiques et d'expérience.
Actions prévues :	Le projet implique une double mobilité. Celle de deux représentants de l'UFAR pour rencontrer le directeur de la clinique juridique, les responsables de l'école des avocats, les étudiants de la clinique juridique, les partenaires associatifs et les parties-prenantes issues du monde socio-professionnel (représentant du barreau de Lyon et des notaires). Ils doivent également pouvoir se rendre compte de l'organisation concrète en assistant à une permanence et à des rendez-vous. La seconde mobilité est celle du représentant de la clinique juridique et de la doyenne associée à Erevan, en Arménie, afin de soutenir l'UFAR dans ses démarches en présentant le modèle de clinique juridique aux parties prenantes locales et en aidant au montage du projet.

Missions projetées :	Une mobilité de deux représentants de la faculté de droit de l'UFAR vers la France aux fins de présentation du modèle de fonctionnement et d'entretiens avec les étudiants et parties prenantes. Une mobilité de deux représentants de la faculté de droit aux fins d'appuyer les démarches et la mise en place d'une clinique juridique à l'UFAR.
Montant du financement demandé :	4 501,50 €
Budget global :	4 593 €

DESSCRIPTIF DU PROJET

Partie A : Résumé du projet

Depuis 2018, l'Université Jean Moulin Lyon 3 est dotée d'une clinique juridique rattachée à sa faculté de droit. Créée à l'initiative des étudiants de Master de cette composante et de M. le Doyen de la faculté de droit, elle a une double vocation. Participer de la professionnalisation des étudiants de Master de la faculté de droit et faire bénéficier à tout public de leurs connaissances et de leurs compétences pour offrir une information et une orientation juridiques confidentielles et gratuites. La clinique juridique dispose désormais d'un modèle efficient qu'elle souhaite être un objet de partage et d'échange avec les partenaires nationaux et internationaux de l'établissement, tant entre les enseignants-chercheurs et professionnels qu'entre les étudiants des différents établissements.

Cette double vocation professionnalisante et sociale de la clinique juridique a retenu tout l'intérêt de notre partenaire arménien avec lequel se sont tenus de premiers échanges dont le projet a émergé. L'ambition est d'établir une clinique juridique à l'Université française en Arménie dotée d'objectifs identiques et inspirés du modèle français, sous réserve des adaptations requises par le contexte juridique et socio-professionnel arménien et des ressources de notre partenaire. Cette création sera le fruit d'échanges croisés entre nos établissements qui pourront en tirer des enseignements réciproques sur leur modèle de clinique juridique. Elle doit également permettre de créer des liens entre les étudiants qui participent à chacune des cliniques par le partage de leurs expériences respectives.

Enfin, le projet pourrait être complété d'échanges pédagogiques sur les méthodes innovantes d'enseignement clinique du droit qui sont en cours d'expérimentation au sein du diplôme d'université « Clinicien du droit » créé au sein de la Faculté de droit.

Partie B : Description du partenariat international et justification sur le choix du partenaire et son implication

Le partenariat envisagé a vocation à enrichir et densifier les liens préexistants entre l'Université Jean Moulin Lyon III et l'Université française en Arménie. Il vient en complément des formations de Licence et de Master qui y sont dispensés en offrant un cadre de formation différent puisqu'il vise l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire (compétence pré-professionnelles).

Le choix du partenaire n'a pas été uniquement justifié par les liens étroits entre les deux facultés de droit des établissements précités. Il se justifie également par l'existence de réflexions communes sur les modalités d'enseignement du droit et la place de la pratique dans la formation des étudiants. Par ailleurs, l'université française en Arménie envisage la clinique juridique comme l'un des moyens qui lui permettra de renforcer sa visibilité et son attractivité mais aussi d'accroître sa place dans la vie de la cité. Enfin, le modèle de clinique juridique existant est fondé sur l'expérience anglo-saxonne. La clinique juridique de l'Université d'Etat vient essentiellement en aide aux groupes vulnérables pour assurer le respect de leur droit et se donne pour objectif d'influer sur les politiques publiques. Il existe donc un espace pour un modèle francophone de clinique juridique qui soit celui d'une information et d'une orientation juridique apportée aux individus qui la sollicitent.

Partie C : Démarche engagée jusqu'à présent pour lancer le projet, description de l'engagement du partenaire international dans ce projet

Le projet a pour point de départ des échanges entre Mme la Doyenne de la faculté de droit de l'UFAR, Mme Garine Hovsepian, Mme la Doyenne associée, Mme Chrystelle Gazeau, et le directeur de la clinique juridique et du DU Clinicien du droit, M. Ludovic Pailler. Ils ont permis de vérifier l'intérêt et d'établir la faisabilité *prima facie* du projet qui a reçu l'assentiment de principe du recteur de l'UFAR, M. Bertrand Venard.

Le partenaire arménien aura entièrement à sa charge la gestion et l'animation de la clinique juridique de l'UFAR, suivant les modalités qu'il aura définies. Le rôle de l'Université Jean Moulin Lyon III est uniquement de fournir un appui à la conception du projet et à la mise en place de la clinique juridique puis de bénéficier d'échanges réciproques avec le partenaire.

Partie D : Programme détaillé du projet (objectifs, actions, acteurs, calendrier et transversalité du projet)

L'objectif est d'établir une clinique juridique qui partage la double vocation de son équivalent lyonnais. Elle doit, tout d'abord, et par la confrontation des étudiants arméniens à des cas concrets, permettre **l'acquisition de compétences d'ordre professionnel** (savoir-être et savoir-faire). Ensuite, la clinique a une **vocation sociale**. Elle offre à tout public, et par divers moyens, une information et une orientation juridique gratuite et confidentielle, notamment à ceux pour lesquels cet accès est particulièrement difficile, pour quelque raison que ce soit.

Dans sa phase préparatoire, le projet implique deux mobilités croisées.

En premier lieu, une mobilité de l'université française en Arménie vers notre établissement. Au-delà des échanges par visioconférence, cette mobilité doit permettre d'avoir des échanges de vive voix avec les responsables de la clinique juridique, enseignant comme étudiants, avec les étudiants et les élèves avocats de la clinique juridique (les cliniciens), avec les référents de la clinique juridique (enseignants-chercheurs et professionnels), les associations partenaires ainsi qu'avec les parties prenantes institutionnelles (école des avocats Rhône-Alpes et Conseil départemental d'accès au droit du Rhône) et professionnelles (Ordre des avocats du Barreau de Lyon et Chambre des notaires du Rhône). Cette mobilité doit encore permettre une observation des conditions dans lesquelles sont réalisées les activités de la clinique juridique en assistant à des rendez-vous et permanences.

En second lieu, une mobilité de la France vers l'Arménie doit permettre au responsable de la clinique juridique de participer et d'appuyer l'implantation d'une clinique juridique au sein de l'UFAR. Cela implique concrètement des échanges au sein de la faculté de droit de l'UFAR et avec M. le Recteur, une rencontre avec les responsables de la clinique juridique de l'Université d'Etat pour envisager une articulation avec celle-ci, mais encore de se porter à la rencontre des milieux socio-professionnels pour assurer l'implantation de la clinique juridique et son inscription dans le paysage juridique et judiciaire arménien. Les représentants lyonnais contribueront encore à la conception des modèles et processus de fonctionnement au regard de l'expérience accumulée par la clinique juridique de l'Université Jean Moulin Lyon III (rédaction des statuts, charte de déontologie des cliniciens, formulaire relatif à la protection des données, formulaire de consentement du patient au mode de fonctionnement de la clinique, processus de prise de rendez-vous et de traitement de ceux-ci, etc.).

Ces deux mobilités interviendront au cours du premier semestre 2022. La mobilité de l'Arménie vers la France interviendra en février 2022. La mobilité de la France vers l'Arménie interviendra en mai 2022.

Une fois la clinique juridique établie à l'UFAR, très probablement à la rentrée 2022 voire 2023, en fonction des difficultés rencontrées, le projet changera de forme. L'objectif sera alors d'entretenir des échanges entre les deux cliniques juridiques, à différents niveaux. Un échange sur les modèles de fonctionnement entre les responsables enseignants et étudiants des deux cliniques. Des échanges entre les étudiants et élèves avocats prenant part aux activités des deux cliniques. Sur leurs pratiques et leurs expériences, sur leurs idées et leurs initiatives mais également, lorsqu'une situation implique le droit national du partenaire, sur le fond des difficultés juridiques qui leur sont soumises. Des conférences communes pourront être organisées, notamment sur l'objet scientifique et pédagogique que sont devenus les cliniques juridiques.

Enfin, une fois l'intérêt des étudiants pour la clinique juridique confirmé et son fonctionnement stabilisé, les échanges pourront s'enrichir de dialogues relatifs à l'enseignement clinique du droit, à partir des expérimentations menées au sein de chacun des établissements partenaires

Partie E : Résultats attendus

Le principal résultat attendu est la création d'une clinique juridique au sein de l'UFAR. Elle complète la formation des étudiants en leur offrant la possibilité d'acquérir des compétences pré-professionnelles (mener un entretien, analyser une situation factuelle et hiérarchiser les informations, faire une recherche juridique, construire un raisonnement, travailler en équipe, rédiger un dossier de façon claire et construite, exposer synthétiquement et clairement un dossier, formuler une information juridique de façon adaptée et utile à son destinataire, respecter un cadre déontologique et éthique) de nature à accroître leur employabilité. A ce titre, la clinique juridique pourra constituer un moyen de resserrer les liens entre la faculté de droit et les milieux socio-économiques ainsi que de favoriser la constitution de réseaux propices à l'insertion professionnelle des étudiants. Elle aura également pour effet de conférer à l'UFAR une vocation sociale par sa contribution à l'accès au droit sur son territoire, et de lui permettre ainsi d'asseoir plus encore son rôle dans la société arménienne et de valoriser la dynamique et la qualité de ses formations.

L'Université Jean Moulin Lyon III, par ses enseignants-chercheurs, ses étudiants, et ses partenaires socio-professionnels, tirera avantage des échanges pédagogiques, pratiques et scientifiques pour enrichir sa propre expérience de clinique juridique.

Partie F : Impact et valorisation pour l'université

Le soutien apporté par l'Université Jean Moulin Lyon III à la création d'une clinique juridique au sein de l'UFAR lui permettra de densifier ses liens avec son partenaire de longue date. Il constituera surtout une contribution de notre établissement au développement économique et sociale en Arménie en favorisant l'accès gratuit au droit ainsi qu'une étape supplémentaire dans une offre de formation marquée par l'exigence et l'excellence des étudiants de l'UFAR appelés à construire la société arménienne de demain.

Par ailleurs, la création d'une clinique juridique à Erevan avec le soutien de l'Université Jean Moulin Lyon III contribuera à l'action culturelle de notre établissement en faveur de la francophonie. D'abord, par la diffusion d'un modèle francophone de clinique juridique, distinct du modèle anglo-saxon. Ensuite, par la création d'une clinique juridique francophone qui pourra s'inscrire dans le réseau éponyme et renforcer l'action de notre établissement en faveur du rayonnement de la culture juridique française.

Partie G : Budget global détaillé (voir annexe)

Mobilité de 2 personnes de l'Arménie vers la France pour 2 personnes :

Frais de séjour : (100 € (hôtel) + 15,25 € (déjeuner midi) + 15,25 € (dîner)) * 4 jours * 2 personnes = 1 044 euros

A déduire un diner pris en charge par la faculté de droit : - 30,50 €

Frais de déplacement : 500 € * 2 = 1000 €

Sous-TOTAL = 2 013,50€

Mobilité pour 2 personnes de la France vers l'Arménie pour 2 personnes :

Frais de séjour : 186 € (per diem) * 4 jours * 2 personnes = 1 488 €

Frais de déplacement : 500 € * 2 = 1000 €

Sous-TOTAL = 2 488 €

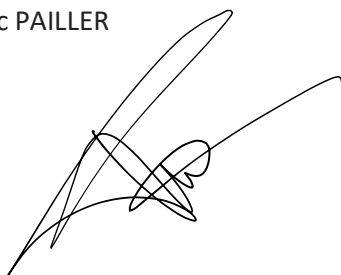
Un diner pour six personnes : 15,25 € * 6 = 91,50 €

TOTAL = 4 593 €

Nom et prénom : Ludovic PAILLER

Date : 25 octobre 2021

Signature et cachet :



Partie réservée à la Composante :

(à compléter uniquement si plusieurs demandes sont présentées au sein de la composante)

Classement ou ordre de priorité de la demande du projet : 1/3

APPEL À PROJET « TREMPLIN » édition 2022

L'appel à projets « Tremplin » est financé par un fond d'aide au développement abondé par le budget de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et administré par le Service Général des Relations Internationales.

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de lancer de **nouvelles actions à l'international** dans le domaine de la **formation** (une ouverture à la **recherche** étant possible) : mise en place d'un double-diplôme, co-diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.

Les projets doivent être montés **en accord avec la (ou les) composante(s)** ayant vocation à héberger la formation (notamment, dès lors que toute nouvelle formation est susceptible d'avoir un impact sur le plafond des heures). Un projet Tremplin a pour vocation, ensuite, d'être pérennisé par le biais d'un soutien solide des composantes concernées.

Si plusieurs dossiers sont déposés pour une composante, il est demandé à cette dernière de les **hiérarchiser**.

Sont privilégiés, sans avoir toutefois l'exclusivité, les zones suivantes :

- Amérique du Nord (États-Unis, Canada),
- Japon Université de Tokyo et de Tohoku,
- Royaume-Uni,
- Europe avec les universités de l'arc lémanique (Suisse et Italie du Nord) et spécialement Université de Genève, Université de Lausanne, Université de Turin, Politecnico di Torino et Politecnico Milano,
- Europe du Nord (zones anglophones et scandinaves).

En outre, dans le cadre de l'Alliance « **Université européenne ARQUS** » à laquelle notre université participe et qui a été sélectionnée par la Commission européenne, sont également prioritaires les établissements partenaires de ce projet : Universités de Grenade (Espagne), Bergen (Norvège), Graz (Autriche), Leipzig (Allemagne), Padoue (Italie), Vilnius (Lituanie).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Cohérence pédagogique et scientifique
- Valeur ajoutée pour l'université, notamment pour la composante
- Caractère stratégique de la coopération et du partenariat
- Transversalité du projet
- Faisabilité du projet
- Caractère novateur du projet

Voir la grille téléchargeable sur l'intranet du site de l'université, Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un **Comité mixte** issu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil des Relations Internationales auditionne les porteurs de projets, établit un classement des dossiers et propose les montants à attribuer. Le classement et les montants sont ensuite soumis à la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** pour validation.

CALENDRIER

Les porteurs de projets déposent leur projet auprès de leur composante qui transmet ses dossiers de candidature ordonnés jusqu'au **29 octobre 2021** à **Alida SAHLI** à l'adresse : international-projects@univ-lyon3.fr.

Les projets doivent se dérouler entre le **1^{er} janvier 2022** et le **31 décembre 2022**.

RÈGLES FINANCIÈRES

Le financement s'effectue en deux étapes :

- 75% après la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.
- 25% à la réception du bilan financier et du rapport qualitatif.

La totalité des dépenses devra être effectuée dans l'année comptable 2022. Aucun report ne sera possible l'année suivante.

Les règles financières détaillées, les modèles du bilan financier et du rapport qualitatif sont téléchargeables dans la Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Copropriété durable
Composantes(s) concernée(s) :	Faculté de droit
Responsable(s) du projet :	Béatrice Balivet, Directrice de l'IDPI
Etablissement(s) partenaire(s) à l'international :	Université royale de droit et des sciences économiques, Cambodge Université Mc Gill, Canada Université Hassan 1 ^{er} , Maroc Université AbdelMalek Essaadi, Maroc Université Malmö, Suède
Résumé du projet :	Mise en place d'ateliers de formation et d'événements scientifiques sur les copropriétés durables
Actions prévues :	Actions scientifiques (colloque et publication d'ouvrages) et ateliers de formation, droit comparé et approche globale sur les copropriétés durables (Droit, géographie, Economie et Sciences de l'ingénieur)
Missions projetées :	5 invitations pour des collègues étrangers (1 par université) pour le colloque et les ateliers de formation à Lyon. Mission de 2 personnels Lyon 3 pour la Suède Mission de 2 personnels Lyon 3 pour le Canada Mission de 3 personnels Lyon 3 pour le Maroc Mission de 2 personnels Lyon 3 pour le Cambodge
Montant du financement demandé :	7 639,58 euros
Budget global :	14 376,18 euros

PROJETS TREMPLIN 2022

DESSCRIPTIF DU PROJET

Partie A : Résumé du projet

Le projet porte sur la poursuite de l'internationalisation des diplômes de l'IDPI de Lyon 3 avec une vision comparatiste et pluri-disciplinaire sur la thématique du logement abordable et durable, et plus particulièrement, sur ce projet, des copropriétés durables, ainsi que l'organisation de manifestations scientifiques, à distance et en présentiel, donnant lieu à au moins deux publications : France et Canada sur ce sujet.

Contextualisation du sujet. - La crise du logement abordable est une réalité mondiale, qui constitue un enjeu fort pour les pouvoirs publics. Comme le souligne le Haut-commissariat des droits de l'Homme, « le droit à un logement convenable ne signifie pas avoir quatre murs et un toit. C'est le droit de chaque femme et chaque homme, jeunes et enfants de pouvoir habiter dans sa propre maison, au sein d'une communauté, en toute sécurité et de façon à vivre dignement et en paix ». Plusieurs transitions perturbent la mise en œuvre effective de ce droit. La première est la transition urbaine. L'ONU Habitat considère que d'ici 2050, 2,5 milliards de personnes de plus habiteront dans les villes, soit deux personnes sur trois. Cette transition conduit à un mouvement d'urbanisation durable entraînant une raréfaction du foncier mobilisable dans les métropoles et grandes villes, une densification de ces espaces, une augmentation continue du prix à l'acquisition et à la location, une réduction de la superficie des espaces privatifs, le développement de la sur-occupation et de copropriétés dites en difficultés, puis de l'habitat insalubre, voire de l'habitat informel. La deuxième est la transition environnementale. Le bâtiment est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, représentant à lui seul 45% de la consommation d'énergie finale et 27% des émissions des gaz à effet de serre sous-tendant un coût pour des constructions durables pour le neuf, et la rénovation impérative d'un quart du parc immobilier ancien. La troisième est celle liée aux transitions digitales. L'évolution des techniques entraîne des coûts, mais peut être pensé en un mode de régulation des usages, d'aide à la bonne gestion du parc immobilier.

Enjeux.- La nécessité de maintenir de la mixité sociale sur nos territoires implique de retenir une approche globale et pluridisciplinaire, permettant une conciliation de ces différents enjeux : sociaux, économiques et environnementaux. Construire plus et mieux, rénover ne peut se faire dans l'exclusion, la gentrification. Construire, rénover et inclure sont sans doute les mots d'ordre de cette « réforme de vie », selon les termes d'Edgar Morin. Cette réforme de vie est inséparable de la « réforme éthique » : une éthique pour soi-même, son honneur et celui de ses proches, une éthique pour la société, dans une démocratie où les droits sont compensés par des devoirs, et une éthique pour l'humanité, cette communauté de destin, de vie et de mort, rassemblée sur la terre-patrie" (*La voie, les 7 réformes pour le XXIème siècle*).

Modalités. – Le projet portant sur les copropriétés durables se positionne en Formation et en Recherche.

Formation : Il s'agit d'intégrer dans notre offre de formation la question du logement abordable et durable et des copropriétés durables dans une approche globale et pluri-disciplinaire et de favoriser les actions de formation entre les membres du réseau Glare sur ce sujet pour ouvrir l'esprit des futurs professionnels sur le sens à donner à leurs actions.

Recherche : Des appels à projet seront réalisés par Lyon 3, Mc Gill, Hassan 1^{er}, Malmö et l'URDSE pour des manifestations scientifiques.

Partie B : Description du partenariat international et justification sur le choix du partenaire et son implication

Plusieurs partenaires de ce projet : l'Université Malmö en Suède, l'Université royale de droit et des sciences économiques au Cambodge, l'Université Mc Gill au Canada, ainsi que l'Université Hassan 1^{er}, travaillent ensemble à la constitution d'un réseau GLARE, regroupant des universités et des acteurs du monde socio-économique, du secteur du foncier et de l'immobilier privé, public, social et solidaire, depuis 2016. Ce réseau : Global Land and Real Estate Transition Management entend répondre à des problématiques globales, telles que : les mobilités, les inégalités d'accès au service, les services écosystémiques, l'accès à la terre et au logement, la sécurisation des droits, le lien avec les politiques publiques, le financement et l'éthique du développement. Les réponses apportées ne peuvent pas être mono-disciplinaires. Les réponses pertinentes imposent de croiser les regards entre disciplines, et d'adopter une approche globale et internationale.

Plusieurs projets scientifiques et académiques ont déjà été mis en place

Depuis 2016, pour que le réseau apprenne à travailler ensemble, des actions régulières, de recherche et de formation, ont été menées. De 2016 à ce jour, des projets scientifiques et des actions de formation ont eu lieu à Lyon, à Malmö, à Phnom Penh, à Montréal et à Casablanca. Le périmètre de ces actions est variable. Trois exemples seront pris : participation d'une équipe franco-suédoise (près d'une dizaine de collègues de Malmö) au 59^{ème} Congrès ERSA sur *Cities, regions and digital transformations : Opportunities, risks and challenges (août 2019)* à Lyon et session de formation à Lyon 3. – Séminaire au Cambodge : « Favoriser l'accession sociale à la propriété », en lien avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et des Constructions et le Conseil supérieur du Notariat, suivi d'une action de formation sur le sujet dans le cadre du Master-DU droit foncier, droit du patrimoine dirigé à Lyon 3 par B. Balivet (juill. 2019) ou encore la publication pour fin 2021 d'un ouvrage collectif sur les marchés de l'immobilier co-dirigé par trois collègues de l'Université Malmö et Béatrice Balivet pour Lyon 3 (« The Routledge Companion to International Housing Markets » comprenant notamment une cinquantaine de fiche pays).

Implication des partenaires

Chacun des partenaires organise un événement scientifique avec publication, ainsi qu'un séminaire de formation en France (avril 2022), au Maroc (novembre 2022) et au Cambodge (juillet 2022).

Université Mc Gill : Dans le cadre de ce projet, une chaire a été obtenue par l'Université Mc Gill sur les communs et les copropriétés durables. L'Université Mc Gill organise un événement scientifique en mars 2022 sur les copropriétés durables au Canada

Université Malmö : Organisation d'un colloque en mai 2022 de présentation de l'ouvrage collectif

Partie C : Démarche engagée jusqu'à présent pour lancer le projet, description de l'engagement du partenaire international dans ce projet

Recherche de financement à l'Université Lyon 3 et Mc Gill qui sont les deux universités au cœur de ce projet. Obtention par l'Université Mc Gill à l'été 2021 d'une chaire portée par le Professeur Yaël Emerich permettant le développement du projet. Non obtention à Lyon 3 de la subvention demandée à la région.

Réunion de direction en interne à l'IDPI pour le cadrage du projet au niveau France. – Identification des universitaires sollicitées. - Rencontre des partenaires professionnels du projet

Réunion de préparation début octobre des événements au Canada, en France et au Maroc. – Mise en place de l'organisation globale des événements à l'international et du calendrier des événements. L'Université McGill est sur un engagement ferme, ainsi que l'URDSE et l'Université Malmö. Une rencontre a lieu en novembre 2022 au Maroc pour l'organisation de l'événement avec d'autres Universités marocaines.

Partie D : Programme détaillé du projet (objectifs, actions, acteurs, calendrier et transversalité du projet)

Objectifs au plan recherche :

Réflexion dans chaque pays sur les copropriétés durables dans une perspective globale (pluri-disciplinaire) et de droit comparé. Participation à partir d'un appel à projets aux manifestations précitées organisées en France (avril 2022), au Cambodge (juillet 2022), au Canada (mars 2022), au Maroc (novembre 2022) ou encore en Suède (mai 2022).

Objectifs au plan formation :

Mise en place d'ateliers dans le cadre des formations sur le logement abordable et durable, incluant la problématique des copropriétés durables. –

Pour l'IDPI au titre du second semestre 2021/22 et du 1^{er} semestre 2022/2023 : Animation par des collègues d'autres spécialités et d'autres cultures :

- Sciences de l'Ingénieur, invitation d'un collègue de l'UAE, Maroc
- Géographie quantitative, invitation d'un collègue de Malmö, Suède

Partie E : Résultats attendus

Au plan académique :

L'objectif est de parvenir à l'internationalisation des formations de l'IDPI sur des problématiques qui sont aujourd'hui globales pour :

- Favoriser l'ouverture d'esprit de nos étudiants,
- Accroître leurs compétences en dehors de leur domaine de spécialité,
- Favoriser leur capacité d'adaptation,
- Favoriser leur employabilité au niveau national et international.

Aide au démarrage du module : Logement abordable et durable intégrant la maquette du master 2 droit immobilier à compter de la rentrée 2022

Au plan scientifique :

L'objectif est, grâce à la comparaison des différents systèmes, pouvoir faire émerger :

- Les évolutions nécessaires du statut de la copropriété,
- Les adaptations utiles des instruments de la copropriété,
- Les évolutions indispensables des métiers.

Partie F : Impact et valorisation pour l'université

Le financement du projet permettrait =

- l'internationalisation des formations,
- le rayonnement scientifique au niveau international de Lyon 3 sur les thématiques du foncier et du bâti,
- l'élargissement du réseau Glare aux Sciences de l'Ingénieur.

Partie G : Budget global détaillé (voir annexe)

Détail des dépenses

1) Mars 2022 : Colloque et ateliers de formation - 2 enseignants/chercheurs Université Mc Gill – Canada

- 2 billets : 800 euros = 1600 euros
- 3 nuitées : $167,18 * 3 * 2 = 1003,08$ euros
- Transferts aéroport Rhône Express : $30 * 2 = 60$ euros

Total : 2663,08 euros

2) Avril 2022 : Accueil d'1 enseignant par université partenaire Colloque Université Jean Moulin Lyon 3 – France et ateliers de formation (5 enseignants)

- Université Mc Gill Canada/France
 - 1 billet 800 euros
 - Frais de séjour 100 euros * 3 jours = 300 euros
 - Restaurants : $17,50 * 7 = 122,50$ euros
 - Transfert aéroport : Rhône Express = 30 euros
- Université Hassan 1^{er} Maroc/France
 - 1 billet 300 euros
 - Frais de séjour 100 euros * 3 jours = 300 euros
 - Restaurants : $17,50 * 7 = 122,50$ euros
 - Transfert aéroport : Rhône Express = 30 euros
- Université Abdelmalek Essaâdi/France
 - 1 billet 300 euros
 - Frais de séjour 100 euros * 3 jours = 300 euros
 - Restaurants : $17,50 * 7 = 122,50$ euros
 - Transfert aéroport : Rhône Express = 30 euros
- Suède/France
 - 1 billet 200 euros
 - Frais de séjour 100 euros * 3 jours = 300 euros
 - Restaurants : $17,50 * 7 = 122,50$ euros
 - Transfert aéroport : Rhône Express = 30 euros
- Cambodge/France
 - 1 billet 1000 euros
 - Frais de séjour 100 euros * 3 jours = 300 euros
 - Restaurants : $17,50 * 7 = 122,50$ euros
 - Transfert aéroport : Rhône Express = 30 euros

Total : 5162,50 euros

3) Mai 2022 : Colloque et ateliers de formation – Université Malmö – Suède : 2 enseignants/chercheurs

- 2 billets : 200 euros = 400 euros
- 2 nuitées : $196,90 * 2 * 2 = 787,60$ euros
- Transferts aéroport Rhône Express : $30 * 2 = 60$ euros

Total : 1247,60 euros

4) Juillet 2022 : Colloque Phnom Penh – Cambodge et ateliers de formation : 2 enseignants/chercheurs

- 2 billets : 1000 euros = 2000 euros
- 4 nuitées : $122,25 * 4 * 2 = 978$ euros
- Transferts aéroport Rhône Express : $30 * 2 = 60$ euros

Total : 3038 euros

5) Novembre 2022 Colloque Université Hassan 1er – Maroc et ateliers de formation : 3 enseignants/chercheurs

- 3 billets : 300 euros = 900 euros
- 3 nuitées : $175 * 3 * 3 = 1575$ euros
- Transferts aéroport Rhône Express : $30 * 3 = 90$ euros

Total : 2565 euros

Nom et prénom : BALIVET BÉATRICE

Date : 28/10/2021

Signature et cachet :



Partie réservée à la Composante :

(à compléter uniquement si plusieurs demandes sont présentées au sein de la composante)

Classement ou ordre de priorité de la demande du projet : 2/3

APPEL À PROJET « TREMPLIN » édition 2022

L'appel à projets « Tremplin » est financé par un fond d'aide au développement abondé par le budget de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et administré par le Service Général des Relations Internationales.

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif est de lancer de **nouvelles actions à l'international** dans le domaine de la **formation** (une ouverture à la **recherche** étant possible) : mise en place d'un double-diplôme, co-diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.

Les projets doivent être montés **en accord avec la (ou les) composante(s)** ayant vocation à héberger la formation (notamment, dès lors que toute nouvelle formation est susceptible d'avoir un impact sur le plafond des heures). Un projet Tremplin a pour vocation, ensuite, d'être pérennisé par le biais d'un soutien solide des composantes concernées.

Si plusieurs dossiers sont déposés pour une composante, il est demandé à cette dernière de les **hiérarchiser**.

Sont privilégiés, sans avoir toutefois l'exclusivité, les zones suivantes :

- Amérique du Nord (États-Unis, Canada),
- Japon Université de Tokyo et de Tohoku,
- Royaume-Uni,
- Europe avec les universités de l'arc lémanique (Suisse et Italie du Nord) et spécialement Université de Genève, Université de Lausanne, Université de Turin, Politecnico di Torino et Politecnico Milano,
- Europe du Nord (zones anglophones et scandinaves).

En outre, dans le cadre de l'Alliance « **Université européenne ARQUS** » à laquelle notre université participe et qui a été sélectionnée par la Commission européenne, sont également prioritaires les établissements partenaires de ce projet : Universités de Grenade (Espagne), Bergen (Norvège), Graz (Autriche), Leipzig (Allemagne), Padoue (Italie), Vilnius (Lituanie).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Cohérence pédagogique et scientifique
- Valeur ajoutée pour l'université, notamment pour la composante
- Caractère stratégique de la coopération et du partenariat
- Transversalité du projet
- Faisabilité du projet
- Caractère novateur du projet

Voir la grille téléchargeable sur l'intranet du site de l'université, Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un **Comité mixte** issu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil des Relations Internationales auditionne les porteurs de projets, établit un classement des dossiers et propose les montants à attribuer. Le classement et les montants sont ensuite soumis à la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** pour validation.

CALENDRIER

Les porteurs de projets déposent leur projet auprès de leur composante qui transmet ses dossiers de candidature ordonnés jusqu'au **29 octobre 2021** à **Alida SAHLI** à l'adresse : international-projects@univ-lyon3.fr.

Les projets doivent se dérouler entre le **1^{er} janvier 2022** et le **31 décembre 2022**.

RÈGLES FINANCIÈRES

Le financement s'effectue en deux étapes :

- 75% après la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.
- 25% à la réception du bilan financier et du rapport qualitatif.

La totalité des dépenses devra être effectuée dans l'année comptable 2022. Aucun report ne sera possible l'année suivante.

Les règles financières détaillées, les modèles du bilan financier et du rapport qualitatif sont téléchargeables dans la Rubrique Services et Procédures > Relations Internationales > Coopération internationale > Tremplin.

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Structurer la coopération avec l'Université de Koweït Création d'un double diplôme Faculté de Droit
Composantes(s) concernée(s) :	Faculté de droit - Faculté des lettres et des civilisations – Faculté des langues
Responsable(s) du projet :	Stéphane Berre, professeur associé, et coordinateur académique de la Faculté de droit pour le Proche et le Moyen- Orient en lien avec Alida SAHLI pour le SGRI
Etablissement(s) partenaire(s) à l'international :	Université du Koweït
Résumé du projet :	Amorçage d'une coopération structurante par l'organisation de séminaire à destination des étudiants de Master 2 et de doctorat des Universités de Koweït et de Lyon 3 Convention d'échanges pour les étudiants Développement d'un double diplôme Lyon 3-Koweït
Actions prévues :	• Organisation de deux séminaires : l'un à Koweït et l'autre à Lyon 3 au cours de l'année 2021/2022 • Réunion de travail en marge des séminaires en vue d'élaborer un double diplôme avec un objectif d'ouverture à la rentrée universitaire 2022
Missions projetées :	• 1 mission Février 2022 : 4 personnes : Séminaire Koweït • 1 mission (date à préciser. Attente du retour disponibilité des collègues koweïtiens) : Séminaire Lyon 3
Montant du financement demandé :	5 952 €

Budget global :	13 372 €
------------------------	----------

DESRIPTIF DU PROJET

Partie A : Résumé du projet

Le projet tend à structurer la coopération avec l'Université de Koweït.

Après une première phase d'échange d'étudiants réussis et le renouvellement de l'accréditation de Lyon 3 en 2019 par le Ministère de l'enseignement supérieur, la coopération peut franchir un nouveau cap. La volonté est d'avancer progressivement pour tester le lien partenarial.

La première étape sur 2021/2022 consiste en la mise en place de deux séminaires à destination des étudiants de Master 2 et de doctorat :

Le premier au Koweït sur le foncier-bâti dans le cadre du projet GLARE ; Le second à Lyon 3 sur la sécurité juridique.

La seconde étape (sur 2021/2022 dans le cadre du travail de préparation et en vue d'une réalisation à la rentrée 2022) est la mise en place d'un double diplôme avec le collège de droit de l'Université de Koweït pour structurer la filière francophone au Koweït.

Partie B : Description du partenariat international et justification sur le choix du partenaire et son implication

La coopération avec l'Université de Koweït existe déjà depuis 2015, notamment dans le domaine des langues et du droit. Mais, pour cette discipline, elle est limitée à un programme d'échange d'étudiants (2ème année de master).

Le projet présenté permet d'enrichir cette coopération en lui ajoutant une dimension scientifique avec l'une des très bonnes Universités de la péninsule arabique. Enrichir le partenariat avec l'Université de Koweït permettrait en outre à l'Université Lyon 3 de rayonner scientifiquement dans une zone où, à quelques exceptions près, les Universités françaises sont encore peu présentes.

Partie C : Démarche engagée jusqu'à présent pour lancer le projet, description de l'engagement du partenaire international dans ce projet

Novembre 2015 :

Une délégation de l'Université Lyon 3, conduite par le doyen Mermoz, a été reçue à Koweït par le Doyen de la Faculté de droit, Monsieur Jamal Al Nakkas, et par le vice-doyen pour la recherche et les études, Monsieur Sami A. Al-Deraiei. Plusieurs réunions s'en sont suivies tout au long de la mission pour le renforcement des liens entre les deux établissements. Monsieur Al Nakkas a notamment insisté sur les liens ayant existé avec des universités françaises tout en regrettant qu'aucune coopération structurante n'existe à ce jour.

Novembre 2016 Signature d'une convention-cadre entre les deux Universités

2016-2019 : Première étape de coopération par le biais d'échange d'étudiants, principalement dans le sens Koweït- Lyon 3 au niveau du master 2 et mise en place de direction de thèse

Été 2019 : L'accréditation de l'Université Lyon 3 a été renouvelée au cours de cet été 2019, ce qui ouvre une bonne période en termes politiques pour renforcer notre coopération.

Une réelle volonté existe pour passer à une phase de réalisation concrète, à la fois côté koweïtien et côté français. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Koweït, dans lequel Monsieur Al Nakkas occupe désormais des fonctions de direction, regarde le projet avec bienveillance. Quant à la nouvelle équipe dirigeante de la Faculté de droit de Koweït et à ses enseignants, ils ont fait part à notre ambassadeur à Koweït de leur fort intérêt pour cette coopération. L'attaché culturel de l'Ambassade de France nous apporte lui aussi une aide significative, facilitant les échanges à distance.

19 Juillet 2021

Lors d'une réunion au bureau culturel de l'Ambassade du Koweït à Paris, en présence de Monsieur Yacoub Al Shamman,, directeur du Bureau culturel, d'Alida Sahli, SGRI Université Jean Moulin Lyon 3, et de Stéphane Berre pour la Faculté de droit, il a été envisagé de proposer aux étudiants koweïtiens admis à s'inscrire dans les diplômes de Lyon 3 des modules complémentaires (méthodologie du travail universitaire et des examens, comptabilité, droit) pour les préparer à l'enseignement universitaire et améliorer leurs chances de réussite.

Le principe d'une mission à l'Université du Koweït entre février et avril 2022 a aussi été acté, dans le cadre du projet ci-dessous décrit mais aussi afin de développer l'internationalisation de la recherche comme les mobilités enseignantes et administratives, les cotutelles ou codirections dans un premier temps (sur ce point, une convention est à établir avec l'Université du Koweït).

Partie D : Programme détaillé du projet (objectifs, actions, acteurs, calendrier et transversalité du projet)

Objectifs :

- Mise en place de séminaires
- Préparation d'un double diplôme
- Rencontres doyens Faculté des Lettres, Faculté de Droit et Faculté des langues

Actions :

- 1) Séminaire de formation à l'Université du Koweït et rencontres des personnes ressources et négociation de la mise en place du double diplôme
- 2) Séminaire formation et scientifique à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- 3) Présentation dématérialisée du projet de double diplôme

Acteurs institutionnels

- Koweït : Université du Koweït et ses composantes, le ministère de la justice, l'Ambassade du Koweït en France
- France : Université Jean Moulin Lyon 3, l'Ambassade de France au Koweït

Acteurs du projet Lyon 3

- Acteurs administratifs :
 - Alida Sahli, Coordinatrice de la zone MENA
 - Valérie Tempère, coordinatrice du pôle programmes délocalisés
- Acteurs politiques :
 - Hervé de Gaudemar, Doyen de la Faculté de Droit
 - Stéphane Pillet, coordinateur académique zone MENA pour le SGRI
- Acteurs académiques :
 - Béatrice Balivet, Directrice de l'IDPI
 - Stéphane Berre, Coordinateur académique de la Faculté de Droit pour la zone MENA

Calendrier

- 1) Février 2022
- 2) Mai 2022
- 3) Octobre 2022

Transversalité

Séminaire Foncier -bâti : projet pluridisciplinaire : Droit - Economie - Géographie - Gestion - Philosophie- Architecture - Sciences de l'ingénieur

Séminaire Sécurité juridique : acteurs publics (acteurs de la ville, de la magistrature) - acteurs privés (professionnels du droit : notaires, avocats, huissiers)

Partie E : Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont le développement de l'internationalisation de l'offre de formation diplômante de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de l'attractivité de ces formations pour les étudiants de l'Université de Koweït. Une conférence inaugurale pourrait être envisagée pour la première ouverture du diplôme.

Partie F : Impact et valorisation pour l'université

- Mettre en avant l'expertise scientifique et technique de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sa capacité à travailler en interdisciplinarité
- Offrir un cursus de formation valorisant le droit français dans une zone très influencée par la Common Law
- Elargir la coopération pour la Faculté des langues et la Faculté des lettres et civilisations
- Internationalisation des formations

Partie G : Budget global détaillé (voir annexe)

1) Mission France/Koweït : 3 participants

- 3 billets aller/retour 750 €, soit 2250 €
- Frais de visa pour 3 personnes, 9 €, soit 27 €
- Per diem (245/jour) : 5 nuitées par personne, soit 3675 €

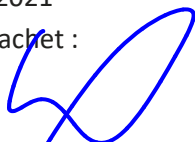
2) Mission Koweït/ France : Accueil 4 participants

- 4 billets aller/retour 750 €, soit 3000 €
- Frais de visa pour 4 personnes, 75 € par personne, soit 300 €
- Per diem (245/jour) : 4 nuitées par personne, soit 4000 €
- Transferts navette : 30 € par personne, soit 120 €

Nom et prénom : Stéphane BERRE

Date : 29/10/2021

Signature et cachet :



Partie réservée à la Composante :

(à compléter uniquement si plusieurs demandes sont présentées au sein de la composante)

Classement ou ordre de priorité de la demande du projet : 3 /3



Candidatures présentées Appel à Projets Tremplin 2022

Composante	Projet	Porteur(s)	Actions prévues	Missions programmées dans le cadre du projet Tremplin 2022	Université(s) partenaire(s)	Montant éligible demandé	Decision du Comité mixte	Montant attribué par le Comité
Faculté des Langues	Ouverture du Master Bilangue à la rentrée 2022 grâce à l'alliance d'universités européennes Arqus dont l'un des objectifs de l'Action Line 4 « Université multilingue et multiculturelle » est le développement de parcours communs de formation en langue par une diplomation conjointe.	Alice PANTEL	Réunions de travail avec l'équipe pédagogique du Master de Lettres arabes en vue de la mise en place du Master en bi-diplomation à la rentrée 2021	2 missions en Irlande (Cork et Dublin) 3 et 2 agents respectivement. (1 mission sur fonds Tremplin) 2 missions à Grenade, 3 et 2 agents. (1 mission sur fonds Tremplin) 2 missions à Padoue, 3 et 2 agents. 1 mission de finalisation, 8 agents internationaux accueillis à Lyon. (Financée sur fonds Tremplin)	Université de Padoue Université de Grenade Université de Dublin Université de Cork	7 750,00	Projet ambitieux, bien avancé, très pertinent d'un point de vue pédagogique et du renforcement des partenariats au sein de l'Alliance ARQUS. Peut bénéficier d'un cofinancement plus important au sein de l'Action line "Multilinguisme " d'ARQUS et de la mobilité de personnels Erasmus+	4 000 €
Faculté de Droit	Echanges de pratique Clinique du Droit entre l'UFAR et L'université Jean Moulin Lyon 3	Ludovic PAILLER	Disposant d'un modèle efficient de fonctionnement d'une clinique juridique, la faculté de Droit souhaite partager son expérience et son expertise avec la faculté de droit de l'Université française en Arménie pour appuyer cette dernière dans l'ouverture de sa propre clinique juridique et entretenir avec elle ensuite des échanges pédagogiques et d'expérience.	Une mobilité de deux représentants de la faculté de droit de l'UFAR vers la France aux fins de présentation du modèle de fonctionnement et d'entretiens avec les étudiants et parties prenantes. Une mobilité de deux représentants de la faculté de droit aux fins d'appuyer les démarches et la mise en place d'une clinique juridique à l'UFAR.	Uniersité française en Arménie	4 501,50	Projet très intéressant en termes d'innovation pédagogique et d'insertion professionnelle. Demander une contribution à l'UFAR	3 500 €
Faculté de Droit	Copropriété durable : ateliers de formation et scientifique	Béatrice BALIVET	Actions scientifiques (colloque et publication d'ouvrages) et ateliers de formation, droit comparé et approche globale sur les copropriétés durables (Droit, géographie, Economie et Sciences de l'ingénieur)	Avril 2022 : 5 invitations pour des collègues étrangers (1 par université) pour le colloque et les ateliers de formation à Lyon. Mai 2022 : Mission de 2 personnels Lyon 3 pour la Suède Mars 2022 : Mission de 2 personnels Lyon 3 pour le Canada Novembre 2022 : Mission de 3 personnels Lyon 3 pour le Maroc Juillet 2022 : Mission de 2 personnels Lyon 3 pour le Cambodge	Université royale de droit et des sciences économiques, Cambodge Université Mc Gill, Canada Université Hassan 1er, Maroc Université AbdelMalek Essaadi, Maroc Université Malmö, Suède	7 639,58	Projet ample mais bien avancé. Le budget peut être réduit en réduisant le nombre de missionnaires ou augmentant les cofinancements	5 500 €
Faculté de Droit	Amorçage d'une coopération structurante par l'organisation de séminaire à destination des étudiants de Master 2 et de doctorat des Universités de Koweït et de Lyon 3 Convention d'échanges pour les étudiants Développement d'un double diplôme Lyon 3- Koweït	Stéphane BERGE	Organisation de deux séminaires : l'un à Koweït et l'autre à Lyon 3 au cours de l'année 2021/2022 Réunion de travail en marge des séminaires en vue d'élaborer un double diplôme avec un objectif d'ouverture à la rentrée universitaire 2022	Février 2022 : 1 mission: 3 personnes : Séminaire Koweït et réunion de travail mise en place du double diplôme et rencontres des doyens Faculté des langues et Faculté des Lettres et Civilisations Date à préciser : Attente du retour disponibilité des collègues koweïtiens) : Séminaire France de 4 personnes , à la charge université du Koweït	Université du Koweït	5 952,00	Projet retenu pour 2020, qui n'avait pas pu se concrétiser pour cause de situation sanitaire internationale. Projet encore émergent qui peut bénéficier d'un cofinancement plus important	2 000 €
						25 843 €		15 000 €

Délibération n° D2021-12-23-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1, D. 612-36-1 et D. 612-36-2 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 04 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 30 novembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

En application de l'article L. 612-6 du code de l'éducation, la sélection s'effectue à l'entrée en première année de master. Il est demandé cette année de les communiquer au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour publication sur la plateforme : www.trouvermonmaster.gouv.fr.

Le niveau de référence retenue par le ministère est la mention, indépendamment des capacités d'accueil des différents parcours. Les informations demandées sont la capacité d'accueil en master, les critères de sélection à l'entrée en première année de master et les dates d'ouverture et de fermeture des portails de candidature.

Décide

D'approuver, pour les mentions et les parcours cités en annexes (faculté des lettres et civilisations, institut d'administration des entreprises, faculté de philosophie, faculté des langues) :

- les capacités d'accueil qui s'appliquent aux deux années de master ;
- les critères de sélection, sur dossier ou entretiens, pour l'accès à la première année du deuxième cycle ;
- les attendus à l'entrée en master¹ ;
- les critères généraux d'examen des candidatures ;
- la composition des commissions de recrutement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	27
✓	Nombre de voix pour :	27
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2021

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

IAE 2022/2023											
GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité à faire voter	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés
COMPTABILITE - CONTRÔLE - AUDIT	COMPTABILITE - CONTRÔLE - AUDIT	COMPTABILITE - CONTRÔLE - AUDIT, CCA (M1)	48	46	Etude de dossier	Licence CCA de l'alyon de plein droit Une spécialisation dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, du droit et/ou de la finance pendant au moins une année est indispensable pour disposer des prérequis théoriques permettant l'intégration dans ce Master. D.C.G., Licence CCA d'une autre Université ou d'un diplôme jugé équivalent comportant au moins une année de spécialisation dans le domaine comptable, juridique ou financier.	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL (M1)	48	48	Etude de dossier	Licence CCA de l'alyon de plein droit Une spécialisation dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, du droit et/ou de la finance pendant au moins une année est indispensable pour disposer des prérequis théoriques permettant l'intégration dans ce Master.	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		CONSEIL, STRATEGIES ET EXPERTISE (A2) (M1)	17	17	Etude de dossiers et entretien	Licence CCA de l'alyon de plein droit Une spécialisation dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, du droit et/ou de la finance pendant au moins une année est indispensable pour disposer des prérequis théoriques permettant l'intégration dans ce Master.	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		TOTAL CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	65	65	Etude de dossier	Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon Cursus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
	ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	ENTREPRENEURIAT ET DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES NOUVELLES (M1)	30	23	Etude de dossier / entretien collectif	Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon Bursus compatible avec le Master (université ou école de management) Sciences de gestion, sciences de l'ingénieur, droit, sciences humaines, architecture, design, ...	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		FINANCE	50	48	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon Bursus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		GESTION DE PATRIMOINE	70	70	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon Bursus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
	GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS	GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS (M1 en A1) (Lyon)	30	24	Etude de dossier						
		GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS (M1 en A2) (Bourg)	36	36	Etude de dossier / entretien						
		TOTAL GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS	66	60		Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon Cursus compatible avec le Master (université ou école de management) en gestion, technique ou scientifique. Dans tous les cas, les candidats doivent avoir des connaissances de base en gestion l'expérience ou la connaissance des domaines production, logistique, achats... (ce qui relève de la supply chain, du Management des Opérations) crédibilisé(nt) plus avant la candidature	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION (M1)	54 (24 étudiants en plus sous réserve de l'ouverture d'un Master 2 en alternance)	30	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION (M1)	48	48	Etude de dossier / entretien éventuellement	Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon Bursus des Sciences de gestion ou informatique ou à dominante scientifique, en France ou à l'étranger (université ou école de management). Bes connaissances dans le domaine des systèmes d'information ainsi que des bases dans les domaines des bases de données (Access ou approche de modélisation Merise/UMI, etc) et de l'algorithmique sont nécessaires.	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Responsable pédagogique de chaque mention			
	MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	TOTAL MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	48	48	Etude de dossier / entretien éventuellement	Licence gestion de l'alyon / diplôme de gestion de l'alyon Bursus des Sciences de gestion ou informatique ou à dominante scientifique, en France ou à l'étranger (université ou école de management). Bes connaissances dans le domaine des systèmes d'information ainsi que des bases dans les domaines des bases de données (Access ou approche de modélisation Merise/UMI, etc) et de l'algorithmique sont nécessaires.	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, Toefl, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'alyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
GRADE	MENTION	PARCOURS	Capacité à faire voter	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation d'es étudiants concernés.
MASTER	MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL	AFFAIRES INTERNATIONALES (M1)	60	60	Etude de dossier / entretien éventuellement	Licence gestion de l'aelyon / diplôme de gestion de l'aelyon Modules de sciences de gestion pour les étudiants venant d'autres composantes (langues, droit ou autre) étudiants ayant montré leur orientation à l'international, la maîtrise d'une ou de plusieurs langues, susceptibles de s'adapter rapidement et prêts à s'investir dans un programme universitaire dense. Les candidats doivent être issus d'un cursus en sciences de gestion ou d'un cursus compatible avec le Master, en France ou à l'étranger (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon projet professionnel - lettre de motivation CV rédigé en français comprenant les expériences professionnelles passées et prévues avant l'entrée en Master (en les précisant), ainsi que les expériences associatives.	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		INTERNATIONAL BUSINESS REALITIES (M1)	30	30	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'aelyon / diplôme de gestion de l'aelyon Modules de sciences de gestion pour les étudiants venant d'autres composantes (langues, droit ou autre) This Master's is designed for committed students with a solid prior curriculum, having an international focus, being proficient in English and other foreign languages, being able to adapt rapidly and prepared to engage in an intensive academic program. The program of the Master's International Business Realities is also available to professionals in Life-Long Education and in Validation of Professional Experience.	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon projet professionnel - lettre de motivation (en anglais) CV en Anglais	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
	MANAGEMENT SECTORIEL "Absorption" de l'ancienne mention "Management"	MANAGER QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT (M1 en AR)	50	42	Etude de dossier / entretien	Bac +3 scientifique, issus d'une formation technique et scientifique associée au QSE. Autres parcours notamment en sciences, santé, environnement, biologie, biotechnologies, management, avec des bases ou pratiques QSE. Le candidat doit justifier d'une licence ou de 180 crédits ECTS.	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		MANAGEMENT CONSEIL ET CHANGEMENT (M1 en AR)	30	30	Etude de dossier / entretien	Licence générale de gestion, de management École de management Projet de réorientation : cursus en Économie, Droit, LEA	Notes cursus antérieurs (notamment 1er semestre L3, la valorisation de ce critère est significative au-delà de 12/20) Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon en fonction des résultats, les étudiants peuvent obtenir des points complémentaires dans la valorisation de leur dossier •Projet professionnel en lien avec le Management, le Conseil et le Changement •Curriculum Vitae : dans les centres d'intérêts, une attention particulière sera apportée à la pratique d'une activité sportive, culturelle, humanitaire... significative par sa durée et par les résultats obtenus.	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		MANAGEMENT DES EQUIPES ET QSE (M1 en AR)	65	65	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'aelyon / diplôme de gestion de l'aelyon Cursus compatible avec le Master en gestion / commerce ou disciplines scientifiques. (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		MANAGEMENT DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES ET DES TECHNOLOGIES MEDICALES (M1)	20	15	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'aelyon / diplôme de gestion de l'aelyon Cursus compatible avec le Master en gestion / commerce ou disciplines scientifiques. (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		MANAGEMENT DE LA QUALITE DS LES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES BIOMEDICALES (UCLV) (M1)	25	25	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'aelyon / diplôme de gestion de l'aelyon Cursus compatible avec le Master en gestion / commerce ou disciplines scientifiques. (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		MANAGEMENT ET COMMUNICATION (M1)	24	24	Etude de dossier / entretien	Basé sur le principe de la double compétence, le Master Management et Communication est ouvert à des publics variés dont le Cursus est compatible avec le Master (université ou école de management. Parcours fermé aux licences Gestion	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			
		MANAGEMENT EN HOTELIERIE-RESTAURATION-LOISIRS (M1 en AR)	24	24	Etude de dossier / entretien	Licence gestion de l'aelyon / diplôme de gestion de l'aelyon Cursus compatible avec le Master en gestion / commerce ou disciplines scientifiques. (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Test d'anglais : toefl, ToeFL, IELTS, Cambridge., Oxford Test SIM ou suivi d'un cursus à l'aelyon projet professionnel - lettre de motivation	Un jury composé de chaque Responsable pédagogique de chaque mention			

IAE TMM2022

FACULTE DES LANGUES 2022/2023

		Saisie obligatoire Saisie Facultative								
MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation n (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés.
LLCER	ETUDES ANGLOPHONES	36	25 (1)	Etude de dossier	* Formation accessible (en formation initiale et continue) aux étudiants titulaires (ou en cours de validation sous réserve d'obtention du diplôme) d'une Licence LLCER, ou de tout autre formation compatible réalisée dans un établissement supérieur français ou étranger ; * Maîtrise approfondie de la langue étudiée, fondée sur des enseignements théoriques (grammaire, linguistique) et pratiques (traduction, expression/compréhension) * Compétences et savoirs approfondis dans les domaines culturels (linguistiques, littéraires, historiques, sociologiques, etc.) de l'aire linguistique concernée. * Compétences méthodologiques : analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation ; développer une argumentation avec esprit critique (méthodologie de la dissertation et de l'explication de texte). * Compétences en français : maîtriser les différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. * Niveau de français C2 pour les étudiants internationaux (sauf pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français ; les étudiants étrangers venant de pays francophones)	* Evaluation des notes obtenues au cours de la Licence dans les enseignements de traduction, pratique de la langue, linguistique, littérature et civilisation de la langue étudiée (ou équivalent si diplôme autre que LLCER ou diplôme étranger) * Evaluation des moyennes obtenues aux semestres 1, 2, 3, 4 et 5 de la Licence * Evaluation du projet de recherche et/ou du projet professionnel * Evaluation des capacités d'expression (en français et dans la langue étudiée) * Les candidatures d'étudiants ayant suivi une Licence LLCER seront valorisées * Les candidatures attestant d'un séjour linguistique à l'étranger seront valorisées * La commission se réserve la possibilité de contacter les candidats afin de compléter les informations transmises dans le dossier <u>Pièces justificatives supplémentaires (5) :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation manuscrite (version pdf) en français et en anglais présentant un projet de recherche 2/ Facultatives * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	* Responsable pédagogique de la formation * Directeur du département * Enseignant du département * Responsable pédagogique de la mention			
	ETUDES ARABES	25	25	Etude de dossier	idem	<u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation manuscrite (version pdf), en français et en arabe, présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatives * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	ETUDES CHINOISES	25	25	Etude de dossier	idem	idem + à ajouter : * La commission sera particulièrement attentive aux candidatures d'étudiants présentant des projets de recherche et projets professionnels singuliers et originaux <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * Une lettre de motivation présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatives * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	ETUDES GERMANIQUES	25	25	Etude de dossier	idem	<u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * Une lettre de motivation présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatives * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	ETUDES ITALIENNES	25	25	Etude de dossier	idem	<u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * Une lettre de motivation présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatives * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	ETUDES ITALIENNES (Federico II) 7 (2)	Convention avec Naples	5 (2 bis)	Etude de dossier	idem	<u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * Une lettre de motivation présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatives * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	ETUDES JAPONAISES	25	25	Etude de dossier	idem	<u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * Une lettre de motivation en français présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatives * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			

MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés.
	ETUDES RUSSES	25	25	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * Une lettre de motivation manuscrite (version pdf) en français présentant un projet de recherche et/ou professionnel (1 page maximum) 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ALLEMAND	12	12	Etude de dossier	* Formation accessible (en formation initiale et continue) aux étudiants titulaires (ou en cours de validation sous réserve d'obtention du diplôme) d'une Licence LLCEI, ou de tout autre formation compatible réalisée dans un établissement supérieur français ou étranger ; * Maîtrise approfondie de la langue étudiée * Attrait pour les aspects socio-économiques de l'aire linguistique, et plus largement pour le monde des entreprises et des administrations * Compétences en français : maîtriser les différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. * Niveau de français C1 pour les étudiants internationaux (sauf pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français ; les étudiants étrangers venant de pays francophones)	* Evaluation des notes et moyennes générales obtenues au cours de la Licence * Evaluation du projet professionnel * Evaluation des capacités d'expression (en français et dans la langue étudiée) * Les candidatures attestant d'un séjour linguistique à l'étranger seront valorisées * Les candidatures attestant d'une expérience professionnelle en entreprise (ex : stage) seront valorisées * La commission se réserve la possibilité de contacter les candidats afin de compléter les informations transmises dans le dossier <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation présentant un projet professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger * une attestation sur l'honneur en cas de stage ou d'expériences professionnelles en lien avec la formation.	* Directeur du département * Deux enseignants du département * Responsable pédagogique de la formation			
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ANGLAIS	36	36	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation manuscrite (version pdf), en français et en anglais, présentant un projet professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger * une attestation sur l'honneur en cas de stage ou d'expériences professionnelles en lien avec la formation.	idem			
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ARABE	12	12	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation manuscrite (version pdf), en français et en arabe, présentant un projet professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger * une attestation sur l'honneur en cas de stage ou d'expériences professionnelles en lien avec la formation.	idem			
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - CHINOIS	12	12	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation présentant un projet professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger * une attestation sur l'honneur en cas de stage ou d'expériences professionnelles en lien avec la formation.	idem			
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ITALIEN	12	12	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation présentant un projet professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger * une attestation sur l'honneur en cas de stage ou d'expériences professionnelles en lien avec la formation.	idem			
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - JAPONAIS	20	20	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation présentant un projet professionnel en lien avec la formation (1 page maximum) 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger * une attestation sur l'honneur en cas de stage ou d'expériences professionnelles en lien avec la formation.	idem			

MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés.
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - RUSSIE	12	12	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation présentant un projet professionnel en lien avec la formation (1 page) 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger * une attestation sur l'honneur en cas de stage ou d'expériences professionnelles en lien avec la formation.	idem			
	LINGUISTIQUE ET DIALECTOLOGIE	36	36	Etude de dossier	* Formation accessible aux étudiants titulaires d'une licence de Sciences du Langage, Lettres, LLCE, LEA, Sciences Cognitives, Psychologie, Mathématiques, Informatique (appliquées aux Sciences Humaines et Sociales), Sociologie, Philosophie, Sciences de l'éducation ; * Formation accessible par validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret 2013-756 du 19 août 2013) ; par validation des études supérieures accomplies, notamment à l'étranger * Maîtriser les outils théoriques permettant à l'étudiant de décrire en termes scientifiques les langues et le langage humain. * Capacité d'élaborer un raisonnement de type scientifique sur le langage d'un point de vue cognitif. * Avoir une formation sur différents aspects de la description des langues, phonétique et phonologie, morphologie, syntaxe, sociolinguistique. * Il est recommandé la maîtrise des processus de production et d'acquisition linguistique et la problématique de l'enseignement des langues.	* Evaluation des résultats obtenus en licence * Les motifs justifiant du choix de ce master par le candidat (projet de recherche et/ou projet professionnel) * Le niveau dans une langue étrangère * Le niveau de français C1 pour les étudiants internationaux (sauf pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français ; les étudiants étrangers venant de pays francophones) * La commission se réserve la possibilité de contacter les candidats afin de compléter les informations transmises dans le dossier <u>Pièces justificatives supplémentaires (obligatoires) :</u> Une lettre de motivation présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation	* Responsable pédagogique de la formation * Deux enseignants disciplinaires intervenant dans la formation * Responsable pédagogique de la mention			
	BILINGUE ANGLAIS-ITALIEN	9	9	Etude de dossier	* Formation accessible (en formation initiale et continue) aux étudiants titulaires (ou en cours de validation sous réserve d'obtention du diplôme) d'une Licence Trilingue, ou de toute autre formation compatible réalisée dans un établissement supérieur français ou étranger * Maîtrise approfondie des deux langues de spécialité (anglais-italien ou espagnol), fondée sur des enseignements théoriques (grammaire, linguistique) et des exercices pratiques (traduction, expression/compréhension) * Compétences solides dans les domaines culturels (linguistiques, littéraires, historiques, sociologiques, etc.) des deux aires linguistiques concernées. * Compétences méthodologiques : analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation ; développer une argumentation avec esprit critique (méthodologie de la dissertation et de l'explication de texte). * Compétences en français : maîtriser les différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. * Niveau de français C1 pour les étudiants internationaux (sauf pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français ; les étudiants étrangers venant de pays francophones)	* Evaluation des notes obtenues au cours de la Licence dans les enseignements de traduction, pratique de la langue, linguistique, littérature et civilisation (ou équivalent si diplôme autre que LLCE ou diplôme étranger) * Les candidatures d'étudiants ayant suivi une Licence trilingue seront valorisées * La commission se réserve la possibilité de contacter les candidats afin de compléter les informations transmises dans le dossier <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * lettre de motivation en français présentant un projet professionnel en lien avec la formation (1 page max.) * un curriculum vitae dans les trois langues (français ; anglais ; italien) 2/ Facultatifs * attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	* Responsable pédagogique de la formation * Responsable pédagogique du Master LLCE anglais * Enseignant du département d'italien * Responsable pédagogique de la mention			
	BILINGUE ANGLAIS-ESPAGNOL	9	9	Etude de dossier	idem	Pièces justificatives supplémentaires : 1/ Obligatoires * lettre de motivation en français présentant un projet professionnel en lien avec la formation (1 page max.) * un curriculum vitae dans les trois langues (français ; anglais ; espagnol) 2/ Facultatifs * attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	* Responsable pédagogique de la formation * Responsable pédagogique du Master LLCE anglais * Enseignant du département d'espagnol * Responsable pédagogique de la mention			
Total MENTION LLCE		356	320							
MEEF 2nd DEGRE	ALLEMAND (M1)	36	14 (3)	Etude de dossier	* Formation accessible (en formation initiale et continue) aux étudiants titulaires (ou en cours de validation sous réserve d'obtention du diplôme) d'une Licence LLCE, ou de tout autre formation compatible réalisée dans un établissement supérieur français ou étranger ; * Maîtrise approfondie de la langue étudiée, fondée sur des enseignements théoriques (grammaire, linguistique) et pratiques (traduction, expression/compréhension) * Compétences et savoirs approfondis dans les domaines culturels (linguistiques, littéraires, historiques, sociologiques, etc.) de l'aire linguistique concernée. * Compétences méthodologiques : analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation ; développer une argumentation avec esprit critique (méthodologie de la dissertation et de l'explication de texte). * Compétences en français : maîtriser les différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. * Niveau de français C1 pour les étudiants internationaux (sauf pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français ; les étudiants étrangers venant de pays francophones)	* Evaluation des notes obtenues au cours de la Licence dans les enseignements de traduction, pratique de la langue, linguistique, littérature et civilisation (ou équivalent si diplôme autre que LLCE ou diplôme étranger) * Evaluation des moyennes obtenues aux semestres 1, 2, 3, 4 et 5 de la Licence * Evaluation du projet professionnel et/ou de recherche * Evaluation des capacités d'expression (en français et dans la langue étudiée) * Les candidatures d'étudiants ayant suivi une Licence LLCE seront valorisées * Les candidatures attestant d'un séjour linguistique à l'étranger seront valorisées * La commission se réserve la possibilité de contacter les candidats afin de compléter les informations transmises dans le dossier <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	* Directeur du département * Responsable pédagogique de la formation * Enseignant du département			

MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés.
	ANGLAIS (M1)	50	40 (4)	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires : * une lettre de motivation manuscrite (version pdf), en français et en anglais, présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	ITALIEN (M1)	36	36	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	ARABE (M1)	36	14 (3)	Etude de dossier	idem	idem <u>Pièces justificatives supplémentaires :</u> 1/ Obligatoires * une lettre de motivation manuscrite (version pdf), en français et en arabe, présentant un projet de recherche et/ou professionnel en lien avec la formation 2/ Facultatifs * une attestation sur l'honneur en cas de séjour linguistique à l'étranger	idem			
	Total MENTION MEEF 2nd DEGRE	158	36							

FACULTE DES LANGUES 2022/2023

Saisie obligatoire
Saisie Facultative

MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés.
LEA	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-ALLEMAND	10	10	Etude de dossier	1) Formation accessible (en formation initiale et continue) aux étudiants titulaires (ou en cours de validation sous réserve d'obtention du diplôme) d'une Licence LEA, ou de tout autre formation compatible réalisée dans un établissement supérieur français ou étranger. 2) Maîtrise approfondie des deux langues étudiées (langue A : anglais + langue B), fondée sur des enseignements théoriques (grammaire) et pratiques (traduction de textes techniques, économiques et juridiques, expression/compréhension) 3) Compétences et savoirs approfondis des faits de civilisation, notamment dans les domaines socioéconomiques, des pays des langues étudiées (pratiques commerciales, environnement politico-institutionnel, système juridique, etc.). 4) Compétences méthodologiques : maîtriser des outils informatiques et de recherche d'information, savoir recueillir des données, être en mesure de les problématiser, les analyser et les synthétiser en vue de leur exploitation. 5) Compétences en français : maîtriser les différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. Niveau de français C1 exigé pour les étudiants internationaux (sauf pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français et les étudiants étrangers venant de pays francophones). 6) Capacité de travail en équipe, de leadership, de communication interpersonnelle et de gestion des conflits.	1) <u>Évaluation des résultats obtenus en licence</u> (ou équivalent si diplôme autre que LEA ou diplôme étranger) : notes obtenues <u>dans les enseignements de langues A (anglais) et B</u> , ainsi que <u>dans les matières d'application</u> (économie, droit, gestion) ; moyennes obtenues aux semestres 1, 2, 3, 4 et 5 2) Motifs justifiant du choix de ce master par le candidat et adéquation entre le contenu du projet professionnel et les débouchés de la formation 3) Evaluation des capacités d'expression en français ; le niveau de français C1 pour les étudiants internationaux (sauf pour les titulaires d'un baccalauréat français, les étudiants étrangers venant de pays francophones ou ceux ayant déjà obtenu 30 ECTS dans une université française, hors DU) 4) Seront valorisées : les candidatures d'étudiants ayant suivi une Licence LEA ou une double licence LEA/droit ou LEA/gestion ; celles attestant d'un séjour linguistique à l'étranger ; celles, enfin, démontrant une expérience professionnelle pertinente en entreprise (stage, emploi, etc.). Pièces justificatives supplémentaires : - une <u>lettre de motivation manuscrite</u> en français présentant un projet professionnel en lien avec la formation (version pdf) - tout <u>document attestant d'un séjour linguistique à l'étranger</u> effectué ou à venir (original en anglais ou traduction assermentée en français) - pour les profils hors LEA : certificat C1 en anglais (<u>Cambridge</u> ou <u>CLES</u>) + certification en langue B	Responsable du parcours, enseignants en langue A et B (directeur de département ou membre désigné), assesseur LEA			
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-ARABE	15	15							
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-CHINOIS	15	15							
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-COREEN	15	15							
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-ESPAGNOL	25	25							
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-ITALIEN	15	15							
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-JAPONAIS	20	20							
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-RUSSE	5	5							
	TOTAL LANGUES ET GESTION 120 effectifs globaux répartis comme indiqué ci-dessus, afin de tenir compte de la pression des licences respectives.	120	120							
	LANGUES ET GESTION - ANGLAIS-POLONAIS	non ouvert	non ouvert	non ouvert						
	COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ALLEMAND COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ARABE COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-CHINOIS COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-COREEN COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ESPAGNOL COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ITALIEN COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-JAPONAIS COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-RUSSE	24	24	Etude de dossier +entretien en français et langue étrangère	Outre les attendus énoncés ci-dessus pour le master Langues et Gestion, nécessité de pouvoir démontrer un solide intérêt dans les matières commerciales : marketing international, techniques du commerce international, aspects interculturels du monde des affaires, etc.	En plus de ce qui a été énoncé ci-dessus pour le master Langues et Gestion (LG) nous prendrons en compte les critères suivants : - Évaluation de l'intérêt pour le marketing et le commerce international - Évaluation de la qualité des résultats académiques et des compétences extra-universitaires (stage, emploi, engagement associatif, etc.) dans ces domaines - Valorisation des candidatures présentant l'option "Commerce International" Pièce supplémentaire demandée (outre celles requises pour LG) :	Responsable du parcours, enseignants en langue A et B (directeur de département ou membre désigné), assesseur LEA			
	LANGUES-DROIT-COMMERCE - ANGLAIS-ALLEMAND LANGUES-DROIT-COMMERCE - ANGLAIS-ESPAGNOL LANGUES-DROIT-COMMERCE - ANGLAIS-ITALIEN LANGUES-DROIT-COMMERCE - ANGLAIS-JAPONAIS LANGUES-DROIT-COMMERCE - ANGLAIS-RUSSE DOUBLE DIPLÔME Torino - Statale	24	24 Dont DD : 5 max	Etude de dossier +entretien en français et langue étrangère	Outre les attendus énoncés ci-dessus pour le master Langues et Gestion, nécessité de pouvoir démontrer un solide intérêt dans les matières commerciales et juridiques, concernant notamment le cadre réglementaire des échanges internationaux et le droit des affaires des différents pays.	En plus de ce qui a été énoncé ci-dessus pour le master Langues et Gestion (LG), nous prendrons en compte les critères suivants : - Évaluation de l'intérêt pour les questions juridiques et commerciales - Évaluation de la qualité des résultats académiques et des compétences extra-universitaires (stage, emploi, engagement associatif, etc.) dans ce domaine Pièce supplémentaire demandée (outre celles requises pour LG) : une brève vidéo présentant le profil et la motivation du candidat	Responsable du parcours, enseignants en langue A et B (directeur de département ou membre désigné), assesseur LEA			
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ALLEMAND COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ARABE COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-CHINOIS COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-COREEN COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ESPAGNOL COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ITALIEN COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-JAPONAIS COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-RUSSE	24	24	Etude de dossier +entretien en français et langue étrangère	Outre les attendus énoncés ci-dessus pour le master Langues et Gestion, nécessité de pouvoir démontrer un solide intérêt dans le domaine de la communication : publicité, relations publiques ou presse, communication événementielle, communication interne, etc.	En plus de ce qui a été énoncé ci-dessus pour le master Langues et Gestion (LG), nous prendrons en compte les critères suivants : - Évaluation de l'intérêt pour la communication - Évaluation de la qualité des résultats académiques et des compétences extra-universitaires (stage, emploi, engagement associatif, etc.) dans ce domaine - Valorisation des candidatures présentant l'UEO "communication" Pièce supplémentaire demandée (outre celles requises pour LG) : une brève vidéo présentant le profil et la motivation du candidat	Responsable du parcours, enseignants en langue A et B (directeur de département ou membre désigné), assesseur LEA			
	Total MENTION LEA	312	288							
TRADUCTION ET	TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ALLEMAND					1) Évaluation des résultats obtenus en licence : notes obtenues dans les enseignements de langues, notamment en traduction ou pratique de la				
	TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ESPAGNOL									

MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés.
	TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ITALIEN DOUBLE DIPLÔME avec Alicante	24	24 Dont DD : 5 max	Etude de dossier + tests écrits (un dans chaque langue A et B vers le français) + entretien en langue étrangère	1) Étudiants titulaires d'une Licence LEA ou de tout titre admis en équivalence et incluant la maîtrise de deux langues étrangères. 2) Étudiants hispanophones ou italophones disposant d'un excellent niveau de français (certification C1) et capables de traduire vers le français. 3) Étudiants capables de démontrer un solide intérêt dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat.	langue ; moyennes obtenues aux semestres 1, 2, 3, 4 et 5 2) Motifs justifiant du choix de ce master par le candidat et adéquation entre le contenu du projet professionnel et les débouchés de la formation 3) Evaluation des capacités d'expression en français ; le niveau de français C1 pour les étudiants internationaux (sauf pour les titulaires d'un baccalauréat français, les étudiants étrangers venant de pays francophones ou ceux ayant déjà obtenu 30 ECTS dans une université française, hors DU) 4) Seront valorisées : les candidatures attestant d'un séjour linguistique à l'étranger et celles démontrant une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la traduction Pièces justificatives supplémentaires : - un projet professionnel argumenté (nombre de mots limité) - tout document attestant d'un séjour linguistique à l'étranger effectué ou à venir (original en anglais ou traduction assermentée en français)	Directrices du parcours et assesseur LEA			
	TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-Français			convention avec Monash	convention avec Monash	convention avec Monash	Directrices du parcours et assesseur LEA			
	TOTAL MENTION TRADUCTION ET INTERPRETIARIAT		24	24						

FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS 2022/2023

Saisie obligatoire													Saisie facultative		
	MENTION	PARCOURS	Capacité globale	Capacité affichée sur TMM	Modalités de recrutement	Attendus nombre maximum de signes par attendu : 300	Critères	Composition de la commission de recrutement	Le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %)	la date d'observation (à 6 mois, à 12 mois, à 18 mois ou à 30 mois)	l'année de diplomation des étudiants concernés.				
	ARCHIVES	ARCHIVES	20	20	étude de dossier sans entretien	licence d'histoire; bon niveau académique sur les 5 semestres de licence; bon niveau d'expression française, notamment écrite; lettre de motivation argumentée témoignant d'un intérêt clair pour le métier d'archiviste, idéalement appuyé sur la réalisation d'un stage d'observation en licence.	cohérence du projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation	le responsable pédagogique du parcours; un archiviste professionnel; un enseignant-chercheur en histoire intervenant dans la formation							
	AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS	MANAGEMENT DES TRANSFORMATIONS TELEVISUELLES	14	12	étude de dossier sans entretien	licence ou équivalent en information-communication (parcours audiovisuels ou médias numériques interactifs) ou en cinéma ou arts du spectacle; compétences sur les outils technologiques de la production audiovisuelle et de la production de contenus internet; aptitude à la gestion de projet et au management des productions audiovisuelles; bonne culture générale des médias audiovisuels et plateformes numériques; connaissances des enjeux, acteurs et mécanismes socioéconomiques des industries culturelles; expérience de stages en licence recommandée	contenus, objectifs et débouchés de la formation; dossier de travaux personnels du candidat; questionnaire spécifique visant à évaluer les compétences technologiques et la culture générale du candidat sur le digital; bon niveau académique avec constance dans l'ensemble des matières et plus particulièrement dans les matières articulées au master	le responsable pédagogique du parcours et de la mention; deux enseignants-chercheurs d'information-communication intervenant dans la formation; un suppléant (professionnel de la formation)							
		DESIGNER-SCENARISTE DE PROJETS AUDIOVISUELS MULTISUPPORT	14	12			cohérence du projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation; dossier de travaux personnels du candidat;								
		TOTAL AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES,	28	24											
	COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	COMMUNICATION DIGITALE	26	24	étude de dossier sans entretien	licence ou équivalent en information-communication ou, à défaut, socle de connaissances en communication des organisations et plus particulièrement en communication digitale; stages et/ou expériences professionnelles dans le domaine; projet professionnel en accord avec les débouchés du master en communication digitale	bon niveau académique et constance dans l'ensemble des matières et plus particulièrement dans les matières articulées au master; questionnaire spécifique visant à évaluer la connaissance du domaine; cohérence du parcours de formation et des expériences professionnelles en rapport avec le master; pertinence du projet professionnel en rapport avec le master; connaissance générale du champ de la communication digitale; qualité de la motivation et de l'argumentation; soin apporté à la présentation du dossier, qualité de	les deux responsables pédagogiques de la mention; trois enseignants-chercheurs d'information-communication							
		MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION INTEGREE	26	24	étude de dossier sans entretien	licence ou équivalent en information communication ou à défaut socle de connaissances dans le champ de la communication des organisations; stages et/ou expériences dans le domaine; compétences rédactionnelles et communicationnelles; projet professionnel en accord avec les débouchés du master.	bon niveau académique et constance dans l'ensemble des matières et plus particulièrement dans les matières articulées au master; questionnaire spécifique visant à évaluer la connaissance du domaine; cohérence du parcours de formation et des expériences professionnelles en rapport avec le master; pertinence	les deux responsables pédagogiques de la mention; trois enseignants-chercheurs d'information-communication							
		TOTAL COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	52	48											
	GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT	SANTE ENVIRONNEMENT INFORMATIONS SPATIOTEMPORELLES (SENTINELLES)	17	16	étude de dossier sans entretien	curcus de licence ou formation équivalente dans le domaine des sciences humaines et sociales. Des expériences professionnelles et/ou activités extra-universitaires seront appréciées. Les expériences à l'étranger et/ou en situation d'altérité seront valorisées.	bon niveau académique (résultats universitaires supérieurs ou égaux à une moyenne de 12/20 ou en progression); clarté et précision de la lettre de motivation présentant et argumentant le projet professionnel; adéquation entre le projet et les contenus, objectifs et débouchés du diplôme demandé	les deux responsables pédagogiques de la formation + 1 enseignant-chercheur ou professionnel intervenant dans la formation							
		ALTERITES REFLEXIVITE GEOGRAPHIE SOCIALE (MARGES)	17	16	étude de dossier sans entretien	curcus de licence ou formation équivalente dans le domaine des sciences humaines et sociales. Une connaissance et des compétences en SIG, des milieux environnementaux, et en statistiques seront appréciées ainsi que des expériences professionnelles et/ou activités extra-universitaires. Les expériences à l'étranger et/ou en situation d'altérité seront valorisées.	ensemble des matières et plus particulièrement dans les matières en lien avec le parcours demandé; qualité de la rédaction et de l'argumentation du projet professionnel; adéquation entre le projet et les contenus, objectifs et débouchés du diplôme demandé	le responsable pédagogique de la formation + deux enseignants-chercheurs intervenant dans la formation							
		TOTAL GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT	34	32											

MASTRE	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	GESTION, HERITAGES, DYNAMIQUES DES SOCIO-ECOSYSTEMES	6	6	étude de dossier sans entretien	curus de licence ou équivalent en géographie-aménagement, sciences de la vie, sciences de la terre, histoire, histoire de l'art et archéologie, sciences sociales, mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales; des connaissances et formations en SIG, initiation aux statistiques, stages de terrain (paysage et mesures stationnelles), introduction à la géographie biophysique, techniques d'enquête, formations en environnement seront particulièrement appréciées.	bon niveau académique; lettre de recommandation académique et/ou professionnelle; cohérence du projet professionnel avec les contenus, objectifs et débouchés de la formation demandée; soin apporté à la présentation du dossier et la rédaction de la lettre de motivation exposant le projet; le cas échéant justificatifs de l'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement / justificatifs des certifications professionnelles (dont MOOCS)				
	GESTION DES TERRITOIRES ET DE L'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES		22	18	étude de dossier sans entretien	curus de licence ou équivalent relevant de l'aménagement / urbanisme/architecture/géographie/sociologie/sciences politiques / droit / économie /sciences de gestion / carrières sociales / histoire. Pour les disciplines écologie et biologie, un argumentaire (2 p.maxi) devra montrer les attendus d'une entrée dans un master d'aménagement; expériences professionnelles ou engagements associatifs dans le domaine du développement durable, de l'aménagement, de l'urbanisme seront appréciés.	pertinence du projet professionnel et cohérence avec les contenus, objectifs et débouchés de la formation demandée; bonne connaissance du domaine et du champ scientifique relevant de la formation demandée; qualité de la motivation et de l'argumentaire exposant le projet professionnel du candidat; un résumé des travaux personnels du candidat en 3 pages maxi sera demandé	les deux responsables pédagogiques de la formation + deux enseignants-chercheurs du master GTDL			
		INGENIERIE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET STRATEGIE FONCIERE	20	18	étude de dossier sans entretien	curus de licence ou équivalent relevant de l'aménagement / urbanisme/architecture/géographie/sociologie/sciences politiques / droit / économie /sciences de gestion / carrières sociales / histoire. Pour les disciplines écologie et biologie, un argumentaire (2 p.maxi) devra montrer les attendus d'une entrée dans un master d'aménagement; expériences professionnelles ou engagements associatifs dans le domaine du développement durable, de l'aménagement, de l'urbanisme seront appréciés.	pertinence du projet professionnel et cohérence avec les contenus, objectifs et débouchés de la formation demandée; bonne connaissance du domaine et du champ scientifique relevant de la formation demandée; qualité de la motivation et de l'argumentaire exposant le projet professionnel du candidat; un résumé des travaux personnels du candidat en 3 pages maxi sera demandé	le responsable pédagogique de la formation + trois enseignants-chercheurs du master GTDL			
		Master Gestion des Territoires et Développement Local - Ingénierie	non ouvert	non ouvert							
		TOTAL GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	42	36							
	HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE	CONSTRUCTION DES SOCIETES CONTEMPORAINES	20	18	étude de dossier sans entretien	curus de licence ou formation équivalente en histoire privilégié ; projet de recherche explicite	bon niveau académique ; cohérence du projet professionnel avec les contenus et objectifs de la formation et ses débouchés professionnels ; qualité de rédaction et d'argumentation de la lettre de motivation et du projet de recherche ; bon niveau d'expression française écrite.	le responsable pédagogique de la formation + deux enseignants chercheurs d'histoire intervenant dans la mention			
		DE LA RENAISSANCE AUX REVOLUTIONS	20	18	étude de dossier sans entretien	curus de licence ou formation équivalente en histoire privilégié ; projet de recherche explicite	bon niveau académique ; cohérence du projet professionnel avec les contenus et objectifs de la formation et ses débouchés professionnels ; qualité de rédaction et d'argumentation de la lettre de motivation et du projet de recherche ; bon niveau d'expression française écrite.	le responsable pédagogique de la formation + deux enseignants chercheurs d'histoire intervenant dans la mention			
		HISTOIRE, MEMOIRE, MEDIAS	20	18	étude de dossier sans entretien	curus de licence ou formation équivalente en histoire privilégié ; projet de recherche explicite	bon niveau académique ; cohérence du projet professionnel avec les contenus et objectifs de la formation et ses débouchés professionnels ; qualité de rédaction et d'argumentation de la lettre de motivation et du projet de recherche ; bon niveau d'expression française écrite.	le responsable pédagogique de la formation + deux enseignants chercheurs d'histoire intervenant dans la mention			
		TOTAL HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE	60	54							
	HUMANITES NUMERIQUES	HUMANITES NUMERIQUES	10	10	étude de dossier sans entretien	admission en parallèle dans un master disciplinaire de Langues, Lettres et Sciences Humaines et sociales; forte capacité de travail pour pouvoir assumer la charge d'une formation en double diplôme; intérêt pour les Humanités numériques et les champs disciplinaires qui s'y rattachent; très bonne maîtrise du français écrit et oral.	qualité de la lettre de motivation (non manuscrite) et de l'argumentation exposant le projet professionnel; bon niveau académique (résultats régulièrement corrects et/ou en progression manifeste sur l'ensemble du cursus post-bac); relevé des notes du master pour les candidats déjà titulaires d'un master; inscription demandée dans un master disciplinaire.	le responsable pédagogique de la formation pour Lyon 3; les deux responsables de la formation pour Lyon 2; les deux responsables de la formation pour l'ENS de Lyon; le responsable de la formation pour l'Ensibb			
		STRATEGIES INFORMATIONNELLES ET DOCUMENTS NUMERIQUES	30	24	étude de dossier sans entretien	licence ou cursus équivalent en information-communication-documentation privilégiée; socle de connaissances en matière d'enjeux de la société d'information et de l'environnement numérique; connaissance dans au moins un des domaines (documentation d'entreprise, bibliothèques, archives dans es organisations); maîtrise des outils et logiciels en info-doc; compétences rédactionnelles et communicationnelles	bon niveau académique; bon niveau d'expression française écrite; compétences en anglais; maîtrise des outils bureautiques et logiciels (langage web, logiciels documentaires et GED; réponse au questionnaire spécifique de la formation destiné à évaluer la connaissance du domaine; adéquation entre le projet professionnel décrit dans la lettre de motivation et les contenus, objectifs et débouchés du diplôme demandé.	le responsable pédagogique de la mention + deux enseignants chercheurs des sciences de l'information et de la documentation intervenant dans la formation			
	INFORMATION, DOCUMENTATION LETTRES	LETTRES MODERNES	55	50	étude de dossier sans	curus de licence ou équivalent en lettres modernes, voire lettres classiques;	bon niveau académique (moyenne générale de 12/20	le responsable pédagogique de la			
		LETTRES CULTURE ENTREPRISE	15	15	étude de dossier avec	licence de lettres modernes (à l'exclusion de tout autre cursus); investissement	bon niveau académique (moyenne générale de 12/20	les deux responsables			
		TOTAL LETTRES	70	65							
	MEEF 1er DEGRE	PROFESSORAT DES ECOLES (M1)	140	138	étude de dossier sans	curus de licence ou équivalent; aisance avec la langue française écrite et orale,	bon niveau académique; cohérence du parcours avec le	les deux responsables			
		TOTAL MEEF 1er DEGRE	140	138							
					étude de dossier sans entretien	curus de licence ou équivalent prioritairement dans le domaine des sciences de l'information et de la documentation ou à défaut, socle de connaissance en matière d'enjeux de la société de l'information et de l'environnement numérique; connaissance et compréhension du système éducatif français et de ses enjeux; capacité à travailler en mode projet; compétences rédactionnelles et communicationnelles (langue et outils)	bon niveau académique et constance dans l'ensemble des matières et plus particulièrement dans les matières articulées au master; cohérence entre le projet professionnel et les contenus, objectifs et débouchés de la formation demandée; réel intérêt pour l'enseignement; expériences professionnelles dans une structure éducative (y compris sportive); le suivi d'une ontion ou d'une formation en information-	le responsable pédagogique de la formation + deux enseignants-chercheurs des sciences de l'information-documentation intervenant dans la formation			
	MEEF 2nd DEGRE	INFORMATION-DOCUMENTATION (M1)	29	24							
		HISTOIRE-GEOGRAPHIE (M1)	55	50	étude de dossier sans	socle de formation disciplinaire solide de niveau licence en histoire OU en	bon niveau académique sur l'ensemble du cursus de	les deux responsables			

		lettres option lettres classiques (M1)	12	10	étude de dossier avec entretien en visioconférence ou en présentiel en juin pour vérifier les acquis du Semestre 6	licence ou cursus équivalent en lettres classiques (maîtrise à un niveau bac + 3 des deux langues et littératures grecques et latines); très bon niveau en français (langue et littérature); stages et expériences du milieu de l'enseignement; projet professionnel clairement orienté vers le métier de professeur de lettres classiques dans l'enseignement secondaire.	bons résultats académiques avec une constance dans l'ensemble du cursus suivi; cohérence du parcours de formation et des expériences professionnelles en rapport avec le master demandé; soin apporté à la préparation du dossier (qualité de la présentation) et qualité de l'expression écrite; connaissance générale du domaine et du champ scientifique;	le responsable pédagogique de la formation + deux enseignants chercheurs du champ scientifique des lettres classiques			
		lettres option lettres modernes (M1)	35	30	étude de dossier sans entretien	licence ou cursus équivalent de lettres modernes; très bon niveau en français; bonne connaissance de la littérature française et connaissance des catégories essentielles de la grammaire française; stages et toute forme d'expérience du milieu de l'enseignement; projet professionnel clairement orienté vers le métier de professeur de lettres dans l'enseignement secondaire.	bon niveau académique; cohérence du projet professionnel avec les attendus et objectifs de la formation qui prépare à un concours de recrutement de l'éducation nationale; qualité de rédaction de la lettre de motivation et de présentation du dossier	le responsable pédagogique de la formation + 3 enseignants-chercheurs de lettres dont 2 impliqués dans l'enseignement des lettres en licence 3.			
		TOTAL MEEF 2nd DEGRE	131	114							
MONDES ANCIENS		LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ANCIENNES	18	16	étude de dossier avec entretien en visioconférence ou en présentiel en juin pour vérifier les acquis du Semestre 6	licence de lettres classiques ou équivalent; maîtrise des deux langues et littératures anciennes (grec et latin) à un niveau bac+3; projet de recherche explicite	bon niveau académique et constance dans les résultats de licence, en particulier dans les deux langues et littératures grecques et latines; très bon niveau en langue et littérature françaises; cohérence du projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation; qualité de la rédaction de la lettre de motivation (non manuscrite) et du projet de recherche.	le responsable de la formation; deux enseignants-chercheurs de latin et grec intervenant dans la formation			
		HISTOIRE ANCIENNE	18	16	étude de dossier sans entretien	licence d'histoire avec enseignements dans le domaine de l'histoire ancienne grecque et romaine; licence de lettres classiques avec enseignements relevant de l'histoire ancienne; pratique d'une langue ancienne; projet de recherche explicite	bon niveau académique et constance dans les résultats; qualité de la rédaction de la lettre de motivation et du projet de recherche; bon niveau d'expression française écrite; cohérence du projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation.	le responsable de la formation; deux enseignants-chercheurs intervenant dans la formation			
		TOTAL MONDES ANCIENS	36	32							
	MONDES MEDIEVAUX	HISTOIRE, ARCHEOLOGIE ET LITTERATURES DES MONDES CHRETIENS ET MUSULMANS MEDIEVAUX	20	20	étude de dossier sans entretien	licence d'histoire, ou d'histoire de l'art ou de lettres; bon niveau académique sur les trois années de licence; projet de recherche élaboré	cohérence du projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation; soin apporté à la présentation et à la rédaction du projet; bon niveau d'expression écrite	le responsable de la formation; 2 enseignants-chercheurs en histoire médiévale intervenant dans la formation			
PATRIMOINE ET MUSEES		MEDIATION CULTURELLE ET NUMERIQUE	20	20	étude de dossier sans entretien	licence d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie; expérience de stages dans les domaines patrimoniaux, de la médiation culturelle, dans une institution patrimoniale ou culturelle	tableau de synthèse des moyennes, mentions et classements éventuels par année dans le supérieur; bon niveau académique équivalent à mention Abien et régularité des résultats dans le cursus supérieur; qualité de l'expression écrite et de la présentation du dossier; cohérence entre le cursus et le projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation.	le responsable de la formation; 2 enseignants-chercheurs/professionnels intervenant dans la formation			
		MUSEOGRAPHIE	20	20	étude de dossier sans entretien	licence d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie; expérience de stages dans les domaines patrimoniaux, de la médiation culturelle, dans une institution patrimoniale ou culturelle	tableau de synthèse des moyennes, mentions et classements éventuels par année dans le supérieur; bon niveau académique équivalent à mention Abien et régularité des résultats dans le cursus supérieur; qualité de l'expression écrite et de la présentation du dossier; cohérence entre le cursus et le projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation.	le responsable de la formation; 2 enseignants-chercheurs/professionnels intervenant dans la formation			
		TOTAL PATRIMOINE ET MUSEES	40	40							
SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS		SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS (présentiel)	15	15	étude de dossier sans	licence ou cursus équivalent relevant des sciences humaines et sociales ; bon	bon niveau académique ; cohérence du projet	le responsable de la formation +			
		SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS (e-learning)	5	5	étude de dossier sans	licence ou cursus équivalent relevant des sciences humaines et sociales ;	bon niveau académique ; cohérence du projet	le responsable de la formation +			
		TOTAL SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS	20	20							

 Saisie obligatoire

 Saisie Facultative

Philosophie TMM2022

Délibération n° D2021-12-24-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 612-3 et D. 612-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 30 novembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'inscription dans une formation initiale du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une procédure nationale de préinscription.

Cette procédure est ouverte à tous les candidats, en préparation ou titulaires du baccalauréat ou diplôme équivalent, français ou étranger, sans limite d'âge, et les personnes remplissant les critères réglementaires prévus pour l'accès à la formation souhaitée peuvent émettre des vœux pour ces formations.

La plateforme Parcoursup permet aux candidats d'être informés des caractéristiques des formations (attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités d'accueil, contenus et organisation de chaque formation...) et de faire des vœux sur les formations qui les intéressent.

Comme les années précédentes les établissements peuvent compléter les attendus définis nationalement. Pour les filières non sélectives, suite à l'examen de la commission d'examen des vœux, seule une décision favorable peut être adressée au candidat. Elle est formulée sous la forme d'un « oui » ou le cas échéant d'un « oui si ».

Pour les formations sélectives, la réponse de la commission d'examen des vœux peut être « oui », le cas échéant « oui si » ou « non ».

La présente délibération a pour objet de sécuriser les propositions faites par les composantes pour chaque formation. Ces propositions sont faites sur la base des capacités d'accueil de chacune des formations au regard des contraintes matérielles et pédagogiques.

Décide

D'approuver les différentes dispositions annexées à la présente délibération, pour l'année universitaire 2022-2023, les attendus locaux, les critères de classement, les parcours déjà existants, sélectifs ou non, et les nouveaux parcours, sélectifs ou non.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2021

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique


Gilles BONNET



Parcoursup 2022 : Liste des filières sélectives 2022/2023

Les filières sélectives :

1. Les bachelors universitaires de technologie (DUT)

-) BUT Carrières juridiques Parcours Métiers du droit et de l'entreprise
-) BUT Gestion Administratives et commerciales des Organisations (GACO)
-) BUT Information, Communication, Parcours Communication des Organisations
-) BUT Information, Communication, Parcours Numérique dans les Organisations
-) BUT Carrières juridiques Parcours entreprise et association (Annonay)
-) BUT Carrières juridiques Parcours Administration et Justice (Bourg en Bresse)

2. La préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DUCG)

3. La double licence Droit et Philosophie

4. Les doubles licences suivantes :

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Allemand et Gestion parcours Management et Sciences Humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Allemand et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Arabe et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Arabe et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Coréen et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Coréen et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Espagnol et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Espagnol et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Italien et Gestion Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Italien et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Japonais et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Japonais et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Polonais et Gestion Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Polonais et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Portugais et Gestion parcours Management et Sciences Humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Portugais et Gestion parcours Techniques Quantitatives et Management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe et Gestion Management et sciences humaines (MSH)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence : Histoire et Géographie-Aménagement

5. La licence trilingue

6. La licence Business Management (Mention Gestion)

Capacités d'accueil des Licences 1ère année à la rentrée 2022

Site	Nodip	Code Formation Parcoursup	Formation	Rappel Places 2021-2022	Parcoursup Rentrée 2022	
					Capacités totale Saisie réelle	Capacités Parcoursup 2022-2023
Bourg	3101000IB	2037	Bourg - Licence Droit	130	180	130
Bourg	3101035IB	28559	Bourg Droit - option Santé	20	20	20
Bourg	3104001IB	2038	Bourg - Licence Gestion MSH (ex AES)	80	108	80
Bourg	3102002IB	13921	Bourg - Licence Histoire	65	72	65
Lyon	3101051IL	8531	Licence Droit - Science Politique	350	416	330
Lyon	3101000IL	8530	Licence Droit - Droit yc 30 Cursus+ & 30 Chratreux	1270	1670	1270
Lyon	3101035IL	28564	Licence Droit - Pour LAS	60	60	60
Lyon	3101040IL	31779	Licence - Portail Droit-Projet d'insertion en licence professionnelle métiers de l'immobilier	30	30	30
Lyon	3103000IL	8536	Licence Philosophie	120	140	120
Lyon	3104001IL	8533	Licence Gestion - MSH	385	540	385
Lyon	3104000IL	8532	Licence Gestion - TQM	325	432	325
Lyon	3102120IL	8498	Licence Lettres parcours Littérature, Langues Cultures de l'Antiquité (LLCA)	30	36	30
Lyon	3102000IL	8497	Licence Lettres (ex Lettres modernes)	135	144	135
Lyon	3102002IL	8534	Licence Histoire	230	288	230
Lyon	3102003IL	8535	Licence Géographie et Aménagement	115	136	115
Lyon	3105001IL	8500	Licence LLCER Allemand	36	36	36
Lyon	3105000IL	8499	Licence LLCER Anglais	260	310	260
Lyon	3105002IL	8501	Licence LLCER Arabe	40	72	40
Lyon	3105012IL	13893	Licence LLCER Arabe - 4 ans	36	36	36
Lyon	3105003IL	8502	Licence LLCER Chinois	40	54	40
Lyon	3105013IL	18428	Licence LLCER Chinois - 4 ans	18	18	18
Lyon	3105004IL	8503	Licence LLCER Italien	60	72	60
Lyon	3105006IL	8504	Licence LLCER Japonais	76	108	76
Lyon	3105007IL	8505	Licence LLCER Russe	15	26	15
Lyon	3105017IL	13894	Licence LLCER Russe - 4 ans	10	10	10
Lyon	310500AIL	8506	Licence LEA - Anglais-Allemand	70	75	70
Lyon	310500MIL	8511	Licence LEA - Anglais-Arabe	50	90	50
Lyon	310501MIL	13897	Licence LEA - Anglais-Arabe - 4 ans	36	36	36
Lyon	310500KIL	8510	Licence LEA - Anglais-Chinois	63	80	63
Lyon	310501KIL	18805	Licence LEA - Anglais-Chinois - 4 ans	30	36	30
Lyon	310500UIL	14964	Licence LEA - Anglais-Coréen	75	85	75
Lyon	310500BIL	8507	Licence LEA - Anglais-Espagnol	230	300	230
Lyon	310500CIL	8508	Licence LEA - Anglais-Italien	85	100	85
Lyon	310500GIL	8509	Licence LEA - Anglais-Japonais	100	110	100
Lyon	310500QIL	8513	Licence LEA - Anglais-Polonais	15	20	15
Lyon	310501QIL	13898	Licence LEA - Anglais-Polonais - 4 ans	16	16	16
Lyon	310500WIL	17841	Licence LEA - Anglais-Portugais	28	28	28
Lyon	310501WIL	18512	Licence LEA - Anglais-Portugais - 4 ans	16	16	16
Lyon	310500PIL	8512	Licence LEA - Anglais-Russe	35	50	35
Lyon	310501PIL	13899	Licence LEA - Anglais-Russe - 4 ans	36	36	36
Total capacités filières non sélectives				4 821	6 092	4 801
Filières sélectives						
Lyon	3105031IL	24442	Trilangue LLCER Anglais Espagnol	34	40	34
Lyon	3105030IL	24453	Trilangue LLCER Anglais Italien	16	18	16
Lyon	3105032IL	28607	Trilangue LLCER Anglais Allemand	16	18	16
Lyon	3044600IL	8496	DCG - Diplôme de Comptabilité et de Gestion	130	130	130
			Licence Gestion - Business et Management		48	48
Lyon	3201100IL	18353	DL Droit et Philosophie	42	45	42
Lyon	3202021IL	8537	DL Histoire et Géographie	30	30	30
Lyon	3202050IL	13906	DL LLCER Anglais- Lettres	20	20	20
Lyon	320405AIL	8515	DL - LEA Anglais-Allemand et Gestion - MSH	10	10	10
Lyon	3204051IL	8514	DL - LEA Anglais-Allemand et Gestion - TQM	10	10	10
Lyon	320405MIL	8517	DL - LEA Anglais-Arabe et Gestion - MSH	5	5	5
Lyon	3204059IL	8516	DL - LEA Anglais-Arabe et Gestion - TQM	5	5	5
Lyon	320405KIL	8526	DL - LEA Anglais-Chinois et Gestion - MSH	5	5	5
Lyon	3204057IL	8527	DL - LEA Anglais-Chinois et Gestion - TQM	5	5	5
Lyon	320405TIL	16694	DL - LEA Anglais-Coréen et Gestion - MSH	5	5	5
Lyon	3204060IL	16693	DL - LEA Anglais-Coréen et Gestion - TQM	5	5	5
Lyon	320405BIL	8518	DL - LEA Anglais-Espagnol et Gestion - MSH	15	15	15
Lyon	3204052IL	8519	DL - LEA Anglais-Espagnol et Gestion - TQM	15	15	15
Lyon	320405CIL	8520	DL - LEA Anglais-Italien et Gestion - MSH	10	10	10
Lyon	3204053IL	8521	DL - LEA Anglais-Italien et Gestion - TQM	10	10	10
Lyon	320405GIL	8528	DL - LEA Anglais-Japonais et Gestion - MSH	5	5	5
Lyon	3204058IL	8529	DL - LEA Anglais-Japonais et Gestion - TQM	5	5	5
Lyon	320405QIL	8522	DL - LEA Anglais-Polonais et Gestion - MSH	5	5	5
Lyon	3204050IL	8523	DL - LEA Anglais-Polonais et Gestion - TQM	5	5	5
Lyon	320405WIL	18455	DL - LEA Anglais-Portugais et Gestion - MSH	5	5	5
Lyon	3205040IL	18456	DL - LEA Anglais-Portugais et Gestion - TQM	5	5	5
Lyon	320405PIL	8524	DL - LEA Anglais-Russe et Gestion - MSH	5	5	5
Lyon	320405RIL	8525	DL - LEA Anglais-Russe et Gestion - TQM	5	5	5
Total Filières sélectives				428	469	456
TOTAL FILIERES				5 249	6 561	5 257
Création de places à la rentrée 2022						8
	Création de parcours					
	Changement d'intitulés					
	Suppression de parcours					
	Changement de capacités d'accueil					



DEVU

PARCOURS SUP Campagne 2022 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : Droit

DOMAINE : DOMAINE DROIT ÉCONOMIE GESTION | MENTION DROIT

MENTION : Droit

PARCOURS :

Licence en droit (Campus de Lyon + campus de Bourg)

Double licence droit-philosophie

Licence science politique-droit

Licence Droit accès Santé

Parcours	Attendus nationaux	Attendus locaux	Critères de classement
Licence en droit	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte * Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée. Il est cependant conseillé d'avoir suivi plusieurs enseignements de spécialité de la voie générale suivants, dans les différentes combinaisons envisageables : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences économiques et sociales ; Arts. Concernant l'attendu national « <i>disposer de connaissances linguistiques</i> », l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : - le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la licence en droit. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; - l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; - les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; - Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues ;
	DISPOSITIFS SPECIFIQUES : -« OUI SI-CURSUS+ » L'École de la réussite, est un parcours spécifique permettant aux étudiants inscrits en première année de licence en droit, de faire leur première année en deux ans, sans être considérés comme redoublants. Les étudiants de l'École de la Réussite suivent un programme adapté de licence sur deux ans et bénéficient d'enseignements complémentaires spécifiques. Effectifs : 60 étudiants		
Licence bi-disciplinaire science politique - droit	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte	La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée.	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en science politique - droit.

	* Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	Il est cependant conseillé d'avoir suivi plusieurs enseignements de spécialité de la voie générale suivants, dans les différentes combinaisons envisageables : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences économiques et sociales ; Arts. Concernant l'attendu national « <i>disposer de connaissances linguistiques</i> », l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée. La licence bidisciplinaire droit-science politique a une capacité d'accueil très limitée. Il est recommandé d'apporter un soin particulier à la motivation de la candidature (« Mon projet »), qui doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus au projet d'étude et au projet professionnel de l'étudiant.	Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la licence en science politique - droit. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; ▪ les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; ▪ Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues ;
Licence Droit accès Santé (en partenariat avec l'Université Claude)	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte * Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel	Au regard des exigences disciplinaires très poussées d'une formation en droit donnant accès en 2^e année des études de santé, il est recommandé aux étudiants d'avoir choisi des enseignements de spécialité correspondant à l'une des combinaisons suivantes :	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence Droit accès santé. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté

Bernard Lyon 1)	* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES VIE & TERRE HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES INGENIEUR MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / SCIENCES VIE & TERRE MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SC. ÉCONO. & SOCIALES HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / SCIENCES VIE & TERRE Concernant l'attendu national « disposer de connaissances linguistiques », l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	au suivi de la licence en science politique - droit. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ;) l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ;) les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus aux évaluations de contrôle continu en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ;) Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues
Double licence droit - philosophie		Les attendus de la double licence Droit-Philosophie sont ceux de la licence de Philosophie et de la licence de Droit, puisque les étudiants inscrits dans ce cursus suivent les deux formations. Cette double licence	La double licence droit – philosophie est sélective. Il est recommandé d'apporter un soin particulier à la motivation de la candidature (« Mon projet »), qui doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus au projet d'étude et au projet professionnel de l'étudiant.

		représente un nombre très élevé d'heures d'enseignements par semaine et nécessite donc, outre un excellent niveau de culture générale et de très bonnes qualités rédactionnelles, une forte motivation et des capacités d'organisation et de travail importantes. Concernant l'attendu national « <i>disposer de connaissances linguistiques</i> », l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	Les critères de classement pour la double licence Droit-Philosophie sont ceux de la licence en philosophie et de la licence en droit. La priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la double licence droit - philosophie. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la double licence droit - philosophie. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; ▪ les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus aux évaluations de contrôle continu en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale, en particulier en philosophie, mais aussi, selon les filières, en littérature, histoire et géographie et dans les matières scientifiques ; ▪ Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues.
Licence en droit / Prépa IEP (en partenariat avec Les Chartreux)		Au regard des exigences disciplinaires très poussées d'une formation en droit combinée avec une classe préparatoire aux examens et concours d'entrée dans les IEP, il est recommandé aux étudiants d'avoir choisi des enseignements de spécialité correspondant à l'une des combinaisons suivantes : - Mathématiques/ Physique-Chimie/ SVT	Le parcours est sélectif. Il est recommandé d'apporter un soin particulier à la motivation de la candidature (« Mon projet »), qui doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus au projet d'étude et au projet professionnel de l'étudiant. Nous utilisons l'ensemble des informations fournies dans la fiche Avenir pour évaluer les candidats. Sont pris en compte les notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat, ainsi que les bulletins de notes de première et de deux premiers trimestres de terminale. Sont notamment tout particulièrement appréciés les

		- Histoire-géo, Géopolitique et Sciences politiques/ Mathématiques/ Sciences économiques et sociale - Histoire-géo, Géopolitique et Sciences politiques/ Langues, Littérature et Cultures Étrangère/ Sciences économiques et sociales - Histoire-géo et Sciences politiques/ Humanités, Littérature et Philosophie/ Sciences économiques et sociales - Histoire-géo, Géopolitique et Sciences politiques/ Humanités, Littérature et Philosophie/ Langues, Littérature et Cultures Étrangères - Langues, Littérature et Cultures Étrangères/ Mathématiques/ Sciences économiques et sociales - Mathématiques/ Physique-Chimie/ Sciences économiques et sociales - Histoire-géo et Sciences politiques/ Sciences économiques et sociales/ SVT - Humanités, Littérature et Philosophie/ Langues, Littérature et Cultures Étrangères/ Sciences économiques et sociales Concernant l'attendu national « <i>disposer de connaissances linguistiques</i> », l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	résultats et les appréciations des professeurs dans les matières littéraires, scientifiques et de sciences sociales, ainsi que le niveau de la classe.
Licence en droit	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires	La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit.

	* Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte * Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée. Il est cependant conseillé d'avoir suivi plusieurs enseignements de spécialité de la voie générale suivants, dans les différentes combinaisons envisageables : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences économiques et sociales ; Arts. Concernant l'attendu national « <i>disposer de connaissances linguistiques</i> », l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la licence en droit. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; ▪ les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; ▪ Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues.
--	--	--	--



PARCOURS SUP Campagne 2022 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : IAE Université Lyon 3

DOMAINE : Gestion - Langues

MENTION : **doubles licences**

PARCOURS : MSH/LEA et TQM/LEA

Attendus doubles licences

Attendus nationaux Licence Gestion :

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention GESTION de:

* Disposer d'un niveau de mathématiques et de raisonnement conceptuel et logique, ainsi que d'aptitudes à la compréhension, l'analyse et la synthèse

La formation en Licence Gestion requiert en effet des capacités d'abstraction, de description et d'analyse, de raisonnement logique et de déduction.

* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français et en anglais afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cet attendu marque l'importance, pour la Licence de gestion, de la maîtrise de la langue française et anglaise, écrite et orale.

* Disposer d'un niveau de culture générale et témoigner d'un intérêt pour les questions sociétales

La formation en Licence de gestion demande en effet un minimum de curiosité et de culture générale, en particulier pour les questions humaines, socio-économiques et sociétales.

* Disposer de capacités de travail et de réflexion, collectives et en autonomie

Cet attendu marque l'importance de la capacité de l'étudiant à travailler de façon autonome. La formation en licence de gestion requiert en effet de grandes capacités d'organisation et de travail personnel.

* Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise et les domaines socio-économiques et managériaux

Cet attendu est lié au caractère pluridisciplinaire des formations de licence en gestion et aux spécificités des champs professionnels auxquels les étudiants se destinent dans des emplois de gestion et de management.

Attendus nationaux Licence LEA :

Il est attendu des candidats en licence Mention LEA de :

* Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un très bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements dans deux langues étrangères ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise

Les relations entre la formation en LEA et le monde de l'entreprise constituent en effet un aspect important de cette licence.

* Avoir un intérêt pour un domaine d'application

Les enseignements de langue sont en effet appliqués à des secteurs économiques (SES, économie, droit, gestion, commerce, etc.).

* Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde

L'intérêt pour la discipline est bien évidemment essentiel, mais l'étude des langues étrangères appliquées impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en LEA, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en LEA laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Critères généraux d'examen des vœux

RÉSULTATS ACADÉMIQUES

Niveau en mathématiques - Très important

Notes obtenues en mathématiques

Niveau dans les matières scientifiques - Très important

Prise en compte d'une moyenne pondérée d'un ensemble de notes obtenues dans des disciplines techniques dont les Sciences Économiques et Sociales

Niveau de culture générale - Très important

Prise en compte d'une moyenne obtenue en considérant les notes de philosophie, français, histoire-géographie et langues vivantes

COMPÉTENCES ACADÉMIQUES, ACQUIS MÉTHODOLOGIQUES, SAVOIR-FAIRE

Maîtrise du Français - Essentiel

Notes obtenues aux épreuves orales et écrites de français au bac

Pré-requis généraux - Essentiel

Nature du bac (Général ou STMG)

Compétences spécialisées - important

Combinaisons de spécialités choisies

Compétence en langue anglaise - Essentiel

Notes obtenues en anglais

Compétence en deuxième langue étrangère – Très important

Notes obtenues en langue étrangère

Méthode de travail - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur Méthode de travail

SAVOIR-ÊTRE

Autonomie de l'élève - Très important

Prise en compte avis fiche avenir sur l'autonomie

Capacité à s'investir de l'élève - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur Capacité à s'investir

MOTIVATION, CONNAISSANCE DE LA FORMATION, COHÉRENCE DU PROJET

Capacité de l'étudiant à réussir dans la formation - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur la capacité à réussir dans la formation

Cohérence du projet de formation - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur la cohérence du vœux avec le projet de formation

Attendus complémentaires :

Mêmes attendus que les attendus nationaux



DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION

FACULTE/INSTITUT : iaelyon

MENTION : Gestion

PARCOURS : DUCG

- Mêmes attendus que les attendus nationaux.

Compte tenu des attendus de la formation, le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir.

L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur :

- BAC généraux et STMG spécialité Gestion et Finance : Note anticipée à l'écrit du bac de français
- BAC généraux : Notes de terminale :

Dans les enseignements de spécialité en filière générale :

- Mathématiques
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales

Dans les enseignements optionnels supplémentaires de terminale :

- Mathématiques complémentaires
- Mathématiques expertes
- Droits et grands enjeux du monde contemporain.

*** BAC STMG spécialité Gestion et Finance : Notes de terminale : Economie --Droit, Gestion et Finance et Management des organisations**

Dans le cas où un « oui si » est proposé :

PAS DE « OUI SI »



DEVU

PARCOURS SUP Campagne 2022 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : IAE

DOMAINE : GESTION

MENTION : GESTION

PARCOURS : MSH

Attendus locaux : pas de modification

Modalités d'examen des vœux Critères généraux d'examen des vœux

Critères généraux d'examen des vœux

RÉSULTATS ACADÉMIQUES

Niveau en mathématiques - Très important

Notes obtenues en mathématiques

Niveau dans les matières scientifiques - Très important

Prise en compte d'une moyenne pondérée d'un ensemble de notes obtenues dans des disciplines techniques dont les Sciences Économiques et Sociales

Niveau de culture générale – Très important

Prise en compte d'une moyenne obtenue en considérant les notes de philosophie, français, histoire-géographie et langues vivantes

COMPÉTENCES ACADÉMIQUES, ACQUIS MÉTHODOLOGIQUES, SAVOIR-FAIRE

Maîtrise du Français - Très important

Notes obtenues aux épreuves orales et écrites de français au bac

Pré-requis généraux - Essentiel

Nature du bac (Général ou STMG)

Compétences spécialisées - important

Combinaisons de spécialités choisies

Compétence en langue anglaise - Important

Notes obtenues en anglais

Méthode de travail – Important

Prise en compte avis fiche avenir sur Méthode de travail

SAVOIR-ÊTRE

Autonomie de l'élève – Très important

Prise en compte avis fiche avenir sur l'autonomie

Capacité à s'investir de l'élève - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur Capacité à s'investir

MOTIVATION, CONNAISSANCE DE LA FORMATION, COHÉRENCE DU PROJET

Capacité de l'étudiant à réussir dans la formation - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur la capacité à réussir dans la formation

Cohérence du projet de formation - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur la cohérence du vœux avec le projet de formation

Attendus complémentaires :

Mêmes attendus que les attendus nationaux



PARCOURS SUP Campagne 2022 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : IAE Université Lyon 3

DOMAINE : Gestion - Langues

MENTION : **doubles licences**

PARCOURS : MSH/LEA et TQM/LEA

Attendus doubles licences

Attendus nationaux Licence Gestion :

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention GESTION de:

* Disposer d'un niveau de mathématiques et de raisonnement conceptuel et logique, ainsi que d'aptitudes à la compréhension, l'analyse et la synthèse

La formation en Licence Gestion requiert en effet des capacités d'abstraction, de description et d'analyse, de raisonnement logique et de déduction.

* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français et en anglais afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cet attendu marque l'importance, pour la Licence de gestion, de la maîtrise de la langue française et anglaise, écrite et orale.

* Disposer d'un niveau de culture générale et témoigner d'un intérêt pour les questions sociétales

La formation en Licence de gestion demande en effet un minimum de curiosité et de culture générale, en particulier pour les questions humaines, socio-économiques et sociétales.

* Disposer de capacités de travail et de réflexion, collectives et en autonomie

Cet attendu marque l'importance de la capacité de l'étudiant à travailler de façon autonome. La formation en licence de gestion requiert en effet de grandes capacités d'organisation et de travail personnel.

* Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise et les domaines socio-économiques et managériaux

Cet attendu est lié au caractère pluridisciplinaire des formations de licence en gestion et aux spécificités des champs professionnels auxquels les étudiants se destinent dans des emplois de gestion et de management.

Attendus nationaux Licence LEA :

Il est attendu des candidats en licence Mention LEA de :

* Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un très bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements dans deux langues étrangères ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise

Les relations entre la formation en LEA et le monde de l'entreprise constituent en effet un aspect important de cette licence.

* Avoir un intérêt pour un domaine d'application

Les enseignements de langue sont en effet appliqués à des secteurs économiques (SES, économie, droit, gestion, commerce, etc.).

* Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde

L'intérêt pour la discipline est bien évidemment essentiel, mais l'étude des langues étrangères appliquées impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en LEA, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en LEA laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Critères généraux d'examen des vœux

RÉSULTATS ACADÉMIQUES

Niveau en mathématiques - Très important

Notes obtenues en mathématiques

Niveau dans les matières scientifiques - Très important

Prise en compte d'une moyenne pondérée d'un ensemble de notes obtenues dans des disciplines techniques dont les Sciences Économiques et Sociales

Niveau de culture générale - Très important

Prise en compte d'une moyenne obtenue en considérant les notes de philosophie, français, histoire-géographie et langues vivantes

COMPÉTENCES ACADÉMIQUES, ACQUIS MÉTHODOLOGIQUES, SAVOIR-FAIRE

Maîtrise du Français - Essentiel

Notes obtenues aux épreuves orales et écrites de français au bac

Pré-requis généraux - Essentiel

Nature du bac (Général ou STMG)

Compétences spécialisées - important

Combinaisons de spécialités choisies

Compétence en langue anglaise - Essentiel

Notes obtenues en anglais

Compétence en deuxième langue étrangère – Très important

Notes obtenues en langue étrangère

Méthode de travail - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur Méthode de travail

SAVOIR-ÊTRE

Autonomie de l'élève - Très important

Prise en compte avis fiche avenir sur l'autonomie

Capacité à s'investir de l'élève - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur Capacité à s'investir

MOTIVATION, CONNAISSANCE DE LA FORMATION, COHÉRENCE DU PROJET

Capacité de l'étudiant à réussir dans la formation - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur la capacité à réussir dans la formation

Cohérence du projet de formation - Important

Prise en compte avis fiche avenir sur la cohérence du vœux avec le projet de formation

Attendus complémentaires :

Mêmes attendus que les attendus nationaux



DEVU

PARCOURS SUP Campagne 2022 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : iaelyon

DOMAINE : Droit, Economie, Gestion

MENTION : Gestion

PARCOURS : Business Management

Parcours sélectif :

Le parcours Business Management propose un cursus généraliste exigeant, avec une très forte dimension internationale.

Il vise à former des étudiants ayant une expertise des métiers du management qui repose sur des fondamentaux complets et solides –aussi bien en français qu’en langue étrangère.

Dans ce but, les étudiants ont une pratique intensive de l’anglais et d’une LV2, ainsi qu’une forte proportion de cours de spécialité enseignés en anglais.

La proportion de cours en langues étrangères sera de 50% en L1/L2, 100% en 3^{ème} année (la troisième année sera faite, au choix de l’étudiant, soit dans une université étrangère partenaire, soit en France dans un cursus 100% en anglais).

Notre capacité d’accueil est limitée par nos ressources enseignantes et par le fait qu’une formation aussi exigeante demande un suivi personnalisé des étudiants. Nous prévoyons donc d’ouvrir 48 places.

Ce parcours nécessite que nous puissions sélectionner des étudiants ayant de très solides connaissances en sciences économiques et sociales et en mathématiques, mais aussi en anglais, afin qu’ils puissent suivre les cours de gestion en anglais, ainsi qu’en LV2, pour une meilleure ouverture internationale. Il nécessite également que nous puissions sélectionner des étudiants ayant une forte motivation et une très bonne capacité de travail, et ce sans restriction géographique.

Vous trouverez plus bas une copie de nos échanges avec la DGESIP et les réponses que nous y apportons.

De : XAVIER TRIPOTEAU <xavier.tripoteau@enseignementsup.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 12 février 2021 16:28

À : PAILLER Ludovic <ludovic.pailler@univ-lyon3.fr>

Cc : CAUCHY Sophie <sophie.cauchy@univ-lyon3.fr>; PERROTIN Franck <franck.perrotin@univ-lyon3.fr>; CEGARRA Jean-Jack <jean-jack.cegarr@univ-lyon3.fr>; BONINCHI Marc <marc.boninchi@univ-lyon3.fr>

Objet : RE: Information - création d'un parcours sélectif

Cher monsieur Pailler,

Je rappelle les dispositions de l'article L612-3 du code de l'éducation :

VI.-Une sélection peut être opérée, selon des modalités fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, instituts, écoles et préparations à celles-ci, grands établissements au sens du chapitre VII du titre Ier du livre VII de la troisième partie et tous établissements où l'admission est subordonnée à un concours national ou à un concours de recrutement de la fonction publique, ainsi que pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées dans les lycées, aux cycles préparatoires intégrés, aux formations préparant au diplôme de comptabilité et de gestion ou aux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, aux formations préparant à la licence professionnelle et aux formations de l'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un double diplôme.

Je pense que la demande de sélectivité doit pouvoir être acceptée, dans la mesure où elle correspond à une formation qui exige un excellent niveau en anglais, propre aux cursus internationaux.

En revanche, nous conditionnons la réponse positive au respect de plusieurs critères :

- la garantie que l'établissement offre un accès non sélectif dans la même mention de licence (ici Gestion) sur Parcoursup (je n'ai pas vérifié, mais j'imagine que Lyon 3 offre bien la mention Gestion en voie "classique").
- la garantie que cette nouvelle formation ne va pas enlever des places à la licence classique actuellement présente sur Parcoursup.

Bien à vous

Xavier Tripoteau

Adjoint à la cheffe du service stratégie des formations et de la vie étudiante

Chargé de mission orientation et réussite en 1er cycle

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

1, rue Descartes – 75231 Paris

06 32 82 18 37

01 55 55 86 34

Les deux critères précisés par la DGESIP seront bien respectés :

- l'iaelyon offre et va continuer d'offrir sur Parcoursup une licence gestion en voie « classique »
- la nouvelle formation sélective à dimension internationale ne va pas enlever de places sur Parcoursup à la licence classique actuelle. En effet, il ne s'agit pas à proprement parler d'une création de licence mais plutôt de la réorganisation de 2 parcours qui étaient ouverts uniquement à partir de L2 et L3 respectivement (Parcours Science de Gestion et Parcours Management and Global Business). Le nouveau parcours Business Management permettra de proposer un parcours complet dès la L1. Cela va donc permettre de créer 48 places de plus sur Parcoursup.

Attendus locaux :

En complément des attendus nationaux de la licence Mention GESTION :

Des compétences mathématiques et statistiques avérées, des connaissances établies en économie, un très bon niveau en anglais et en LV2, ainsi qu'une forte motivation et capacité de travail, sont nécessaires à la réussite en parcours Business Management.

Critères généraux d'examen des vœux :

A. Résultats académiques :

- Notes en mathématiques
- Notes en économie
- Notes en anglais
- Notes en LVB
- Moyenne générale

B. Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire :

- Pré-requis généraux : Nature du bac (Général / STMG)
- Maîtrise du Français et qualité de l'orthographe : notes obtenues aux épreuves écrites et orales de français au bac
- Qualité de l'expression écrite en anglais (CV et lettre de motivation en anglais)

C. Savoir-être :

- Autonomie, capacité à s'investir, implication, capacité à fournir des efforts (Fiche avenir et appréciations sur les bulletins)

D. Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet :

- Motivation, capacité à réussir dans la formation (Fiche avenir et appréciations sur les bulletins)
- Connaissance des exigences de la formation (combinaison de spécialités choisies)
- Connaissance des débouchés de la formation, intérêt pour la formation (projet de formation motivé)

E. Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires :

- Engagement citoyen ou associatif (Rubrique « Activités et centres d'intérêts »)
- Ouverture à l'international (Rubrique « Activités et centres d'intérêts »)



MF/15/11/2021

DEVU

PARCOURS SUP Campagne 2022 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : I.U.T. – Campus de Bourg-en-Bresse

DOMAINE : Droit économie gestion

MENTION : **Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.)** Carrières juridiques

PARCOURS : Administration et Justice

Capacité d'accueil : 25 places

Attendus locaux

QUALITES HUMAINES

- Avoir une première réflexion sur le projet professionnel en lien avec les métiers des collectivités publiques territoriales ;
- Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ;
- Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Aisance relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.

La formation étant axée sur un parcours professionnalisant, les étudiants effectueront des stages au cours de la première année et la seconde et la troisième année se dérouleront exclusivement en alternance ; sont donc attendues les qualités suivantes :

- Maturité : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ;
- Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise.

Modalités d'examen des vœux - Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques

Critère 1 : Notes (Essentiel)

Notes de première et de terminale pour les lycéens ou notes au baccalauréat et/ou notes dans l'enseignement supérieur pour les autres candidats.

Calcul d'une moyenne de base avec prise en compte principalement des matières suivantes : économie, droit, mathématiques, philosophie, anglais ou LV1, histoire-géographie, français, enseignements de spécialité pour les baccalauréats S.T.M.G. Cette liste n'est pas exhaustive.

Critère 2 : Epreuves anticipées du baccalauréat (Essentiel)

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Critère 1 : Méthode de travail (Très important)

Bulletins et fiche avenir

- Savoir-être

Critère 1 : Ponctualité, assiduité et comportement (Essentiel)

Bulletins

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Critère 1 : Qualité rédactionnelle du projet de formation motivé (Essentiel)

Le projet doit être personnel. Si lettre type internet : dossier éliminé.

Critère 2 : Le projet de formation motivé doit répondre à trois attendus (Essentiel)

1. Motivation pour le B.U.T. en développant son projet professionnel à court et à long terme,
2. Matières qui intéressent le candidat et celles susceptibles de lui poser des difficultés (pas d'incidence sur les chances d'être retenu),
3. Présentation d'un événement d'actualité qui a marqué le candidat au cours du dernier trimestre (en rapport avec le B.U.T. carrières juridiques). Attention à bien traiter ces seuls points lors de la rédaction du projet.

Critère 3 : Candidats en réorientation (Très important)

Une attestation des démarches entreprises délivrée par un service de réorientation sera prise en compte.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Complémentaire)

Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires

Pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier :

- Participation aux Journées portes ouvertes
- Vous pouvez aussi compter sur le MOOC

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/entrer-a-liut-les-codes-pour-booster-ton-dossier/>

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en comptabilité/gestion.

Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :

Aux semestres 1 et 2 : apprentissage des concepts de base associé à une mise en situation.

Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi du parcours Administration et Justice

Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours Administration et Justice

L'ouverture au monde du travail repose sur :

- Les stages en entreprise de première année qui visent à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes et à préparer la signature d'un contrat en alternance ;
- L'immersion en milieu professionnel au cours des deuxième et troisième années du BUT réalisées en alternance

- Dispositifs de réussite

Séances de remise à niveau en mathématiques, séances de soutien en comptabilité et en droit, organisation d'entretiens individuels...

- Possibilités de débouchés professionnels et/ou de poursuite d'études

Insertion professionnelle du Parcours Administration et justice :

Préparer les étudiants aux concours de catégorie B pour l'essentiel, que ce soit au sein de la fonction publique d'État (Personnel de Police et de gendarmerie, Agent au sein de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, Greffier et directeur de greffe) ou de la fonction publique territoriale territoriale (Attaché territorial, Rédacteur territorial, Secrétaire de mairie...).

Possibilité également de travailler dans des entreprises qui sont fréquemment en relation avec les collectivités publiques dans divers domaines (marchés publics, urbanisme, environnement...).

Poursuite d'études

Les stages réalisés au cours de la première année et l'alternance en deuxième et troisième année préparent les étudiants à une insertion professionnelle à BAC +3. Néanmoins, les poursuites d'études restent possibles en Masters professionnels.

Des passerelles existent également pour intégrer un I.P.A.G.

PARCOURSUP 2022 - Capacités d'accueil, attendus, critères généraux d'appréciation des dossiers

Sous réserve d'instructions nationales ultérieures

I - BUT Carrières juridiques

Capacité d'accueil : 140

Attendus locaux

QUALITES HUMAINES

- Avoir une première réflexion sur son projet professionnel ;
- Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ;
- Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse,
- Aisance relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.

Pour les étudiants qui auront la possibilité de suivre ultérieurement la formation en alternance (parcours entreprises et associations) :

- Maturité : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ;
- Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise.

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques

Critère 1 : Notes (Essentiel)

Notes de première et de terminale pour les lycéens ou notes au baccalauréat et/ou notes dans l'enseignement supérieur pour les autres candidats.

Calcul d'une moyenne de base avec prise en compte principalement des matières suivantes : économie, droit, mathématiques, philosophie, anglais ou LV1, histoire-géographie, français, enseignements de spécialité pour les baccalauréats S.T.M.G. Cette liste n'est pas exhaustive.

Critère 2 : Epreuves anticipées du baccalauréat (Essentiel)

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Critère 1 : Méthode de travail (Très important)

Bulletins et fiche avenir

- Savoir-être

Critère 1 : Ponctualité, assiduité et comportement (Essentiel)

Bulletins

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Critère 1 : Qualité rédactionnelle du projet de formation motivé (Essentiel)

Le projet doit être personnel. Si lettre type internet : dossier éliminé.

Critère 2 : Le projet de formation motivé doit répondre à trois attendus (Essentiel)

1. Motivation pour le BUT en développant son projet professionnel à court et à long terme,
2. Matières qui intéressent le candidat et celles susceptibles de lui poser des difficultés (pas d'incidence sur les chances d'être retenu),
3. Présentation d'un événement d'actualité qui a marqué le candidat au cours du dernier trimestre (en rapport avec le BUT carrières juridiques). Attention à bien traiter ces seuls points lors de la rédaction du projet.

Critère 3 : Candidats en réorientation (Très important)

Une attestation des démarches entreprises délivrée par un service de réorientation sera prise en compte.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires

Critère 1 : Les engagements (Complémentaire)

Au sein du lycée ou à l'extérieur

Critère 2 : les jobs d'été et/ou les stages (Complémentaire)

Job d'été pour les candidats en âge de pouvoir en avoir

Stages pour les candidats en réorientation par exemple

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en gestion.

Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :

Aux semestres 1 et 2 : apprentissage des concepts de base associé à une mise en situation.

Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi d'un parcours parmi les trois offerts :

- Administration et Justice
- Entreprises et Associations : alternance possible
- Patrimoine et Finance.

Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours suivi au cours des semestres 3 et 4. Le parcours Entreprise et Association se déroule alors exclusivement en alternance.

L'ouverture au monde du travail repose sur :

Le projet tutoré qui permet de développer l'autonomie, l'esprit d'initiative et le travail en équipe,

Le stage en entreprise (pour les étudiants qui ne sont pas en alternance) de 22 à 26 semaines qui vise à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes

- Dispositifs de réussite

Séances de remise à niveau en mathématiques, séances de soutien en comptabilité et en droit, organisation d'entretiens individuels, ...

- Possibilités de débouchés professionnels et/ou de poursuite d'études

Insertion professionnelle

Parcours Administration et justice :

Préparer les étudiants aux concours de la fonction publique d'état (Personnel de Police et de gendarmerie, Agent au sein de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, Greffier et directeur de greffe et territoriale...) et territoriale (Attaché territorial, Rédacteur territorial).

Parcours Entreprises et Associations :

Former des collaborateurs polyvalents pouvant intervenir auprès des entreprises privées et du secteur public dans les domaines juridiques et financiers (cabinets de conseil juridique, cabinets d'expertise comptable, études notariales, cabinets d'avocat, entreprises publiques ou privées, institutions judiciaires, compagnies d'assurances...).

Parcours Patrimoine et Finance :

Intégrer les métiers de l'immobilier, de la banque, de l'assurance en les formant à la rédaction des différents écrits professionnels, au conseil patrimonial et financier, à la gestion des sinistres et des contentieux mais aussi au métier de technico-commercial.

Poursuite d'études

Au bout de 2 ans d'études avec l'obtention automatique du diplôme DUT nouvelle formule pour intégrer d'autres formations.

Possibilité avec le BUT de poursuivre en école ou master sous conditions.

II - BUT Gestion administrative et commerciale des organisations

Capacité d'accueil : 112 (mais le nombre d'appelés sera inférieur : 107)

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques (Essentiel)

Moyenne calculée selon les modalités suivantes :

Quel que soit le baccalauréat préparé, toutes les moyennes de toutes les matières de 1ère et de terminale, ainsi que celles du baccalauréat pour les candidats en réorientation.

Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat (français et autres matières selon les filières).

Candidats en réorientation : les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies après le baccalauréat seront également pris en compte.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation

- Savoir-être (Essentiel)

Assiduité et investissement dans toutes les matières. Capacité de concentration, attitude respectueuse et constructive, politesse.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Projet de formation (Essentiel)

- Présentation personnelle du candidat
- Motiver sa candidature pour le BUT GACO en développant son projet professionnel
- Mettre en avant les matières susceptibles d'intéresser le candidat
- Pour les candidats en réorientation : en préciser les raisons
- Compléter le formulaire spécifique au BUT GACO

Formulaire (Très important)

Un formulaire est à compléter obligatoirement. A défaut, la candidature sera considérée comme irrecevable.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Important)

Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Non connus à ce jour.

Le BUT GACO permet d'obtenir le grade de licence. Les étudiants suivent une formation qui reste polyvalente.

Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :

Aux semestres 1 et 2 : tronc commun, apprentissage des concepts de base, mise en situation.

Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le choix d'un parcours parmi les deux proposés :

- Parcours Management responsable de projet et des organisations (MRPO)

- Parcours Management des fonctions supports (MFS)

Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles.

L'ouverture professionnelle repose sur :

Le projet tutoré qui permet de développer l'autonomie, l'esprit d'initiative et le travail en équipe,

Le stage en entreprise (pour les étudiants qui ne sont pas en alternance) de 22 à 26 semaines qui vise à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes.

Très important / Alternance en 3ème année : chaque parcours aura 1 groupe en alternance, soit 28 apprentis par parcours (56 au total sur 112 étudiants).

- Dispositifs de réussite

Séances de soutien, de mise à niveau, suivi pédagogique, réunions avec les délégués, RV individuels avec le directeur des études

- Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Débouchés professionnels

Nos diplômés sont polyvalents et peuvent prétendre à des emplois en TPE, PME/PMI, grandes entreprises, collectivités territoriales, administrations, établissements publics, associations, banques et assurances, grande distribution, entreprises de transport et de logistique, cabinets d'experts comptables, entreprises de services de télécommunication, d'intérim....

Parcours Management responsable de projet et des organisations (MRPO) : assistant de projet en développement durable, créateur d'entreprise, repreneur d'entreprise, assistant marketing, chargé de développement, assistant veille informationnelle, assistant d'études marketing, assistant polyvalent...

Parcours Management des fonctions supports (MFS) : assistant polyvalent et emplois dans les services internes des organisations ; plus précisément dans les services RH (recrutement,

formation, administratif...) / communication / comptabilité / juridique / logistique et organisationnel et pour les métiers d'assistant de ces domaines d'activités.

Possibilités de poursuite d'études

Le BUT a vocation à préparer les étudiants à l'insertion professionnelle à BAC + 3. Néanmoins, les poursuites d'études restent possibles en Masters et Ecoles de commerce.

III - BUT Information-Communication

1. BUT Information-Communication - Parcours Communication des organisations

Capacité d'accueil : 56 places

Places offertes sur Parcoursup : 54 places

Attendus locaux

Non renseigné (redondant avec attendus nationaux)

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques (Essentiel)

Notes de 1ère et de terminale et au baccalauréat pour les candidats l'ayant déjà obtenu, principalement sur les matières suivantes : philosophie, lettres, histoire-géographie, langues vivantes, matières de spécialité du diplôme en fonction du choix du candidat ;
Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (Essentiel)

Rigueur (se relire, examiner les énoncés avec attention)

Autonomie et capacités de travail

Intérêt et esprit réflexif vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication

- Savoir-être (Essentiel)

Avoir une certaine propension à l'empathie et l'écoute ; esprit d'équipe ; aptitude à l'autocritique de son travail

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (Essentiel)

Éléments de motivation et adéquation de la candidature avec le projet énoncé par l'étudiant, à travers le projet de formation, les expériences, les engagements, la connaissance de la formation demandée et la réponse au questionnaire (à remplir obligatoirement)

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Important)

Expériences, activités extra-scolaires, engagements...

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le **BUT Information-Communication - Parcours Communication des organisations** est une formation en trois ans. Il requiert une solide culture générale, une grande faculté de travail et la volonté d'approfondir les connaissances dans les matières littéraires, scientifiques et

techniques.

Les étudiants reçoivent des enseignements théoriques et pratiques assurés par des enseignants et des professionnels. La formation est complétée par des stages et des projets tutorés.

En troisième année, un certain nombre de places seront proposées en alternance.

Pour plus de détails sur les enseignements et les débouchés, vous pouvez consulter la [fiche diplôme](#) ou bien le site [portail des IUT Information-Communication de France](#).

Vous pouvez aussi vous renseigner sur le parcours **Information Numérique dans les Organisations**, également proposée par notre département.

Pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier, vous pouvez aussi compter sur le MOOC <http://www.entreraliut.info/>.

Journées Portes Ouvertes prévues en visio-conférence.

- Dispositifs de réussite

Plusieurs cours de soutien sont mis en place pour les étudiants :
(sous réserve de modifications dans l'écriture des programmes nationaux)

En première année, plusieurs modules de soutien sont proposés :

- un module **Méthodologie "Devenir étudiant"**, pour tous (6h au semestre 1);
- un module de soutien en **expression écrite** (10h au semestre 1 et 12h au semestre 2);
- un module de soutien en **épistémologie** (10h au semestre 1);
- un module de soutien en **anglais** (10h au semestre 2);
- un module de soutien en **mathématiques et statistiques** (12h au semestre 2).

Ensuite, chaque semestre les étudiants sont conviés pour mettre en place des dispositifs spécifiques de progression.

- Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Débouchés professionnels :

Chargé de communication (entreprise, collectivités territoriales, administration, association)
Chef de publicité (interface annonceurs/créatifs, relations avec les prestataires extérieurs...)
Attaché de presse (en entreprise, en agence conseil)
Chargé de communication événementielle (en entreprise, en agence conseil)
Chargé de relations publiques (en entreprise, en agence conseil)
Chargé de communication interne (gestion de l'intranet, journaliste d'entreprise, organisation d'événements internes...)
Chargé de clientèle dans une régie publicitaire.

Poursuites d'études :

Masters professionnels

DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales)

Concours d'admission parallèle (CELSA, IEP, ...)

2. BUT Information-Communication - Parcours Information numérique dans les organisations

Capacités d'accueil : 28 étudiants

Places offertes sur Parcoursup : 26 étudiants

Attendus locaux

Non renseigné (redondant avec attendus nationaux)

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques (Essentiel)

Notes de 1ère et de terminale et au baccalauréat pour les candidats l'ayant déjà obtenu, principalement sur les matières suivantes : philosophie, lettres, histoire-géographie, langues vivantes, matières de spécialité du diplôme en fonction du choix du candidat ; Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (Essentiel)

Rigueur (se relire, examiner les énoncés avec attention)

Autonomie et capacités de travail

Intérêt et esprit réflexif vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication

- Savoir-être (Essentiel)

Avoir une certaine propension à l'empathie et l'écoute ; esprit d'équipe ; aptitude à l'autocritique de son travail

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (Essentiel)

Éléments de motivation et adéquation de la candidature avec le projet énoncé par l'étudiant, à travers le projet de formation, les expériences, les engagements, la connaissance de la formation demandée et la réponse au questionnaire (à remplir obligatoirement).

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires

(Important)

Expériences, activités extra-scolaires, engagements...

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le **BUT Information-Communication - Parcours Information Numérique dans les Organisations** est une formation en trois ans. Il requiert une solide culture générale, une grande faculté de travail et la volonté d'approfondir les connaissances dans les matières littéraires, scientifiques et techniques.

Les étudiants reçoivent des enseignements théoriques et pratiques assurés par des enseignants et des professionnels. La formation est complétée par des stages et des projets tutorés ; des places seront proposées en alternance en 3e année.

Pour plus de détails sur les enseignements et les débouchés, vous pouvez consulter la [fiche diplôme](#) ou bien le site [portail des IUT Information-Communication de France](#).

Vous pouvez aussi vous renseigner sur le parcours **Communication des organisations**, également proposée par notre département.

Pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier, vous pouvez aussi compter sur le MOOC <http://www.entreraliut.info/>.

Journées Portes Ouvertes prévues en visio-conférence.

- Dispositifs de réussite

Plusieurs cours de soutien sont mis en place pour les étudiants :
(sous réserve de modifications dans l'écriture des programmes nationaux)

En première année, plusieurs modules de soutien sont proposés :

- un module **Méthodologie "Devenir étudiant"**, pour tous (6h au semestre 1);
- un module de soutien en **expression écrite** (10h au semestre 1 et 12h au semestre 2);
- un module de soutien en **épistémologie** (10h au semestre 1);
- un module de soutien en **anglais** (10h au semestre 2);
- un module de soutien en **mathématiques et statistiques** (12h au semestre 2).

Ensuite, chaque semestre les étudiants sont conviés pour mettre en place des dispositifs spécifiques de progression.

- Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Débouchés professionnels :

Documentaliste
Gestionnaire d'un système ou d'un service d'information
Gestionnaire de bases de données
Gestionnaire intranet
Métiers de la veille
Métiers des archives d'entreprise
Métiers du référencement
Animateur de communauté virtuelle
Administrateur de site...

Poursuites d'études :

Masters professionnels (ENSSIB, ENS, Lyon 3,...)
DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales)
Concours d'admission parallèle (CELSA, IEP,...)



DEVU

MF/17/11/2021

PARCOURS SUP Campagne 2022 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 en partenariat avec l'Institut Supérieur Saint-Denis (Annonay-07),

DOMAINE : Droit économie gestion

MENTION : Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.) Carrières juridiques

PARCOURS : Entreprise et association

Capacité d'accueil : 25 places, site d'Annonay

Attendus locaux

QUALITES HUMAINES

- Avoir une première réflexion sur son projet professionnel ;
- Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ;
- Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Aisance relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.

La formation étant axée sur un parcours professionnalisant, les étudiants effectueront des stages au cours de la première année et la seconde et la troisième année se dérouleront exclusivement en alternance ; sont donc attendues les qualités suivantes :

- Maturité : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ;
- Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise.

Modalités d'examen des vœux - Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques

Critère 1 : Notes (Essentiel)

Notes de première et de terminale pour les lycéens ou notes au baccalauréat et/ou notes dans l'enseignement supérieur pour les autres candidats.

Calcul d'une moyenne de base avec prise en compte principalement des matières suivantes : économie, droit, mathématiques, philosophie, anglais ou LV1, histoire-géographie, français, enseignements de spécialité pour les baccalauréats S.T.M.G. Cette liste n'est pas exhaustive.

Critère 2 : Epreuves anticipées du baccalauréat (Essentiel)

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Critère 1 : Méthode de travail (Très important)

Bulletins et fiche avenir

- Savoir-être

Critère 1 : Ponctualité, assiduité et comportement (Essentiel)

Bulletins

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Critère 1 : Qualité rédactionnelle du projet de formation motivé (Essentiel)

Le projet doit être personnel. Si lettre type internet : dossier éliminé.

Critère 2 : Le projet de formation motivé doit répondre à trois attendus (Essentiel)

1. Motivation pour le B.U.T. en développant son projet professionnel à court et à long terme,
2. Matières qui intéressent le candidat et celles susceptibles de lui poser des difficultés (pas d'incidence sur les chances d'être retenu),
3. Présentation d'un événement d'actualité qui a marqué le candidat au cours du dernier trimestre (en rapport avec le B.U.T. carrières juridiques). Attention à bien traiter ces seuls points lors de la rédaction du projet.

Critère 3 : Candidats en réorientation (Très important)

Une attestation des démarches entreprises délivrée par un service de réorientation sera prise en compte.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Complémentaire)

Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en comptabilité/gestion.

Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :

Aux semestres 1 et 2 : apprentissage des concepts de base associé à une mise en situation.

Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi du parcours Entreprise et Association

Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours Entreprise et Association

L'ouverture au monde du travail repose sur :

- Les stages en entreprise de première année qui visent à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes et à préparer la signature d'un contrat en alternance ;
- L'immersion en milieu professionnel au cours des deuxièmes et troisièmes années du BUT réalisées en alternance

- Dispositifs de réussite

Dispositif Voltaire, Module d'aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, Simulation d'entretien de recrutement en partenariat avec le Rotary, Organisation d'entretiens individuels...

- Possibilités de débouchés professionnels et/ou de poursuite d'études

Insertion professionnelle du Parcours Entreprise et Association :

Former des collaborateurs polyvalents pouvant intervenir auprès des entreprises privées et du secteur public dans les domaines juridiques et financiers (cabinets de conseil juridique, cabinets d'expertise comptable, études notariales, cabinets d'avocat, entreprises publiques ou privées, institutions judiciaires, compagnies d'assurances...).

Poursuite d'études

Les stages réalisés au cours de la première année et l'alternance en deuxième et troisième année préparent les étudiants à une insertion professionnelle à BAC +3. Néanmoins, les poursuites d'études restent possibles en Masters professionnels.



DEVU

PARCOURS SUP : FICHE DE SYNTHÈSE

FACULTE/INSTITUT : Faculté des Langues

MENTION : LEA

PARCOURS : Tous parcours confondus

ATTENDUS NATIONAUX :

ATTENDUS ETABLISSEMENTS : Même attendus que les attendus nationaux

CRITERES DE CLASSEMENT :

- Notes satisfaisantes dans les matières littéraires (les langues vivantes, le français, l'histoire-géographie, la philosophie)

Pieces du dossier de candidature et modalité d'évaluation :

Score établi à partir de :

- Bulletins Première
- Bulletins Terminale
- Note Baccalauréat français

Le cas échéant : Nature de la proposition faite en « OUI SI » (préciser s'il s'agit d'un dispositif existant)

Pas de parcours « oui, si »



DEVU

PARCOURS SUP : FICHE DE SYNTHÈSE

TRILANGUE (sélectf)

FACULTE/INSTITUT : Faculté des Langues

MENTION : LLCER

PARCOURS : Trilangue

ATTENDUS NATIONAUX :

ATTENDUS ETABLISSEMENTS :

Mêmes attendus que les attendus nationaux.

CRITERES DE CLASSEMENT :

- Notes satisfaisantes dans les matières littéraires, manifestant une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale, ainsi qu'un bon niveau de culture générale (langues vivantes (anglais+ allemand ou espagnol ou italien) ; français ; histoire-géographie ; philosophie).

Pieces du dossier de candidature et modalité d'évaluation :

Score établi à partir de :

- Bulletins de Première
- Bulletins de Terminale
- Note de Baccalauréat français

Le cas échéant : Nature de la proposition faite en « OUI SI » (préciser s'il s'agit d'un dispositif existant) : Pas de parcours « OUI SI »



DEVU

PARCOURS SUP : FICHE DE SYNTHÈSE

FACULTE/INSTITUT : Faculté des Langues

MENTION : LLCER

PARCOURS : Tous parcours confondus

ATTENDUS NATIONAUX :

ATTENDUS ETABLISSEMENTS :

Mêmes attendus que les attendus nationaux.

CRITERES DE CLASSEMENT :

- Notes satisfaisantes dans les matières littéraires, manifestant une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale, ainsi qu'un bon niveau de culture générale (langues vivantes ; français ; histoire-géographie ; philosophie).

Pieces du dossier de candidature et modalité d'évaluation :

Score établi à partir de :

- Bulletins de Première
- Bulletins de Terminale
- Note de Baccalauréat français

Le cas échéant : Nature de la proposition faite en « OUI SI » (préciser s'il s'agit d'un dispositif existant) : Pas de parcours « OUI SI »

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION 2022

FACULTE/INSTITUT : LETTRES ET CIVILISATIONS

MENTION : Licence HISTOIRE

PARCOURS : HISTOIRE

A/ Attendus communs de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers	Degré d'importance des critères
Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : ↳ compétences de compréhension sur des documents ou un sujet analytique. ↳ compétences argumentatives pour mettre en forme ses idées. ↳ compétences rédactionnelles dans la production d'écrit ↳ compétences d'expression à l'oral.	↳ Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) ↳ Notes au bac français. ↳ Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance). ↳ Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir.	Prioritaire
Avoir un bon niveau dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	↳ Avis et notes des professeurs de langues (conseil de classe et bulletin). ↳ Obtention d'une certification (le cas échéant)	Secondaire
Être disposé à suivre une démarche scientifique. Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les sciences humaines Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées,	↳ Avis des professeurs (conseil de classe et fiche avenir). Implication dans une vie associative liée à la culture (avis dans le projet motivé et la fiche avenir) Intérêt pour la lecture, notamment les articles de presse, mentionné dans le	

presse)	dossier (avis dans le projet motivé et la fiche avenir).	
Capacité à travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	) Avis des professeurs (conseil de classe et bulletin)) Fiche Avenir	Secondaire
Connaître les grandes orientations professionnelles de la formation (Histoire).	Projet motivé	Prioritaire
B/ Attendus locaux de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers	Eléments de pondération
Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.	) Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins).) Fiche Avenir	Prioritaire
Savoir argumenter sur un sujet traité en cours pour préparer l'apprentissage des techniques de la dissertation et du commentaire de document en histoire.	) Avis et notes des professeurs d'histoire-géographie (conseil de classe et bulletins).) Notes du baccalauréat dans les matières littéraires) Notes et appréciations de la spécialité HGGSP si spécialité suivie.) Participation et/ou réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance).	Prioritaire
Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques économiques et sociales (lecture de la presse) Aimer lire, livres et presse.	) Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletin).) Valorisation des élèves venant de filières européennes.) Projet motivé.	Secondaire
Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).	) Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins).) Fiche avenir) Projet motivé	Secondaire
Connaître les cadres historiques posés dans les programmes de Terminale (filieres générales) : les grandes césures politiques et économiques de l'Europe et du Monde depuis le XIX ^e	) Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins).) Notes au baccalauréat	Prioritaire

siècle		
Connaître les repères généraux de géographie (Etats, villes, topographie générale du globe, grandes zones géographiques)	) Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletin)) Notes au baccalauréat	Prioritaire
Connaître le vocabulaire de l'histoire et de la géographie vu au lycée (Etat, Eglise/église, croissance urbaine, réseau, urbanisation, taux de natalité, transition démographique, ...). Une fiche de renseignement par cours indiquera ce vocabulaire.	) Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins).) Notes au baccalauréat	Prioritaire
Avoir lu durant l'été au moins un manuel par cours proposé dans les bibliographies estivales. Les bibliographies sont sur le site internet de l'université.	) Projet motivé	Prioritaire
<i>Attendus complémentaires pour la double licence histoire-géographie aménagement</i>	Voir les attendus de géographie.	

Dans le cas où un « oui si » est proposé :

Néant



DEVU

PARCOURSUP : ATTENDUS ET CRITERES 2022

FACULTE/INSTITUT : LETTRES ET CIVILISATIONS

MENTION : LICENCE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

PARCOURS : GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

Attendus communs de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers	Degré d'importance des critères
Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires :) compétences de compréhension sur des documents ou un sujet analytique.) compétences argumentatives pour mettre en forme ses idées.) compétences rédactionnelles dans la production d'écrits) compétences d'expression à l'oral.	- Notes des bulletins scolaires en français, histoire-géographie et philosophie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires des spécialités HLP / HGGSP (voie générale) <u>si suivies</u> - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités HLP / HGGSP (voie générale) <u>si suivies mais arrêtées en terminale</u> - Notes des épreuves terminales anticipées de français - Appréciations générales des professeurs - Rédaction de la lettre de motivation	Prioritaire
Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	- Notes des bulletins scolaires en langues vivantes (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires de la spécialité LLCE (voie générale) <u>si suivie</u> - Notes des évaluations communes de contrôle continu en langues vivantes (écrit et oral) en première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité LLCE (voie générale) <u>si suivie mais arrêtée en terminale</u>	Secondaire

Être disposé à suivre une démarche scientifique	- Notes des bulletins scolaires en enseignement scientifique (voie générale) ou en mathématiques (tronc commun de la voie technologique) - Notes des bulletins scolaires des spécialités mathématiques / physique-chimie / SI / NSI / SVT (voie générale) <u>si suivies</u> - Notes des bulletins scolaires des spécialités des spécialités physique-chimie-mathématiques (voie technologique, <u>selon les séries</u>) - Notes des évaluations communes de contrôle continu en enseignement scientifique (voie générale) ou en mathématiques de tronc commun (voie technologique) - Notes des évaluations communes de contrôle continu dans les spécialités mathématiques / physique-chimie / NSI / SI / SVT (voie générale) <u>si suivies mais arrêtées en terminale</u> -Appréciations dans ces matières	Secondaire
Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires des spécialités HGGSP / SES (voie générale) si suivies - Notes des bulletins scolaires de la spécialité droit et économie (voie technologique, <u>série STMG seulement</u>) - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités HGGSP / SES (voie générale) <u>si suivies mais arrêtées en terminale</u> -Appréciations dans ces matières	Prioritaire
Capacité à travailler de façon autonome et à organiser son travail	Appréciations générales des professeurs	Secondaire
Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse...)	Appréciations générales des professeurs	Secondaire
Avoir un intérêt pour les questions de société, les problématiques environnementales, l'aménagement et l'occupation des espaces	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires des spécialités SVT / biologie-écologie / HGGSP / SES (voie générale) <u>si suivies</u> - Notes des bulletins scolaires des spécialités biochimie-biologie / alimentation et environnement / ingénierie et développement durable (voie technologique, <u>selon les séries</u>) - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités des spécialités SVT / biologie-écologie / HGGSP / SES (voie générale) <u>si suivies mais arrêtées en terminale</u> - appréciations dans ces matières	Prioritaire
Attendus locaux de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers	

Faire preuve de curiosité pour les objets géographiques (paysages, mondialisation, relief, ville, cartes, etc.)	- contenu de la lettre de motivation	Prioritaire
Avoir des connaissances générales sur l'organisation du monde et de la France	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires de la spécialité HGGSP (voie générale) <u>si suivie</u> - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité HGGSP (voie générale) <u>si suivies mais arrêtée en terminale</u> - appréciations dans ces matières	Prioritaire
Avoir des repères généraux en histoire (grandes césures politiques et économiques de l'Europe et du Monde depuis le XIXe siècle).	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires de la spécialité HGGSP (voie générale) <u>si suivie</u> - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité HGGSP (voie générale) <u>si suivie mais arrêtée en terminale</u> - appréciations dans ces matières	Secondaire
Avoir des notions de statistiques	- Appréciations en enseignement scientifique (tronc commun, voie générale) ou en mathématiques (tronc commun, voie technologique) - Notes des bulletins scolaires dans les spécialités mathématiques et SES (voie générale) <u>si suivies</u> - Notes des bulletins scolaires dans les spécialités physique-chimie-mathématiques (voie technologique, <u>selon les séries</u>) - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités mathématiques et SES (voie générale) <u>si suivies mais arrêtée en terminale</u>	Secondaire
Maîtriser les <u>outils graphiques</u>	- Notes des bulletins scolaires dans la spécialité arts (voie générale), <u>si suivie</u> - Notes des bulletins scolaires dans la spécialité design et métiers d'art (voie technologique, <u>série ST2A seulement</u>) - Appréciations dans ces matières - lettre de motivation	Secondaire
Savoir lire une carte, un atlas	- Appréciations en histoire-géographie (tronc commun) - Appréciations en spécialité HGGSP <u>si suivie</u>	Prioritaire
Capacités d'observation, de description	- Appréciations générales	Secondaire

Commenté [DS1]: Proposition : séparer « statistiques » et « outils graphiques », car pas les mêmes matières à l'appui

Commenté [DS2]: Tout de même prioritaire ?

Savoir présenter et commenter un document	- Appréciations générales	Secondaire
Capacité d'animation et de travail en groupe	- Engagement associatif - Participation aux conseils d'établissement - Contenu de la lettre de motivation	Secondaire
Maîtrise de base d'un environnement bureautique	- Obtention du B2i - Notes des bulletins scolaires des spécialités NSI / SI (voie générale) <u>si suivies</u> - Notes des bulletins scolaires des spécialités sciences de gestion et numérique / systèmes d'information et numérique / systèmes d'information et de gestion / outils et langages numériques (voie technologique, <u>selon séries</u>) - Appréciations générales	Secondaire
<i>Attendus complémentaires pour la double licence histoire-géographie</i>	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires de la spécialité HGGSP (voie générale) <u>si suivie</u> - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité HGGSP (voie générale) <u>si suivie mais arrêtée en terminale</u> - appréciations dans ces matières - moyennes générales de lycée - appréciations relatives à la capacité de travail	Prioritaire

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS 2022

FACULTE/INSTITUT : Faculté des Lettres et Civilisations

MENTION : LICENCE LETTRES

PARCOURS : LETTRES

Attendus communs de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers
Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : • savoir comprendre et analyser des textes et documents de nature variée. • savoir argumenter pour mettre en forme ses idées et débattre. • savoir rédigier correctement. • Savoir s'exprimer avec aisance à l'oral.	• Avis des professeurs de français. • Notes en français : moyenne de l'ensemble des notes de première. • Notes en français aux épreuves du bac (écrit et oral).
Avoir une connaissance générale des cadres historiques et des courants esthétiques.	Avis des professeurs.
Avoir un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) : compétences en <i>compréhension orale</i> ainsi qu'en <i>production écrite et orale</i> .	Moyenne des notes de terminale en LV1.
• Aimer lire des textes de différents genres et époques. • Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les pratiques littéraires et artistiques, ainsi que pour l'étude de la langue française. • Être disposé à suivre une démarche scientifique. • Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse).	• Avis de la fiche avenir • Projet motivé

Capacité à travailler de façon autonome et à organiser son travail seul ou en équipe.	Avis de la fiche avenir.
Connaître les grandes orientations professionnelles de la formation (Lettres).	• Avis de la fiche avenir. • Projet motivé.

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS 2022

FACULTE/INSTITUT : LETTRES ET CIVILISATIONS

MENTION : LICENCE LETTRES

PARCOURS : **LLCA** Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité

(ANCIENNEMENT PARCOURS HUMANITES)

Attendus communs de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers	Degré d'importance des critères
Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : - compétences de compréhension sur des documents ou un sujet analytique. - compétences argumentatives pour mettre en forme ses idées. - compétences rédactionnelles dans la production d'écrits - compétences d'expression à l'oral.	• Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) • Notes au bac français. • Réussite à des concours (concours général etc). • Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle).	Prioritaire
Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	• Avis et notes des professeurs de langue (conseil de classe et bulletins). • Obtention d'une certification.	Secondaire
Être disposé à suivre une démarche scientifique.	• Avis des professeurs (sciences, mathématiques, histoire-géographie) (conseil de classe et bulletins).	Secondaire
Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les disciplines littéraires et les sciences humaines	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Implication dans une vie associative liée à la culture. • Intérêt pour la lecture et la vie culturelle indiqué dans le dossier.	Prioritaire

Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse...)		
Capacité à travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) • Fiche avenir	Secondaire
Connaître les grandes orientations professionnelles de la formation (Humanités).	• Projet motivé	Prioritaire
Attendus locaux de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers	Éléments de pondération
Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins).	Prioritaire
Savoir argumenter et construire une réflexion.	• Avis et notes des professeurs de français, philosophie, histoire-géographie (conseil de classe et bulletins). • Notes du baccalauréat • Notes et appréciations de la spécialité Humanités si spécialité suivie. • Participation et/ou réussite à des concours divers.	Prioritaire
Avoir un intérêt pour les littératures anciennes et modernes et les civilisations de l'Antiquité Aimer lire, découvrir de nouvelles matières et de nouveaux champs de connaissance.	• Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletins). • Argumentaire du dossier.	Prioritaire
Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins).	Secondaire
Connaître le vocabulaire de base de l'analyse littéraire et les notions de base sur les genres littéraires et leur histoire	• Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Notes au baccalauréat	Prioritaire

Avoir déjà pratiqué une langue ancienne ou les deux.	• Bulletins et notes si pratique au lycée. • Lettre de motivation et description du parcours scolaire dans le CV si pratiquée au collège	Secondaire
---	---	-------------------

FACULTE/INSTITUT : *Faculté de Philosophie*

MENTION : *LICENCE PHILOSOPHIE*

ATTENDUS PARCOURSUP 22:

Conseils aux candidats

La Licence de Philosophie de L'Université Jean-Moulin Lyon 3 peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée.

La Licence de Philosophie est conseillée notamment, mais non exclusivement, aux élèves ayant choisi les combinaisons de spécialités et d'options suivantes :

- Spécialités *Humanités, littérature et philosophie – Arts – Littératures, langues et cultures de l'Antiquité*, option *LCA* ou *Arts*.
- Spécialités *Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques – Sciences économiques et sociales – Langues, littératures et cultures étrangères et régionales*, option *Droits et grands enjeux du monde contemporain* ou *Pratiques sociales et culturelles*.
- Spécialités *Mathématiques – Physique-chimie – Sciences de l'ingénieur*, option *Mathématiques expertes* ou *Arts*.
- Spécialités *Sciences de la vie et de la Terre – Physique-chimie – Humanités, littérature et philosophie*, option *Mathématiques complémentaires* ou *Droits et grands enjeux du monde contemporain*.
- Spécialités *Humanités, littérature et philosophie – Mathématiques – Langues, littératures et cultures étrangères et régionales*, option *LCA* ou *Langue vivante C*.

Ces combinaisons sont données à titre d'exemples et ne constituent en aucun cas des conditions d'entrée dans la formation. De fait, la formation accueille une grande diversité de profils.

Attendus nationaux

- *Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement.*

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de

pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

- *Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B).*

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

- *Être intéressé par la démarche scientifique.*

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

- *Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique.*

La licence Philosophie a pour objet l'étude et la compréhension de la pensée humaine, dans toute sa richesse, sa diversité, sa complexité.

- *Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde.*

L'intérêt de la discipline Philosophie est bien évidemment essentiel, mais la démarche philosophique impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

- *Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.*

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en philosophie, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence de philosophie laisse en effet une place substantielle à l'organisation du travail personnel.

Attendus locaux

- Faire preuve d'une bonne maîtrise de l'expression ainsi que des exercices de base en philosophie (dissertation et explication de texte) ;
- Faire preuve de capacités de démonstration et de rigueur déductive ;
- Faire preuve d'une réelle capacité à argumenter, à développer une analyse conceptuelle, à expliquer des textes difficiles et à problématiser ;
- Savoir prendre des notes ;
- Une grande faculté de travail est demandée, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à organiser son travail, à mener des recherches documentaires en bibliothèque.

CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION

Attendus nationaux de la formation	Critères
Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement	- Moyenne des deux sessions de contrôle continu de français en 1^{ère} - Notes du bac de français (EAF) - Note du grand oral - Justificatif de maîtrise de langue française (niveau B2) pour les étudiants en possession d'un diplôme étranger
Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)	- Moyenne de LVA en 1^{ère} - Moyenne de LVA en Terminale
Être intéressé par la démarche scientifique	- Moyenne des 3 sessions de contrôle continu de l'enseignement scientifique de tronc commun en 1^{ère} et Terminale. - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1^{ère} et Terminale et des notes de contrôle terminal dans les enseignements de spécialité et/ou optionnels suivants : - o Physique-chimie - o Sciences de la vie et de la Terre - o Sciences de l'ingénieur - o Biologie-écologie (lycées agricoles)
Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique	- Moyennes Philosophie Terminale - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1^{ère} et Terminale et des notes de contrôle terminal dans l'enseignement de spécialité Humanités, littérature et philosophie.
Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde	- Moyennes des 3 sessions de contrôle continu d'Histoire-Géographie en 1^{ère} et Terminale. - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1^{ère} et/ou Terminale et des notes de contrôle terminal dans les enseignements de spécialité et/ou enseignements optionnels suivants : - o Arts - o Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - o Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - o Littératures, langues et cultures de l'Antiquité - o Sciences économiques et sociales - o LCA (Langues et Culture de l'Antiquité) latin ou grec (enseignement optionnel) - o Arts (enseignement optionnel) - o Pratiques sociales et culturelles (enseignement optionnel) - o Droits et grands enjeux du monde contemporain (enseignement optionnel supplémentaire en Terminale Générale).
Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	- Fiche Avenir - Avis du conseil de classe

Attendus locaux de la formation	Critères
Une bonne maîtrise de l'expression ainsi que des exercices de base en philosophie (dissertation et explication de texte). Savoir prendre des notes.	- Moyenne des deux sessions de contrôle continu de français en 1^{ère} - Notes du bac de français (EAF) - Note du grand oral
Faire preuve de capacités de démonstration et de rigueur déductive.	- S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1^{ère} et Terminale et des notes de contrôle terminal dans les enseignements de spécialité et/ou optionnels de mathématiques : - o Mathématiques - o Mathématiques complémentaires (enseignement optionnel) - o Mathématiques expertes (enseignement optionnel)
Une réelle capacité à argumenter, à développer une analyse conceptuelle, à expliquer des textes difficiles et à problématiser.	- Moyennes Philosophie Terminale - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1^{ère} et Terminale et des notes de contrôle terminal dans l'enseignement de spécialité Humanités, littérature et philosophie
Une grande faculté de travail est demandée, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à organiser son travail, à mener des recherches documentaires en bibliothèque.	- Fiche Avenir - Avis du conseil de classe
Attendus complémentaires pour la double DROIT-PHILO	Les attendus de la double licence Droit-Philosophie sont ceux de la Licence de Philosophie et ceux de la Licence de Droit

Dans le cas où un « oui si » est proposé : Non applicable

Délibération n° D2021-12-25-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

A ce jour, le DU « Droit et techniques de l'assurance » est dispensé sur deux années, que ce soit en Formation Initiale ou en Formation Continue.

Certains étudiants aimeraient s'inscrire au DU et le valider dans son intégralité non pas sur deux années mais sur une année.

Or, administrativement, sur le logiciel scolins, cette double inscription (DU sur deux années et DU sur une année) est impossible.

Il est demandé au Conseil de Faculté la possibilité d'ajouter un choix supplémentaire permettant aux étudiants le désirant de suivre la totalité du diplôme sur une année.

Décide

d'approuver les tarifs du DU « Droit et techniques de l'assurance » suivants :

- DU Droit et techniques de l'assurance – niveau M1

600.00 € de frais de formation (pour la formation Initiale) + frais d'inscription

1 500.00 € de frais de formation (pour la formation Continue) + frais d'inscription

- DU Droit et techniques de l'assurance – niveau M2

600.00 € de frais de formation (pour la formation Initiale) + frais d'inscription

1 000.00 € de frais de formation (pour la formation Continue) + frais d'inscription

- DU Droit et techniques de l'assurance

1 200 € de frais de formation (pour la formation Initiale) + frais d'inscription

2 500.00 € de frais de formation (pour la formation Continue) + frais d'inscription

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0
✓	

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-26-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La validation des acquis et de l'expérience (VAE) est un processus permettant à une personne d'obtenir un diplôme en démontrant que sa carrière professionnelle ainsi que les formations qu'il a suivies lui donnent le même niveau de compétence que celui des étudiants ayant suivi les enseignements du diplôme considéré.

Après un accompagnement par un enseignant référent pendant 10 mois, le candidat présente son dossier de validation devant un jury composé d'universitaires et de professionnels. Ce jury vérifie si le candidat possède des acquis et des expériences dans toutes les matières du diplôme ainsi que le niveau de ces expériences en fonction du niveau universitaire demandé (licence pro, master 1, master 2, master dans sa totalité...). Si des acquis et des expériences font défaut dans certaines matières, le candidat ne peut obtenir qu'une validation partielle du diplôme et se verra remettre un certificat de validation précisant les unités d'enseignement du diplôme qu'il a réussi à valider (Obtention par UE et non par matière).

Il n'existe actuellement aucune possibilité d'inscription en formation continue sur certaines unités des diplômes de la Faculté de droit. Dès lors, les candidats ayant validé partiellement un diplôme en VAE n'ont pas la possibilité d'obtenir ce diplôme en totalité en complétant leur VAE par une formation continue.

La solution proposée consiste en la mise en place d'une inscription en formation continue sur des UE de diplôme avec création d'un contrat de formation continue personnalisé (CFCP) dont les modalités sont les suivantes :

En fonction des UE à passer, il est procédé à la désignation d'un enseignant référent (de préférence le directeur du diplôme ou un membre de l'équipe pédagogique du diplôme) qui sera chargé de donner le programme de chaque matière composant l'UE ou les UE dans lequel le candidat est inscrit, de réaliser un suivi de la progression et de déterminer quelles modalités de contrôle des connaissances il faut mettre en place pour la validation des UE (mémoire transversal, cas pratiques par matière ou regroupant plusieurs matières etc.).

Le candidat devra s'acquitter :

- Des droits d'inscription sur le diplôme, actuellement 243 euros pour un master et 170 euros pour une licence ;
- D'un coût forfaitaire de 400 euros par unité à passer.

L'enseignant référent devra accompagner le candidat tout au long de l'année : Prise de connaissance des unités d'enseignement non validées en VAE, conception d'un programme permettant de couvrir les champs de compétence manquants, conception des modalités d'évaluation correspondant aux Unités d'enseignement à passer, suivi du travail demandé avec entretiens réguliers, évaluation du travail demandé.

L'enseignant référent assurant le suivi sera rémunéré suivant les mêmes modalités que celles prévues par le référentiel pour les enseignants référents des candidats en VAE, soit 7heqTD par candidat suivi.

Il est donc proposé pour une inscription en formation continue sur des UE de diplômes avec création d'un contrat de formation continue personnalisé :

1. un tarif d'inscription de 400 € par unité d'enseignement (+ droits nationaux du diplôme)
2. une rémunération de l'enseignant référant de l'équivalent de 7heqTD (au taux en vigueur de l'heure complémentaire d'enseignement).

Décide

d'approuver les tarifs d'inscription de 400 € par unité d'enseignement (+ droits nationaux du diplôme) des diplômes avec création d'un contrat de formation continue personnalisé.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	27
✓	Nombre de voix pour :	27
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-27-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L 713-1 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable du conseil de faculté de droit du 2 juillet 2021 ;

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Afin d'encourager les étudiants à s'intéresser à la recherche en matière d'études stratégiques et de défense dans le domaine nucléaire, l'Institut d'études de stratégie et de défense (IESD) a souhaité créer le « Prix Lucien Poirier ». Attribué au lauréat du concours organisé à la fin de l'année universitaire, ce « Prix » vise à encourager et récompenser l'excellence des étudiants de la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Discipline concernée

Un concours sera organisé pour les 150 étudiants des différents Master 1 Mention « Relations Internationales » de la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Nature, durée et période de l'épreuve

L'épreuve sera écrite. Chaque candidat devra remettre une recension critique d'un ouvrage ou d'un article académique récemment écrit sur les problématiques nucléaires, et la soumettre dans un temps imparti à un jury composé de spécialistes du domaine.

Prix et récompenses

Une cérémonie de remise des prix sera organisée en fin d'année scolaire.

Outre les prix et récompenses susceptibles d'être offerts par nos partenaires, le « lauréat » de ce concours se verra attribuer un « Premier prix Lucien Poirier » d'un montant de 300 euros et verra son texte publié dans la collection « Recensions critiques » de l'IESD.

Décide

d'approuver l'attribution d'un montant de 300 euros au lauréat du prix Lucien Poirier

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-28-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L 714-1 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les tarifs pour la vente de tickets cinéma aux personnels de l'université Jean-Moulin :

Prestataire	Prix d'achat sept. 2020	Prix d'achat Reducce	Prix de revente aux personnels 2020	Prix d'achat octobre 2021	Prix d'achat Reducce	Prix de revente aux personnels 2021
UGC	6,30€		5,00€	6,30 €		5,00 €
Pathé	7,85 €		5,50 €	7,85 €		5,50 €
CGR Brignais	7,00 €	7,00€	4,00 €	7,00 €	7,00 €	4,00 €
GRAC	5,50 €		3,50€	5,50€		3,50 €

-Pour l'ensemble des enseignes de cinéma, les achats seront effectués directement chez le prestataire. Les tickets CGR BRIGNAIS et PATHE pourront être achetés ponctuellement auprès de la billetterie Reducce.

-Cette autorisation est valable pour la durée de l'année civile en cours. Une nouvelle autorisation devra être demandée au titre de chaque année civile. Dans le cas où un ou plusieurs des prestataires imposeraient une augmentation du prix de vente en cours d'année civile, il conviendra de demander une nouvelle délibération, sauf si l'augmentation par le prestataire est inférieure ou égale à 3%.

- Les stocks de billets cinéma invendus 60 jours avant la date de péremption pourront être ponctuellement mis en vente sous forme d'offre promotionnelle ; le SACSO peut proposer un prix de revente aux personnels minoré de 50% pour chacune des enseignes.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2021

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-12-29-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de la direction des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la sortie d'inventaire telle qu'annexée à la présente délibération :

- Sortie d'inventaire de biens informatiques et audiovisuels en classe 2.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

**Sortie d'inventaire des biens informatiques et audiovisuels en classe 2
avec l'accord de l'agence comptable**

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV-UJM LYON 3	N° SIE	N° DSI	N° SIFAC
905	05/07/2011	ORDINATEUR FIXE	DELL	MT380	1433	BJ7Y15J	11-140	102397
Lettres (marge)	21/10/2011	ORDINATEUR FIXE	Apple	file naher pro TT	1512	QT22139ELF4	CHEV 1128	102507
EDIEC	12/10/2010	ORDINATEUR PORTABLE	DELL	Latitude	4365	G7MFRM1		
	XX/XX/XXXX	ORDINATEUR FIXE	coler master		6229	RC690KKN11074100684		NR
Fac de Droit - 901	06/09/2013	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	9032	DNXDKY1	13-287M	102926
service scolarité master	03/12/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 380	9052	99HKGZ1	13-398Q	103015
Fac de Droit - 901	03/12/2013	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	9056	8SFBNZ1	13-422	103021
Fac de Droit - 901	03/12/2013	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	9102	CK12H32	14-468Q	103565
IDEA	03/12/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OptiPlex 3020	9111	1RHZ052	15-122Q	103616
service scolarité licence	21/10/2016	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9192	HZFLS62	16-246M	104169
904 401 G	30/09/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OTIPLEX 3010	9211	CJGZY1	13299 M	102972
905	10/09/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9555	CM8XR12	14-413Q	103359
Institut d'administration des entreprises - 902	02/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	10033	HM8XR12	14-180M	103296
Institut d'administration des entreprises - 902	02/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 9020	10054	DT25Q02	14-121M	103214
Service General de la Recherche - 913	11/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	10241	CCKPS12	14-205Q	103531
IFROSS	31/08/2010	MIDBOX	Midbox Workgroup 15+1	NR	10511	NR	NR	NR
SCD - 908	20/11/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	10757	D3G9G32	14-562	103550
SCD - 908	20/11/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	10759	63G9G32	SCD2014MANU27	103550
SCUIO - 909	13/06/2016	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	10929	HRXDF62	16-143	104120
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11263	1HL56X1	MDL-15	102795
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11264	1PL56X1	MDL-06	102790
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11265	2CL56X1	MDL-19	102793
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11266	2RL56X1	MDL-23	102791
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11267	2XL56X1	MDL-28	102775
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11268	3QL56X1	MDL-08	102781
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11269	3WL56X1	MDL-02	102786
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11270	3YL56X1	MDL-16	102804
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11271	5VL56X1	MDL-03	102794
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11272	6KL56X1	MDL-25	102784
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11273	6ML56X1	MDL-21	102777
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11274	7NL56X1	MDL-29	102803
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11275	7SL56X1	MDL-30	102782
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11276	7XL56X1	MDL-14	102774
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11277	7YL56X1	MDL-20	102800
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11278	8JL56X1	MDL-11	102788
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11280	9DL56X1	MDL-26	102798
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11281	9PL56X1	MDL-18	102787

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV-UJM LYON 3	N° SIE	N°DSI	N° SIFAC
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11282	9RL56X1	MDL-13	102780
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11283	9TL56X1	MDL-09	102785
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11284	BQL56X1	MDL-12	102797
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11285	BVL56X1	MDL-07	102778
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11286	CXL56X1	MDL-05	102799
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11287	FSL56X1	MDL-24	102802
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11289	HTL56X1	MDL-27	102796
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11290	HVL56X1	MDL-17	102783
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11291	HXL56X1	MDL-10	102792
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11292	JHL56X1	MDL-04	102801
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11293	JKL56X1	MDL-22	102776
DNUM	30/01/2006	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3010	11294	JRL56X1	MDL-01	102789
FAC DE PHILO	23/05/2012	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 390	12056	GRZ7B5J	12-186	102653
Services centraux - 900	04/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12500	DD5XR12	14-590	103283
Services centraux - 900	04/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12513	B55XR12	14-194	103280
Services centraux - 900	04/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12520	5N5XR12	14-165M	103265
DNUM	19/05/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12526	FQ5XR12	14-171M	103268
Institut Universitaire de Technologie - 903	17/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12535	1G8XR12	14-224	103331
Institut Universitaire de Technologie - 903	17/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12536	1M8XR12	14-219I	103327
Institut Universitaire de Technologie - 903	17/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12560	H83HS12	14-212I	103341
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12593	4LBHS12	i301-01	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12594	3JBHS12	i301-02	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12595	DLBHS12	i301-03	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12596	9LBHS12	i301-04	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12597	6JBHS12	i301-05	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12598	HKBHS12	i301-10	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	12599	JHBHS12	i301-09	103521
Institut d'administration des entreprises - 902	16/07/2015	ORDINATEUR PORTABLE	Dell	Latitude E5440	13647	852PT32	15-174	103759
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13712	FKBHS12	i301-08	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13713	8LBHS12	i301-07	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13715	9KBHS12	i301-11	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13716	7LBHS12	i301-12	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13717	HJBHS12	i301-13	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13718	9JBHS12	i301-14	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13719	CHBHS12	i301-15	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13720	CLBHS12	i301-16	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13721	BLBHS12	i301-17	103521
Services centraux - 900	01/09/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13722	4KBHS12	i301-18	103521
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13763	FT6HS12	i307-01	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13764	I73HS12	i307-02	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13765	113HS12	i307-03	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13766	293HS12	i307-04	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13767	DV6HS12	i307-05	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13768	H73HS12	i307-06	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13769	HS6HS12	i307-07	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13770	203HS12	i307-08	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13771	FP6HS12	i307-09	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13772	1BKHS12	i307-10	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13773	HBKHS12	i307-11	103534

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV-UJM LYON 3	N° SIE	N°DSI	N° SIFAC
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13774	B56HS12	i307-12	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13775	406HS12	i307-13	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13776	873HS12	i307-14	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13777	B83HS12	i307-15	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13778	C03HS12	i307-16	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13779	CBKHS12	i307-17	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13780	417HS12	i307-18	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13781	JX6HS12	i307-19	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13782	983HS12	i307-20	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13783	917HS12	i310-01	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13784	9P6HS12	i310-02	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13785	717HS12	i310-03	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13786	1X6HS12	i310-20	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13787	683HS12	i310-05	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13788	D9KHS12	i310-06	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13789	513HS12	i310-07	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13790	313HS12	i310-08	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13791	603HS12	i310-09	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13792	493HS12	i310-10	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13793	756HS12	i310-11	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13794	DX6HS12	i310-12	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13795	776HS12	i310-13	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13796	39KHS12	i310-14	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13797	9W6HS12	i310-15	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13798	993HS12	i310-16	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13799	HR6HS12	i310-17	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13800	J17HS12	i310-18	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13801	4W6HS12	i310-19	103534
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13803	HFMHS12	14-358I	103370
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13805	773HS12	14-360I	103514
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13806	183HS12	14-361I	103511
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13807	C73HS12	14-362I	103512
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13808	D73HS12	14-363I	103516
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13809	B93HS12	14-364I	103509
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13810	D93HS12	14-365I	103517
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13811	793HS12	14-366I	103515
Institut Universitaire de Technologie - 903	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13813	CGMHS12	14-368I	103368
Services centraux - 900	29/08/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	13818	5GMHS12	14-373I	103364
Services centraux - 900	04/12/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16057	2XJ6G32	14-522m	103545
Services centraux - 900	04/12/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16059	DWJ6G32	14-524M	103545
Services centraux - 900	04/12/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020 19559	16061	FYJ6G32	14-526M	103545
Services centraux - 900	11/12/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16074	6FY5G32	14-533M	103554
Services centraux - 900	11/12/2014	ORDINATEUR PORTABLE	Dell	Latitude E5540	16175	FYTRL32	15-026	103644
Services centraux - 900	11/12/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16183	1QVYV42	15-006	103639
Services centraux - 900	11/03/2015	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16191	9PVYV42	15-014M	103631
Services centraux - 900	16/06/2015	ORDINATEUR PORTABLE	Dell	Latitude E5540	16207	BXY2S32	15-153	103732
Agence Comptable	16/10/2015	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16392	36WCZ72	15-327M	103899
DIL	16/10/2015	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16394	36RDZ72	15-329M	103900
Services centraux - 900	01/01/2016	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16667	355NL82	15-079M	104067

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV-UJM LYON 3	N° SIE	N°DSI	N° SIFAC
Services centraux - 900	28/07/2016	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	16887	DGGXWD2	16-051M	104151
SCD - 908	21/05/2016	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	17264	80Y40D2	18-666	104108
SCD - 908	21/05/2016	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	17266	80T60D2	16-094	104108
Fac de Droit - 901	22/11/2016	ORDINATEUR PORTABLE	Dell	Latitude E5470	18544	20V6RC2	16-462	106376
Services centraux - 900	02/11/2016	ORDINATEUR PORTABLE	Dell	Latitude E5470	18753	81J8BG2	16-371	104207
Services centraux - 900	09/11/2016	ORDINATEUR PORTABLE	Dell	Latitude E5570	18771	24CMBG2	16-406	104258
Services centraux - 900	23/04/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	09082	7L8XR12	14-183Q	103349
IAE	16/04/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10015	FY3G9X1	13-199M	102827
IAE	16/04/2013	ORDINATEUR PORTABLE	DELL	LATITUDE E5430	10123	5X6CSY1	13-315	102978
IAE	16/04/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 390	10168	FSBZBSJ	13-115M	102761
BU	21/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10669	CJBD322	SCD2024BDP1	103316
BU	21/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020 10683	10670	CGBD322		103312
BU	21/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10679	3JBD322	14-560	103305
BU	21/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10750	83G9G32	SCD2014MANU26	103550
BU	21/06/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	10755	74G9G32	14-093	103550
SCUIO - 909	24/11/2015	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	10918	FFGZF82	15-568M	
FAC DES LANGUES	03/11/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020	11700	G2C4G32	14-432M	103546
davm	23/10/2015	TELEVISEUR	SAMSUNG	LCD ED46D	13015	ZCMNHSPG900		
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	13519	BWP4032	14-427	103522
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	13714	DKBHS12		103521
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	13802	326HS12		103534
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16005	1LBHS12	14-500I	103534
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16006	217HS12	14-502I	103534
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16007	FY6HS12	14-504I	103534
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16008	8X6HS12	14-505I	103534
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16073	H8Y5G32	14-532M	103554
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16082	GDY5G32	14-541M	103554
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16088	6JY5G32	14-547M	103554
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16090	8BY5G32	14-549M	103554
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16177	8KVYV42		103633
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16179	6LVYV42	15-018Q	103652
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16180	JNVYV43		103655
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16196	D3H3952	15-033M	103689
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	16886	DCP3XD2	16-050M	104151
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020 17257	19163	80V50D2		104108
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020 16054	19279	GTJ6G32	14-519	103545
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19293	36Z7Z72	15-316M	103901
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19390	2CF59F2	16-276M	104246
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19398	2CD09F2	16-272M	104246
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19406	2CH29F2	16-279M	104246
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19407	2CD69F2	16-274M	104246
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19413	3CD49F2	16-255M	110004
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19585	2CG59F2	16-278M	104246
Services centraux - 900	21/10/2014	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	19590	2CG19F2	16-277M	104246
904 401 G	13/11/2011	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 390	5048	J00965J	11357 M	102542
904 401 G	13/11/2011	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	5126	JGD755J	11-337	102530
904 401 G	13/11/2011	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 390	5298	110965J	11351	102547
Fac de Droit - 901	09/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9113	37RHZ42	15-123Q	103658
Fac de Droit - 901	09/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9114	4LF5152	15-125Q	103657

COMPOSANTE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	REF INV-UJM LYON 3	N° SIE	N°DSI	N° SIFAC
Fac de Droit - 901	09/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9115	JKF5152	15-124Q	103660
Fac de Droit - 901	09/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9116	DKF5152	15-126Q	103659
Fac de Droit - 901	09/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9195	HZFK8D2	16-249M	104169
Fac de Droit - 901	09/04/2015	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3020	9196	HZFKF62	16-250M	104169
Fac de Droit - 901	02/02/2021	TABLETTE TACTILE	APPLE	IPAD PRO11	18691	SDMPF231PNTHO	NR	MATERIEL VOLE
904 401 G	21/07/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3010	9207	11WG9X1	13285 M	102928
904 401 G	21/07/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3010	9209	JKGZY1	13297 M	102970
904 401 G	21/07/2013	ORDINATEUR FIXE	DELL	OPTIPLEX 3010	9221	D9NBNZ1	13420M	103031
Institut Universitaire de Technologie - 903	17/06/2014	ORDINATEUR FIXE	Dell	OptiPlex 3020		BFMHS12	14-359I	103367

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Eric CARPANO

Délibération n° D2021-12-30-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Décide

D'approuver la convention suivante :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-12-C-282	L'association sportive Jean Moulin Lyon 3	L'université Jean Moulin accorde une subvention à l'association sportive Jean Moulin Lyon 3 pour financer l'inscription, les déplacements et l'hébergement des étudiants et de leurs encadrants participant à des compétitions sportives de niveau national ou international.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 décembre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,

Gilles BONNET





N° 2021-12-C-282

Convention entre l'Université Jean Moulin et l'Association Sportive Jean Moulin Lyon 3

Entre les soussignés :

L'Université Jean Moulin, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
Dont le siège social se situe : 1C avenue des frères lumière CS
78242 69372 LYON cedex 08
Représentée par son Président, le Professeur Eric CARPANO
D'une part,

Et

L'association sportive Jean Moulin Lyon 3, ci-dessous désignée AS Lyon 3
Domiciliée 6 cours Albert THOMAS, 69008 LYON
Représentée par son Président, Monsieur Arnaud TABARET,
Numéro d'enregistrement à la Préfecture 9-2003
D'autre part,

Préambule

Dans le cadre de la réalisation de ses missions de services public, l'université Jean Moulin élabore et met en œuvre une offre de formation et de pratiques dans le domaine des activités physiques et sportives en faveur des étudiants.

L'AS Lyon 3 participe à la définition et à la mise en œuvre de cette politique, en collaboration avec l'université Jean Moulin et son service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) ; Dans ce contexte, l'AS Lyon 3 a pour vocation de développer et d'accompagner les étudiants dans une pratique sportive de compétition. L'AS Lyon 3 a également pour mission, l'information de ses membres et l'animation d'activités physiques et sportives de loisir

Lors de leur participation à des manifestations sportives et championnats nationaux, l'ensemble des étudiants régulièrement inscrits au sein de l'université Jean Moulin, sont supervisés par des membres de l'AS Lyon 3. Pour faciliter l'encadrement de ces participations, les frais d'inscription pour l'ensemble des participants à ses manifestations, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement sont pris en charge par l'AS Lyon 3.

Comme chaque année, l'AS Lyon 3 a réalisé une demande de subvention auprès de l'université Jean Moulin pour financer la participation des étudiants aux différents championnats de France auxquels ils participeront.

Article 1^{er} – Objet de la subvention

L'Université Jean Moulin, accorde une subvention à l'AS Lyon 3 pour financer l'inscription les déplacements et l'hébergement des étudiants et de leurs encadrants participant à des compétitions sportives de niveau national ou international

Article 2 – Montant de la subvention

Le montant de la subvention s'élève à 65500€ (soixante-cinq mille et cinq cent euros).

Le montant de la subvention est déterminé en fonction des coûts occasionnés par la participation des équipes aux championnats nationaux organisés au titre de l'année universitaire 2021-2022 et sera imputé sur l'exercice budgétaire 2022.

Article 3 – Modalités de versement

Le versement de la totalité de la subvention sera effectué intégralement à la signature de la convention. Cette subvention sera versée à l'AS Lyon 3 par le service des sports de l'université.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association sportive Lyon 3 selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement sera effectué au compte :

CME SUD EST

FR76 1027 8073 9000 0211 9490 147

L'ordonnateur de la dépense est le président de l'université Jean Moulin

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'université Jean Moulin.

Article 4 – Conditions d'utilisation

La subvention est destinée exclusivement à la prise en charge des frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement lors de la participation des étudiants et représentants de l'AS Lyon 3 à des compétitions nationales.

Article 5 – Justificatifs

L'AS Lyon 3 s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 3 telle qu'elle sera communiquée le 15 septembre 2016 et définis d'un commun accord entre l'AS Lyon 3 et l'université Jean Moulin. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- le rapport d'activité.

Article 6 – Autres engagements

L'AS Lyon 3 soit communique sans délai à l'université Jean Moulin Lyon 3 la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le Répertoire national association et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'AS Lyon 3 s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de l'université Jean Moulin lors de la participation à toute compétition.

Article 7 – sanction

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions

d'exécution de la convention par l'AS Lyon 3 sans l'accord écrit de l'université Jean Moulin, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'université Jean Moulin en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 – Contrôle de l'université Jean Moulin

L'université Jean Moulin contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

L'université Jean Moulin peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

L'AS Lyon 3 s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 9 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'université Jean Moulin et l'AS Lyon 3. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 10 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 11 – Litiges

Tous les litiges qui pourraient résulter de l'application ou de l'interprétation de la présente convention seront réglés par accord amiable entre les parties.

En cas d'échec de la procédure amiable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent.

Fait à Lyon, en 3 exemplaires originaux, le

M. le Président de l'Université
Jean Moulin

Eric CARPANO

M. le Président de l'Association
sportive Lyon 3

Arnaud TABARET

Délibération n° D2021-12-31-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 décembre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-03-CF-55	Ecole Supérieure de la Banque	Contrat de partenariat
2021-06-C-143	Le Centre Régional des Œuvres universitaires et Scolaires (CROUS) de Lyon	Avenant n°1 de la convention financière de prestations de service de restauration au profit des personnels de l'université Jean Moulin Lyon 3 dans le restaurant « Manufacture des Tabacs » du CROUS de Lyon
2021-09-C-207	Fondation pour l'Université de Lyon	Convention d'occupation ponctuelle des locaux
2021-09-C-208	Rectorat de Lyon	Convention d'occupation ponctuelle des locaux
2021-09-C-210	Editions Beauchesne	Convention d'aide à la publication
2021-09-C-222	La COMUE « Université de Lyon », établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	Convention d'utilisation du grand amphithéâtre
2021-09-C-223	Compagnie Adara ; Le GIP CEUBA ; l'Université Claude Bernard Lyon 1	Convention Ateliers de pratique théâtrale
2021-09-C-237	La maison d'édition PUNCTUM BOOKS	Convention d'aide à la publication
2021-09-CF-149	CROEC AURA, Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne Rhône-Alpes ; l'IFAURA, Institut de Formation Auvergne Rhône-Alpes	Convention de partenariat pour le soutien à la chaire « Conseil, stratégies et expertise »
2021-09-CF-150	Ecole normale supérieure de Lyon, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel	Convention de partenariat relative à la L3 de lettres

2021-09-CF-151	Le Groupement d'Intérêt Public : centre d'Etudes Universitaires de Bourg et de l'Ain (CEUBA)	Avenant n°2 modifiant et prorogeant la convention de partenariat n°19-1262
2021-09-CF-152	Institut Catholique de Lyon	Convention pédagogique relative à la délivrance de la Licence de Philosophie
2021-09-CF-153	Association du Crédit Agricole Mutuel pour la Diffusion de la Formation (DIFCAM)	Avenant n°1 modifiant et prolongeant la convention de partenariat n°10-1553
2021-09-CF-154	Easy Makers group	Avenant n°4 prolongeant La convention de partenariat n°16-074
2021-09-CF-155	IFAURA	Convention de partenariat formation continue Destinée aux professionnels de la comptabilité
2021-09-CF-157	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (ISETA)	Avenant à la convention pédagogique n°19-1301
2021-10-246	La communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon	Projet Hybrid IT
2021-10-247	L'association APASEOR	Mise à disposition de l'occupant à titre onéreux par l'université Jean Moulin dans le cadre du colloque « Traité du management socio-économique, théories et pratiques » organisé les 8,9 et 10 novembre 2021
2021-10-C-248	Organisation internationale de la Francophonie	Protocole spécifique de mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération entre l'OIF et 2IF
2021-11-C-249	Université Lumière Lyon 2 ; Centre National de la Recherche Scientifique (MSH Lyon Saint Etienne)	Convention de partenariat pour la création d'un Pôle Editorial de soutien aux revues scientifiques en sciences humaines et sociales du site Lyon Saint Etienne
2021-11-C-250	Institut Français du Monde Associatif (IFMA)	Conditions de mise à disposition des locaux affectés à l'Université au profit du Bénéficiaire
2021-11-C-261	Formasup ARL, Centre de Formation d'Apprentis	Convention Spécifique 2020-2021 en référence à la convention cadre régissant le partenariat entre un Etablissement d'Enseignement Supérieur support d'Unités de Formation des Apprentis (UFA) et le CFA FormaSup Ain-Rhône6Loire
2021-C-263	La société Lucine ; Université de Montréal	Collaboration aux travaux de recherche relatifs à une étude en histoire et sociologie sur la douleur et le stress chez l'animal de compagnie et en particulier sur 3Expressions culturelles des douleurs canines par les chiens et leurs interprétations humaines par leurs propriétaires et les vétérinaires (fin XXème-début XXIème siècles)
2021-11-C-264	Le Pole accompagnement et soins – VYV Pays de la Loire ; Le Centich et l'Université Lyon 3	Convention de collaboration de recherche « E-santé en EHPAD »

2021-11-C-272	La librairie DROZ SA	Convention d'aide à la publication de l'ouvrage « Incarner la poésie. Théories et pratiques d'écriture » d'Alfred de Vigny
2021-11-C-274	Préfecture du Rhône	Convention d'utilisation
2021-12-C-277	COMUE ; Université Lyon 2 ; Le Centre National de Recherche Scientifique ; Ecole Normale Supérieure de Lyon ; Claude Bernard Lyon 1, INSA Lyon, Ecole Centrale de Lyon	Avenant n°1A l'accord de Consortium « Labex ASLAN »
2021-12-C-278	Université de Lyon ; Université Claude Bernard Lyon 1 ; Université Louis Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet Saint Etienne ; Ecole Centrale de Lyon ; Ecole Normale Supérieure de Lyon ; Ecole Nationale Supérieure d'Architecture ; Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat ; Institut d'Etudes Politique ; Institut National des Sciences Appliquées ; Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement ; CNRS, Université Aix Marseille ; Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint Etienne ; Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint Etienne ; Université Gustave Eiffel ; Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne ; Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques ; Institut National de Recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement ; l'institut National de Recherche en Informatique et en Automatique	Avenant n°1 Accord de Consortium « Labex IMU »
2021-09-C-262	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Convention de partenariat relative à la mise à disposition de la plateforme UE3 dans des établissements d'enseignement supérieur

Lyon, le 14 décembre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

